

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2020-2021

Séance plénière du vendredi 7 mai 2021

Compte rendu

Sommaire

 Pages

 EXCUSÉS
 8

 ORDRE DU JOUR
 8

 COMMUNICATIONS
 8

 • COMPOSITION DES COMMISSIONS
 8

 • RAPPORT DE COMMISSION
 8

 • EXERCICE DE LA TUTELLE
 8

 • QUESTIONS ÉCRITES
 8

 • ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION
 8

PRISE EN CONSIDERATION

•	DE LA PROPOSITION DE DÉCRET ET ORDONNANCE CONJOINTS VISANT À MODIFIER LES DÉCRET ET ORDONNANCE CONJOINTS DU 16 MAI 2019 DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE RELATIFS À LA PUBLICITÉ DE L'ADMINISTRATION DANS LES INSTITUTIONS BRUXELLOISES, AFIN D'INTRODUIRE UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE DANS L'USAGE DES ALGORITHMES AU SEIN DE CELLES-CI			
E	EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS			
•	PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À RECONNAÎTRE L'E-SPORT COMME UN SPORT À PART ENTIÈRE ET À SOUTENIR SON POTENTIEL			
	DISCUSSION GÉNÉRALE			
	(Orateurs : Mme Barbara de Radiguès, rapporteuse, Mme Nadia El Yousfi, M. Pierre-Yves Lux, M. Michael Vossaert et M. David Weytsman)			
•	PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À LA MISE EN PLACE D'UN PLAN INTERFÉDÉRAL DE LUTTE CONTRE LA CONSOMMATION EXCESSIVE DE SUCRES AJOUTÉS			
	DISCUSSION GÉNÉRALE			
	(Orateurs : Mme Farida Tahar, rapporteuse, M. Jonathan de Patoul M. Ibrahim Donmez, M. Ahmed Mouhssin, Mme Latifa Aït-Baala, Mme Céline Fremault et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	11		
	DISCUSSION DU PRÉAMBULE ET DU DISPOSITIF	14		
•	PROJET DE DÉCRET PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2011			
	Projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2011			
	Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2012			
	Projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2012			
	Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2013			
	Projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2013			
	DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE			
	(Oratrice : Mme Aurélie Czekalski, rapporteuse)	17		
	DISCUSSION DES ARTICLES			
	■ DU PROJET DE DECRET PORTANT REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE 2011	17		
	■ DU PROJET DE REGLEMENT PORTANT REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE 2011	20		
	■ DU PROJET DE DECRET PORTANT REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE 2012	22		
	■ DU PROJET DE REGLEMENT PORTANT REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE 2012	26		
	■ DU PROJET DE DECRET PORTANT REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE 2013	28		
	 DU PROJET DE REGLEMENT PORTANT REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE 2013 	31		

•	CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DÉLIBÉRATIVE (ART. 42TER DU RÈGLEMENT)	
	o Discussion générale	
	(Orateurs : Mme Magali Plovie, présidente, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Farida Tahar, M. Luc Vancauwenberge, M. Michael Vossaert, M. Christophe De Beukelaer et Mme Delphine Chabbert)	33
IN	ITERPELLATIONS	
•	LA COERCITION REPRODUCTIVE	
	de Mme Viviane Teitelbaum	
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille	
	(Oratrices : Mme Viviane Teitelbaum, Mme Delphine Chabbert, Mme Margaux De Ré et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	37
•	LA STRATÉGIE DE PROMOTION DE LA VACCINATION MULTILINGUE À BRUXELLES	
	de M. Ahmed Mouhssin	
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé	
	(Orateurs : M. Ahmed Mouhssin, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Delphine Chabbert, M. Michael Vossaert, Mme Céline Fremault et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	40
•	LA FORMATION EN ALTERNANCE COMME OUTIL DE RELANCE	
	de M. Michael Vossaert	
	à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle	
	(Orateurs : M. Michael Vossaert, Mme Clémentine Barzin, Mme Isabelle Emmery, Mme Véronique Lefrancq et M. Bernard Clerfayt, ministre)	43
•	LE SUIVI DONNÉ PAR LE GOUVERNEMENT À LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À FAVORISER LES RELATIONS ENTRE LES ENFANTS ET LEURS PARENTS EN PRION	
	de M. Gaëtan Van Goidsenhoven	
	à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale	
	(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Delphine Chabbert et M. Alain Maron, ministre)	47
Ql	UESTIONS ORALES	
•	L'ALTERNANCE À L'EFPME DURANT LES MESURES SANITAIRES	
	de Mme Véronique Lefrancq	
	à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle	
	(Orateurs : Mme Véronique Lefrancq et M. Bernard Clerfayt, ministre)	49
•	LES CONCERTATIONS SUR LA RÉFORME ET LES ETATS GÉNÉRAUX DE L'ALTERNANCE	
	de M. Kalvin Soiresse Njall	
	à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle	
	(Orateurs : M. Kalvin Soiresse Njall et M. Bernard Clerfayt, ministre)	50

•	L'AUGMENTATION DES TROUBLES ALIMENTAIRES CHEZ LES ADOLESCENTS	
	de Mme Latifa Aït-Baala	
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé	
	et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé	
	(Orateurs : Mme Latifa Aït-Baala et M. Alain Maron, ministre)	51
•	LE NOUVEAU RETARD DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CARACTÈRE OBLIGATOIRE DU PARCOURS D'INTÉGRATION ET LES IMPACTS SUR LES BUREAUX D'ACCUEIL FRANCOPHONES POUR PRIMO-ARRIVANTS	
	de M. Gaëtan Van Goidsenhoven	
	à M. Alain Maron, ministre en charge des Bureaux d'accueil pour primo-arrivants	
	(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Alain Maron, ministre)	52
Q۱	UESTIONS D'ACTUALITÉ	
•	L'AUGMENTATION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES LIÉES À LA CRISE DE LA COVID-19	
	de Mme Delphine Chabbert	
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille	
	(Oratrices : Mme Delphine Chabbert et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	54
•	LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX DANS LA NOUVELLE PYRAMIDE ALIMENTAIRE EN FLANDRE	
	de Mme Victoria Austraet	
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé	
	(Oratrices : Mme Victoria Austraet et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	55
•	LE SUPPORT AU SECTEUR CULTUREL	
	de M. Christophe De Beukelaer	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture	
	(Orateurs : M. Christophe De Beukelaer et M. Rudi Vervoort, ministre)	56
•	L'ORGANISATION DES EXAMENS DANS LES ÉCOLES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE	
	de Mme Françoise Schepmans	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement	
	(Orateurs : Mme Françoise Schepmans et M. Rudi Vervoort, ministre)	56
•	LE STILL STANDING FOR CULTURE – LA CULTURE QUI SE DÉCONFINE	
	de M. Pierre-Yves Lux	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture	
	(Orateurs : M. Pierre-Yves Lux et M. Rudi Vervoort, ministre)	57

•	LE SPORT ET LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ENCORE TROP SOUVENT PENSÉS PAR DES HOMMES POUR DES HOMMES			
	de Mme Aurélie Czekalski			
	LE SPORT FÉMININ ET LA CARTE BLANCHE DES ATHLÈTES			
	question d'actualité jointe de Mme Margaux De Ré			
	à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge du Sport			
	(Oratrices : Mme Aurélie Czekalski, Mme Margaux De Ré et Mme Nawal Ben Hamou, ministre)	58		
R	APPORT DE COMMISSION – RECOMMANDATIONS			
•	RECOMMANDATIONS ÉMISES DANS LE CADRE DES AUDITIONS RELATIVES AUX « JEUNES EN ERRANCE »			
	o Discussion générale			
	(Orateurs : Mme Magali Plovie, présidente, M. Pierre-Yves Lux et Mme Nadia El Yousfi, co-rapporteurs et orateurs, Mme Viviane Teitelbaum, Mme Céline Fremault, Mme Nicole Nketo Bomele, M. Luc Vancauwenberge et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	59		
Q۱	UESTIONS ORALES (SUITE)			
•	La réalisation d'un cadastre des opérateurs réalisant des activités EVRAS en Commission communautaire française			
	de Mme Delphine Chabbert			
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille			
	(Oratrices : Mme Delphine Chabbert et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	68		
•	LA RÉFLEXION SUR L'ÉCRITURE INCLUSIVE EN COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE			
	de Mme Delphine Chabbert			
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Collège			
	(Oratrices : Mme Delphine Chabbert et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	69		
•	LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE CONTRACEPTION			
	de Mme Nicole Nketo Bomele			
	LA CONTRACEPTION MASCULINE			
	question orale jointe de Mme Margaux De Ré			
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille			
	(Oratrices : Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Margaux De Ré et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	71		
•	LES ANIMATIONS EVRAS DANS ET EN DEHORS DES ÉCOLES			
	de M. David Weytsman			
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé et de la Famille			
	et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé			
	(Orateurs : M. David Weytsman et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	73		
•	LE SOUTIEN AUX FAMILLES LORS DE L'ANNONCE DU HANDICAP			
	de Mme Céline Fremault			
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées			
	(Oratrices : Mme Céline Fremault et Mme Nawal Ben Hamou, ministre)	74		

•	L'ORGANISATION DES LABORATOIRES À L'INSTITUT ROGER LAMBION	
	de Mme Françoise Schepmans	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement	
	(Oratrices : Mme Françoise Schepmans et Mme Nawal Ben Hamou, ministre)	74
•	LES ÉCOLES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LE PLAN PLEIN AIR	
	de M. Kalvin Soiresse Njall	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement	
	(Orateurs : M. Kalvin Soiresse Njall et Mme Nawal Ben Hamou, ministre)	75
•	LES CYBERATTAQUES DANS LES ÉCOLES — RÉSEAU DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE	
	de Mme Françoise Schepmans	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement	
	(Oratrices : Mme Françoise Schepmans et Mme Nawal Ben Hamou, ministre)	76
•	LES CONSEILS DE PARTICIPATION AU SEIN DES LIEUX CULTURELS AGRÉÉS PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE	
	de M. Ahmed Mouhssin	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture	
	(Orateurs : M. Ahmed Mouhssin et Mme Nawal Ben Hamou, ministre)	76
•	L'ACCÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AUX LIEUX CULTURELS AGRÉÉS PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE	
	de M. Ahmed Mouhssin	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture	
	(Orateurs : M. Ahmed Mouhssin et Mme Nawal Ben Hamou, ministre)	78
•	L'ÉTAT DES LIEUX SUR LE RENFORCEMENT DES SERVICES DE MÉDIATION DE DETTES AGRÉÉS PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE	
	de Mme Céline Fremault	
	à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale	
	(Oratrices : Mme Céline Fremault et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	79
•	LES NOUVEAUX PROJETS SÉLECTIONNÉS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE	
	de M. Gaëtan Van Goidsenhoven	
	à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale	
	(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Nawal Ben Hamou, ministre)	80
•	LE SOUTIEN À L'ASCTR	
	de Mme Clémentine Barzin	
	à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge du Sport	
	(Oratrices : Mme Clémentine Barzin et Mme Nawal Ben Hamou, ministre)	82

•	L'ANNONCE D	'UN MÉCANISME DE SOUTIEN POUR LES CLUBS SPORTIFS BRUXELLOIS	
	de Mme Fran	nçoise Schepmans	
	à Mme Nawa	l Ben Hamou, ministre en charge du Sport	
	(Oratrice:	s : Mme Françoise Schepmans et Mme Nawal Ben Hamou, ministre)	83
VC	TES RÉSEF	RVÉS	
•	INFRASTRUC	SIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET RÉSIDUAIRES, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DES TURES SPORTIVES TENDANT À NE PAS ADOPTER LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À RECONNAÎTRE DMME UN SPORT À PART ENTIÈRE ET À SOUTENIR SON POTENTIEL	83
•		SITION DE RÉSOLUTION VISANT À LA MISE EN PLACE D'UN PLAN INTERFÉDÉRAL DE LUTTE ONSOMMATION DE SUCRES AJOUTÉS	84
•		E DÉCRET PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE E 2011	84
•		E RÈGLEMENT PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE E 2011	84
•		E DÉCRET PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE E 2012	85
•		E RÈGLEMENT PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE E 2012	85
•		E DÉCRET PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE E 2013	85
•		E RÈGLEMENT PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE E 2013	86
•	DE LA PROPO	SITION DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DÉLIBÉRATIVE (ART. 42TER DU RÈGLEMENT)	86
•	DES RECOMM	IANDATIONS ÉMISES DANS LE CADRE DES AUDITIONS RELATIVES AUX « JEUNES EN ERRANCE »	86
CL	.ÔTURE		87
A٨	INEXES		
•	ANNEXE 1:	SUITE ET FIN DE LA RÉPONSE DE LA MINISTRE NAWAL BEN HAMOU À LA QUESTION ORALE DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN RELATIVE AUX NOUVEAUX PROJETS SÉLECTIONNÉS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE	88
•	ANNEXE 2:	ANNEXE À LA RÉPONSE DE LA MINISTRE NAWAL BEN HAMOU À LA QUESTION ORALE DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN RELATIVE AUX NOUVEAUX PROJETS SÉLECTIONNÉS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE	89
•	ANNEXE 3:	RÉUNIONS DES COMMISSIONS	95
•	ANNEXE 4:	ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION	96
•	ANNEXE 5:	COUR CONSTITUTIONNELLE	97

Présidence de Mme Magali Plovie, présidente

La séance plénière est ouverte à 9h08.

(Le procès-verbal de la séance plénière du 23 avril 2021 est déposé sur le Bureau)

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la présidente.- M. Jamal Ikazban, Mme Gladys Kazadi et Mme Stéphanie Koplowicz ont prié d'excuser leur absence.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- Au cours de sa réunion du 29 avril dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

Composition des commissions

Mme la présidente.- Par courriel du 27 avril dernier, le groupe Ecolo m'a avisée des modifications suivantes dans les compositions des commissions :

- commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives:
 Mme Farida Tahar remplace en qualité de membre effective Mme Barbara de Radiguès qui devient membre suppléante;
- commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement : Mme Farida Tahar remplace Mme Barbara de Radiguès.

Rapport de commission

Mme la présidente.- En sa réunion du 17 mars dernier, le Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a entendu la présentation du premier rapport d'évaluation de référence sur la Belgique du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Grevio).

Un rapport a été réalisé à la suite de cette audition [doc. 47 (2020-2021) n° 1] et vous a été adressé par courriel.

Exercice de la tutelle

Mme la présidente.- Le délai repris à l'article 8 du décret du 18 juin 1990 organisant la tutelle de la Commission communautaire française étant épuisé, les règlements portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour les années 2002 à 2010 sont réputés approuvés.

Questions écrites

Mme la présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- Mme Céline Fremault et M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Barbara Trachte;
- M. Ahmed Mouhssin, M. Mohamed Ouriaghli et Mme Françoise Schepmans à M. Rudi Vervoort;
- Mme Barbara de Radiguès à M. Bernard Clerfayt ;
- Mme Delphine Chabbert à M. Alain Maron ;
- Mme Aurélie Czekalski à Mme Barbara Trachte et à M. Rudi Vervoort :
- M. David Weytsman à M. Rudi Vervoort et à Mme Nawal Ben Hamou ;
- M. Bertin Mampaka Mankamba à M. Alain Maron et à Mme Nawal Ben Hamou.

Arrêtés de réallocation

Mme la présidente.- Le Gouvernement a fait parvenir trois arrêtés de réallocation au Parlement en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'État.

Il en est pris acte.

Ces arrêtés sont annexés au présent compte rendu.

Notifications

Mme la présidente.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications est annexée au présent compte rendu.

PRISE EN CONSIDÉRATION

PROPOSITION DE DÉCRET ET ORDONNANCE CONJOINTS
VISANT À MODIFIER LES DÉCRET ET ORDONNANCE CONJOINTS
DU 16 MAI 2019 DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE,
LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE ET
LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE RELATIFS
À LA PUBLICITÉ DE L'ADMINISTRATION DANS
LES INSTITUTIONS BRUXELLOISES, AFIN D'INTRODUIRE
UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE DANS L'USAGE
DES ALGORITHMES AU SEIN DE CELLES-CI

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret et ordonnance conjoints visant à modifier les décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises, afin d'introduire une plus grande transparence dans l'usage des algorithmes au sein de celles-ci, déposée par M. Christophe De Beukelaer [doc. 46 (2020-2021) n° 1].

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si le Parlement est d'accord, cette proposition de résolution sera envoyée pour examen en commission interparlementaire à constituer.

EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À RECONNAÎTRE L'E-SPORT COMME UN SPORT À PART ENTIÈRE ET À SOUTENIR SON POTENTIEL

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à reconnaître l'e-sport comme un sport à part entière et à soutenir son potentiel déposée par M. David Weytsman, Mme Dominique Dufourny et Mme Aurélie Czekalski [doc. 9 (2019-2020) n° 1 et 9 (2020-2021) n° 2].

Discussion générale

Mme la présidente.- La discussion générale est ouverte.

Mme Barbara de Radiguès, rapporteuse.- Je me réfère à mon rapport écrit.

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Ce n'est pas la première fois que nous débattons de l'e-sport à l'initiative du groupe MR. Mais cette fois, nous avons été amusés d'apprendre que le centre d'études du MR s'était fait piéger par le site bidon « Scientists of America », en mal d'arguments en faveur du sport électronique, qui affirme notamment que le jeu vidéo améliore le niveau scolaire.

Comme par le passé, nous nous sommes interrogés quant à l'opportunité d'une reconnaissance spécifique, par la Commission communautaire française, de ce secteur dont l'importance repose sur les centaines de millions d'euros qu'il brasse, alors que la Commission communautaire française dispose de moyens bien moindres.

Comme le souligne M. Weytsman, il s'agit d'un secteur florissant et très populaire. Si, comme le prétend M. Weytsman, l'objectif attendu d'une reconnaissance par la Commission communautaire française n'est pas l'octroi de moyens financiers, au détriment de clubs sportifs amateurs qui en ont bien besoin, nous ne percevons pas l'intérêt qu'aurait alors notre institution à le promouvoir.

Comme nous l'avons déjà dit, le modèle économique de l'e-sport repose sur des licences de jeu, ce qui implique, par définition et contrairement à la pratique de tout autre sport, que sa pratique n'est pas ouverte à tous puisqu'elle impose de s'équiper de produits exclusifs, comme des consoles ou des jeux spécifiques.

Les événements et tournois de sport électronique sont, dès lors, avant tout des outils de promotion de produits sous licence, parrainés en grande partie par les paris en ligne, autre secteur loin d'être en difficulté.

Ainsi que nous l'avons souligné en commission, certaines demandes reprises dans la proposition, relatives au droit du travail ou au droit fiscal, nous semblent pertinentes. Mais elles ne relèvent pas davantage des compétences de la Commission communautaire française.

Pour le reste, s'agissant de la reconnaissance par les instances sportives, j'invite mon collègue à porter ce débat en Communauté française ou à d'autres niveaux de pouvoir s'il l'estime nécessaire pour le secteur.

Pour toutes ces raisons, mon groupe ne voit pas l'intérêt de donner une suite favorable à cette proposition de résolution.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).- Plusieurs éléments amènent mon groupe à ne pas soutenir cette proposition de résolution.

L'expansion de la pratique du jeu vidéo et, dans une moindre mesure, celle de l'e-sport, constituent un réel enjeu que nous ne contestons évidemment pas. Surtout, nous sommes pleinement conscients du fait que l'industrie du jeu vidéo est une industrie culturelle et créative (ICC) à part entière.

À cet égard, rappelons qu'un travail est en cours au niveau fédéral pour élargir le dispositif du tax shelter à l'industrie du jeu vidéo. En outre, le jeu vidéo en tant qu'ICC fait bien partie du périmètre d'action des dispositifs régionaux : ainsi en est-il du « screen.brussels fund », mais également de la politique en matière d'ICC de notre secrétaire d'État à la Transition économique, qui a prévu de développer un volet spécifique de son action au soutien à ces industries.

Je voudrais, néanmoins, profiter de cette prise de parole pour insister sur le fait que tout, dans l'industrie du jeu vidéo, ne me semble pas dénué de risques et d'inconvénients, et qu'il s'agit de les avoir à l'esprit dans ce débat et dans ceux qui viendront. Or, ceux-ci n'ont pas été présentés dans le cadre du développement et des considérants de la proposition.

Je souhaiterais en pointer trois. D'abord, le jeu vidéo et sa pratique se développent presque exclusivement autour d'outils, de produits et de services sous licence qui sont particulièrement onéreux et qui, *de facto*, contribuent à créer un obstacle pour les citoyens les moins favorisés.

Ensuite, le jeu vidéo pose question sur le plan environnemental et climatique, puisque sa dimension spécifiquement numérique entraîne une importante consommation énergétique, qui tend à s'accroître avec la tendance à la dématérialisation des jeux.

Enfin, il s'agit de tenir compte des risques sanitaires et psychosociaux, notamment dans le cadre d'une pratique excessive du jeu vidéo.

Mais je voudrais revenir à la proposition de résolution déposée par M. Weytsman, qui vise à « reconnaître l'esport comme un sport à part entière et à soutenir son potentiel ».

J'ai eu l'occasion de l'exprimer largement en réunion de commission : pour mon groupe et pour moi-même, les développements et les considérants de cette proposition de résolution nous semblent particulièrement problématiques et inadéquats et ce, à plusieurs égards.

D'abord, le texte se base sur une confusion des genres entre pratique du jeu vidéo et e-sport. Il est important de garder à l'esprit que l'un n'est pas l'autre : l'essor et les retombées de l'un ne sont pas ceux de l'autre. Or, le texte qui nous est proposé ne fait pas vraiment la distinction entre les deux.

Ensuite, l'e-sport est présenté presque exclusivement comme une activité économique pleine de potentiel. C'est vrai, néanmoins, au-delà de cela, la description qui en est faite est réellement une apologie d'un capitalisme dur et débridé et de mécanismes économiques néolibéraux non souhaitables tant ils ne permettront pas, nous en sommes convaincus, de répondre aux défis de notre société et de notre siècle.

Ainsi, on peut lire que l'e-sport présente un intérêt pour les millions, voire les milliards, de dollars brassés, pour la croissance à deux chiffres qui peut être constatée, pour les

modèles économiques des grandes compétitions sportives qui reposent sur des droits de diffusion, du sponsoring, du merchandising, des récompenses exorbitantes ou encore de paris sportifs. Ce n'est pas notre modèle, vous l'aurez compris.

Par ailleurs, l'argument que la Belgique et la Commission communautaire française sont à la traîne dans un contexte international de reconnaissance rapide et massive de l'esport est erroné. Je rappelle que le Comité international olympique (CIO) est manifestement frileux quant à l'intégration de l'e-sport au sein des Jeux olympiques et estime même que certains jeux véhiculent des valeurs qui sont bien éloignées des valeurs olympiques. Dès lors, tout cela ne constitue certainement pas un argument recevable pour nous.

Enfin, aucun lien n'est fait avec les valeurs universalistes véhiculées par le sport ni avec les bienfaits du sport sur la santé physique et mentale de celles et ceux qui le pratiquent.

Parallèlement, les risques sanitaires et psychosociaux d'une pratique excessive du jeu vidéo ne sont pas non plus abordés, alors qu'ils sont bien réels.

En résumé, ce qui est présenté est parfois trop limité et particulièrement biaisé, et ne nous permet pas de mener un débat sur la reconnaissance éventuelle de l'e-sport comme sport. Or, cette reconnaissance, en plus d'être l'objet principal de la proposition de résolution, constitue le préalable à l'ensemble des demandes qui y sont formulées. Nous pourrions, par conséquent, nous arrêter là.

Néanmoins, nous avons étudié la proposition avec le sérieux requis. Dans ce cadre, je souhaitais rappeler que la reconnaissance d'un sport dépend d'abord des Communautés. Il nous semble inadéquat que la Commission communautaire française prenne l'initiative de le faire pour l'e-sport. Rappelons également la réserve émise par la ministre des Sports en Fédération Wallonie-Bruxelles, la libérale Valérie Glatigny, qui a considéré, dans le cadre de travaux parlementaires, que l'e-sport ne correspondait pas vraiment à la définition d'un sport telle qu'elle figure dans le décret de 2019 de la Communauté française.

Ensuite, si la Commission communautaire française jouit bien de compétences en matière de politique sportive, il s'agit essentiellement de soutenir la pratique d'activités physiques et sportives à Bruxelles, dans le but de contribuer au bien-être de chacun et à celui de la société dans son ensemble. Pour ce faire, la Commission communautaire française soutient des associations et clubs sportifs amateurs, avec la visée spécifique de réduire les inégalités dans l'accès au sport.

Or, l'e-sport, qui est la pratique professionnelle des jeux vidéo, nous semble, par définition, assez éloigné de la dimension d'universalité que suppose la pratique du sport. L'idée même d'orienter une partie des subventions censées apporter une réponse aux énormes besoins de sport traditionnel dans les quartiers de la Région bruxelloise me semble parfaitement inadéquate.

Enfin, M. Weytsman a précisé, lors de l'échange de vues en commission, que l'idée était davantage d'inclure l'esport dans les politiques de cohésion sociale. Pourquoi pas ? Néanmoins, outre le fait que cet argument a été apporté fort tard dans les discussions, il n'est absolument pas explicitement intégré dans la proposition de résolution, ce qui rend sa prise en considération compliquée, voire impossible.

En conclusion, notre groupe ne soutiendra pas la proposition.

M. Michael Vossaert (DéFI).- Mon groupe estime que le débat sur la reconnaissance de l'e-sport ne doit pas avoir lieu en Commission communautaire française. Nous pouvons émettre un avis ou soutenir le principe, mais le lieu le plus opportun pour en discuter est la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme l'a rappelé la ministre des Sports, Mme Glatigny. C'est le principal écueil à l'examen de ce texte aujourd'hui.

L'essor de l'e-sport aura bien sûr des conséquences économiques et sa pratique présente un certain intérêt pour les jeunes et tous ceux qui ont envie de s'adonner à ce type d'activité. Mais, en matière de politique publique, le présent niveau de pouvoir n'est pas approprié.

Sur le plan de la cohésion sociale, il nous paraît plus judicieux de renforcer notre soutien aux associations et clubs sportifs et à leurs dispositifs d'encadrement entraîneurs et éducateurs formés. Nos moyens financiers doivent aller là où nous exerçons notre propre et pleine compétence.

Je vous remercie d'avoir mis ce point en débat, mais notre groupe ne soutiendra pas ce texte.

M. David Weytsman (MR).- J'encourage chacune et chacun à prendre connaissance du rapport, assez complet. Je ne reviendrai pas sur les arguments que j'ai défendus. Je tiens à remercier les associations d'e-sportifs amateurs qui nous regardent aujourd'hui, la fédération d'e-sport, les deux équipes d'e-sportifs et ces jeunes qui nous ont accompagnés, voire « écolés » dans la rédaction de la présente proposition de résolution. Ils y ont passé plusieurs soirées.

Cette proposition de stratégie générale trouve à s'appliquer aux niveaux fédéral, régional, communautaire et communal. Aujourd'hui, nous discutons seulement de quelques compétences de la Commission communautaire française qui ont été modifiées dans cette même stratégie générale rédigée en 2018. Les discussions ont commencé en 2019, quelques mois avant les élections. Par manque de temps dans l'organisation des commissions et par intérêt pour le sujet, disaient-ils, des membres de la majorité de l'époque nous ont conseillé d'attendre et d'introduire le texte sous la présente législature. C'est pourquoi le groupe MR a réintroduit cette proposition de résolution.

Entre-temps, j'ai interpellé à plusieurs reprises les membres du Collège et du Gouvernement. Or, depuis mon entrée en fonction dans cette Assemblée, rien n'a bougé. Pire encore, les déclarations de politique générale (DPG) ne disent pas un mot de l'e-sport à Bruxelles.

Heureusement, d'autres Gouvernements prennent des initiatives dans ce domaine. Le Gouvernement fédéral s'est engagé à soutenir l'industrie des jeux vidéo avec l'extension du *tax shelter*. Le ministre Clarinval travaille sur un statut fédéral pour les e-sportifs. Il faudra compléter la forme de reconnaissance fiscale actuelle par un relais social lié au droit du travail. En outre, le Gouvernement fédéral travaille à la refonte de la « loi De Croo » sur les plates-formes coopératives. La Wallonie n'est pas en reste. Jean-Luc Crucke s'est montré ouvert aux demandes de soutien aux structures d'e-sport.

Cela va se poursuivre, mais il serait bon que la Région bruxelloise s'engage. Elle peut le faire. Il faut faire tomber quelques préjugés et bien saisir les potentiels sociaux, économiques et touristiques. Il faut aussi que les craintes, parfois légitimes, se muent en volonté d'accompagner, de soutenir ou d'encadrer.

La présente résolution vise avant tout à partager avec vous mon expérience d'un univers, que je ne connaissais pas du tout, composé de passionnés qui demandent depuis des années de rencontrer les autorités bruxelloises. Ils veulent leur faire découvrir cet univers, les inviter à lire les rapports internationaux à charge et à décharge, et montrer le travail extraordinaire des villes européennes dans ce domaine. La Belgique est à la traîne, mais Bruxelles n'est nulle part!

Ces jeunes sont des joueurs passionnés, amateurs ou professionnels. Nous n'avons pas la même définition de l'e-sport que le groupe Ecolo, mais il serait intéressant d'en discuter. Il y a aussi des entrepreneurs créateurs d'équipes, des marques, des sociétés belges — y compris une bruxelloise — qui éditent ces jeux. Ce sont des acteurs cultivés. Il est vrai que la limite est ténue entre le sport, l'art, les nouvelles technologies et l'innovation.

La présente résolution vise surtout à plaider auprès de vos Gouvernements pour un accompagnement des rares sociétés bruxelloises actives dans le domaine de l'e-sport, et pour un soutien à la structuration de cet écosystème amateur à travers les structures locales qui touchent les plus jeunes dans les quartiers les plus populaires.

Cette stratégie pointe l'importance des retombées économiques potentielles dans un marché en forte croissance. On qualifiera cette vision de libérale ou néolibérale, mais ce n'est pas uniquement cela. Il y a des retombées en matière d'emploi, dont je souhaiterais que profite la Région. J'ai été bluffé d'apprendre que dans ce secteur, il existe une cinquantaine de métiers. Cela génère des retombées économiques, touristiques, fiscales, mais aussi sociales, comme le soulignent les demandes et recommandations au Gouvernement. C'est positif pour la Région, et dans la droite ligne de votre DPG en matière de soutien à la jeunesse, de cohésion sociale et d'enseignement.

Personne ne peut mettre en doute le fait que les politiques sportives sont des politiques de ville. Moyennant un encadrement et une régulation, cela peut aussi être le cas de l'e-sport. Nous pouvons soutenir plus encore ce travail amateur mené par de jeunes passionnés.

J'entends vos craintes. Le groupe PS parle de décrochage scolaire, d'addiction aux jeux vidéo. Mais parlons-en! Encadrons! Cela fait partie de la proposition de résolution, qui se situe, certes, davantage au niveau régional.

Le groupe Ecolo dit souhaiter une stratégie régionale plus large. Avançons! Vous vous interrogez sur le modèle libéral ou néolibéral de l'e-sport, les conséquences climatiques et environnementales des jeux vidéo, les risques liés à la santé, les impacts sociaux. Je trouve cela un peu excessif. Nous ne limiterons pas ces risques potentiels sans les encadrer. Réfléchissons!

Chers collègues – et je m'adresse notamment au groupe Ecolo, qui a une position sur le sujet – pour avancer dans ce dossier, pourquoi ne ferions-nous pas comme en France? Nous pourrions proposer un volet relatif à la protection des mineurs et l'encadrement, développer une vraie stratégie générale.

Il n'est pas grave de ne pas soutenir une résolution, qui n'est pas parfaite, je le reconnais. Elle a été réalisée il y a trois ans, nous pouvons l'améliorer. Par contre, il est plus grave de ne pas apporter son aide à un secteur qui le demande depuis bien plus longtemps, tout comme il n'est pas correct de ne pas rencontrer des acteurs qui vous tendent la main depuis des années.

Pour sortir de ce dialogue de sourds, mon groupe va proposer des auditions afin de comprendre les potentialités, déconstruire les préjugés et surtout nous entretenir avec un secteur qui aspire à plus de respect, de reconnaissance et à un peu de soutien.

Mme la présidente.- On me signale que des députés auraient souhaité réagir aux propos qui viennent d'être tenus, mais le Règlement ne le permet pas. Si la proposition de M. Weytsman devait connaître une suite, nous pourrions rouvrir le débat.

La discussion générale est close.

Dans la mesure où les conclusions de la commission tendent à ne pas adopter la proposition de résolution, il n'y a pas d'examen des référents, considérants et points du dispositif (application de l'article 65.2 du Règlement).

L'Assemblée se prononcera sur ces conclusions à l'heure des votes.

J'en profite pour vous rappeler que le lien pour le vote vous a été envoyé par courriel. Je vous invite à procéder, dès à présent, au test préalable afin de pouvoir voter cet après-midi.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À LA MISE EN PLACE D'UN PLAN INTERFÉDÉRAL DE LUTTE CONTRE LA CONSOMMATION EXCESSIVE DE SUCRES

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à la mise en place d'un Plan interfédéral de lutte contre la consommation excessive de sucres ajoutés, déposée par M. Jonathan de Patoul, M. Ibrahim Donmez, M. Ahmed Mouhssin, Mme Gladys Kazadi et Mme Latifa Aït-Baala [doc. 37 (2020-2021) nos 1 et 2].

Discussion générale

Mme la présidente.- La discussion générale est ouverte.

Mme Farida Tahar, rapporteuse.- Je me réfère à mon rapport écrit.

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Je suis heureux d'aborder avec vous ce sujet qui me tient particulièrement à cœur.

En Région bruxelloise, près de 15 % des citoyens sont obèses et près d'une personne sur deux est en surpoids. À l'échelle mondiale, les personnes suralimentées sont plus nombreuses que les personnes sous-alimentées. Un tel paradoxe pose question.

Le sucre ajouté se retrouve partout, puisque 80 % des produits vendus dans les supermarchés en contiennent. Cela a des conséquences dramatiques sur la santé: obésité, maladies chroniques comme le diabète, caries, problèmes d'humeur et de concentration. Nous sommes donc en présence d'un vrai problème de santé publique, mais aussi de finances publiques.

En effet, entre 1 et 2 % du produit intérieur brut (PIB) des pays comme la Belgique est consacré à atténuer les effets négatifs d'une consommation excessive de sucres. Pourtant, 1 % du PIB investi en conseils diététiques génère un bénéfice net de 15 à 60 euros pour la société. De manière un peu caricaturale, je dirais que nous avons là un moyen de renflouer les caisses de l'État. Faire en sorte que les citoyens se nourrissent correctement est un défi majeur.

DéFI est attaché à cette liberté individuelle. Nous ne pouvons, bien entendu, empêcher les citoyens de consommer ce qu'ils souhaitent. Une question se pose toutefois : ce que l'on mange n'a-t-il d'incidence que sur soi-même ? Nous savons tous que manger, c'est vivre. Tous les jours nous devons manger et achetons des denrées alimentaires. Ce faisant, ne votons-nous pas pour le monde dans lequel nous voulons vivre, devenant ainsi des « consommacteurs » ? Sans doute devrions-nous réfléchir à l'origine de ces produits et à leur impact sur la société et l'environnement.

Ensuite, sommes-nous réellement libres de manger ce que nous voulons, sachant que 80 % des produits proposés en supermarché contiennent du sucre ajouté, généralement à notre insu? Qui en imaginerait dans des conserves de thon? Or, certains scientifiques disent le du sucre ajouté plus addictif encore que la cocaïne.

Le constat est implacable : nous consommons trop de sucre. La consommation par personne est passée de quelques kilos à 75 kilos en deux siècles. Par contre, la solution n'est pas aisée. C'est la raison pour laquelle je vous invite à adopter cette proposition de résolution visant à mettre en place un Plan interfédéral de lutte contre la consommation excessive de sucres ajoutés, car Bruxelles ne pourra s'y attaquer seule.

Plusieurs mesures sont envisageables. Au niveau européen et fédéral, nous pensons à l'étiquetage nutritionnel, soit au Nutriscore. Aux niveaux régional et communautaire, nous songeons à la prévention auprès du public jeune, qui est particulièrement touché.

Les différentes mesures déjà prises dans ce domaine sont très intéressantes. Je pense notamment au renforcement du Plan stratégique de Promotion de la santé à Bruxelles. Peut-être la question du sucre ajouté pourrait-elle aussi être davantage mise en exergue dans des outils tels que la stratégie « Good Food ». Cette dernière développe des actions très intéressantes sur le plan de l'alimentation et de l'environnement à Bruxelles. La question de la publicité est également fondamentale.

Concernant la proposition de résolution, nos demandes seront reprises en détail dans le rapport écrit. Nous comptons néanmoins les adresser à la Commission communautaire française, à la Commission communautaire commune, mais aussi plaider au niveau du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que des Gouvernements fédéral et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'objectif est d'adopter une approche intégrée de cette problématique.

Pour conclure, nous nous accorderons tous à dire qu'il y a là une problématique sur laquelle nous pouvons agir, en tant que politiciens et membres du Parlement bruxellois. Commençons donc à nous comporter de façon exemplaire en la matière. Aujourd'hui, il nous faut montrer à nouveau l'exemple aux citoyens, peut-être de manière symbolique mais néanmoins affirmée.

Il y a quelque temps, mon groupe avait proposé au Bureau du Parlement de réfléchir aux produits alimentaires proposés aux députés, tant à la cafétéria que dans les différents frigos de notre enceinte, qui recèlent notamment de nombreux sodas. N'y a-t-il pas lieu de réfléchir à notre consommation? Ces sodas sont disponibles à volonté et gratuitement, ce qui pose des questions en termes de santé, mais aussi de finances publiques. D'autant que prendre des mesures dans ce domaine n'empêchera jamais personne d'aller acheter ce qu'il souhaite à l'épicerie située à côté du numéro 57 de la rue du Lombard.

Cette proposition ne va, certes, pas tout solutionner, mais je vous propose de franchir ce premier pas ensemble, de voter ce texte et de voir où cela nous mène. Nous verrons par la suite comment progresser dans ce dossier.

Mme la présidente.- Lorsque nous pourrons à nouveau tous nous rassembler dans ce bâtiment, rappelez-vous que des fruits seront également à la disposition des députés. C'est une nourriture particulièrement saine.

M. Ibrahim Donmez (PS).- Ce plan global, qui mobilise les instruments adéquats et qui est recommandé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a l'ambition d'agir sur l'ensemble des vecteurs qui conduisent à la consommation excessive de sucres ajoutés.

Voici quelques chiffres qui doivent nous alerter : 44% de la population bruxelloise est en surpoids, 13 % en situation d'obésité et 6 % des Bruxellois sont atteints de diabète. De surcroît, les chiffres les plus élevés concernent les couches les plus défavorisées de la population. En effet, en raison de l'attractivité des prix des aliments ultratransformés, dont les taux de sucre et de sel sont trop élevés, les ménages aux revenus modestes sont nombreux à en consommer. À cela vient s'ajouter un autre obstacle : faire un choix éclairé en dépit de la difficulté de la compréhension de la composition nutritionnelle des produits.

Pour mon groupe, la mise en place de ce plan permet non seulement de répondre à un problème sanitaire majeur, mais contribue aussi à une réduction substantielle des inégalités concernant l'accès à une alimentation de qualité et, par conséquent, à une meilleure qualité de vie de tout un chacun. Nous avons donc cosigné ce texte et c'est avec joie que nous voterons en faveur de ce dernier.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Je remercie M. de Patoul d'avoir déposé ce texte de qualité. En effet, l'ensemble de ses éléments permet de convaincre tout un chacun de la pertinence d'un tel plan.

Le débat sur le sucre et l'obésité a pris toute son importance en cette période de pandémie. En effet, on a constaté que l'obésité, en tant que facteur de comorbidité, a sans doute entraîné un nombre beaucoup plus important de décès dans notre pays.

En matière de surconsommation de sucre, le Mexique constitue un véritable pays de référence. En effet, il fait office de laboratoire, puisqu'en vingt ans, la population de personnes obèses y est passée de 35 % à 70 %. Les causes de cette augmentation exponentielle sont assez similaires à celles constatées en Belgique : hausse de la sédentarité, diminution des activités physiques, alimentation hautement basée sur des produits dérivés, croissance de la taille des portions et malbouffe.

Si ce phénomène est accentué au Mexique, ses effets sont quasi identiques chez nous. Pendant de nombreuses années, le Mexique a mené des politiques assez classiques: cours de nutrition à l'école à partir de 2012, campagnes choc de promotion de la santé, sensibilisation à la consommation de l'eau. Cependant, le taux d'obésité n'a pas reculé. Il a donc fallu prendre des mesures coercitives afin de limiter l'accès à certains produits.

Madame la présidente, je suis convaincu que les paniers de barres chocolatées sont plus vite épuisés que les paniers de fruits. Si vous mettez à disposition des produits addictifs à côté de fruits, dans une société où la publicité nous pousse à consommer des sodas et des friandises, les citoyens, en ce compris les parlementaires, continueront à surconsommer du sucre.

Dès lors, je pense que l'idée d'un plan fédéral réunissant l'ensemble des entités est essentielle, plus particulièrement pour les milieux populaires, les plus touchés par l'épidémie d'obésité qui touche notre pays, et ce pour différentes raisons telles que l'accès à l'information et la pression parentale.

En effet, prenons l'exemple de deux écoles, l'une dans un quartier populaire, l'autre dans un quartier aisé : on trouvera plus souvent des distributeurs de sodas dans la première et des distributeurs d'eau et de fruits dans la seconde, parce que les associations de parents auront fait pression sur la direction pour que les distributeurs de sodas soient retirés.

Cela ne doit plus être une question individuelle, mais collective. C'est pourquoi je me réjouis de voir figurer parmi les propositions la suppression des distributeurs de sodas dans les écoles et la nécessité de diminuer la publicité, qui est davantage un outil de formatage que d'information. Selon nous, il est nécessaire d'interdire certaines publicités incitant les jeunes à consommer toujours plus de sucre.

L'idée est de favoriser les produits plus sains. Par exemple, au Parlement bruxellois, le groupe Ecolo a demandé aux services de ne plus placer de cocas dans ses réfrigérateurs. Nous pensons que c'est par ces petits gestes exemplaires que nous démontrons la cohérence entre le vote de ce texte et ce que nous nous appliquons à nous-mêmes. Dès lors, j'espère que l'ensemble des parlementaires soutiendra ce texte.

Mme Latifa Aït-Baala (MR).- Je tiens d'abord à remercier M. de Patoul pour cette excellente initiative, ainsi que mes collègues et les services pour le travail réalisé. La lutte contre la consommation excessive de sucres ajoutés est un enjeu de santé publique majeur que nous ne pouvons ignorer. Entre 44 et 50 % de notre population est en surpoids ou menacée d'obésité. Dans notre Région, 15 % de notre population est en situation d'obésité. Nous l'avons rappelé, 80 % des produits de consommation contiennent des sucres ajoutés ; il s'agit donc aussi d'un enjeu économique majeur.

L'obésité augmente les risques de maladies telles que le diabète de type 2 et les maladies cardiovasculaires. Vu les ravages sur la santé que provoquent les sucres ajoutés, mais aussi l'addiction, nous avons le devoir d'agir, à tous les niveaux de pouvoir. Aujourd'hui, nous disposons de suffisamment de recul pour observer les effets des confinements successifs sur la santé physique, dentaire, mais aussi mentale de nos concitoyens. Notre action doit passer par la promotion d'une alimentation saine dès le plus jeune âge.

Le droit à la santé, comme le droit à l'information des consommateurs, doit être pleinement garanti. Il en va des libertés individuelles fondamentales. Et c'est tout le sens de cette proposition. En visant l'instauration d'un Plan interfédéral de lutte contre la consommation excessive de sucres ajoutés, elle est une pièce maîtresse pour la santé de nos concitoyens.

La consommation de sucres ajoutés se situe à la croisée de plusieurs enjeux de santé publique. Le droit à la santé est un droit fondamental qui doit être garanti à chacun, quelle que soit sa situation sociale et économique.

Cet enjeu est lié au droit des consommateurs et pose notamment la question du référencement de la teneur en sucres ajoutés sur l'étiquetage des produits alimentaires. Le droit des consommateurs à l'information rejoint ainsi leur droit à une nourriture saine.

Dès lors, cette résolution visant à mettre en place un Plan interfédéral de lutte contre la consommation excessive de sucres ajoutés s'inscrit parfaitement dans la vision politique de mon groupe qui, vous l'aurez compris, la soutiendra sans aucune réserve.

Mme Céline Fremault (cdH).- Cette proposition a été longuement débattue en commission; ce débat était intéressant et étayé. Le sucre est effectivement un poison. J'ai évoqué son côté très addictif, démontré par des études universitaires – au-delà même de la cocaïne! Certains ont évoqué les composants de l'alimentation qui nous est proposée avec des sucres ajoutés. C'est une question de santé publique qui renvoie à l'article 23 de la Constitution, à savoir au droit à la santé.

Le contexte sanitaire actuel nous rappelle tristement qu'une série de facteurs de comorbidité peuvent être particulièrement dangereux, comme l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires, et leur lien avec la consommation de sucre est évident.

La proposition de résolution qui sera adoptée aujourd'hui est un bon pas en avant. Puisse-t-elle trouver écho dans d'autres Assemblées, car elle vise l'élaboration d'un plan interfédéral. La Commission communautaire française dispose de leviers de prévention et d'information par rapport à une série de publics cibles, dont les écoles et les personnes en situation de handicap. Ceux-ci doivent y être sensibilisés.

Ensuite, il faut joindre l'acte à la parole. Certains ont évoqué l'idée de supprimer les boissons sucrées dans nos enceintes. Comme ministre, j'ai pu voir à quel point il était compliqué de mettre en œuvre la stratégie « Good Food » et de promouvoir certaines boissons sur nos lieux de travail. Pourtant, c'est cohérent. Nous disposons de leviers, utilisons-les pour mettre en œuvre cette résolution.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Je voudrais m'associer aux remerciements adressés à l'ensemble des députés qui ont travaillé à cette résolution. La promotion de la santé est une question de liberté : il s'agit de donner à chaque citoyen les moyens de prendre en main son bien-être et l'amélioration de sa santé. Pour ce faire, il faut être bien informé afin de prendre les meilleures décisions. Je vous remercie ainsi d'avoir souligné les déterminants de la santé. Le risque et les difficultés d'un certain nombre de maladies, liées par exemple à la consommation de sucre, plus déterminants grands en raison de environnementaux et sociaux.

De ce fait, la promotion de la santé passe par une série d'actions et d'ateliers spécifiques – énumérés à diverses reprises – mais aussi par la communication et la littératie en santé. Je me réjouis que vous preniez votre part de ce travail, à côté des actions menées par les associations Question santé et Cultures & Santé, en mettant cette question au cœur du travail de ce Parlement, de notre séance et de l'actualité. Je me félicite que vous travailliez à votre niveau à la cohérence entre les discours et les actions pour sensibiliser l'ensemble de la population.

Nous allons prendre à bras-le-corps vos recommandations. Dès qu'elles auront été votées, nous les enverrons à notre administration et à nos partenaires. Nous veillerons aussi à les intégrer dans l'élaboration du futur Plan stratégique de Promotion de la santé.

Mme la présidente.- La discussion générale est close.

Discussion du préambule et du dispositif

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion du préambule et du dispositif, sur la base du texte adopté en commission.

Il n'y a pas d'amendement.

Point 1 du préambule

L'Assemblée de la Commission communautaire française,

Vu les objectifs définis par l'accord de Gouvernement de la Commission communautaire française établi en juillet 2019, qui vise notamment l'amélioration de la politique de prévention auprès du jeune public, notamment en ce qui concerne les comportements alimentaires ;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le premier point du préambule est adopté.

Point 2 du préambule

Vu les objectifs définis par l'accord de Gouvernement de la Commission communautaire française établi en juillet 2019, qui vise notamment à améliorer le Plan stratégique et opérationnel de Promotion de la santé;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 2 du préambule est adopté.

Point 3 du préambule

Vu les stratégies, définies par le Plan stratégique de Promotion de la santé à Bruxelles 2018-2022, en vue de tendre vers des habitudes plus saines d'alimentation ;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 3 du préambule est adopté.

Point 4 du préambule

Vu l'ensemble des recommandations en vue d'une alimentation plus saine émises par l'OMS lors du 66ème Sommet de la Santé en 2013 ;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 4 du préambule est adopté.

Point 5 du préambule

Vu l'ensemble des recommandations émises par l'OMS dans son rapport en vue de lutter contre l'obésité infantile de 2016 ;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, le point 5 du préambule est adopté.

Point 6 du préambule

Vu l'ensemble des recommandations émises par le CSS en vue de limiter la consommation de sucre, dans son rapport « Recommandations alimentaires pour la population belge adulte – 2019 »¹;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 6 du préambule est adopté.

Point 7 du préambule

Vu l'ensemble des recommandations émises par l'étude de l'ULB « Modes de vie et environnements favorables à la santé » en vue d'une alimentation plus saine, d'avril 2017 ;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 7 du préambule est adopté.

Point 8 du préambule

Considérant que 44 % de la population bruxelloise sont en surpoids et que 13 % sont obèses ;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 8 du préambule est adopté.

Point 9 du préambule

Considérant que 6 % de la population bruxelloise sont diabétiques et que le taux de personnes atteintes du diabète, dont une majorité de type 2, ne cesse d'augmenter depuis 2001 ;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 9 du préambule est adopté.

Point 10 du préambule

Considérant l'estimation selon laquelle la plupart des Belges dépassent quotidiennement le taux de consommation de sucres ajoutés recommandé par l'OMS (50 g/jour);

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 10 du préambule est adopté.

Point 11 du préambule

Considérant que notre consommation moyenne de sucres ajoutés est de 75 kg par personne par an ;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 11 du préambule est adopté.

Conseil Supérieur de la Santé, « Recommandations alimentaires pour la population belge adulte – 2019 », juin 2019, CSS N° 9284.

Point 12 du préambule

Considérant que les sucres ajoutés se trouvent dans la majorité des produits alimentaires transformés ;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 12 du préambule est adopté.

Point 13 du préambule

Considérant l'effet « addictif » du sucre :

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 13 du préambule est adopté.

Point 14 du préambule

Considérant que la consommation excessive de calories, notamment sous la forme de sucres ajoutés, accroît drastiquement le risque de développer le diabète de type 2 :

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 14 du préambule est adopté.

Point 15 du préambule

Considérant que la consommation excessive de sucres ajoutés peut favoriser, à long terme, l'apparition de maladies cardiovasculaires, maladies du foie, du pancréas, d'insuffisance rénale, voire de cancers :

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 15 du préambule est adopté.

Point 16 du préambule

Considérant qu'en Belgique, les dépenses sanitaires liées à une mauvaise hygiène alimentaire représenteraient en moyenne 1 % à 2 % du PIB² ;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 16 du préambule est adopté.

Point 17 du préambule

Considérant que pour 1 euro dépensé en conseils diététiques, la société perçoit, selon les cas, un bénéfice net allant de 14 à 63 euros :

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, le point 17 du préambule est adopté.

Point 18 du préambule

Considérant que l'actuel Règlement (UE) n° 1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (FIC), qui demande uniquement la mention de la teneur en sucre totaux, ne permet pas aux consommateurs une compréhension précise de leur consommation de sucres ajoutés ;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 18 du préambule est adopté.

Point 19 du préambule

Considérant le manque d'informations au sujet de la consommation excessive de sucres ajoutés et de leurs effets sur le citoyen ;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 19 du préambule est adopté.

Point 20 du préambule

Considérant que les produits alimentaires ultra-transformés (trop sucrés, trop salés) ont souvent un prix attractif;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 20 du préambule est adopté.

Point 21 du préambule

Considérant l'élaboration imminente du prochain Plan stratégique de Promotion de la santé ;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 21 du préambule est adopté.

Point 22 du préambule

Considérant l'élaboration imminente du prochain Plan stratégique « Good Food » ;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 22 du préambule est adopté.

Point 1 du dispositif

Demande au Collège de la Commission communautaire française :

 de soutenir l'élaboration d'un Plan interfédéral de lutte contre la consommation excessive de sucres ajoutés (Plan sucre);

² CANDRIAM, « Sugar-Coated Diets; The Hidden Coasts of Sugar », juin 2018.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le premier point du dispositif est adopté.

Point 2 du dispositif

 de demander au groupe de travail d'élaboration du prochain Plan de Promotion de la santé 2023-2028 de renforcer ce plan via une stratégie ciblée de lutte contre la consommation de sucres aioutés :

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 2 du dispositif est adopté.

Point 3 du dispositif

 d'évaluer, dans le cadre de l'élaboration du Plan sucre, la possibilité d'inclure la notion de « zéro sucre ajouté » dans les repas et menus des collectivités;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 3 du dispositif est adopté.

Point 4 du dispositif

 de renforcer, dans le cadre de l'élaboration du Plan sucre, la politique de prévention pour une alimentation saine auprès de jeunes, via la mobilisation de professionnels de la diététique pour encadrer les ateliers de prévention au sein des écoles;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 4 du dispositif est adopté.

Point 5 du dispositif

- 5. de plaider auprès du Collège de la Commission communautaire commune pour :
 - a. soutenir l'élaboration d'un Plan interfédéral de lutte contre la consommation excessive de sucres ajoutés (Plan sucre);
 - b. prêter une attention particulière, dans le cadre de l'élaboration de ce Plan sucre, au rôle que peuvent jouer les politiques d'aides alimentaires, principalement les épiceries sociales en lien avec le CPAS;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 5 du dispositif est adopté.

Point 6 du dispositif

- de plaider auprès du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour :
 - a. soutenir l'élaboration d'un Plan interfédéral de lutte contre la consommation excessive de sucres ajoutés (Plan sucre);
 - b. intégrer, dans le cadre de l'élaboration de l'élaboration du nouveau plan « Good Food », un focus sur l'alimentation « zéro sucre ajouté » ;

c. de soutenir, dans le cadre de ce Plan sucre, les campagnes de sensibilisation en vue de guider les citoyens à cuisiner plus sainement en concertation avec l'IBGE en intégrant une dimension sociale et une action spécifique qui prenne en compte les déterminants sociaux de la santé;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 6 du dispositif est adopté.

Point 7 du dispositif

- de plaider auprès du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour :
 - a. soutenir l'élaboration d'un Plan interfédéral de lutte contre la consommation excessive de sucres ajoutés;
 - b. de poursuivre et de renforcer, dans le cadre de l'élaboration de ce Plan sucre, les politiques permettant de réduire la consommation de sucres ajoutés au sein des établissements scolaires (collation saine, interdiction de sodas dans les distributeurs, etc.);
 - c. de renforcer, au travers de l'élaboration du Plan sucre, la politique de prévention pour une alimentation saine auprès de jeunes via la mobilisation de professionnels de la diététique pour encadrer les ateliers de prévention au sein des écoles;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 7 du dispositif est adopté.

Point 8 du dispositif

- 8. de plaider auprès du Gouvernement fédéral pour :
 - a. mettre en place un groupe de travail intégrant des experts de la nutrition, qui devrait aboutir à l'élaboration d'un Plan interfédéral de lutte contre la consommation de sucres ajoutés;
 - b. d'évaluer, au travers de l'élaboration de ce Plan sucre, la possibilité de modifier l'actuel Règlement (UE) n° 1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (FIC), pour y intégrer l'obligation de référencement de la teneur en sucres ajoutés sur l'étiquetage des produits alimentaires;
 - c. d'évaluer, au travers de l'élaboration du Plan sucre, la possibilité de réduire le temps d'exposition des publicités qui sont spécifiquement adressées aux enfants pour des aliments de faible qualité nutritionnelle et à forte densité énergétique pour les produits du sommet de la pyramide alimentaire;
 - d. d'évaluer, dans le cadre de l'élaboration du Plan sucre, la possibilité de rendre le nutri-score obligatoire.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 8 du dispositif est adopté.

La discussion du préambule et du dispositif est close.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

PROJET DE DÉCRET PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2011

PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2011

PROJET DE DÉCRET PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF
DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
POUR L'ANNÉE 2012

PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2012

PROJET DE DÉCRET PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2013

PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2013

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle l'examen des projets de décret et de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour les années 2011 à 2013 [doc. 43 (2020-2021) n° 1 à 6].

Discussion générale conjointe

Mme la présidente.- La discussion générale conjointe est ouverte.

Mme Aurélie Czekalski, rapporteuse.- Je me réfère à mon rapport écrit.

Mme la présidente.- La discussion générale conjointe est close.

Discussions des articles

Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2011

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des articles du projet de décret portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2011 [doc. 43 (2020-2021) n° 1].

Il n'y a pas d'amendement.

CHAPITRE Ier

Engagements effectués en exécution du budget de la Commission communautaire française

§ 1er. - Fixation des engagements

Article 1er

Les engagements de dépenses imputés à charge des crédits d'engagement de l'année budgétaire 2011 s'élèvent à la somme de 1.583.380,06 EUR.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

§ 2. - Fixation des crédits d'engagement

Article 2

Les crédits d'engagement ouverts par les décrets budgétaires s'élèvent pour l'année budgétaire 2011 à : 1.735.000.00 EUR.

Ce montant se décompose comme suit :

a) budgets initiaux: 1.735.000,00 EUR

b) ajustements des crédits :

augmentations: 0,00 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Le montant total des crédits d'engagements ouverts par les décrets budgétaires pour l'année budgétaire 2011 est réduit d'un montant de 151.619,94 EUR des crédits d'engagement disponibles à la fin de l'année budgétaire et annulés définitivement en vertu des articles 34 et 35 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

Les crédits d'engagement définitifs de l'année budgétaire 2011 sont fixés à 1.583.380,06 EUR.

Cette somme est égale aux engagements imputés à charge des crédits budgétaires de l'année budgétaire 2011.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Personne ne demandant la parole, l'article 4 est adopté.

CHAPITRE II

Recettes et dépenses effectuées en exécution du budget de la Commission communautaire française

§ 1er. - Fixation des recettes

Article 5

Les recettes de la Commission communautaire française s'élèvent, pour l'année budgétaire 2011, à la somme de : 355.722.514,12 EUR.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 5 est adopté.

§ 2. - Fixation des dépenses

Article 6

Les opérations imputées à charge de l'année budgétaire 2011 sont arrêtées comme suit :

A) Crédits non dissociés :

se décomposant comme suit :

prestations d'années . antérieures :

20.304.297,10 EUR

b) prestations de l'année

en cours :

355.700.156,43 EUR

356.004.453,53 EUR

B) Crédits d'ordonnancement :

se décomposant comme suit :

a) prestations d'années antérieures :

0,00 EUR

prestations de l'année

en cours :

752.904,77 EUR

752.904,77 EUR

356.757.358,30 EUR Total des ordonnancements :

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 6 est adopté.

Article 7

Les paiements effectués, justifiés ou régularisés, à charge de l'année budgétaire 2011 se montent à la somme de :

Crédits non dissociés :

356.004.453,53 EUR

Crédits d'ordonnancement :

752.904,77 EUR

Total:

356.757.358,30 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 7 est adopté.

Article 8

Les paiements imputés à charge du budget et dont la justification ou la régularisation est renvoyée à une année suivante, en application de l'article 79 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, s'élèvent à 0 EUR.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Personne ne demandant la parole, l'article 8 est adopté.

§ 3. - Fixation des crédits de paiement

Article 9

Les crédits de paiement ouverts par les décrets budgétaires du Collège de la Commission communautaire française et affectés par ce Collège s'élèvent à :

Crédits non dissociés :

385.613.028,72 EUR

Crédits d'ordonnancement :

825.000.00 EUR

Total:

386.438.028.72 EUR

Ces montants comprennent :

Les crédits de paiement ouverts par les décrets budgétaires et se décomposant comme suit :

1. Budgets initiaux:

Crédits non dissociés: 355.373.000,00 EUR

Crédits

d'ordonnancement :

1.061.000,00 EUR

Total:

356.434.000,00 EUR

2. Ajustements des crédits (résultats nets) :

 Crédits non dissociés : 4.385.000,00 EUR

Crédits

d'ordonnancement :

- 236.000.00 EUR

Total:

4.149.000,00 EUR

II. Les crédits de paiement reportés de l'année budgétaire 2010:

Crédits non dissociés :

25.855.028,72 EUR

Crédits

d'ordonnancement :

0.00 EUR

Total:

25.855.028.72 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole?

Personne ne demandant la parole, l'article 9 est adopté.

Article 10

Le montant total des crédits de paiement ouverts par les décrets budgétaires pour l'année budgétaire 2011 et des crédits reportés est réduit :

Des crédits de paiement non utilisés dont le report à l'année budgétaire a lieu en application des articles 34 et 35 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991:

Crédits non dissociés :

24.057.843,57 EUR

Crédits d'ordonnancement :

0,00 EUR

Total:

24.057.843,57 EUR

Des crédits de paiement restés disponibles et qui sont annulés :

Crédits non dissociés :

5.550.731,62 EUR

Crédits d'ordonnancement :

72.095,23 EUR

Total:

5.622.826,85 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 10 est adopté.

Article 11

Pour couvrir les dépenses effectuées au-delà ou en l'absence des crédits ouverts de l'année budgétaire 2011, des crédits complémentaires sont alloués comme suit :

Crédits non dissociés : 0,00 EUR

Crédits d'ordonnancement : 0,00 EUR

Total: 0.00 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 11 est adopté.

Article 12

Par suite des dispositions contenues dans les articles 9, 10 et 11, les crédits définitifs de l'année budgétaire 2011 sont fixés comme suit :

- Crédits non dissociés : 335.700.156,43 EUR

Crédits d'ordonnancement : 752.904,77 EUR

Total: 336.453.061.20 EUR

Ces sommes sont égales aux opérations imputées à charge de l'année budgétaire.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 12 est adopté.

Article 13

Le résultat général des recettes et des dépenses du budget de l'année budgétaire 2011, est :

- Recettes : 355.722.514,12 EUR

Dépenses : 356.757.358,30 EUR

Excédent de recettes (+)
 ou de dépenses (-) :

ou de dépenses (–) : – 1.034.844,18 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 13 est adopté.

CHAPITRE III

Opérations effectuées en exécution des budgets des Services à gestion séparée

§ 1^{er}. – Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées

Article 14

Le règlement définitif du budget du Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées pour l'année budgétaire 2011 est établi comme suit :

A) Recettes:

les prévisions : 125.028.000,00 EUR
 les recettes imputées : 125.018.054,81 EUR

 la différence entre les recettes imputées et les prévisions :

- 9.945,19 EUR

B) Dépenses:

les crédits ouverts par

l'ordonnance budgétaire : 125.028.000,00 EUR les dépenses imputées : 124.761.652,45 EUR

 le montant des crédits à annuler :

266.347,55 EUR

C) Résultat :

les recettes : 125.018.054,81 EUR
 les dépenses : 124.761.652,45 EUR

ce qui fait apparaître pour l'année budgétaire 2011

un montant positif de : 256.402,36 EUR

auquel s'ajoute l'excédent

cumulé au 31 décembre 2010 : 1.873.284,71 EUR

et porte l'excédent cumulé

au 31 décembre 2011 à : 2.129.687,07 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 14 est adopté.

§ 2. – Centre Étoile Polaire

Article 15

Le règlement définitif du budget du Centre Étoile Polaire pour l'année budgétaire 2011 est établi comme suit :

A) Recettes:

les prévisions : 1.164.000,00 EUR
 les recettes imputées : 1.508.131,80 EUR

 la différence entre les recettes imputées et les prévisions :

344.131,80 EUR

B) Dépenses :

les crédits ouverts

par l'ordonnance budgétaire : 1.054.000,00 EUR les dépenses imputées : 988.755,51 EUR

le montant des crédits

à annuler : 65.244,49 EUR

C) Résultat :

- les recettes : 1.508.131,80 EUR

les dépenses : 988.755,51 EUR

ce qui fait apparaître pour l'année budgétaire 2011

un montant positif de : 519.376,29 EUR

auquel s'ajoute l'excédent

cumulé au 31 décembre 2010 : 398.435,67 EUR

et porte l'excédent cumulé

au 31 décembre 2011 à : 917.811,96 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 15 est adopté.

§ 3. - Service Formation PME

Article 16

Le règlement définitif du budget du Service Formation PME pour l'année budgétaire 2011 est établi comme suit :

A) Recettes:

les prévisions : 8.570.000,00 EUR

les recettes imputées : 9.416.091,16 EUR

la différence entre les recettes imputées et

les prévisions : 846.091,16 EUR

B) Dépenses :

les crédits ouverts
 par le décret budgétaire : 8.570.000,00 EUR

 les crédits reportés d'années antérieures

(encours): 400.811,74 EUR

les dépenses imputées : 7.935.814,40 EUR

le montant des crédits à

annuler :

 le montant des crédits à reporter (encours) à

l'année suivante : 705.936,25 EUR

329.061,09 EUR

C) Résultat :

- les recettes : 9.416.091,16 EUR

les dépenses : 7.935.814,40 EUR

ce qui fait apparaître pour l'année budgétaire 2011

un montant positif de : 1.480.276,76 EUR

auquel s'ajoute le solde

cumulé au 31 décembre 2010 : 654.358,18 EUR

et porte le solde cumulé

au 31 décembre 2011 à : 2.134.634,94 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 16 est adopté.

§ 4. – Service des Bâtiments

Article 17

Le règlement définitif du budget du Service des Bâtiments pour l'année budgétaire 2011 est établi comme suit :

A) Recettes:

- les prévisions : 13.181.000,00 EUR

- les recettes imputées : 12.118.200,00 EUR

 la différence entre les recettes imputées et

les prévisions : - 1.062.800,00 EUR

B) Dépenses:

 les crédits ouverts par l'ordonnance

budgétaire : 15.346.000,00 EUR

les dépenses imputées : 12.209.174,69 EUR

 le montant des crédits à annuler :

3.136.825,31 EUR

C) Résultat :

- les recettes : 12.118.200,00 EUR

- les dépenses : 12.209.174,69 EUR

ce qui fait apparaître pour l'année budgétaire 2011

un montant négatif de : - 90.974,69 EUR

auquel s'ajoute l'excédent

cumulé au 31 décembre 2010 : 11.952.611,68 EUR

et porte l'excédent cumulé

au 31 décembre 2011 à : 11.861.636,99 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 17 est adopté.

La discussion des articles est close.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

Projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2011

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des articles du projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2011 [doc. 43 (2020-2021) n° 2].

Il n'y a pas d'amendement.

CHAPITRE Ier

Engagements effectués en exécution du budget de la Commission communautaire française

§ 1er. - Fixation des engagements

Article 1er

Les engagements de dépenses imputés à charge des crédits d'engagement de l'année budgétaire 2011 s'élèvent à la somme de 114.000.00 EUR.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

§ 2. - Fixation des crédits d'engagement

Article 2

Les crédits d'engagement ouverts par les règlements budgétaires s'élèvent pour l'année budgétaire 2011 à 114.000,00 EUR.

Ce montant se décompose comme suit :

a) budgets initiaux:

114.000,00 EUR

b) ajustements des crédits :

0.00 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Personne ne demandant la parole. l'article 2 est adopté.

Article 3

Les crédits d'engagement définitifs de l'année budgétaire 2010 sont fixés à 114.000,00 EUR.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

CHAPITRE II

Recettes et dépenses effectuées en exécution du budget de la Commission communautaire française

§ 1er. - Fixation des recettes

Article 4

Les recettes de la Commission communautaire française s'élèvent, pour l'année budgétaire 2011, à la somme de 14.218.629,05 EUR.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole?

Personne ne demandant la parole, l'article 4 est adopté.

§ 2. - Fixation des dépenses

Article 5

Les opérations imputées à charge de l'année budgétaire 2011 sont arrêtées comme suit :

A) Crédits non dissociés :

se décomposant comme suit :

a) prestations d'années

antérieures :

5.510.027,89 EUR

prestations de l'année

en cours:

11.547.261,17 EUR

17.057.289,06 EUR

B) Crédits d'ordonnancement :

se décomposant comme suit :

a) prestations d'années antérieures :

0.00 EUR

prestations de l'année en cours :

16.000,00 EUR

16.000,00 EUR

Total des ordonnancements :

17.073.289,06 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 5 est adopté.

Article 6

Les paiements effectués, justifiés ou régularisés, à charge de l'année budgétaire 2011 se montent à la somme de :

Crédits non dissociés :

17.057.289.06 EUR

Crédits d'ordonnancement :

16.000,00 EUR

Total:

17.073.289.06 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 6 est adopté.

Article 7

Les paiements imputés à charge du budget et dont la justification ou la régularisation est renvoyée à une année suivante, en application de l'article 79 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, s'élèvent à 0 EUR.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 7 est adopté.

§ 3. - Fixation des crédits de paiement

Article 8

Les crédits de paiement ouverts par les règlements budgétaires du Collège de la Commission communautaire française et affectés par ce Collège s'élèvent à :

C.R. N° 37 (2020-2021)

Crédits non dissociés : 22.812.478,01 EUR Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non) Crédits d'ordonnancement : 16.000,00 EUR Personne ne demandant la parole, l'article 9 est adopté. Article 10 Total: 22.828.478,01 EUR Pour couvrir les dépenses effectuées au-delà ou en Ces montants comprennent : l'absence des crédits ouverts de l'année budgétaire 2011, des crédits complémentaires sont alloués comme suit : Les crédits de paiement ouverts par les règlements budgétaires et se décomposant comme suit : Crédits non dissociés : Budgets initiaux: Crédits d'ordonnancement : 0.00 EUR Crédits non dissociés : 16.874.000,00 EUR Crédits Total: 0.00 EUR d'ordonnancement : 16.000,00 EUR Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? Total: 16.890.000,00 EUR Personne ne demandant la parole, l'article 10 est adopté. Ajustements des crédits (résultats nets) : Article 11 Crédits non dissociés : - 98.000,00 EUR Par suite des dispositions contenues dans les articles 8, 9 et 10, les crédits définitifs de l'année budgétaire 2011 sont Crédits fixés comme suit : d'ordonnancement : 0,00 EUR Crédits non dissociés : 17.057.289,06 EUR Crédits d'ordonnancement : 16.000,00 EUR Total: - 98.000,00 EUR II. Les crédits de paiement reportés de l'année budgétaire 2010: Total: 17.073.289.06 EUR Crédits non dissociés : 6.036.478,01 EUR Ces sommes sont égales aux opérations imputées à charge de l'année budgétaire. Crédits d'ordonnancement : 0,00 EUR Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non) Total: 6.036.478,01 EUR Personne ne demandant la parole, l'article 11 est adopté. Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? Article 12 (Non) Le résultat général des recettes et des dépenses du Personne ne demandant la parole, l'article 8 est adopté. budget de l'année budgétaire 2011, est : Article 9 Recettes: 14.218.629,05 EUR Le montant total des crédits de paiement ouverts par les Dépenses : 17.073.289,06 EUR règlements budgétaires pour l'année budgétaire 2011 et des crédits reportés est réduit : Des crédits de paiement non utilisés dont le report à Excédent de recettes (+) l'année budgétaire a lieu en application des articles 34 - 2.854.660,01 EUR ou de dépenses (-): et 35 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? le 17 juillet 1991: Crédits non dissociés : 5.228.738,83 EUR Personne ne demandant la parole, l'article 12 est adopté. Crédits d'ordonnancement : 0,00 EUR La discussion des articles est close. Le vote aura lieu à l'heure convenue. 5.228.738,83 EUR Total: II. Des crédits de paiement restés disponibles et qui sont Projet de décret portant règlement définitif du budget annulés: de la Commission communautaire française pour l'année 2012 Crédits non dissociés : 526.450,12 EUR Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des Crédits d'ordonnancement : 0.00 EUR articles du projet de décret portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2012 [doc. 43 (2020-2021) n° 3].

526.450,12 EUR

Il n'y a pas d'amendement.

Total ·

CHAPITRE Ier

Engagements effectués en exécution du budget de la Commission communautaire française

§ 1er. - Fixation des engagements

Article 1er

Les engagements de dépenses imputés à charge des crédits d'engagement de l'année budgétaire 2012 s'élèvent à la somme de 251.141,58 EUR.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

§ 2. - Fixation des crédits d'engagement

Article 2

Les crédits d'engagement ouverts par les décrets budgétaires s'élèvent pour l'année budgétaire 2012 à : 407.000.00 EUR.

Ce montant se décompose comme suit :

a) budgets initiaux:

357.000.00 EUR

b) ajustements des crédits :

augmentations

50.000.00 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole. l'article 2 est adopté.

Article 3

Le montant total des crédits d'engagements ouverts par les décrets budgétaires pour l'année budgétaire 2012 est réduit d'un montant de 155.858,44 EUR des crédits d'engagement disponibles à la fin de l'année budgétaire et annulés définitivement en vertu des articles 34 et 35 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

Les crédits d'engagement définitifs de l'année budgétaire 2012 sont fixés à 251.141,56 EUR.

Cette somme est égale aux engagements imputés à charge des crédits budgétaires de l'année budgétaire 2012.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 4 est adopté.

CHAPITRE II

Recettes et dépenses effectuées en exécution du budget de la Commission communautaire française

§ 1er. - Fixation des recettes

Article 5

Les recettes de la Commission communautaire française s'élèvent, pour l'année budgétaire 2012, à la somme de :

368.691.384,76 EUR.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 5 est adopté.

§ 2. - Fixation des dépenses

Article 6

Les opérations imputées à charge de l'année budgétaire 2012 sont arrêtées comme suit :

A) Crédits non dissociés :

se décomposant comme suit :

 a) prestations d'années antérieures :

18.859.645,39 EUR

b) prestations de l'année en cours :

346.043.394,08 EUR

364.903.039,47 EUR

B) Crédits d'ordonnancement :

se décomposant comme suit :

a) prestations d'années antérieures :

0,00 EUR

 prestations de l'année en cours :

699.087.57 EUR

699.087,57 EUR

Total des ordonnancements :

365.602.127,04 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 6 est adopté.

Article 7

Les paiements effectués, justifiés ou régularisés, à charge de l'année budgétaire 2012 se montent à la somme de :

Crédits non dissociés :

364.903.039,47 EUR

Crédits d'ordonnancement :

699.087,57 EUR

Total :

365.602.127,04 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 7 est adopté.

Article 8

Les paiements imputés à charge du budget et dont la justification ou la régularisation est renvoyée à une année suivante, en application de l'article 79 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, s'élèvent à 0 EUR.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 8 est adopté.

§ 3. - Fixation des crédits de paiement

Article 9

Les crédits de paiement ouverts par les décrets budgétaires du Collège de la Commission communautaire française et affectés par ce Collège s'élèvent à :

Crédits non dissociés : 395.913.843,57 EUR
Crédits d'ordonnancement : 863.000,00 EUR

Total: 396.776.843,57 EUR

Ces montants comprennent :

- Les crédits de paiement ouverts par les décrets budgétaires et se décomposant comme suit :
 - 1. Budgets initiaux :

- Crédits non dissociés: 366.318.000,00 EUR

- Crédits

d'ordonnancement : 865.000,00 EUR

Total: 367.183.000,00 EUR

2. Ajustements des crédits (résultats nets) :

Crédits non dissociés : 5.538.000,00 EUR

Crédits

d'ordonnancement : - 2.000,00 EUR

Total: 5.536.000,00 EUR

II. Les crédits de paiement reportés de l'année budgétaire 2011 :

Crédits non dissociés : 24.057.843,57 EUR

- Crédits d'ordonnancement : 0,00 EUR

Total: 24.057.843,57 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 9 est adopté.

Article 10

Le montant total des crédits de paiement ouverts par les décrets budgétaires pour l'année budgétaire 2012 et des crédits reportés est réduit :

I. Des crédits de paiement non utilisés dont le report à l'année budgétaire a lieu en application des articles 34 et 35 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991 :

Crédits non dissociés : 25.812.605,92 EUR

Crédits d'ordonnancement : 0,00 EUR

Total: 25.812.605,92 EUR

 Des crédits de paiement restés disponibles et qui sont annulés :

Crédits non dissociés : 5.198.198,18 EURCrédits d'ordonnancement : 163.912,43 EUR

Total : 5.362.110,61 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 10 est adopté.

Article 11

Pour couvrir les dépenses effectuées au-delà ou en l'absence des crédits ouverts de l'année budgétaire 2012, des crédits complémentaires sont alloués comme suit :

Crédits non dissociés : 0,00 EUR

Crédits d'ordonnancement : 0,00 EUR

Total: 0.00 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 11 est adopté.

Article 12

Par suite des dispositions contenues dans les articles 9, 10 et 11, les crédits définitifs de l'année budgétaire 2012 sont fixés comme suit :

Crédits non dissociés : 364.903.039,47 EURCrédits d'ordonnancement : 699.087,57 EUR

·

Total: 365.602.127,04 EUR

Ces sommes sont égales aux opérations imputées à charge de l'année budgétaire.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 12 est adopté.

Article 13

Le résultat général des recettes et des dépenses du budget de l'année budgétaire 2012, est :

- Recettes : 368.691.384,76 EUR

- Dépenses : 365.602.127,04 EUR

Excédent de recettes (+)
 ou de dépenses (-) :

+ 3.089.257,72 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 13 est adopté.

CHAPITRE III

Opérations effectuées en exécution des budgets des Services à gestion séparée

§ 1^{er}. – Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées

Article 14

Le règlement définitif du budget du Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées pour l'année budgétaire 2012 est établi comme suit :

A) Recettes:

les prévisions : 129.691.000,00 EUR
 les recettes imputées : 129.360.846,07 EUR

 la différence entre les recettes imputées et les prévisions :

- 330.153,93 EUR

B) Dépenses :

- les crédits ouverts par

l'ordonnance budgétaire : 129.691.000,00 EUR les dépenses imputées : 129.119.062,57 EUR

 le montant des crédits à annuler :

571.937,43 EUR

C) Résultat :

les recettes : 129.360.846,07 EURles dépenses : 129.119.062,57 EUR

ce qui fait apparaître pour l'année budgétaire 2012 un montant positif de :

241.783,50 EUR

auquel s'ajoute l'excédent

cumulé au 31 décembre 2011 : 2.129.687,07 EUR

et porte l'excédent cumulé

au 31 décembre 2012 à : 2.371.470,57 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 14 est adopté.

§ 2. – Centre Étoile Polaire

Article 15

Le règlement définitif du budget du Centre Étoile Polaire pour l'année budgétaire 2012 est établi comme suit :

A) Recettes:

les prévisions : 1.141.000,00 EUR
les recettes imputées : 825.989,67 EUR

 la différence entre les recettes imputées et les prévisions :

- 315.010,33 EUR

B) Dépenses :

 les crédits ouverts par l'ordonnance budgétaire : 1.031.000,00 EUR les dépenses imputées : 979.010,45 EUR

 le montant des crédits à annuler :

51.989,55 EUR

C) Résultat :

les recettes : 825.989,67 EUR
 les dépenses : 979.010,45 EUR

ce qui fait apparaître pour l'année budgétaire 2012

un montant négatif de : - 153.020,78 EUR

auquel s'ajoute l'excédent

cumulé au 31 décembre 2011 : 917.812,26 EUR

et porte l'excédent cumulé

au 31 décembre 2012 à : 764.791,48 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 15 est adopté.

§ 3. - Service Formation PME

Article 16

Le règlement définitif du budget du Service Formation PME pour l'année budgétaire 2012 est établi comme suit :

A) Recettes:

- les prévisions : 8.563.000,00 EUR

- les recettes imputées : 8.479.583,18 EUR

 la différence entre les recettes imputées et les prévisions :

- 83.416,82 EUR

B) Dépenses :

les crédits ouverts

par le décret budgétaire : 8.563.000,00 EUR

les crédits reportés d'années

antérieures (encours) : 705.936,25 EUR

les dépenses imputées : 8.439.372,12 EUR

le montant des crédits

à annuler : 103.600,06 EUR

 le montant des crédits à reporter (encours)

à l'année suivante : 725.964,07 EUR

C) Résultat :

les recettes : 8.479.583,18 EUR
 les dépenses : 8.439.372,12 EUR

ce qui fait apparaître pour l'année budgétaire 2012 un montant positif de :

un montant positif de : 40.211,06 EUR

auquel s'ajoute le solde cumulé

au 31 décembre 2011 : 2.134.634,94 EUR

et porte le solde cumulé

au 31 décembre 2012 à : 2.174.846,00 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 16 est adopté.

§ 4. - Service des Bâtiments

Article 17

Le règlement définitif du budget du Service des Bâtiments pour l'année budgétaire 2012 est établi comme suit :

A) Recettes:

les prévisions : 10.970.000,00 EUR
 les recettes imputées : 12.819.700,00 EUR

 la différence entre les recettes imputées et les prévisions :

1.849.700,00 EUR

B) Dépenses :

les crédits ouverts par

l'ordonnance budgétaire : 13.115.000,00 EUR

les dépenses imputées : 8.118.939,67 EUR

le montant des crédits à annuler :

er: 4.996.060,33 EUR

C) Résultat :

les recettes : 12.819.700,00 EUR

- les dépenses : 8.118.939,67 EUR

ce qui fait apparaître pour l'année budgétaire 2012

un montant positif de : 4.700.760,33 EUR

auquel s'ajoute l'excédent

cumulé au 31 décembre 2011 : 11.861.636,99 EUR

et porte l'excédent cumulé

au 31 décembre 2012 à : 16.562.397,32 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 17 est adopté.

La discussion des articles est close.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

Projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2012

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des articles du projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2012 [doc. 43 (2020-2021) n° 4].

Il n'y a pas d'amendement.

CHAPITRE Ier

Engagements effectués en exécution du budget de la Commission communautaire française

§ 1er. - Fixation des engagements

Article 1er

Les engagements de dépenses imputés à charge des crédits d'engagement de l'année budgétaire 2012 s'élèvent à la somme de 0.00 EUR.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

§ 2. - Fixation des crédits d'engagement

Article 2

Les crédits d'engagement ouverts par les règlements budgétaires s'élèvent pour l'année budgétaire 2012 à 0,00 EUR.

Ce montant se décompose comme suit :

a) budgets initiaux : 0,00 EUR

b) ajustements des crédits : 0,00 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Les crédits d'engagement définitifs de l'année budgétaire 2011 sont fixés à 0,00 EUR.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

CHAPITRE II

Recettes et dépenses effectuées en exécution du budget de la Commission communautaire française

§ 1er. - Fixation des recettes

Article 4

Les recettes de la Commission communautaire française s'élèvent, pour l'année budgétaire 2012, à la somme de : 14.147.254,37 EUR.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 4 est adopté.

§ 2. - Fixation des dépenses

Article 5

Les opérations imputées à charge de l'année budgétaire 2012 sont arrêtées comme suit :

A) Crédits non dissociés :

se décomposant comme suit :

 a) prestations d'années antérieures :

4.699.615,56 EUR

b) prestations de l'année

en cours :

11.543.444,13 EUR

16.243.059,69 EUR

B) Crédits d'ordonnancement :

se décomposant comme suit :

 a) prestations d'années antérieures :

0,00 EUR

b) prestations de l'année en cours :

38.000,00 EUR

38.000,00 EUR

Total des ordonnancements :

16.281.059,69 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 5 est adopté.

Article 6

Les paiements effectués, justifiés ou régularisés, à charge de l'année budgétaire 2012 se montent à la somme de :

Crédits non dissociés : 16.243.059,69 EUR

Crédits d'ordonnancement : 38.000,00 EUR

Total :

16.281.059.69 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 6 est adopté.

Article 7

Les paiements imputés à charge du budget et dont la justification ou la régularisation est renvoyée à une année suivante, en application de l'article 79 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, s'élèvent à 0 EUR.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 7 est adopté.

§ 3. - Fixation des crédits de paiement

Article 8

Les crédits de paiement ouverts par les règlements budgétaires du Collège de la Commission communautaire française et affectés par ce Collège s'élèvent à :

- Crédits non dissociés : 22.049.738,83 EUR

Crédits d'ordonnancement : 38.000,00 EUR

Total: 22.087.738.83 EUR

Ces montants comprennent :

- Les crédits de paiement ouverts par les règlements budgétaires et se décomposant comme suit :
 - 1. Budgets initiaux:

Crédits non dissociés : 17.119.000,00 EUR

Crédits d'ordonnancement : 38.000,00 EUR

Total: 17.157.000,00 EUR

2. Ajustements des crédits (résultats nets) :

Crédits non dissociés : - 298.000,00 EUR

Crédits d'ordonnancement : 0,00 EUR

Total : - 298.000,00 EUR

II. Les crédits de paiement reportés de l'année budgétaire 2011 :

Crédits non dissociés : 5.228.738,83 EUR

Crédits d'ordonnancement : 0,00 EUR

Total : 5.228.738.83 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 8 est adopté.

Article 9

Le montant total des crédits de paiement ouverts par les règlements budgétaires pour l'année budgétaire 2012 et des crédits reportés est réduit :

I. Des crédits de paiement non utilisés dont le report à l'année budgétaire a lieu en application des articles 34 et 35 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991 :

Crédits non dissociés : 5.277.555,87 EUR

Crédits d'ordonnancement : 0,00 EUR

Total: 5.277.555,87 EUR

II. Des crédits de paiement restés disponibles et qui sont annulés :

Crédits non dissociés : 529.123,27 EUR

Crédits d'ordonnancement : 0,00 EUR

Total : 529.123,27 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Personne ne demandant la parole, l'article 9 est adopté.

Article 10

Pour couvrir les dépenses effectuées au-delà ou en l'absence des crédits ouverts de l'année budgétaire 2012, des crédits complémentaires sont alloués comme suit :

Crédits non dissociés : 0,00 EUR

Crédits d'ordonnancement : 0,00 EUR

Total: 0,00 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 10 est adopté.

Article 11

Par suite des dispositions contenues dans les articles 8, 9 et 10, les crédits définitifs de l'année budgétaire 2012 sont fixés comme suit :

Crédits non dissociés : 16.243.059,69 EUR

Crédits d'ordonnancement : 38.000,00 EUR

Total: 16.281.059,69 EUR

Ces sommes sont égales aux opérations imputées à charge de l'année budgétaire.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 11 est adopté.

Article 12

Le résultat général des recettes et des dépenses du budget de l'année budgétaire 2012, est :

- Recettes : 14.147.254,37 EUR

Dépenses : 16.281.059,69 EUR

<u>-----</u>

Excédent de recettes (+)

ou de dépenses (–): – 2.133.805,32 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 12 est adopté.

La discussion des articles est close.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2013

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des articles du projet de décret portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2013 [doc. 43 (2020-2021) n° 5].

Il n'y a pas d'amendement.

CHAPITRE Ier

Engagements effectués en exécution du budget de la Commission communautaire française

§ 1er. - Fixation des engagements

Article 1er

Les engagements de dépenses imputés à charge des crédits d'engagement de l'année budgétaire 2013 s'élèvent à la somme de 1.516.079,14 EUR.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

§ 2. - Fixation des crédits d'engagement

Article 2

Les crédits d'engagement ouverts par les décrets budgétaires s'élèvent pour l'année budgétaire 2013 à : 2.403.000.00 EUR.

Ce montant se décompose comme suit :

a) budgets initiaux : 2.206.000,00 EUR

b) ajustements des crédits :

augmentations 197.000,00 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Le montant total des crédits d'engagements ouverts par les décrets budgétaires pour l'année budgétaire 2013 est réduit d'un montant de 886.920,86 EUR des crédits d'engagement disponibles à la fin de l'année budgétaire et annulés définitivement en vertu des articles 34 et 35 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

Les crédits d'engagement définitifs de l'année budgétaire 2013 sont fixés à 1.516.079,14 EUR.

Cette somme est égale aux engagements imputés à charge des crédits budgétaires de l'année budgétaire 2013.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 4 est adopté.

CHAPITRE II

Recettes et dépenses effectuées en exécution du budget de la Commission communautaire française

§ 1er. - Fixation des recettes

Article 5

Les recettes de la Commission communautaire française s'élèvent, pour l'année budgétaire 2013, à la somme de : 383.315.318,05 EUR.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 5 est adopté.

§ 2. - Fixation des dépenses

Article 6

Les opérations imputées à charge de l'année budgétaire 2013 sont arrêtées comme suit :

A) Crédits non dissociés :

se décomposant comme suit :

a) prestations d'années

antérieures :

19.005.222,37 EUR

prestations de l'année

en cours:

362.474.513,46 EUR

381.479.735,83 EUR

B) Crédits d'ordonnancement :

se décomposant comme suit :

a) prestations d'années antérieures :

0.00 EUR

prestations de l'année

en cours :

1.254.465,66 EUR

1.254.465,66 EUR

Total des ordonnancements : 382.734.201,49 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 6 est adopté.

Article 7

Les paiements effectués, justifiés ou régularisés, à charge de l'année budgétaire 2013 se montent à la somme de :

Crédits non dissociés : 381.479.735.83 EUR

Crédits d'ordonnancement : 1.254.465,66 EUR

Total:

382.734.201.49 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 7 est adopté.

Article 8

Les paiements imputés à charge du budget et dont la justification ou la régularisation est renvoyée à une année suivante, en application de l'article 79 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, s'élèvent à 0 EUR.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 8 est adopté.

§ 3. - Fixation des crédits de paiement

Article 9

Les crédits de paiement ouverts par les décrets budgétaires du Collège de la Commission communautaire française et affectés par ce Collège s'élèvent à :

Crédits non dissociés : 411.904.605,92 EUR

Crédits d'ordonnancement : 1.350.000,00 EUR

413.254.605,92 EUR Total:

Ces montants comprennent :

- Les crédits de paiement ouverts par les décrets budgétaires et se décomposant comme suit :
 - 1. Budgets initiaux:

Crédits non dissociés: 384.955.000.00 EUR

Crédits

d'ordonnancement :

1.927.000,00 EUR

Total: 386.882.000,00 EUR

2. Ajustements des crédits (résultats nets) :

Crédits non dissociés : 1.137.000,00 EUR

Crédits

d'ordonnancement : - 577.000,00 EUR

Total: 560.000,00 EUR

II. Les crédits de paiement reportés de l'année budgétaire 2012 .

Crédits non dissociés : 25.812.605,92 EUR

Crédits d'ordonnancement : 0,00 EUR

Total: 25.812.605,92 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole?

Personne ne demandant la parole, l'article 9 est adopté.

Article 10

Le montant total des crédits de paiement ouverts par les décrets budgétaires pour l'année budgétaire 2013 et des crédits reportés est réduit :

Des crédits de paiement non utilisés dont le report à l'année budgétaire a lieu en application des articles 34 et 35 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991:

Crédits non dissociés : 23.617.486,54 EUR

Crédits d'ordonnancement : 0.00 EUR

Total: 23.617.486.54 EUR

Des crédits de paiement restés disponibles et qui sont annulés:

Crédits non dissociés : 6.807.383,55 EUR

Crédits d'ordonnancement : 95.534,34 EUR

Total: 6.902.917,89 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole?

Personne ne demandant la parole, l'article 10 est adopté.

Article 11

Pour couvrir les dépenses effectuées au-delà ou en l'absence des crédits ouverts de l'année budgétaire 2013, des crédits complémentaires sont alloués comme suit :

C.R. N° 37 (2020-2021)

Crédits non dissociés : 0,00 EUR

Crédits d'ordonnancement : 0,00 EUR

Total: 0,00 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 11 est adopté.

Article 12

Par suite des dispositions contenues dans les articles 9, 10 et 11, les crédits définitifs de l'année budgétaire 2013 sont fixés comme suit :

Crédits non dissociés : 381.479.735,83 EUR

Crédits d'ordonnancement : 1.254.465,66 EUR

Total: 382.734.201,49 EUR

Ces sommes sont égales aux opérations imputées à charge de l'année budgétaire.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 12 est adopté.

Article 13

Le résultat général des recettes et des dépenses du budget de l'année budgétaire 2013, est :

Recettes: 383.315.318,05 EUR

Dépenses : 382.734.201,49 EUR

Excédent de recettes (+) 581.116,56 EUR

ou de dépenses (–) :

 $\begin{tabular}{ll} \bf Mme \ la \ pr\'esidente.- \ Quelqu'un \ demande-t-il \ la \ parole\ ? \\ \it (Non) \end{tabular}$

Personne ne demandant la parole, l'article 13 est adopté.

CHAPITRE III

Opérations effectuées en exécution des budgets des Services à gestion séparée

§ 1^{er}. – Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées

Article 14

Le règlement définitif du budget du Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées pour l'année budgétaire 2013 est établi comme suit :

A) Recettes:

- les prévisions : 135.474.000,00 EUR

les recettes imputées : 135.177.567,39 EUR

 la différence entre les recettes imputées

et les prévisions : - 296.432,61 EUR

B) Dépenses :

les crédits ouverts par

l'ordonnance budgétaire : 134.055.000,00 EUR

les dépenses imputées : 133.500.739,62 EUR

le montant des crédits

à annuler :

554.260,38 EUR

C) Résultat :

- les recettes : 135.177.567,39 EUR

- les dépenses : 133.500.739,62 EUR

ce qui fait apparaître pour l'année budgétaire 2013

un montant positif de :

1.676.827,77 EUR

auquel s'ajoute l'excédent

cumulé au 31 décembre 2012 : 2.371.470,57 EUR

et porte l'excédent cumulé au 31 décembre 2013 à :

4.048.298,34 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 14 est adopté.

§ 2. - Centre Étoile Polaire

Article 15

Le règlement définitif du budget du Centre Étoile Polaire pour l'année budgétaire 2013 est établi comme suit :

A) Recettes:

les prévisions : 841.000,00 EUR

les recettes imputées : 1.694.683,65 EUR

 la différence entre les recettes imputées et les prévisions :

853.683,65 EUR

B) Dépenses :

les crédits ouverts

par l'ordonnance budgétaire : 8

841.000,00 EUR

les dépenses imputées :

821.299,65 EUR

le montant des crédits

à annuler :

19.700,35 EUR

C) Résultat :

- les recettes :

1.694.683,65 EUR

les dépenses :

821.299,65 EUR

ce qui fait apparaître pour l'année budgétaire 2013

un montant positif de :

873.384,00 EUR

auquel s'ajoute l'excédent

cumulé au 31 décembre 2012 :

764.791,48 EUR

et porte l'excédent cumulé au 31 décembre 2013 à :

1.638.175.48 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 15 est adopté.

§ 3. - Service Formation PME

Article 16

Le règlement définitif du budget du Service Formation PME pour l'année budgétaire 2013 est établi comme suit :

A) Recettes:

les prévisions : 8.987.362,32 EUR
 les recettes imputées : 9.095.595,79 EUR

 la différence entre les recettes imputées et les prévisions :

108.233,47 EUR

B) Dépenses :

 les crédits ouverts par le décret budgétaire :

8.988.000,00 EUR

 les crédits reportés d'années antérieures (encours) :

725.964,07 EUR

les dépenses imputées :

9.162.946,87 EUR

 le montant des crédits à annuler :

223.958,29 EUR

 le montant des crédits à reporter (encours) à l'année suivante :

327.058,91 EUR

C) Résultat :

- les recettes : 9.095.595,79 EUR

les dépenses : 9.162.946,87 EUR

ce qui fait apparaître pour l'année budgétaire 2013

un montant négatif de : - 67.351,08 EUR

auquel s'ajoute le solde

cumulé au 31 décembre 2012 : 2.174.846,00 EUR

et porte le solde cumulé

au 31 décembre 2013 à : 2.107.494,92 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 16 est adopté.

§ 4. - Service des Bâtiments

Article 17

Le règlement définitif du budget du Service des Bâtiments pour l'année budgétaire 2013 est établi comme suit :

A) Recettes:

les prévisions : 10.692.000,00 EUR
 les recettes imputées : 10.695.840,00 EUR

 la différence entre les recettes imputées et les prévisions :

3.840,00 EUR

B) Dépenses :

les crédits ouverts par

l'ordonnance budgétaire : 13.544.000,00 EUR

- les dépenses imputées : 9.138.366,16 EUR

 le montant des crédits à annuler :

4.405.633,84 EUR

C) Résultat :

les recettes : 10.695.840,00 EUR
 les dépenses : 9.138.366,16 EUR

ce qui fait apparaître pour l'année budgétaire 2013 un montant positif de :

ntant positif de : 1.557.473,84 EUR

auquel s'ajoute l'excédent

cumulé au 31 décembre 2012 : 16.562.397,32 EUR

et porte l'excédent cumulé

au 31 décembre 2013 à : 18.119.871,16 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 17 est adopté.

La discussion des articles est close.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

Projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2013

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des articles du projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2013 [doc. 43 (2020-2021) n° 6].

Il n'y a pas d'amendement.

CHAPITRE Ier

Engagements effectués en exécution du budget de la Commission communautaire française

§ 1er. - Fixation des engagements

Article 1er

Les engagements de dépenses imputés à charge des crédits d'engagement de l'année budgétaire 2013 s'élèvent à la somme de 0,00 EUR.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

§ 2. - Fixation des crédits d'engagement

Article 2

Les crédits d'engagement ouverts par les règlements budgétaires s'élèvent pour l'année budgétaire 2013 à 0.00 FUR

Ce montant se décompose comme suit :

a) budgets initiaux:

0,00 EUR

b) ajustements des crédits :

0.00 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Les crédits d'engagement définitifs de l'année budgétaire 2012 sont fixés à 0,00 EUR.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

CHAPITRE II

Recettes et dépenses effectuées en exécution du budget de la Commission communautaire française

§ 1er. - Fixation des recettes

Article 4

Les recettes de la Commission communautaire française s'élèvent, pour l'année budgétaire 2013, à la somme de : 14.272.201,30 EUR.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 4 est adopté.

§ 2. – Fixation des dépenses

Article 5

Les opérations imputées à charge de l'année budgétaire 2013 sont arrêtées comme suit :

A) Crédits non dissociés :

se décomposant comme suit :

a) prestations d'années antérieures :

4.167.347,71 EUR

b) prestations de l'année

en cours :

11.456.563,71 EUR

15.623.911,42 EUR

B) Crédits d'ordonnancement :

se décomposant comme suit :

a) prestations d'années antérieures :

0,00 EUR

b) prestations de l'année en cours :

38.000,00 EUR

38.000,00 EUR

Total des ordonnancements :

15.661.911,42 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 5 est adopté.

Article 6

Les paiements effectués, justifiés ou régularisés, à charge de l'année budgétaire 2013 se montent à la somme de :

Crédits non dissociés :

15.623.911,42 EUR

Crédits d'ordonnancement :

38.000,00 EUR

Total:

15.661.911,42 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 6 est adopté.

Article 7

Les paiements imputés à charge du budget et dont la justification ou la régularisation est renvoyée à une année suivante, en application de l'article 79 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, s'élèvent à 0 EUR.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 7 est adopté.

§ 3. – Fixation des crédits de paiement

Article 8

Les crédits de paiement ouverts par les règlements budgétaires du Collège de la Commission communautaire française et affectés par ce Collège s'élèvent à :

- Crédits non dissociés :

22.328.555,87 EUR

Crédits d'ordonnancement :

38.000,00 EUR

Total:

22.366.555,87 EUR

Ces montants comprennent :

I. Les crédits de paiement ouverts par les règlements budgétaires et se décomposant comme suit :

1. Budgets initiaux:

Crédits non dissociés : 17.448.000,00 EUR

Crédits d'ordonnancement : 38.000,00 EUR

Total: 17.486.000,00 EUR

2. Ajustements des crédits (résultats nets) :

Crédits non dissociés : - 397.000,00 EUR

Crédits d'ordonnancement : 0,00 EUR

Total: - 397.000,00 EUR

II. Les crédits de paiement reportés de l'année budgétaire 2012 :

Crédits non dissociés : 5.277.555,87 EUR

Crédits d'ordonnancement : 0,00 EUR

Total: 5.277.555.87 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 8 est adopté.

Article 9

Le montant total des crédits de paiement ouverts par les règlements budgétaires pour l'année budgétaire 2013 et des crédits reportés est réduit :

I. Des crédits de paiement non utilisés dont le report à l'année budgétaire a lieu en application des articles 34 et 35 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991 :

Crédits non dissociés : 5.594.436,29 EUR

Crédits d'ordonnancement : 0,00 EUR

Total: 5.594.436,29 EUR

II. Des crédits de paiement restés disponibles et qui sont annulés :

Crédits non dissociés : 1.110.208,16 EUR

Crédits d'ordonnancement : 0,00 EUR

Total: 1.110.208,16 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 9 est adopté.

Article 10

Pour couvrir les dépenses effectuées au-delà ou en l'absence des crédits ouverts de l'année budgétaire 2013, des crédits complémentaires sont alloués comme suit :

- Crédits non dissociés : 0,00 EUR

Crédits d'ordonnancement : 0,00 EUR

Total:

0.00 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 10 est adopté.

Article 11

Par suite des dispositions contenues dans les articles 8, 9 et 10, les crédits définitifs de l'année budgétaire 2013 sont fixés comme suit :

Crédits non dissociés : 15.623.911,42 EUR

Crédits d'ordonnancement : 38.000,00 EUR

Total: 15.661.911,42 EUR

Ces sommes sont égales aux opérations imputées à charge de l'année budgétaire.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 11 est adopté.

Article 12

Le résultat général des recettes et des dépenses du budget de l'année budgétaire 2013, est :

- Recettes : 14.272.201,30 EUR

- Dépenses : 15.661.911,42 EUR

Excédent de recettes (+)
 ou de dépenses (-) :

- 1.389.710.12 EUR

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 12 est adopté.

La discussion des articles est close.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DÉLIBÉRATIVE (ART. 42TER DU RÈGLEMENT)

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la proposition de constitution d'une commission délibérative (art. 42ter du Règlement) [doc. 48 (2020-2021) n° 1].

Discussion générale

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de constitution d'une commission délibérative.

Le Bureau élargi a été saisi d'une suggestion parlementaire déposée par plusieurs groupes politiques et a décidé de constituer une commission délibérative sur la thématique qui est reprise dans le document 48 (2020-2021) n° 1.

Conformément à l'article 42ter du Règlement, cette commission délibérative sera constituée de 36 citoyens et citoyennes tirés au sort et des membres de la commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives.

Le Comité d'accompagnement, tel que constitué dans le respect du vade-mecum, a été saisi de cette thématique ce mardi 4 mai et a procédé à une reformulation de la suggestion, comme suit : « Dans quelle mesure et de quelle manière les citoyennes et citoyens bruxellois envisagent-ils leur rôle dans la prévention, la communication, la gestion d'une crise et son évaluation ? ».

La notion de crise a également été définie par le Comité d'accompagnement, qui s'est référé à celle de l'Arrêté royal du 22 mai 2019 : « Situation d'urgence : tout événement qui entraîne ou qui est susceptible d'entraîner des conséquences dommageables pour la vie sociale, comme un trouble grave de la sécurité publique, une menace grave contre la vie ou la santé des personnes et/ou contre les intérêts matériels importants, et qui nécessite la coordination des disciplines afin de faire disparaître la menace ou de limiter les conséquences néfastes de l'événement ».

Avant d'ouvrir la discussion, je voudrais souligner l'importance de l'organisation d'une telle commission délibérative au sein de la Commission communautaire française dans les prochaines semaines ou les prochains mois.

Les suggestions citoyennes constituent un levier complémentaire pour impliquer les citoyens et citoyennes au moment de la mise à l'agenda des thématiques d'une commission délibérative. Il faut les prendre au sérieux.

Plusieurs associations de terrain de la Commission communautaire française ont, ces derniers mois, exprimé leur grand intérêt pour un travail avec leurs usagers en vue de déposer une suggestion citoyenne. Mais la situation actuelle complique la tâche de ces associations, monopolisées par l'urgence. Malgré l'intérêt du secteur, il réfléchir aux formes de faudrait soutien d'encouragement que nous pourrions apporter à ces suggestions citoyennes. Nous en discuterons au sein du groupe de travail chargé d'examiner la mise en place des commissions délibératives, groupe que je préside et où je soumettrai des propositions.

La possibilité qui va voir le jour est inédite. La suggestion citoyenne n'existe, en effet, dans aucun autre pays. Toutefois, cette possibilité nouvelle n'annule pas l'intérêt de la proposition de thématiques par des parlementaires ou des Parlements. Constituer une commission délibérative à partir d'une telle proposition ne revient pas à lancer un débat de façon artificielle, mais bien à relayer auprès du Parlement l'intérêt d'entendre des citoyens sur des sujets pouvant être difficiles, clivants ou d'actualité. Le fait que des parlementaires débattent de certains de ces sujets démontrera leur courage politique.

Vous connaissez la tradition du Parlement francophone bruxellois d'ouvrir ses portes aux organisations et associations de terrain, aux citoyennes et aux citoyens. L'ensemble des groupes politiques y sont attachés, et nous devons continuer dans cette voie. Les sujets de discussion avec les citoyens ne manquent pas à la Commission communautaire française. Beaucoup d'experts et d'acteurs de terrain ont rappelé récemment combien il était important que les citoyens puissent s'exprimer sur ce qu'ils vivent, notamment en cette période de crise sanitaire. La

reformulation du Comité d'accompagnement est, à ce titre, vraiment intéressante, car elle détermine de manière précise ce que nous allons leur demander.

Je me réjouis que notre Parlement ouvre à nouveau ses portes aux citoyens pour aborder une problématique particulièrement d'actualité et liée à une crise sans précédent, même si l'objectif n'est pas de revenir en arrière, mais bien de se préparer à d'éventuelles nouvelles crises.

Je souhaitais ainsi clarifier certains éléments.

La discussion générale est ouverte.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Les commissions délibératives mixtes sont un outil de participation citoyenne que notre groupe soutient. Nous espérons tous, en notre qualité de mandataires politiques, apporter une réponse à l'éloignement – voire à la défiance – d'un certain nombre de citoyens à l'égard de nos institutions. Cet enjeu est majeur pour le bon fonctionnement démocratique de notre pays.

Notre groupe s'est engagé avec conviction dans la mise sur pied des commissions délibératives, par son appui et de nombreuses propositions. L'outil participatif et son principe citoyen doivent être pris au sérieux, c'est là le premier prérequis à la confiance.

Vous le savez, une commission délibérative peut naître d'une suggestion citoyenne ou parlementaire. Nous déplorons la décision, prise par le Bureau élargi, de retenir un sujet parlementaire. Après un premier sujet au Parlement bruxellois décidé par certains groupes politiques, il en va de même pour le premier sujet de la Commission communautaire française, ce qui est pour nous un mauvais signal envoyé au citoyen.

Quelles propositions d'origine citoyenne sont-elles arrivées, à ce jour, au Parlement francophone bruxellois ? Celles qui sont parvenues n'étaient manifestement pas revêtues du nombre de signatures requis. Quel laps de temps leur a-t-il été accordé afin de leur permettre d'aboutir ? Vous nous indiquez que le calendrier pour la tenue de la commission délibérative en septembre-octobre ne permet pas d'attendre, pour le choix du thème.

Au Parlement bruxellois, la décision relative à la 5G a été soumise aux parlementaires le 12 février, soit dix semaines, dont deux de vacances de Pâques, avant le début des travaux. Pourquoi faudrait-il quatre mois pour débuter du côté de notre institution ?

Il nous semble, dès lors, matériellement possible d'attendre encore un peu afin que la première commission délibérative au sein du Parlement francophone bruxellois porte bien sur une suggestion citoyenne. Symboliquement, il est essentiel pour mon groupe que nous accordions la priorité aux citoyens.

Afin d'encourager les citoyens francophones de Bruxelles à déposer des suggestions, il faut évidemment une communication spécifique sur les commissions délibératives mixtes et les compétences de la Commission communautaire française. Quelles campagnes ont-elles été menées par notre institution? Quels sont les canaux, les messages utilisés? J'observe que sur la plate-forme dédiée, democratie.brussels, les possibilités offertes par la Commission communautaire française ne sont pas présentées de manière spécifique.

S'il n'y a pas eu de communication spécifique et pédagogique, comment voulez-vous que les citoyens

s'emparent de cet espace de débat sur les sujets personnalisables ? Nous nous interrogeons, dès lors, sur la responsabilité de l'échec en la matière. Je le répète une fois encore : l'implication et la primauté de la parole citoyenne nous paraissent fondamentales et spécifiques à la démarche mise en place.

Le sujet qui nous est soumis aujourd'hui relève donc d'une décision prise par certaines formations politiques. Mon groupe ne l'a pas cosignée. Elle porte sur la participation citoyenne dans le cadre d'une gestion de crise. Lors de la gestion en cours et à venir de la crise de la Covid-19, il s'agira d'améliorer la communication avec le citoyen.

L'expérience de la crise de la Covid-19 montre que nous aux compétences régionales faisons appel bicommunautaires dans ce type de situation, et non à celles de la Commission communautaire française. Comment délimiterons-nous les champs au sein desquels pourront délibérer et formuler citoyens recommandations à l'intention de notre Parlement? Le prévoit, en vade-mecum effet, un suivi recommandations sous la forme de parlementaires. Si les avis des citoyens ne peuvent pas porter sur les sujets qui les préoccupent, le processus et la confiance risquent à nouveau d'être mis à mal.

Si, par ailleurs, leurs recommandations dépassent les compétences de la Commission communautaire française, sans que les autres Parlements puissent prendre le relais, il y a un risque de désillusion.

Pour toutes ces raisons, mon groupe s'abstiendra.

Mme Farida Tahar (Ecolo).-Contrairement M. Van Goidsenhoven, le groupe Ecolo se réjouit de l'initiative inédite et originale visant à constituer, à la Commission communautaire française, une commission délibérative mixte dédiée à la participation citoyenne en temps de crise. Rappelons que, même si elle n'est pas directement portée par des citoyens, cette initiative émane aussi de la société civile, qui a notamment interpellé notre présidente. La Commission communautaire française ne pouvait manguer l'occasion d'organiser une participation telle qu'elle existe déjà au niveau du Parlement bruxellois. La question qui sera débattue est large et elle sera ainsi balisée par les doléances et les attentes des citoyens eux-mêmes.

Le groupe Ecolo rappelle aussi l'importance de ce débat entre citoyens dans le cadre d'une commission délibérative. En effet, les citoyens ont été fortement touchés par la crise sanitaire, et les mesures prises par les divers Gouvernements ont fini par susciter une certaine méfiance envers les institutions, les scientifiques et nos politiques. Il est donc fondamental d'associer les citoyens aux décisions qui les concernent au premier chef.

Du fait de ses compétences, la Commission communautaire française touche à une série de domaines d'activité : formation professionnelle, enseignement, culture, cohésion sociale, aide aux personnes, santé, etc. Qui mieux qu'une commission délibérative au sein de la Commission communautaire française pourrait tirer les leçons de cette période et se projeter dans le futur ? En temps de crise, il faut faire une place au citoyen. Toutes et tous, nous avons été interpellés. Ils demandent, à juste titre, à être impliqués dans les décisions qui les concernent.

Ce sera une expérience inédite. Elle ne sera certainement pas parfaite, mais elle aura le mérite d'exister, et nous devons la porter fièrement.

L'essentiel est que nous donnions très rapidement la parole aux citoyens afin qu'ils puissent envisager leur participation dans le cadre d'une crise future, qu'elle soit de nature sanitaire, politique ou autre.

Je remercie encore les associations, la société civile et tous ceux qui ont permis à cette commission délibérative de voir le jour.

M. Luc Vancauwenberge (PTB).- Ainsi que je l'ai déjà dit, nous soutiendrons la proposition de constitution d'une commission délibérative sur l'implication des citoyens en temps de crise, sans pour autant nous bercer d'illusions.

Si nous partageons le constat qu'un gouffre se creuse entre les citoyens et les élus, nous ne sommes pas d'accord avec l'explication qui en est donnée. Selon nous, la cause principale n'est pas un manque de pédagogie ou de consultation. Si tant de Bruxellois en veulent au monde politique pour le montant exorbitant des loyers, par exemple, c'est pour d'autres raisons. Notamment, parce que le pouvoir politique a décidé de vendre de nombreux terrains immobiliers aux gros promoteurs, pour des projets déconnectés des besoins des gens. Ou encore parce qu'il rechigne à mettre en place un encadrement contraignant des loyers, malgré la crise du logement qui frappe durement la population.

Alors, oui, invitons les citoyens à participer à des consultations organisées avant d'entamer de gros projets de rénovation urbaine. Mais, jusqu'à présent, il faut bien admettre que l'attrait de l'argent et du profit l'emportent sur toute autre considération. Les Gouvernements ne se donnent plus les moyens d'investir et défendent une vision élitiste de la ville afin de l'expurger de ses pauvres. Ils ont ainsi incité de gros investisseurs à promouvoir une certaine image de la ville pour remplacer une population jugée trop pauvre par une autre plus aisée. Et rien n'indique, malheureusement, que cette situation va évoluer.

La déconnexion entre le niveau de vie des élus et celui d'une grande partie de la population est une autre cause du gouffre profond entre élus et citoyens. Les salaires des élus sont plus que généreux mais, pour certains, ils demeurent encore insuffisants.

Si nous ne nous attaquons pas avec conviction à ces causes fondamentales, il ne servira à rien d'impliquer et de consulter les citoyens. Dans ce contexte, il est légitime qu'ils refusent d'accorder une confiance aveugle à leurs élus.

La logique est la même pour la perte d'adhésion des citoyens aux mesures sanitaires.

Commençons par remettre en question les problèmes fondamentaux. Les soins de santé sont-ils dotés de moyens suffisants et structurels? Qu'avons-nous fait, depuis un an, pour refinancer la santé publique et augmenter les normes d'encadrement? Quel est le bilan des cures d'austérité successives qui ont fragilisé notre système de santé?

Est-il efficace d'adopter des mesures liberticides et individualisantes depuis le début de la crise alors que peu de travail a été réalisé sur l'un des principaux foyers de contamination, à savoir les entreprises, où jusqu'à 40 % des foyers ont été détectés? Entre-temps, la population subit les amendes, le couvre-feu, les masques, etc.

Allons-nous enfin lutter pour casser les brevets sur les vaccins et développer une recherche entièrement

transparente et démocratique, plutôt que de subsidier grassement le « Big Pharma » ?

Allons-nous enfin faire contribuer ceux qui ont réalisé d'importants profits avec la crise pour aider suffisamment les indépendants, les commerçants et les artistes qui ont été durement touchés par les mesures ?

Permettrons-nous aux travailleurs devant s'isoler de garder 100 % de leur salaire, plutôt que de les sanctionner en cas de non-respect des mesures ?

Allons-nous remettre en question les pouvoirs spéciaux et la « loi pandémie », qui sont des attaques contre le processus démocratique ?

En bref, nous soutiendrons toute initiative visant à associer davantage les citoyens aux décisions, car nous avons besoin de leur adhésion pour surmonter la crise. Nous espérons que la population sera consultée et écoutée.

M. Michael Vossaert (DéFI).- Dès le lancement de cette commission délibérative, que ce soit en Commission communautaire française ou au Parlement régional bruxellois, le groupe DéFI s'est réjoui de cette initiative.

S'il convient de la saluer à nouveau, l'on peut considérer qu'elle doit faire ses maladies de jeunesse. Comme je l'avais exprimé lors de notre discussion en Bureau élargi, nous devons être attentifs à stimuler la participation et à améliorer notre communication.

Je souhaiterais relever deux points. D'une part, ce problème de visibilité dans le cadre de l'organisation de cette commission délibérative est une occasion à saisir : essayons d'être encore plus proactifs et d'utiliser les canaux de communication les plus adaptés pour aller à la rencontre des citoyens.

D'autre part, la thématique n'est pas dénuée de sens, au contraire. Elle doit s'inscrire dans la question de la participation des citoyens, de leur rôle d'acteurs, quelles que soient les couches de la population.

L'on a beaucoup parlé de la jeunesse et de sa volonté d'agir dans cette crise. Il en va de même ici : il s'agit de voir comment associer encore mieux les citoyens à la gestion d'une crise. Nous ne sommes pas à l'abri d'une autre crise, qu'elle soit sociale, économique, sanitaire ou environnementale. Nous ne pouvons garder les citoyens à l'écart de nos réflexions et devons trouver des solutions avec eux.

La commission délibérative est là pour cela. Saisissons l'occasion qui nous est donnée et faisons en sorte de mieux travailler et de mieux communiquer à l'avenir.

Évaluons aussi les mesures que nous prenons, car tout a un coût et il nous faut rendre des comptes concernant les moyens financiers débloqués en suffisance par notre Parlement pour lancer ces commissions délibératives. Restons attentifs et espérons que cette première séance organisée au niveau de la Commission communautaire française sera suivie d'une seconde, portée non seulement par la société civile, mais aussi par les citoyens qui déposeront leurs propositions.

M. Christophe De Beukelaer (cdH).- Depuis le début du processus de création des commissions délibératives, le groupe cdH a tout fait pour donner une chance à cette initiative hors du commun. Nous avons soutenu le travail de mise en place et voté le dispositif avec enthousiasme. Rappelez-vous, lors de la session des votes, j'avais même comparé notre présidente à Christophe Colomb qui nous menait vers de nouvelles terres inconnues et prometteuses!

Quand le premier sujet de commission délibérative nous a été proposé il y a quelques jours, nous avons été tentés de le soutenir. Pourquoi ne pas essayer ? En prenant un peu de recul, cependant, cette bonne volonté et cette envie de se montrer constructif se heurtent à la réalité et à notre ambition de voir réussir ce dispositif innovant de participation citoyenne dans notre Région.

Le sujet proposé n'est pas approprié pour enclencher cette dynamique entraînante. Que, pour la première fois, la proposition ne vienne pas directement des citoyens est compréhensible, car le dispositif est encore largement inconnu. Le sujet est cependant trop vague pour une première session de commission délibérative. Nous faisons de la participation sur de la participation, ce qui me semble difficilement compréhensible pour le citoyen.

Nous aurions pu questionner la place des experts ou de la société civile dans la gestion de la crise, mais nous ne sommes pas encore sortis de la crise. Or, il est question ici de questionner la participation citoyenne au sens large, en temps de crise, sans vraiment comprendre ce que cela peut représenter et sans véritable lien avec les compétences de la Commission communautaire française. Ces dernières sont déjà difficiles à appréhender si l'on n'est pas un professionnel. Il aurait été plus bénéfique de choisir un sujet qui soit au cœur de notre travail. Les défis relatifs au handicap, à la formation professionnelle ou au secteur social-santé ne manquent pas!

Par ailleurs, pour le moment, nous sommes face à des défis sans précédent aux niveaux social, économique et climatique, dans une crise qui n'en finit pas. Dans ce contexte, prendre le temps de longues sessions délibératives sur un sujet aussi vague, et hors des compétences de la Commission communautaire française, ne nous semble pas judicieux.

Pour toutes ces raisons, nous ne soutiendrons pas la proposition. Nous estimons qu'elle risque de discréditer le dispositif lui-même et de lui ôter toute chance de réussite.

Prenons du recul, nous ne sommes pas pressés. Attendons d'avoir un bon sujet sur la table, susceptible de donner une image forte et de conférer au dispositif une dynamique entraînante pour les Bruxellois. Nous pensons que la proposition actuelle n'est pas en mesure de le faire.

Mme Delphine Chabbert (PS).- Depuis le début, nous avons soutenu cette démarche. Nous saluons son évolution positive. Les commissions délibératives sont en marche à la Région et la Commission communautaire française, qui a un champ de compétence au plus proche des citoyens, prend ce train en marche avec motivation. Pour le groupe socialiste, il est fondamental d'être au plus près de la vie des citoyens et de leurs besoins. Nous soutenons donc cette initiative de participation.

Madame la présidente, vous avez suscité de grands appétits de participation en proposant la suggestion citoyenne et, dès lors, aussi généré quelques frustrations. Le modèle idéal n'est pas atteint du premier coup. Cela témoigne néanmoins d'une adhésion à la démarche et c'est donc assez positif. Comme beaucoup, nous regrettons que la proposition ne vienne pas des citoyens, mais c'est un processus long. Nous prendrons le temps qu'il faudra, c'est l'amorce d'une démarche. Nous sommes dans une période intermédiaire intéressante.

Le sujet proposé a sa cohérence et du sens par rapport à la démarche inédite que nous construisons ici ensemble. Toutefois, nous aurions préféré un sujet plus proche des citoyens, de leurs besoins et de leur vécu par rapport à la crise. Nous avons des compétences fortes, notamment en

Santé, en Promotion et Prévention de la santé et en Santé mentale. Entendre les citoyens sur la manière de répondre à leurs besoins en pleine crise, notamment en santé mentale qui est une priorité pour notre groupe, aurait été une démarche très forte pour démarrer.

Nous soutiendrons néanmoins la proposition faite aujourd'hui comme un galop d'essai. Nous irons ensuite vers des sujets de travail et de construction commune plus concrets et plus proches de la vie quotidienne des citoyens.

Mme la présidente.- Pour répondre aux remarques que j'ai entendues, des suggestions citoyennes ont été déposées à la Commission communautaire française, mais seront prises en considération dès qu'elles auront récolté suffisamment de signatures.

Le Comité d'accompagnement se réunit, quant à lui, parfois plusieurs fois par semaine, et procède à une évaluation systématique en fin de journée. À l'issue du processus, une grande évaluation sera réalisée au terme des deux ans par le Comité d'accompagnement, en concertation avec les citoyens, ainsi que par le groupe de travail démocratie, avec l'ensemble des groupes politiques francophones et néerlandophones.

Au départ, il est vrai que le sujet pouvait sembler vague. Cependant, le Comité d'accompagnement y a apporté des précisions en définissant, notamment, la notion de crise. Cela permet de bien définir le cadre dans lequel nous nous trouvons. Je remercie d'ailleurs le Comité d'accompagnement pour le travail fourni et les précisions apportées sur le sujet.

Enfin, il existe de nombreux autres sujets d'une grande importance. Il serait bon de présenter des suggestions citoyennes, avec l'aide de certaines associations. En outre, nous ouvrons également nos portes aux citoyens de différentes manières, comme lors des Jeudis de l'hémicycle et des commissions réunies. Les sujets dont vous venez de parler seront donc abordés, sans l'ombre d'un doute, à ces occasions, comme nous l'avons fait sur le thème de la santé mentale, ou portés par des suggestions citoyennes soutenues par les ligues, mutualités et autres structures.

INTERPELLATIONS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

LA COERCITION REPRODUCTIVE

Interpellation de Mme Viviane Teitelbaum

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- À l'intersection des violences faites aux femmes et de la santé reproductive, la coercition reproductive, aussi appelée sabotage contraceptif, est une forme de violence entre partenaires. Elle se réfère à des comportements de contrôle ou de force commis dans le but d'orienter ou d'interférer dans la trajectoire contraceptive et reproductive de l'autre partenaire.

Cette forme de contrainte n'est en effet pas liée à un désir intense de parentalité du partenaire, mais bien à une volonté de contrôler le corps et la vie de l'autre. Cette forme de contrôle peut s'exercer de différentes façons. La littérature permet d'identifier trois types de manifestation de la coercition reproductive.

D'abord, le sabotage contraceptif, lorsque le partenaire cache, sabote ou détruit les pilules contraceptives, ou perce sciemment le préservatif ou le retire durant la relation sexuelle. Le sabotage peut se produire par la violence physique.

Ensuite, les pressions relatives à la grossesse exercées sur la partenaire pour qu'elle n'utilise pas de moyens contraceptifs, avec la menace d'user de représailles ou de mettre fin à la relation. La coercition peut aussi avoir lieu pendant la grossesse : l'homme force la femme à mener sa grossesse à terme ou, à l'inverse, à y mettre fin, même si ce n'est pas ce que la femme désire.

Enfin, la coercition reproductive peut s'exprimer au travers de violences relationnelles du partenaire qui empêche tout soutien extérieur ou s'impose lors d'examens ou de consultations médicales.

Cette forme de violence est présente dans tous les milieux sociaux et toutes les catégories d'âge. Toutefois, nous savons par des études menées aux États-Unis et au Canada que ce sont les adolescentes qui en sont le plus souvent la cible. Les études sur le sujet proviennent, d'ailleurs, principalement du monde anglo-saxon, car cette question est encore très peu connue et étudiée chez nous. Nous n'en entendons parler que de manière anecdotique dans les recherches sur les violences envers les femmes ou dans les cas de recours multiples à l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Récemment, le Conseil des femmes francophones de Belgique (CFFB) a recueilli des témoignages à ce sujet auprès des femmes et des professionnels de la santé.

Cela a révélé que, chez nous, ce problème était largement sous-estimé. Le CFFB explique que « s'il est douloureux et difficile pour les femmes de sortir de ce piège relationnel, la méconnaissance du phénomène par bon nombre de professionnels de santé n'aide pas. Ceux qui ont répondu à notre enquête ont, de bonne foi, reconnu que le sabotage de la contraception était rarement évoqué en cas de grossesse non désirée. Et quand cette cause est identifiée, elle est souvent minimisée car concomitante avec d'autres formes de violence ».

La femme est en effet toujours considérée comme la seule responsable en cas d'avortement. Or, la coercition reproductive a évidemment des conséquences néfastes importantes sur la santé et la santé mentale des femmes qui en sont victimes, car cette violence touche au plus profond de leur intimité. Cette coercition porte également atteinte au droit de la femme de disposer de son corps et est en outre associée à une fréquence plus importante de grossesses non désirées, d'IVG et de transmission de maladies de type infections sexuellement transmissibles.

Bien que peu connue et peu étudiée, cette forme de violence intrafamiliale et conjugale existe à Bruxelles, comme partout ailleurs. Elle est, comme les autres formes de violences, inacceptable. Le Gouvernement de la Communauté française dispose de compétences permettant de sensibiliser les jeunes et moins jeunes femmes à ce sujet.

Dès lors, qu'avez-vous mis en œuvre pour accroître la visibilité et la sensibilisation de la population, principalement des femmes et des professionnels de la santé, autour de cette forme de violence conjugale? Les lignes d'écoute pour violences conjugales ont-elles déjà rapporté ce type de violence? Dans l'affirmative, des données sont-elles récoltées à ce sujet? Avez-vous, par le

biais de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) ou les centres de planning familial, développé des programmes d'éducation à la sexualité visant à informer et sensibiliser les jeunes filles sur cette question ?

Avez-vous mis en œuvre des programmes visant à informer sur les choix reproductifs et contraceptifs, dont les méthodes contraceptives de longue durée limitant les possibilités d'interférence du partenaire ? Des campagnes de sensibilisation aux notions de consentement qui incluent le droit à une sexualité protégée et libre de coercition ont-elles été menées ou sont-elles prévues ?

Mme Delphine Chabbert (PS).- Je remercie ma collègue d'avoir abordé ce sujet, inconnu pour moi sous cette forme. Je retiens la définition qu'elle en a présentée : la coercition sexuelle est un processus qui se centre plus sur les moyens et les stratégies que sur l'obtention d'un comportement sexuel ou d'un désir. De plus, elle est beaucoup trop normalisée, minimisée, voire banalisée dans les couples.

En effet, nous manquons de connaissances sur ce sujet. Il est important de faire des études pour mieux la combattre. De nombreuses personnes subissent et commettent des actes sexuellement coercitifs, parfois inconsciemment. Il est vrai qu'en parler permet de s'en rendre compte et nommer les choses constitue déjà un pas en avant.

Ainsi, nous pensons qu'une campagne de sensibilisation destinée au grand public pour expliquer ce phénomène, mais surtout pour parler des aides disponibles, pourrait être très utile. Avez-vous prévu une campagne sur ce sujet ?

Tous les canaux sont à privilégier : les médias, les réseaux sociaux, les centres de planning familial, les experts de la santé, les médecins ou encore les gynécologues.

Une campagne d'information pour les experts et pour les agents de terrain est-elle prévue, notamment pour trouver la meilleure manière d'informer les publics ?

La compréhension de ce processus est extrêmement importante, mais malaisée puisque c'est un phénomène complexe en matière de victimisation et d'absence de prise de conscience. De nombreux facteurs de risque sont mis en évidence. Les causes sont multifactorielles, sociétales, mais aussi individuelles, dans l'intimité des couples.

Les expériences sexuellement coercitives dans ces couples sont plus nombreuses et plus fréquentes qu'on ne le dit. Les conséquences peuvent se révéler désastreuses. Les plus courantes sont les affects négatifs tels que l'anxiété, la culpabilité et la honte. Cela peut conduire à l'abus de substances, à des idées suicidaires, à des troubles de la personnalité ou sexuels.

Nous pensons que le plus important est de dénoncer la coercition sexuelle et de libérer la parole des victimes. Il faut aussi enrayer sa normalisation et sa banalisation.

Qu'en est-il des initiatives ou actions mises en place pour favoriser cette libération de la parole via des associations et acteurs de terrain ?

Certaines facettes de ce phénomène restent peu connues, notamment les facteurs sociaux qui l'induisent.

Il serait intéressant, en premier lieu, de connaître les représentations et attitudes des victimes et des auteurs. Des groupes de discussion mêlant auteurs et victimes pourraient peut-être nous amener à des réflexions plus précises sur les vécus.

Nous constatons également l'importance de la prévention, en changeant nos représentations sur les rôles : auteur, victime. Nous pourrions mobiliser davantage de personnes qui se sentent impliquées dans la question de la coercition sexuelle.

Une étude visant à approfondir et à quantifier le phénomène est-elle prévue ? Qu'en est-il des actions de prévention et de sensibilisation avec les acteurs de terrain, notamment les centres de planning familial, mais aussi les animations d'EVRAS ? Par le biais d'un cahier des charges ou d'un contenu spécifique, ces dernières pourraient aborder cette thématique de manière adaptée en fonction de l'âge des enfants.

Mme Margaux De Ré (Ecolo).- Cette question rejoint celle sur la contraception masculine, que j'aurai l'occasion de poser tout à l'heure. Nous traitons ici des violences qui peuvent avoir lieu au sein du couple. La difficulté est que le phénomène relève du domaine de l'intimité, du privé. Nous croyons par ce fait que le sujet ne peut pas être traité car il s'agit de violences domestiques.

Mais il est important de donner une visibilité à ces événements. Il est intéressant d'en parler dans notre Parlement pour sensibiliser et libérer la parole sur la question, comme l'a rappelé Mme Chabbert. Les violences faites aux femmes s'articulent souvent sous la forme de boucles, d'étapes dans un climat tentaculaire. Les violences de ce genre sont souvent accompagnées d'autres formes de maltraitance.

Le partage de la contraception dans la société, l'équité contraceptive est une question qui se pose dans le couple, mais aussi dans la société, à l'école, par l'intermédiaire de l'EVRAS, à plusieurs moments de la vie. La contraception ne doit pas être contrainte, elle ne doit pas constituer un outil de contrôle de la femme dans le couple.

Je ne suis pas sûre que la problématique mérite des campagnes d'information spécifiques. Je me demande si elle ne devrait pas plutôt s'imbriquer dans le travail effectué sur la contraception en général. D'autres éléments préoccupants méritent l'attention et, notamment, l'utilisation importante de la pilule contraceptive. En dépit des répercussions sur leur santé, 57 % des femmes y ont recours, parfois par manque de connaissance des méthodes de contraception alternatives.

Je suis tout à fait d'accord pour inscrire la contraception, ainsi que la question connexe des violences, au cœur de l'EVRAS et des suivis opérés par les centres de planning familial ou les services de première ligne.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Ce sujet est à la croisée des violences faites aux femmes et de la santé reproductive. On parle bien ici de liberté et d'émancipation, du droit de faire ses propres choix. Vous faites référence à des comportements qui interfèrent avec la contraception et la planification des naissances et réduisent l'autonomie reproductive féminine. Vous avez cité le sabotage contraceptif, la pression pour une grossesse, le « stealthing », qui consiste à retirer discrètement son préservatif pendant un acte sexuel sans prévenir sa partenaire, etc.

Cette forme de violence n'est pas un phénomène isolé. Elle touche, selon plusieurs études américaines, entre 8 % et 27 % des femmes en âge de procréer, mais elle reste méconnue. Il s'agit de coercition et parfois d'actes illégaux, voire d'entrave à l'IVG, aussi méconnue comme en témoigne la polémique récente lors de la sortie du film Énorme.

À ce jour, les études disponibles proviennent essentiellement du Canada et des États-Unis. En Belgique, cette forme de violence envers les femmes reste méconnue du grand public et non prise en compte par les professionnels. C'est pourquoi la commission sur l'éthique du CFFB a travaillé deux ans durant sur cette thématique. Elle a rédigé un état de la littérature scientifique et recueilli des expériences auprès des centres de planning familial et des gynécologues dans les hôpitaux universitaires.

Ce premier état des lieux a permis d'objectiver le phénomène, mais nous manquons encore de données en Belgique. Pour pallier cette lacune, nous avons décidé de soutenir une demande de recherche du CFFB sur deux phases à hauteur de 26.000 euros. La première couvre la recherche expérimentale, qui débouchera sur la publication d'une étude qualitative et quantitative pour mesurer l'ampleur du phénomène, son polymorphisme, sa relation avec d'autres formes de violence et sa prévalence en Belgique.

La question des relations avec d'autres formes de violence est intéressante à étudier. On constate en effet que les premières occurrences de violences conjugales à l'encontre des femmes apparaissent souvent à l'occasion d'une première grossesse qui, finalement, enferme la femme davantage encore.

La deuxième phase de cette étude concerne la sensibilisation des publics concernés : les usagers des centres de planning familial, les étudiants et professionnels de la santé et de l'accueil, mais également le grand public par le biais d'une campagne à large spectre.

Madame Teitelbaum, hélas, les rapports d'activité des lignes d'écoute pour violences conjugales ne permettent pas d'avoir des statistiques aussi fines sur les causes des appels. Des statistiques peuvent être établies eu égard au type de violences rencontrées, mais pas assez finement que pour nous renseigner par exemple sur la coercition reproductive. Sans doute conviendra-t-il de remédier à cela à l'avenir et l'étude que nous avons commandée nous le recommandera peut-être.

Les statistiques relatives aux appels dont nous disposons à l'heure actuelle sont les suivantes :

- 4,6 % concernent les violences intrafamiliales ;
- 7,1 % concernent les conflits de couple ;
- 88,3 % concernent des violences dans un contexte de domination conjugale. Dans un certain nombre de ces cas, on imagine bien que l'on parle de coercition reproductive;
- 14,2 % de ces appels proviennent d'hommes et
- 85,8 % de ces appels proviennent de femmes.

Concernant vos questions relatives aux programmes EVRAS visant à informer et sensibiliser sur cette question, les centres de planning familial abordent les violences liées au genre lors des animations EVRAS. La thématique de la charge contraceptive et des divers moyens de contraception fait évidemment partie des sujets à aborder dans le cadre des missions des centres de planning familial et de l'EVRAS. Nous en parlerons plus en détails tout à l'heure.

Le thème du consentement pourrait être abordé dans les campagnes d'information destinées à la population, mais il n'est pas visé par les campagnes en cours qui ont comme priorité aujourd'hui, à la suite du treizième féminicide, la violence conjugale et la visibilisation du numéro vert 0800/30.030.

Pour sensibiliser la population, en particulier les femmes et les professionnels de la santé, à cette forme de violence conjugale, le Plan intrafrancophone 2020-2024 de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales prévoit une série de mesures arrêtées en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Certaines de ces mesures ont un lien direct avec la coercition reproductive, sans nécessairement la viser explicitement. Le plan est disponible, vous trouverez facilement le détail de ces mesures. En voici néanmoins quelques-unes.

La mesure 10 vise à renforcer la diffusion de l'information sur les droits à la santé sexuelle des filles et des femmes dans le cadre des animations EVRAS en milieu scolaire et extrascolaire. La Commission communautaire française renforcera, en effet, les formations des animateurs EVRAS, en veillant à intégrer des modules spécifiques liés au droit à la santé sexuelle des filles et des femmes, notamment sur la question du consentement. L'objectif est de toucher le plus possible d'animateurs qui agissent dans les écoles et dans le cadre de l'accueil extrascolaire.

La mesure 17 vise à mener des campagnes de sensibilisation et de prévention des violences basées sur le genre, destinées au grand public, en tenant compte des publics spécifiques et vulnérables. Une des campagnes s'adressera plus particulièrement aux hommes et aux jeunes garçons en tant qu'auteurs potentiels et en tant que témoins.

La mesure 18 vise à assurer la visibilité régulière des lignes d'écoute téléphonique.

La mesure 21 vise à développer un site internet d'information sur les violences faites aux femmes, destiné au grand public et aux professionnels, et comprenant une base de données d'outils, d'études liées aux violences faites aux femmes et de campagnes pertinentes menées par les pouvoirs publics et les associations. Nous devrons activer cette mesure en lien avec l'étude que nous venons de commander.

La mesure 27 porte sur la prévention des violences gynécologiques et obstétricales. En effet, de nombreuses patientes appréhendent encore ce type d'examen à cause de maltraitances telles que le mépris du consentement éclairé des patientes, les épisiotomies, touchers vaginaux ou rectaux abusifs, les remarques déplacées liées à une non-prise en compte de certaines spécificités, etc. Nous devons donc encourager les associations à poursuivre leurs actions de sensibilisation et d'information de l'opinion publique pour prévenir et lutter contre les violences gynécologiques et obstétricales.

La mesure 30 concerne la création d'un pôle de formation sur les violences faites aux femmes en Belgique francophone. Ce pôle rassemble les asbl expertes dans la formation relative à ce domaine.

La mesure 31 vise à renforcer la formation continue du personnel des secteurs institutionnels et psycho-médico-sociaux (PMS) à propos de toutes les formes de violences faites aux femmes afin de mieux les détecter, y répondre et prévenir les violences institutionnelles. C'est aussi un biais que nous devons utiliser pour faire mieux connaître la coercition reproductive. En matière de violences conjugales, nos formations intègreront notamment les aspects suivants :

- les mécanismes de violence et la différence entre conflit et violence ;
- leur persistance après séparation et leurs impacts sur les enfants ;

- les conséquences psycho-médico-sociales de la violence et
- la prise en charge de l'ensemble des victimes.

La mesure 33 consiste à concevoir et organiser des formations de formateurs et formatrices sur l'ensemble des violences faites aux femmes.

La mesure 44 concerne le renforcement de la ligne d'écoute assurée par des professionnels afin de la rendre disponible sept jours sur sept et 24 heures sur 24.

La mesure 64 porte sur l'augmentation de l'offre des groupes de responsabilisation à destination des auteurs de violence.

Enfin, la mesure 65, que nous avons évoquée il y a deux semaines, recommande le développement d'une prise en charge spécialisée des auteurs de violence au sein de maisons d'accueil pour hommes.

Une fois l'étude terminée, il va de soi que nous reviendrons pour échanger à ce sujet au sein du Parlement et pour examiner quelles actions concrètes il s'agit de mettre en place.

Mme la présidente.- Ce sujet pourrait faire l'objet d'une commission réunie au cours de laquelle cette étude serait présentée et débattue.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Madame la ministre-présidente, il est important que vous puissiez communiquer les chiffres de cette étude. Lorsque les chiffres manquent, on ne peut pas appréhender les problèmes dans l'optique de les résoudre. Ce sera donc un premier pas important.

Je vous remercie d'avoir souligné la différence entre conflit et violence. Ce sont deux situations que l'on n'aborde pas de la même façon. En effet, on ne met pas en place le même dialogue ou une médiation en cas de violence, ce que l'on peut faire en revanche en cas de conflit. Il était important que vous le précisiez.

Il était également important d'aborder cette problématique sous les angles de la liberté, de l'autonomie et de l'émancipation. C'est un point essentiel que nous soulevons moins souvent ici. C'est, sans doute, aussi une problématique que nous devrons mettre en lumière au travers des campagnes de sensibilisation, car ce sont des aspects de violence qui sont moins connus. Plus souvent, les personnes sont dans le déni ou n'arrivent pas à trouver les réponses et à appréhender la situation comme il le faudrait.

Il essentiel que les centres de planning familial (CPF) veillent à ce qu'une personne qui le souhaite puisse être écoutée seule et entendue comme il le faut. L'EVRAS aussi devrait souligner cette problématique et insister sur la notion du consentement. Nous resterons attentifs au suivi de ce dossier et nous serons ravis de pouvoir entendre la présentation de cette étude.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

LA STRATÉGIE DE PROMOTION DE LA VACCINATION MULTILINGUE À BRUXELLES

Interpellation de M. Ahmed Mouhssin

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- La promotion de la santé permet aux citoyens d'améliorer la maîtrise de leur propre

santé, et implique que ceux-ci acquièrent les connaissances et les compétences pour faire les bons choix en la matière.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la promotion de la vaccination. Ses effets positifs sur la collectivité seront pleinement garantis s'il y a une adhésion forte à un programme de vaccination. Le but est donc de favoriser la mise en place des conditions permettant que les Bruxellois aient accès aux vaccins recommandés afin de bien les protéger contre les maladies évitables par la vaccination.

Il est donc essentiel de favoriser une culture de la vaccination en identifiant les représentations qui peuvent favoriser ou, au contraire, compliquer la vaccination. L'une des priorités en Région bruxelloise pour la Commission communautaire française, dans son Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022, est de contribuer de manière ciblée à prévenir les infections et maladies transmissibles.

Dans un rapport de l'Institut national de santé publique du Québec, intitulé « Promotion de la vaccination : agir pour maintenir la confiance », les difficultés concernant la défiance progressive mais certaine des citoyens à l'égard des vaccins ont été étudiées. L'institut s'est appuyé sur de nombreuses études sur les attitudes et les pratiques au sujet de la vaccination. Parmi les principaux motifs liés à l'intention de se faire vacciner, il y a la recommandation d'un professionnel de la santé ou d'un membre de la famille, une habitude générale de recourir à la vaccination, le sentiment de responsabilité morale, le fait de vouloir protéger son entourage et la perception que le vaccin est sûr.

Au nombre des facteurs négatifs qui sont associés à la vaccination, il y a les préoccupations sur la sécurité et l'efficacité du vaccin, la croyance que le vaccin peut entraîner d'autres maladies, l'idée que les compagnies pharmaceutiques poussent à la vaccination pour augmenter leurs profits, et une préférence pour une approche naturelle.

Dans le mensuel « Éducation Santé » destiné au intervenants francophones en promotion de la santé, dans l'article « Vaccination : le temps des doutes ? », il est rappelé que le choix de recommander une vaccination s'appuie sur un bilan d'avantages et d'inconvénients, que de nombreux éléments entrent en ligne de compte, et que cette complexité et la rigueur de cette évaluation doivent être communiquées au public afin que chaque citoyen puisse comprendre les enjeux individuels et collectifs.

Le taux de vaccination observé en Région bruxelloise est influencé par un grand écart entre les communes. Ainsi, le taux de personnes de 65 ans et plus ayant reçu une première dose est de 80,7 % à Woluwe-Saint-Pierre contre 51,7 % à Saint-Josse-ten-Noode. Ces chiffres datant un peu, j'espère qu'ils auront évolué positivement.

La Commission communautaire française est compétente en matière de littératie en santé, afin de garantir que les publics les plus fragilisés comprennent les informations les concernant. Une concertation continue est établie entre les multiples acteurs – Commission communautaire commune, Iriscare, Commission communautaire française, Commission communautaire flamande mais aussi des asbl telles que Question santé – afin de mettre en œuvre la stratégie de promotion de la santé, de définir des priorités dans la sensibilisation des groupes cibles et de déterminer le contenu et la forme des messages.

Comment s'organise la concertation entre la Commission communautaire française et les autres acteurs bruxellois ?

Estimez-vous pertinent le choix d'organiser de manière multilingue la campagne de promotion de la vaccination au sein de la Région ?

Et je ne poserai pas ma troisième question, qui a été supprimée.

Mme la présidente.- En effet, le Bureau élargi rectifie parfois des questions qu'il estime ne pas être du ressort de la Commission communautaire française.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Les dernières statistiques relatives au taux de vaccination en Région bruxelloise font état de différences sensibles selon les communes. Il y a quelques instants, mon collègue nous a communiqué des chiffres précis qui démontrent que l'adhésion vaccinale augmente avec le degré de scolarité et le niveau socio-économique des citoyens. En outre, il semblerait que les barrières numérique et linguistique rendent plus problématique l'accès à l'information sur les vaccins, pour certaines catégories de personnes.

Dans ce contexte, les différents niveaux de pouvoir et de nombreuses associations se mobilisent en lançant des campagnes de communication dans différentes langues et en concevant des modules d'accompagnement à l'intention des publics fragilisés.

Au-delà des actions concertées avec les autres niveaux de pouvoir et des subsides récurrents accordés aux associations actives en promotion de la santé, j'aimerais revenir sur certains points, que j'ai, d'ailleurs, déjà mentionnés dans une question écrite. En effet, je ne perçois pas clairement les initiatives estampillées Commission communautaire française. Ainsi, de quels actions et projets le Collège de la Commission communautaire française a-t-il pris l'initiative dans le cadre de la promotion de la vaccination ? Quelles demandes spécifiques la Commission communautaire française a-t-elle formulées à l'adresse d'associations et de structures publiques ou privées pour ce qui a trait à la promotion de la vaccination ?

Mme Delphine Chabbert (PS).- La question de M. Mouhssin permet de prolonger une question d'actualité posée par M. Ikazban dans notre Assemblée et en plénière de la Commission communautaire commune, à la suite des déclarations du ministre de la Santé sur des effets de retard imputés au ramadan sur le taux de vaccination.

Or, à notre connaissance, rien ne nous permet d'établir cette corrélation, ni de trouver une causalité entre le ramadan et plus largement les convictions religieuses et les difficultés de vaccination dans certaines communes ou quartiers. Au contraire, des exemples démontrent plutôt l'inverse, dans d'autres pays. Ces déclarations nous laissent donc assez sceptiques.

Partagez-vous cette opinion? Si oui, sur quelle base se fonde-t-elle?

Votre collègue a annoncé dernièrement, en commission de la Santé, des campagnes sur la vaccination à destination de groupes cibles, avec un travail spécifique de sensibilisation au travers des communautés et des outils d'information traduits en plusieurs langues, notamment en arabe et en portugais.

L'interpellation de notre collègue est basée sur une étude québécoise, dont les explications nous semblent vraiment intéressantes et plus fondées pour expliquer et comprendre le défaut d'adhésion à la vaccination. Je pense notamment à la présence ou non d'un conseil de professionnel de la santé, d'un membre de la famille,

l'habitude familiale, le sentiment de responsabilité morale, le fait de vouloir être entouré de ses proches, la perception de la sécurité du vaccin. etc.

De quelle manière avez-vous concerté votre action en promotion de la santé avec votre collègue en charge de la vaccination à proprement parler, condition essentielle pour susciter l'adhésion? Comment se passe la coordination entre vos départements?

Je profite de ce débat pour dire que les démarches de pair-aidance doivent être encouragées davantage, car elles permettent de tenir compte des sensibilités et serrer au plus près la réalité des quartiers de manière à convaincre les communautés. A-t-on recours au travail communautaire, qui est au cœur de la pratique et du fonctionnement des maisons médicales? Les médecins généralistes, les pharmaciens et autres acteurs du secteur social-santé sont-ils mobilisés pour favoriser l'adhésion à la vaccination, comme cela se fait avec succès dans d'autres pays?

M. Michael Vossaert (DéFI).- Une stratégie de vaccination doit avant tout veiller à bien expliquer et informer. Le retour à une vie normale dépend en grande partie de l'adhésion des citoyens à la politique de vaccination. Plusieurs canaux sont à notre disposition pour la stimuler.

Pour la question linguistique, le français est, non seulement, la langue pratiquée en Commission communautaire française, mais c'est aussi la langue la plus parlée à Bruxelles. Il est normal que cet état de fait se reflète dans les politiques que nous menons. Sans doute devons-nous collaborer avec les autres niveaux de pouvoir pour toucher l'ensemble des citoyens, mais le Collège doit surtout s'efforcer de mobiliser et de collaborer avec les associations actives en promotion de la santé qui dépendent de la Commission communautaire française. Nous pourrions aussi examiner comment associer le monde sportif que nous subsidions afin de toucher et de sensibiliser leurs adhérents à l'importance de la vaccination.

Je voudrais enfin souligner le rôle essentiel joué par les communes pour mettre en place les centres de vaccination et, par là, faciliter l'accès des citoyens aux vaccins. Je ne voudrais pas oublier les médecins de première ligne et les médecins généralistes qui peuvent rassurer et répondre aux questions légitimes des citoyens.

Quelles relations la Commission communautaire française entretient-elle avec ces opérateurs de première ligne pour faire passer les messages autour de cette stratégie de vaccination?

Mme Céline Fremault (cdH).- La question de la vaccination a encore fait l'objet d'un débat d'actualité à la Commission communautaire commune la semaine dernière. Elle est au cœur de la majorité du travail de nos Assemblées. C'est l'urgence absolue sur laquelle tout le monde doit se concentrer. On connaît les objectifs pour reprendre la vie la plus normale possible : 70 % de la population doit être vaccinée pour atteindre l'immunité collective. On connaît aussi les différents obstacles. Depuis des mois, nous avons de longues discussions à ce sujet en commission de la Santé et de l'Aide aux personnes de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Force est de constater que l'anticipation pour la communication n'a pas été maximale, comme le souligne Mme Nieuwenhuys de la Fédération des services sociaux (FdSS). Nous n'avons pas appréhendé la diversité et la

nécessité de communiquer en différentes langues. Nous n'ignorions cependant pas que nous allions devoir vacciner une population qui a besoin d'aide à la compréhension.

Une campagne de prévention, d'information et de sensibilisation est indispensable. J'avais interrogé le ministre Maron mi-janvier quand il avait présenté la stratégie bruxelloise de vaccination. J'avais indiqué que la Flandre avait lancé, dès le 4 janvier, un site internet spécifique aux questions liées à la vaccination. Il m'avait répondu que le 24 janvier serait lancée une campagne bruxelloise. Cela n'a pas été le cas. Quelques affiches ont été déposées de-ci de-là, mais l'accès à l'information et la compréhension première n'ont pas été débattus en première ligne.

Les démarches entreprises par d'autres villes internationales qui comptabilisent des nationalités diverses et variées laissent songeur. Citons l'exemple de Londres, qui a notamment publié des documents en bengali pour atteindre sa population d'origine indienne.

Des réponses ont été apportées la semaine dernière. Des brochures multilingues ont été proposées. Je sursaute quand j'entends qu'il ne faudrait utiliser que les langues nationales. L'objectif est d'être efficace et de toucher toute la population par rapport à l'enjeu essentiel de la santé publique. Les communes et les généralistes participent au projet. Dans certaines communes de Bruxelles, des équipes mobiles de proximité vont circuler sur les marchés. Cette démarche est essentielle et aurait déjà dû être réalisée précédemment.

Par ailleurs, en matière de compréhension et de sensibilisation, nous avons aussi oublié les personnes qui souffrent de handicap. Elles n'ont pas toujours la capacité de comprendre, raison pour laquelle nous aurions dû également travailler sur le facile à lire et à comprendre (FALC).

Quelles sont les actions d'information, de prévention, de sensibilisation menées dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française, en collaboration avec la Commission communautaire commune ? Quels sont les budgets consacrés à ces campagnes ?

Concernant la question de la vaccination de manière générale, la Commission communautaire française possède certaines compétences pour gérer d'autres types de pathologie. Une évaluation sera-t-elle réalisée par les services de la Commission communautaire française? Des enseignements seront-ils tirés pour l'avenir?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Mes réponses s'appuient sur les compétences de la Commission communautaire française en Promotion de la santé. Les actions et la méthodologie qui les sous-tend se déploient en cohérence totale avec les actions menées, par ailleurs, par la Commission communautaire française ou par la Commission communautaire commune, en matière de santé.

Pour cette campagne de vaccination, les stratégies de santé publique que nous menons, en promotion de la santé en particulier, ne sont pas sorties de nulle part. Pour élaborer la campagne et toucher les publics les plus vulnérables, nous nous basons sur des méthodologies de promotion de la santé éprouvées depuis des décennies par l'OMS dans tous les pays du monde.

Ces stratégies reposent sur plusieurs éléments. En premier lieu, il s'agit de ne pas se borner aux discours et messages préétablis, institutionnels et venant d'en haut, comme « il faut vous faire vacciner, c'est bon pour vous-même et pour les autres ». Ceux-ci peuvent

fonctionner sur certains publics mais pas sur d'autres. Il convient d'élargir la manière dont nous nous adressons au public.

La promotion de la santé implique de poser, en premier lieu, des diagnostics qualitatifs – « communautaires » dans le jargon – qui permettent de cerner les postures des personnes là où elles sont, avec leurs propres culture, croyance et vécu, et de leur donner, ensuite, toutes les informations nécessaires pour qu'elles puissent prendre les décisions et se positionner. Nous sommes également dans une démarche d'émancipation et de liberté.

Cette méthode peut déplaire. Par exemple, dans le champ des croyances, la posture de certaines personnes peut être difficile à comprendre et ne pas plaire à celui qui l'entend. Toutefois, il faut en passer par là si l'on veut percevoir sans jugement où elles se situent afin de leur donner les bonnes informations. Il importe de comprendre ce qu'elles pensent, ce qu'elles croient, quelles sont leurs attentes et quelle est leur posture par rapport au vaccin ou à ses effets secondaires. Tous ces éléments peuvent influencer leur décision.

En l'occurrence, les études disponibles, celle de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) en particulier, établissent des liens entre les croyances religieuses et l'adhésion vaccinale. Que cela plaise ou non, il faut donc aborder cette question si nous voulons toucher l'ensemble de la population, adapter nos discours et notre action pour également sensibiliser ces personnes.

Nous devons donc faire en sorte de diffuser des messages clairs mais aussi compréhensibles – FALC, vous avez raison, Madame Fremault – pour que toute personne, quels que soient son origine, son handicap éventuel et ses convictions, puisse comprendre les enjeux et poser des choix éclairés. C'est ce que l'on appelle la « littératie en santé », qui s'applique donc aussi en matière de vaccination.

Les méthodes utilisées sont donc multiples mais elles requièrent aussi d'autres canaux de diffusion que les campagnes d'affichage grand public ou les spots sur les réseaux sociaux, qui se révèlent insuffisants. Elles nécessitent d'aller vers ces publics, de recueillir leur parole, de former la première ligne et de développer, avec le terrain, des outils adaptés d'information et de communication.

Tout cela prend du temps, nécessite d'appliquer des méthodes basées sur la séduction et donc de travailler en plusieurs langues. Au regard de la multiplicité des nationalités à Bruxelles, il s'agit là d'une évidence si l'on veut toucher ou espérer toucher un maximum de personnes.

La Commission communautaire française a une grande expérience en la matière puisqu'elle travaille avec des acteurs de terrain. Ces contacts sont bien utiles au déploiement d'une campagne de vaccination telle que celle que nous connaissons. Pour susciter l'adhésion, il est essentiel que chacun soit informé correctement. C'est un enjeu collectif, une question de solidarité et, dès lors, de responsabilité des pouvoirs publics, qui doivent faire en sorte que personne ne soit privé d'informations ou mal informé. Voilà pour le rappel de la méthode et de la philosophie globale de la promotion de la santé, appliquées à la question de la vaccination.

Concrètement, pour ce qui est de la campagne en cours et de l'hésitation vaccinale, nous développons des approches multidimensionnelles : études universitaires existantes ou en cours de réalisation, sondages, retour d'informations des associations de terrain ou des communes, etc. Tous ces acteurs, consultés très régulièrement, participent à des groupes de travail consacrés spécifiquement à cette thématique et nous relaient les difficultés de ces publics plus vulnérables. Nous mettons ainsi au point toute une palette d'approches et d'outils plus fins pour toucher ces publics en particulier, surtout ceux que nous avons perdus de vue et qui hésitent à se faire vacciner.

Nous portons une attention particulière aux inégalités sociales de santé et veillons à n'oublier personne. Nous avons mis en place des dispositifs qui tiennent compte des réalités de ces différents publics, des freins potentiels à la vaccination, des disparités socio-économiques et de la diversité culturelle à Bruxelles.

Depuis de nombreuses semaines, nous concentrons notre action dans les cinq communes où l'hésitation vaccinale est la plus forte, à savoir Saint-Josse-ten-Noode, Bruxelles-Ville, Schaerbeek, Saint-Gilles et Anderlecht, afin de les outiller au mieux en partant de la réalité du terrain.

Nous avons identifié plusieurs types de publics plus vulnérables ou difficiles à atteindre. Tout d'abord, les personnes porteuses d'un handicap, notamment les personnes sourdes ou malentendantes. Nous avons développé des outils d'information en langue de signes et des prospectus FALC. Des équipes mobiles vaccineront les personnes qui ne peuvent se déplacer. Dans tous les centres, des agents d'accueil aident et guident les personnes à mobilité réduite (PMR). Celles-ci peuvent aussi emprunter le service TaxiBus de la STIB.

Pour les publics tels que les sans-abri et les sans-papiers, des stratégies d'information plus fines ont été mises en place : prospectus en plusieurs langues avec des pictogrammes, affiches en plusieurs langues dans les maisons médicales et les centres de soins, etc. Un groupe de travail sur les publics précarisés a été mis sur pied avec les associations de terrain : Médecins du monde (MDM), Croix-Rouge, Commission communautaire commune, Commission communautaire française, New Samusocial, Médecins sans frontières (MSF), Cultures & Santé, Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers (CIRÉ). Il a notamment élaboré un prospectus ultrasimplifié sur la vaccination.

Des convocations pour la vaccination traduites en dix langues ont été envoyées vers le secteur de la lutte contre la précarité : CIRÉ, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, maisons médicales, New Samusocial, Bruss'Help, etc. Des contacts ont été pris avec la Plateforme citoyenne BXL Refugees. Des équipes mobiles ont été déployées dans des lieux moins publics et moins connus. Deux outils d'animation, de sensibilisation et d'information sur les vaccins ont été mis au point par les opérateurs de promotion de la santé de la Commission communautaire française, Cultures & Santé et Question santé. Une boîte à outils a été coproduite par les grands acteurs du secteur associatif. Citons encore des modules de formation de médiateurs culturels et de gardiens de la paix ainsi que de coaching pour les professionnels des structures agréées, des contacts avec les CPAS et Espace P, le renforcement du centre d'appels et la possibilité de s'inscrire par ce biais à la vaccination sans disposer d'un code, la mise à disposition de matériel de communication en 26 langues sur le site coronavirus.brussels, etc. Voilà quelques-unes des actions très diversifiées que nous mettons en place pour toucher des publics différents grâce à des méthodes adaptées.

Je terminerai par le public des personnes d'origine étrangère en général. Nous avons eu des échanges avec le Centre bruxellois d'action interculturelle dans le cadre des stratégies concertées en matière de lutte contre la Covid-19 que nous avons mises en place en Commission communautaire française. L'objectif est d'identifier des référents communautaires et de les intégrer dans un réseau d'acteurs de promotion de la santé, d'identifier les facteurs de rejet de la vaccination dans les communautés et de travailler avec les référents communautaires sur une stratégie de promotion de la vaccination. Cela fonctionne relativement bien.

Nous visons également des ambassadeurs des différentes communautés pour provoquer un effet boule de neige. Nous avons en outre participé à des émissions de radio, comme sur Gold FM ou AraBel, en compagnie d'ambassadeurs des communautés, de médecins ou d'épidémiologistes. Des spots radio diffusés en turc et en arabe ont également été réalisés.

Il est vrai que j'ai donné beaucoup d'exemples et mon énumération n'était d'ailleurs pas exhaustive. Cependant, cette multiplicité de canaux d'action est nécessaire pour toucher toute la diversité des publics cibles.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Madame la ministreprésidente, votre présentation rappelle la volonté de la majorité de travailler dans une optique de transversalité au niveau du secteur social-santé, qu'il relève de la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune ou de la Vlaamse Gemeenschapscommissie. C'est un élément important à rappeler. Il est vrai que la promotion de la santé et la prévention sont largement interconnectées et qu'il est extrêmement difficile de les dissocier. Cette réalité faisait d'ailleurs l'objet de ma dernière question.

Je suis heureux de constater que l'ensemble des parlementaires ici présents sont d'accord sur le fait que la promotion de la santé multilingue permet de toucher le maximum de citoyens, qu'elle n'est pas illégale et qu'elle est surtout utile. Nous ne pouvons que regretter les propos provocateurs de certains responsables politiques selon lesquels : « pour la vaccination, on s'adresse au public en français, en néerlandais, à la limite en anglais, à Bruxelles ». Cela relève d'un dénigrement systématique de Bruxelles. Toutes les Régions et tous les pays ont pour pratique d'utiliser plusieurs langues. Stigmatiser Bruxelles à nouveau me paraît scandaleux et, pour moi, ces propos sont surtout du « bruit » qui empêche la bonne communication à destination des citoyens.

Je vais donc faire comme vous, Madame la ministreprésidente : du diagnostic communautaire. Je vais essayer de comprendre sans juger et tenter d'expliquer aux personnes qui ont des contacts avec ceux qui « font du bruit » en quoi cette politique multilingue est utile.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

LA FORMATION EN ALTERNANCE COMME OUTIL DE RELANCE

Interpellation de M. Michael Vossaert

à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle

M. Michael Vossaert (DéFI).- Mme Maison suit de près ce dossier à la Commission communautaire française et à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Notre groupe souhaitait donc aborder ce sujet avec vous.

Indépendamment du fait qu'elle peut constituer un outil de relance en cette période de crise, la promotion de la formation en alternance et la volonté d'optimiser son efficacité en fonction des moyens disponibles font partie intégrante de notre vision.

La crise que nous traversons et le contexte socio-économique commandent d'offrir des occasions de formation et de reconversion pour contribuer à la relance. Bon nombre de métiers vont disparaître tandis que d'autres vont émerger ou occuper une nouvelle place dans notre paysage. La formation en alternance existante constitue à cet égard un socle à partir duquel ce déploiement peut être réalisé, puisqu'elle dispose d'une grande flexibilité et d'une réelle proactivité pour adapter son offre aux réalités du marché de l'emploi bruxellois et aux besoins en compétences des entreprises.

L'Espace formation PME (EFP), le centre de formation en alternance à Bruxelles, annonce 15 % d'inscrits en plus par rapport à l'année précédente, soit un total de 5.500. Près de 2.500 candidats, dont 600 dans des métiers en pénurie, n'ont pu s'inscrire dans la formation de leur choix, faute de place, d'équipement ou de formateurs.

Toutefois, ces 5.500 personnes ne vivent pas toutes leur parcours de formation selon le principe de l'alternance. Les formations en apprentissage sont toutes conçues selon ce principe et plus de la moitié des offres de formation en chef exigent également d'entreprise une professionnelle en entreprise, entre autres à travers une convention de stage. Or une proportion importante de ces apprenants et candidats chefs d'entreprise ne se trouvent pas, à défaut de structures disposées à les accueillir, dans une situation leur permettant de poursuivre leur parcours de formation. Ce phénomène risque de s'exacerber avec les effets de la crise, les risques de faillites et la priorité donnée au maintien de l'emploi et de la réinsertion, qui risqueront d'avoir un impact sur la disponibilité des stages.

Outre la question du stage pour l'offre existante, il faut créer les conditions nécessaires pour pouvoir augmenter le nombre de bénéficiaires de ce dispositif de formation, notamment pour les métiers en pénurie. Les espaces existants sont exploités au maximum, comme les membres de la commission l'ont constaté lors de la visite de l'EFP. Votre Gouvernement a par ailleurs marqué son accord pour couvrir le remboursement du prêt hypothécaire visant à financer les indispensables travaux de rénovation.

Si l'EFP ne peut répondre à toutes les demandes d'inscription, sa localisation en lisière de la Région détermine en grande partie son public. Ainsi, une part importante d'apprenants viennent d'Anderlecht, d'Uccle et de Forest, alors que la population issue de Schaerbeek, d'Evere et même de la Ville de Bruxelles est plus faible.

Enfin, dans le contexte actuel, des entreprises devront reconvertir leurs compétences en interne. L'EFP dispose d'ateliers, d'équipements et d'un important réseau de formateurs qui lui permettent d'être très réactif et de répondre rapidement aux besoins de formation continue des indépendants, des entreprises et de leur personnel.

Contrairement à la Flandre et la Wallonie, il n'existe pas à Bruxelles d'incitants financiers publics. Les entreprises financent l'intégralité des formations sur fonds propres. Comme ce sont précisément les entreprises fragilisées qui devront bénéficier prioritairement d'une mise à niveau des compétences, il serait utile de les aider, à l'instar des deux autres Régions.

Vous l'aurez compris, compte tenu de son succès croissant, de la qualité et de l'étendue de son offre de formations, nous plaidons pour le renforcement des moyens de cette formation en alternance afin qu'elle soit un outil idéal pour relever les défis de la relance.

Partagez-vous notre souhait d'accroître, de fortifier et de rendre plus visible la formation en alternance dans notre Région ?

Connaissez-vous le pourcentage d'apprentis et de candidats entrepreneurs sous contrat d'alternance ou convention de stage ? Y a-t-il des différences en fonction de l'avancement du parcours ?

L'EFP a récemment engagé une prospectrice pour les métiers du numérique. En quelques mois, elle a réussi à convaincre une cinquantaine d'entreprises publiques et privées. D'autres pistes pour stimuler la participation des entreprises dans la formation peuvent être explorées, comme l'accessibilité à la prime « Phoenix » pour les entreprises actives dans l'alternance ou une intervention publique dans la rétribution des stagiaires. Qu'en pensez-vous ?

Dans cette sortie de crise, où bon nombre d'entreprises fragilisées doivent financer la mise à niveau des compétences en interne, la Région bruxelloise pourrait-elle proposer un incitant financier public, à l'instar des deux autres Régions ?

Avez-vous étudié la possibilité d'offrir une autre implantation à la formation en alternance, qui viendrait compléter l'offre existante en la dédoublant en partie ou en concentrant certaines de ses activités en un même lieu ?

Mme Clémentine Barzin (MR).- La formation en alternance est un dossier important.

Le taux de sortie vers l'emploi ou l'entreprise du site de l'EFP, à savoir plus de 80 % des apprenants ou leaders, montre à quel point nous devons stimuler ce mode de formation et d'accès à l'entrepreneuriat. Nous nous joignons à ce qui a été dit et aux questions posées, avec quelques points d'attention.

Je me réjouis de l'entrée en fonction d'une prospectrice pour les stages en entreprise dans les métiers du numérique. Elle répond à un besoin fort et à un paradoxe : métiers d'avenir en manque de personnel qualifié, d'une part, et difficultés à organiser des stages, d'autre part. Quels sont les premiers retours ?

Quelle est la situation en matière de stages pour les autres secteurs, avec un regard particulier sur l'impact de la crise de la Covid-19 et le stress pesant sur l'activité des entreprises ?

Allez-vous développer la fonction de prospecteur/prospectrice pour d'autres secteurs et métiers ?

Même si ce n'est pas une compétence de la Commission communautaire française, la prime tuteur et son amplification promise a-t-elle eu un impact sur le nombre de stages mis à la disposition des apprenants, malgré la crise de la Covid-19 ?

L'EFP serait prêt à gérer directement la rémunération des apprenants pendant la crise. Quelle est votre position à ce sujet ?

Quelles formations spécifiques sont-elles organisées et avec quel succès pour l'alternance de reconversion ?

Quelles sont les tendances observées par l'EFP en matière de réorientation de professionnels faisant suite à la crise ?

Inversement, un article récent exposait la difficulté du secteur HORECA à retrouver un personnel qualifié, lequel s'est réorienté vers d'autres métiers. L'EFP intensifie-t-il les formations dans les métiers de l'HORECA pour répondre à ce nouveau besoin ?

Concrètement, où en est l'ouverture d'un nouveau site de l'EFP à même d'accueillir plus facilement des apprenants du nord de Bruxelles ?

Il y a un peu plus d'un an, je vous demandais dans quels délais et dans quelles communes ce deuxième site pourrait trouver sa place. Quelle sera son articulation géographique et sectorielle avec les différents pôles formation-emploi ?

Enfin, où en sont les collaborations intrafrancophones avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie en matière de formation en alternance, dans un contexte évidemment plus difficile en raison de la crise sanitaire ?

Mme Isabelle Emmery (PS).- Les défis de la formation en alternance sont énormes, tous les membres de cette Assemblée s'accorderont à le dire.

L'aspect quantitatif de l'offre de formation en alternance est, bien entendu, important dans ce contexte de crise sanitaire, tout comme le sont les moyens à dégager pour nous en sortir. La crise sanitaire a énormément perturbé l'organisation de l'enseignement et de la formation professionnelle, et la filière de l'alternance n'a pas échappé à la règle. Si l'organisation des cours théoriques a sensiblement pâti de la fermeture des établissements, la collaboration entre les Gouvernements des Communautés, les réseaux et les établissements avait néanmoins permis de terminer, tant bien que mal, l'année scolaire passée.

La fin de l'année scolaire en cours, dans quelques semaines, suscite beaucoup d'inquiétude. Une partie significative des filières, dont les filières professionnelles et de formation en alternance, ont été confrontées à une double difficulté. En effet, à la difficulté d'organiser les cours théoriques en ligne s'est ajoutée celle de trouver un stage ou un contrat d'alternance auprès d'une entreprise.

Au niveau régional, Mme Laanan a eu l'occasion de vous interroger à ce sujet, comme elle a d'ailleurs interrogé M. Gatz, en charge de la Fonction publique régionale. À cette occasion, vous avez dit réfléchir à la manière de rendre plus attractive la prise en charge de jeunes en formation en alternance afin de mieux promouvoir cette filière

Pourriez-vous développer votre propos, si le niveau d'avancement de votre réflexion le permet ?

L'attractivité de l'alternance doit également être renforcée auprès des premiers intéressés, à savoir les jeunes, mais aussi parfois les moins jeunes qui s'interrogent sur l'orientation à donner à leur parcours scolaire ou sur la réorientation à offrir à leur parcours professionnel. L'optimisme inattendu des jeunes envers une activité entrepreneuriale, dans le contexte morose actuel, est une occasion à saisir pour redoubler d'efforts et faire connaître ce type de formations, notamment les filières en chef d'entreprise qui ne manquent pas en Région bruxelloise.

On peut également s'interroger sur le niveau quantitatif de l'offre de places au regard de la demande, conséquence logique de la meilleure connaissance et de l'attractivité de ces filières auprès du public cible.

Disposez-vous d'une cartographie de l'offre et de la demande ? Avoir un tel outil de gestion serait idéal. Dans

quelles filières l'offre est-elle insuffisante ? Qu'en est-il des métiers en pénurie ?

Enfin, qu'en est-il du chantier des Etats généraux et de la réforme de l'alternance ?

Mme Véronique Lefrancq (cdH).- Je suis souvent revenue, aussi bien au Parlement régional bruxellois qu'en Commission communautaire française, sur l'importance du rôle de la formation en alternance en tant qu'outil de relance. Il me semble nécessaire de rappeler quelques éléments, dans la foulée des différentes interventions.

Premièrement, un tiers des personnes qui souhaitaient rejoindre l'EFP ont dû se réorienter ou trouver une autre formation.

Le Plan de relance a été remis à la Commission européenne et les autorités rêvent de relancer l'économie et l'emploi au cours des prochains mois et des prochaines années.

Ce n'est pas la première fois que je souligne le potentiel, encore aujourd'hui inexploité, de la formation en alternance, que ce soit sous l'angle du manque de stages ou de la non-reconnaissance de la certification fournie par l'EFP. Notre Région ne peut se passer d'une main-d'œuvre qualifiée et nécessaire à l'économie bruxelloise.

L'EFP a atteint ses limites pour assurer l'encadrement de ses étudiants. De ce fait, la nécessité d'avoir un second site pour y accueillir ses infrastructures et son public est encore plus grande aujourd'hui. En effet, malgré l'équilibre au niveau de la provenance des apprenants, 2.500 candidats ont dû se réorienter.

Où en est le calendrier de la création d'un second centre de formation ?

À la suite d'un rendez-vous manqué lors du quatrième trimestre 2020, vous aviez indiqué, en janvier, qu'une rencontre serait organisée entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire française et la Région bruxelloise. Des discussions ont-elles eu lieu à propos de la reconnaissance de la certification? Ce dossier a-t-il progressé? De même, avez-vous été en mesure d'avancer sur le dossier relatif au manque de places de stage?

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Je vous remercie de votre intérêt pour la question de la formation en alternance. Nous sommes tous conscients que cette dernière permet d'améliorer les qualifications professionnelles de nombreux chercheurs d'emploi. Comme certains d'entre vous l'ont rappelé, les études montrent que le taux d'insertion à l'emploi, après le passage dans les filières de formation en alternance, dépasse les 75 %, l'un de nos meilleurs pourcentages de réussite. Pour cette raison, ce moyen de formation continue à être l'un des plus efficaces et porteurs pour répondre aux demandes de nos chercheurs d'emploi.

Le Plan de relance bruxellois a prévu un renforcement des moyens pour la formation en alternance de plus de 700.000 euros. Ce budget servira donc à intensifier l'offre de l'EFP, avec la création de vingt classes supplémentaires dans des métiers en pénurie, comme dans les technologies de l'information, en boulangerie/pâtisserie, en logistique.

Les aides serviront également à financer la construction d'un second atelier de boulangerie, un métier pour lequel la demande est forte.

Le Plan de relance européen, approuvé par le Gouvernement et transmis, il y a quelques jours, à la

Commission européenne, fera donc l'objet de discussions cet été. J'espère que les décisions se prendront le plus vite possible pour engager rapidement des moyens. Dans le cadre de l'opérationnalisation des moyens, nous prendrons en compte les besoins et les demandes de la formation en alternance

En ce qui concerne l'apprentissage, je n'ai pas de réponses chiffrées à fournir à Mme Barzin mais je l'invite à m'adresser une question écrite à ce sujet et je les lui communiquerai. Le stage en entreprise est obligatoire pour toutes les formations. C'est le principe même de la formation en alternance. En 2020, on totalisait 713 contrats d'alternance actifs pour les 693 inscrits. On dénombre davantage de contrats que d'apprenants parce qu'un apprenant peut signer deux contrats successifs dans une même année.

Concernant la formation de chef d'entreprise, seuls 2.301 inscrits sur 5.032 en 2020 disposaient d'une convention de stage rémunéré active, c'est-à-dire moins de 50 %. On constate donc que cette filière rencontre une réelle difficulté à trouver suffisamment de stages en entreprise afin de compléter la formation par une expérience professionnelle chapeautée par des personnes du secteur. C'est pourquoi, l'année dernière, nous avons accordé des moyens à l'EFP pour engager une prospectrice qui a travaillé dans le secteur du numérique, secteur fortement touché par ce déficit de stages. Elle engrange d'excellents résultats et il est, dès lors, question d'augmenter le nombre de prospecteurs à l'EFP. Bien que cela dépende de nos discussions budgétaires ultérieures, je soutiendrai cette mesure, car elle se révèle efficace.

Afin d'encourager le nombre de jeunes en stage, des discussions sont en cours sur la possibilité d'élargir l'octroi des primes « Phoenix » aux entreprises bruxelloises qui accueilleraient des stagiaires en alternance. L'objectif est donc de permettre aux entreprises qui accueillent des chercheurs d'emploi répondant aux conditions et inscrits à l'EFP de bénéficier de la prime dont le montant peut varier entre 500 et 800 euros par mois pendant six mois.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, il convient de s'interroger sur la pertinence des primes régionales tuteur et jeune. Elles seront soumises à l'évaluation qui concerne l'ensemble des mécanismes d'aide à l'emploi issus de la sixième réforme de l'État. Nous comptions entreprendre cette réforme à la fin de l'année 2021 ou au début de l'année 2022. C'est donc le moment de mener l'évaluation pour vérifier s'il convient de corriger ou d'améliorer des éléments de ces primes pour les rendre plus efficaces.

Pour ce qui est des incitants à la formation, nous planchons sur la réforme du dispositif de congés-éducation payés en vue de le transformer en un meilleur outil de formation continue qui permette d'accompagner les mutations du marché du travail. Cette réforme fait également partie des priorités partagées avec les partenaires sociaux. Je ne peux donc en dire davantage dans le cadre unique d'un dialogue entre le Parlement et le Gouvernement ou entre le Gouvernement et les administrations et institutions dépendant de ces financements. Nous allons nous concerter plus largement avec les partenaires sociaux, ce qui prendra un peu plus de temps, mais constitue un gage de réalisme quant aux mesures que nous vous proposerons.

Vous m'interrogez également sur l'accroissement des moyens dédiés à l'EFP. Vous évoquez, par exemple, la demande de création de sites supplémentaires. Je rappelle que notre structuration institutionnelle et les mécanismes de financement qui l'accompagnent ne rendent pas un excellent service au financement des politiques de formation professionnelle en Région bruxelloise. En effet, le budget de la Commission communautaire française, nourri par des dotations, est relativement fermé. En Wallonie et en Flandre, ces budgets sont intégrés aux budgets régionaux. La situation plus compliquée de la Région bruxelloise exige que nous recherchions des voies alternatives. Dans le cadre de la négociation du dernier avenant au contrat Beliris, nous avons introduit une fiche pour le financement d'une seconde implantation de l'EFP dans le nord de Bruxelles. Cela fait suite à la demande de l'EFP concernant un site sur leguel il aurait des ambitions. L'avenant n° 14 mettra à disposition un million d'euros pour entamer les études concernant l'implantation d'un second centre de l'EFP dans l'ancien dépôt de la STIB. Les écuries du tram, à Schaerbeek.

L'équipe de Beliris a confirmé qu'elle entamera les études dès le 1er janvier 2022. Les six mois d'année restants permettront dès lors à la commune de Schaerbeek, à la STIB et à l'EFP de peaufiner les besoins afin que l'étude architecturale et la conception du projet puissent être développés dès 2022. Cette nouvelle localisation de l'EFP permettra d'élargir l'offre de formations et de s'adresser à un public du nord de Bruxelles, jusqu'alors en grande difficulté pour rejoindre le bout d'Uccle, où le bâtiment de l'EFP est installé à l'heure actuelle. Le bâtiment est constitué de deux étages d'environ 1.400 m² chacun – près de 3.000 m² donc –, qui pourraient être aménagés afin d'offrir, dans quelque temps, des lieux de formation adaptés aux demandes dans le nord de Bruxelles.

Par ailleurs, j'entends les demandes relatives à une meilleure mobilisation de la formation en alternance dans le cadre du rebond et de la reprise après la crise sanitaire. Sachez que nous nous mobilisons quant à la reprise des soutiens à la formation. Cela étant, les mécanismes liés à la mise en place des formations, au rassemblement des formateurs, etc. nécessiteront plus de temps que les quelques mois qui vont accompagner la reprise économique. Nous parlons de programmations qui nécessitent deux ou trois années de mise en œuvre. Nous nous inscrivons néanmoins clairement dans cette dynamique et je vous remercie du soutien que vous continuerez à apporter à la formation en alternance en Région bruxelloise.

M. Michael Vossaert (DéFI).- Le groupe DéFI vous soutient. Nous alimenterons également ce débat en Fédération Wallonie-Bruxelles, où Joëlle Maison et d'autres parlementaires en effectuent le suivi. Nous avons tout intérêt à travailler ensemble sur cette thématique dans l'espace francophone.

Vous avez mis en avant le rôle important de la prospectrice auprès des entreprises. Cette piste est à creuser.

Le nouveau site sera implanté à Schaerbeek, dans le nord de Bruxelles ; c'est vraiment une bonne nouvelle.

Enfin, pendant cette crise, nous devons déjà penser aux solutions de relance. La formation en alternance en fait partie. Votre Collège et la majorité de cette Assemblée ont envie de collaborer pour renforcer la formation en alternance et la mettre en avant dans le cadre de la relance.

Nous reviendrons sur le sujet ces prochains mois pour examiner les résultats du Plan de relance concernant la formation, et en particulier la formation en alternance.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

LE SUIVI DONNÉ PAR LE GOUVERNEMENT À LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À FAVORISER LES RELATIONS ENTRE LES ENFANTS ET LEURS PARENTS EN PRISON

Interpellation de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Le 13 juillet 2018, notre Parlement adoptait à la quasi-unanimité une proposition de résolution visant à favoriser les relations entre les enfants et leurs parents en prison. Cette initiative parlementaire, cosignée par l'ensemble des groupes politiques, s'inscrit dans le prolongement des recommandations émises par l'association Relais enfants-parents lors d'un Jeudi de l'hémicycle.

Cette résolution se fonde sur le constat qu'un grand nombre d'enfants se trouvent dans une situation particulièrement difficile, due notamment à l'incarcération d'un de leurs parents. Marqué par ce stigmate, l'enfant voit en quelque sorte la peine de son parent détenu s'étendre à sa propre existence. La détention influence le développement affectif et psychosocial de l'enfant, qui peut être amené à éprouver un sentiment de culpabilité susceptible d'entraîner de l'agressivité, des angoisses, un syndrome d'abandon, le recours au mensonge, des formes de régression, un manque de concentration et des difficultés scolaires. Un sentiment de honte s'y ajoute parfois, qui peut s'accompagner d'un sentiment d'exclusion et de la difficulté de porter le patronyme de la personne détenue

Pour la personne incarcérée, on parle de double peine, dans la mesure où la privation de liberté s'accompagne souvent de la privation de toute relation avec les enfants.

Sur la base de ces constats et afin d'encourager le maintien des relations entre les enfants et leurs parents détenus, tout en veillant à préserver l'intérêt supérieur de l'enfant, un consensus a été trouvé entre parlementaires afin de demander au Collège de prendre plusieurs initiatives, parmi lesquelles :

- encourager, durant la période de détention, une prise de conscience des parents détenus de leur propre responsabilité à l'égard de leurs enfants mineurs;
- encourager, dans les prisons, les activités d'information et d'orientation des parents détenus ayant des enfants mineurs sur les services socio-éducatifs et sanitaires fournis par les autorités locales aux familles, et sur les procédures de mise à jour des documents administratifs relatifs à leur situation familiale et sociale;
- organiser, à l'intérieur des prisons, des rencontres entre parents et enfants détenus;
- instaurer un groupe de travail au sein de la conférence interministérielle (CIM) visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral sur l'accueil des enfants de détenus dans les prisons et
- enfin, soutenir les associations, telles que l'asbl Relais enfants-parents ou le projet Itinérance de la Croix-Rouge, qui favorisent et accompagnent le maintien de la relation entre un enfant et son parent détenu, à l'intérieur comme à l'extérieur des prisons.

Dans le cadre de vos compétences en matières sociales, quelles actions avez-vous entreprises depuis votre entrée en fonction afin de rencontrer ces différentes demandes ?

L'accord de majorité du Collège pour cette législature ne comprend pas de mention explicite relative à cette thématique, mais se contente de citer les prisons dans le cadre du développement de projets culturels ou de la validation des compétences. Pourriez-vous nous en expliquer les raisons ?

Quelles initiatives avez-vous prises pour favoriser les rencontres entre enfants et parents à l'intérieur des prisons ?

Comment avez-vous encouragé les activités d'information et d'orientation des parents détenus, concernant les différents services auxquels ils peuvent faire appel ?

Avez-vous tenté d'instaurer un nouveau groupe de travail visant la coordination des politiques en lien avec le milieu carcéral au sein de la CIM?

Quels soutiens avez-vous apportés aux associations favorisant le maintien de la relation entre un enfant et son parent détenu ?

Enfin, dans la mesure où cette résolution comprenait également de nombreuses demandes relatives aux concertations qui devaient être menées avec le Gouvernement fédéral et avec celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, quels points ont-ils d'ores et déjà fait l'objet de discussions avec vos collègues concernés dans les différentes entités ?

Pour rappel, nous avions voté ce texte à la fin de la précédente législature, alors que vous étiez chef de groupe dans l'opposition.

Mme Delphine Chabbert (PS).- Je lirai le texte de mon collègue Jamal Ikazban, qui avait prévu d'intervenir sur ce sujet qui lui tient particulièrement à cœur. M. Ikazban a interpellé le Collège à plusieurs reprises sur le suivi de la proposition de résolution visant à favoriser les relations entre les enfants et leurs parents en prison. Mme la ministre-présidente avait d'ailleurs prévu une visite de terrain à la prison de Berkendael avec l'asbl I.Care, dans le cadre de son travail de promotion de la santé des détenus et de son projet « Humani ».

M. Ikazban se réjouit que notre pays compte parmi les premiers à avoir abordé ce sujet en mettant en lumière l'impact de la détention d'un parent sur ses enfants. En effet, l'incarcération d'un proche produit une rupture physique entre les membres d'une même famille. Comme l'a rappelé M. Van Goidsenhoven, les conséquences sur le développement et l'équilibre psychique de l'enfant ainsi privé de sa mère ou de son père détenu sont parfois dramatiques. Il se sent lui-même puni pour une faute qu'il n'a pas commise. Quand le parent incarcéré est la mère, les dégâts peuvent être considérables, d'autant plus que l'incarcération d'un parent pérennise ou aggrave la situation de précarité des familles qui y sont confrontées.

Dans ce cadre, même s'il existe une véritable contradiction entre la logique sécuritaire en milieu carcéral et l'importance de donner une place à la famille, la Convention internationale des Droits de l'enfant, le droit des détenus ainsi que leur réinsertion à la sortie tentent de réconcilier les deux logiques. C'est très important pour l'enfant et son parent, puisque des liens familiaux maintenus et renforcés peuvent être la garantie d'une bonne réinsertion du détenu dans la société à sa sortie de prison.

La crise sanitaire et le confinement qui l'accompagne n'ont assurément pas épargné les familles concernées. Et que dire du maintien des liens entre les enfants et les parents détenus durant cette période de doute ?

Dans une démocratie, il est crucial de respecter la dignité des familles qui rendent visite à leurs proches en prison, surtout lorsque le visiteur est un enfant qui vient voir sa maman ou son papa. Cette visite étant déjà suffisamment difficile en soi, il importe que l'enfant ne soit pas davantage affecté par ce que ses yeux voient et par ce que son cœur ressent. L'intérêt supérieur de l'enfant doit toujours être pris en considération lors de l'adoption de nos législations.

Il est heureux que le texte qui nous intéresse aujourd'hui vise en priorité l'amélioration de l'accueil des enfants lorsqu'ils rendent visite à leur parent, afin de renforcer les structures qui participent au maintien et au développement de liens familiaux réguliers et sereins durant la détention, mais aussi à la sortie de prison du parent.

Ainsi que M. Ikazban l'a rappelé lors d'une précédente interpellation déposée à la Commission communautaire française, cette résolution touche à d'autres compétences. Et même si la marge de manœuvre de notre institution est limitée, elle peut aborder la matière et donner du sens à ce texte sur la base de ses compétences relatives à l'Action sociale et à la Famille.

Un texte similaire en Commission communautaire commune permettrait une transversalité entre les différents niveaux de pouvoir. Par ailleurs, la Commission communautaire française peut porter ce texte et faire pression sur les autres niveaux de pouvoir plus compétents en la matière au sein d'une CIM.

Il y a un an, M. Maron et Mme Trachte ont eu des contacts avec les membres du cabinet de Mme Glatigny, en Communauté française, à propos d'une CIM visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral. Un premier Comité de pilotage, réunissant tous les cabinets concernés, devait avoir lieu le 26 octobre 2020 en vue de préparer cette CIM. Quand se tiendra-t-elle? Le travail entamé l'an dernier s'est-il poursuivi et quels en sont les résultats ? Qu'en est-il d'une résolution similaire en Commission communautaire commune ?

La crise a sans doute rendu très difficiles les visites des enfants aux parents détenus et le maintien des contacts familiaux. De quelles informations disposez-vous à cet égard?

La visite de la prison de Berkendael n'a manifestement pas pu se concrétiser. Est-elle toujours à l'ordre du jour ?

En moyenne, les femmes représentent entre 4 % et 5 % des personnes détenues. L'intégration du genre dans les politiques publiques est très importante. Qu'en est-il de cette approche dans le système carcéral ?

M. Alain Maron, ministre.- Je suis très heureux de pouvoir répondre à des parlementaires présents physiquement. Cela ne m'était plus arrivé depuis plusieurs semaines !

Cette résolution est un texte important qui concerne les droits humains les plus essentiels, à savoir le droit de chacun, en liberté ou incarcéré, à avoir des relations familiales et sociales.

L'on sait à quel point ce droit est battu en brèche pour les personnes privées de liberté, malgré les efforts de certaines directions de prison et des services internes et externes d'aide aux détenus et aux justiciables. C'est davantage le cas aujourd'hui, en raison des mesures

sanitaires, qui limitent le nombre des visites et imposent d'énormes contraintes.

Je voudrais préciser que, depuis la sixième réforme de l'État, les services d'aide aux détenus et aux justiciables relèvent de la Commission communautaire commune et non plus de la Commission communautaire française, mais c'est un détail. En Commission communautaire française, nous soutenons des projets et des associations qui exercent une partie de leurs activités en prison, en particulier en matière de santé et de promotion de la santé des détenus.

L'association I.Care et l'asbl L'Ambulatoire-Forest développent des projets à la prison de Berkendael. Ces deux opérateurs sont attentifs à la santé mentale des personnes incarcérées et, par conséquent, à leurs relations, ou absence de relations, avec leur famille et leurs enfants.

Par ailleurs, les portes des associations subventionnées par la Commission communautaire française sont ouvertes à tous. D'anciens détenus fréquentent nos services de soutien à la parentalité, les centres d'accueil de jour (CAJ), les centres d'aide aux personnes (CAP) en Commission communautaire commune, les CPF, les services de santé mentale (SSM), les maisons médicales, les services de médiation de dettes, etc.

Sur le terrain, j'ai moi-même visité la prison de Saint-Gilles il y a environ deux mois et Mme Trachte a visité celle de Berkendael. C'était d'ailleurs loin d'être la première fois que nous nous rendions dans des lieux de détention. Nous avons dialogué avec un certain nombre de détenus à Saint-Gilles, et de détenues à Berkendael, qui toutes et tous pointaient la difficulté d'avoir des liens avec leur famille, surtout depuis la crise sanitaire.

Ma collègue Valérie Glatigny a réactivé la CIM visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral en décembre dernier. Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'un accord de coopération du 29 mars 2018 qui lie la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française et vise la coordination des politiques d'intervention liées au milieu carcéral. Depuis 2016, elle se réunit chaque année. Il n'y a eu ni CIM, ni Comité de pilotage en 2019, mais cela a été relancé.

Cette CIM a notamment pour missions :

- d'évaluer la coordination des politiques menées par la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatives au milieu carcéral;
- d'examiner les propositions et de les analyser ;
- d'examiner des voies et moyens utiles en vue d'assurer l'exercice des compétences des parties signataires;
- de renforcer les politiques en matière de réinsertion des détenus

Cette action s'articule autour de six compétences très transversales : Formation professionnelle, Enseignement de promotion sociale, Action sociale, Santé, Culture et Sport.

Mme Trachte et moi-même avons fait état des différents services et actions destinés aux détenus, soutenus en santé, promotion de la santé et en politiques sociales.

En 2021, nous continuons à subventionner les projets lancés par les asbl I.Care et L'Ambulatoire-Forest. Nous

souhaitons également lancer un nouveau projet de lutte contre la fracture communicationnelle, afin de développer une communication adaptée au niveau de la littératie en santé des personnes détenues.

Concernant les liens entre les parents et les enfants, il est question de modifier l'accord de coopération pour y ajouter l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), l'administration de l'aide à la jeunesse et le Centre communautaire pour mineurs dessaisis, ainsi que leur ministre de tutelle. Cela nous permettrait d'inclure ce point également dans l'accord de coopération.

Les objectifs sont là. Il s'agira de renforcer le cadre général de collaboration avec les services et secteurs externes et les services publics, en vue de mettre en œuvre le Plan de détention. Nous reverrons nos collègues de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le courant de l'année pour évaluer les projets mis en œuvre dans le cadre de chacune de nos compétences et éventuellement en imaginer de nouveaux. La cellule conjointe social-santé de nos cabinets se réunit tous les mois avec les services d'aide aux justiciables.

L'asbl Relais enfants-parents a déjà été soutenue antérieurement par la Commission communautaire française, mais n'a plus introduit de demande de subvention à la Commission communautaire française depuis quelques années.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Monsieur le ministre, j'entends que vous poursuivez le soutien d'associations. En l'occurrence, l'asbl Relais enfants-parents qui était reprise dans la proposition de résolution votée en 2018 ne semble pas redemander de subsides. Soit

Vous avez souligné que la CIM s'était réunie sur l'initiative de votre collègue la ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles Valérie Glatigny. C'est une bonne chose. Vous avez également annoncé que vous alliez vous revoir avec vos collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie pour poursuivre les travaux.

Il y a quelques années, ce sujet a beaucoup mobilisé les esprits et les différents groupes politiques. Il a permis d'identifier des besoins criants et est d'une importance fondamentale pour le bien-être de l'enfant, mais aussi pour celui des parents. Je compte évidemment sur votre vigilance pour faire évoluer ces questions, en dialogue avec vos collègues wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À travers cette proposition de résolution, il est important que nous puissions donner un certain nombre de signaux et, par la suite, progresser sur des problématiques qui auront l'avantage de faire largement l'unanimité au sein de nos formations politiques.

Je ne doute pas que vous ferez une priorité de ce dossier dans les mois à venir afin de faire bouger les lignes.

Mme la présidente.- Le débat se poursuivra sans doute dans d'autres hémicycles. Nous avions évoqué une visite des parlementaires de la Commission communautaire française dans les prisons. Nous avons eu l'autorisation pour ce faire, je me suis entretenue avec la cheffe de cabinet du ministre de la Justice afin de lui présenter le projet.

Vous aviez reçu un courrier demandant qui serait intéressé par cette visite et je vais envoyer un rappel à ceux qui n'ont pas encore répondu. L'idée est d'organiser cette visite en septembre ou en octobre 2021.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les questions orales

L'ALTERNANCE À L'EFPME DURANT LES MESURES SANITAIRES

Question orale de Mme Véronique Lefrancq

à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle

Mme Véronique Lefrancq (cdH).- L'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur ont été lourdement affectés par la crise sanitaire. Les mesures de distanciation sociale ont sensiblement compliqué la tâche des enseignants. En outre, les différents épisodes de confinement et d'arrêt des cours sont venus perturber les formations. Des solutions existent pour permettre la poursuite des formations. Cependant, la technologie et les visioconférences ne remplaceront jamais les cours pratiques, qui sont la clé de la réussite en alternance.

Comment l'EFP intègre-t-il les mesures sanitaire? Des formations sont-elles touchées par la crise sanitaire? Dans l'affirmative, lesquelles?

Le public bruxellois est touché par une fracture numérique importante. Des mesures visant à accompagner les stagiaires et à mettre des ordinateurs à leur disposition ont-elles été prises ?

Le nombre de stagiaires participant aux cours pratiques a-t-il dû être revu à la baisse pour permettre le respect des règles ?

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Dès le premier confinement, l'EFP a vu, tout comme les autres opérateurs de formation, son organisation et son fonctionnement lourdement affectés par la crise sanitaire.

Tous les cours théoriques ont été organisés en distanciel en raison de l'interdiction des cours en présentiel. C'est encore le cas actuellement. L'EFP propose de nombreux cours pratiques, c'est sa nature même. Dès que la situation sanitaire a permis la réouverture des entreprises, des ateliers et autres lieux de stage, la capacité d'accueil simultané du nombre d'apprenants a été adaptée en fonction de l'état de chaque salle de cours et de chaque atelier. L'EFP a contrôlé tous ces locaux dans le respect strict des normes relatives à la pandémie de Covid-19. Dans certains cas, des dédoublements de classe ont, d'ailleurs, été organisés.

Il a été demandé à l'ensemble des apprenants et des formateurs, présents dans les locaux de l'EFP, de respecter les normes de sécurité en vigueur ainsi que les normes de distanciation sociale. Il a, de ce fait, été nécessaire de revoir l'organisation des cours pratiques.

Afin de ne pas pénaliser les apprenants en dernière année, qui doivent certifier leurs apprentissages, l'EFP organise une session complémentaire des examens pratiques. Ces étudiants auront ainsi la possibilité d'être diplômés cette année. Il est également prévu d'organiser des épreuves pratiques aux mois d'août et de septembre afin de laisser aux candidats le temps nécessaire à l'apprentissage pratique en entreprise. Dans certaines filières, les évaluations ont été adaptées à ces circonstances.

Les formations aux métiers de contact et de l'HORECA ont été très fortement touchées, surtout au niveau des stages puisque toutes ces activités étaient suspendues. Les conventions ou les stages ont alors été rompus, malheureusement.

Il en va de même pour les formations liées au secteur de l'événementiel et aux métiers artistiques. Les conditions d'exercice de ces métiers font qu'il n'y a pas de solution pratique sans réouverture complète.

Pour certaines autres formations, telles que comptable, assureur, employé administratif, il était difficile de trouver un stage étant donné l'obligation de télétravail dans les entreprises. Évidemment, l'encadrement des apprenants en télétravail met à mal le principe même de l'apprentissage et de l'accompagnement.

Tous ces secteurs ont été touchés, et des solutions ont chaque fois été cherchées. Parfois, c'était impossible, comme dans l'horeca. Dans d'autres cas, on a adapté les examens, les formations, les ateliers, etc.

Lors du premier confinement, l'EFP s'est focalisé sur l'accompagnement des formateurs. Bien qu'ils soient tous des professionnels dans leur métier, il fallait faciliter la pédagogie nouvelle à utiliser avec le numérique. Le basculement de tous les cours en distanciel a poussé à moderniser et à adapter toute la pédagogie. On les a accompagnés pour la numérisation de leurs ressources et la réalisation de capsules vidéo, pour la numérisation des syllabus et pour la mise à disposition d'outils avec formation pour rendre les cours plus interactifs.

Afin de contrer la fracture numérique, l'EFP a mis à disposition des apprenants une salle informatique pour qu'ils puissent bénéficier d'ordinateurs et ainsi suivre les cours à distance. Deux salles ont été équipées à l'intention des apprenants « community managers », afin qu'ils puissent y installer leur ordinateur portable et travailler sur place.

Concernant les stages, je vous renvoie à la réponse que i'ai donnée tout à l'heure.

Mme Véronique Lefrancq (cdH).- Je suis ravie d'apprendre que l'EFP a fait le maximum pour répondre à une réalité très compliquée.

Comme vous le soulignez à juste titre, en raison de la fermeture de certains secteurs, il est certainement difficile d'évaluer les stagiaires et d'assurer des formations complètes.

LES CONCERTATIONS SUR LA RÉFORME ET LES ETATS GÉNÉRAUX DE L'ALTERNANCE

Question orale de M. Kalvin Soiresse Njall

à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- Ma question orale n'est pas sans lien avec l'interpellation de M. Vossaert et des interventions des collègues.

Je vous ai déjà interrogé à quelques reprises sur la tenue des Etats généraux de l'alternance dans le cadre de la réforme annoncée. Vous avez évoqué toute une série de solutions et nous connaissons l'importance capitale de la concertation intrafrancophone si nous voulons obtenir des résultats au-delà du champ d'action de la Région bruxelloise et de la Commission communautaire française. En effet, les Gouvernements des différentes entités, dont la Commission communautaire française, ont fait de cette réforme un élément important en matière d'enseignement et en matière de lien entre l'enseignement et l'emploi. Cette réforme vise à faire de l'alternance une filière

d'excellence, comme cela a pu être réalisé en Allemagne ou en Suisse, grâce à la concertation.

Je profite des nouvelles propositions faites par la Fondation pour l'enseignement pour vous demander de faire le point sur ce dossier. Il y a quelques semaines, dans la presse, le président de la fondation, Thierry Castagne, avançait des pistes et des recommandations dans le cadre de l'amélioration des parcours qualifiants. Il proposait ainsi de mettre très tôt l'accent sur l'orientation positive en informant mieux l'élève sur les professions dont celles en lien avec les sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STEM) et sur les métiers en pénurie. En cela, il rejoint le projet des assises de l'orientation en Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Castagne suggérait également la nomination, dans chaque école, d'une personne-ressource.

Il proposait aussi le renforcement du parcours d'enseignement qualifiant à travers une approche triale incluant l'école, l'entreprise et un centre de technologie avancée (CTA) ou de compétences.

Enfin, il s'agirait de lutter contre la pénurie d'enseignants en accélérant la mobilité professionnelle.

Toutes ces recommandations pourront faire l'objet de réflexions lors des Etats généraux.

Quelles initiatives avez-vous éventuellement prises pour faire avancer le dossier? Quand pouvons-nous raisonnablement espérer la tenue des Etats généraux de l'alternance?

Quelle sera la place des acteurs régionaux de l'alternance, et plus précisément de l'EFP, dans le cadre de cette réforme et des Etats généraux ? Dans les concertations, avez-vous reçu des assurances sur le rôle important qu'ils doivent jouer ?

Enfin, l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA) devait jouer un rôle central dans la tenue des Etats généraux. Cette perspective est-elle maintenue ?

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Je vous remercie pour votre question, ainsi que pour la constance de votre intérêt pour ce dossier, sur lequel vous revenez avec une belle régularité afin de vous assurer qu'il progresse. Votre intérêt rejoint celui que d'autres ont exprimé tout à l'heure pour l'importance de la formation en alternance.

Cela dit, je n'ai malheureusement guère de nouvelles à vous annoncer. À ce jour, il n'y a aucune avancée sur le dossier partagé de la réforme des Etats généraux de l'alternance. Malgré nos demandes de collaboration répétées à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Région wallonne, je n'ai obtenu à ce jour aucune réponse concrète.

J'y suis revenu clairement, le 11 mars dernier, lors du Gouvernement conjoint de la Région bruxelloise, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission communautaire française. J'y ai abordé cette question en présence du ministre-président de la Communauté française qui, après m'avoir assuré en prendre bonne note, n'y a donné aucune suite.

En revanche, il me revient par des voies indirectes que les ministres-présidents de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne négocient cette matière entre eux, sans y associer la Région bruxelloise. Cela me paraît assez dommageable.

C'est donc clairement l'encéphalogramme plat, mais cela ne signifie pas pour autant que nous devons en faire notre deuil. C'est au contraire l'occasion de répéter haut et fort, une fois encore, que Bruxelles, par la voix de la Commission communautaire française, souhaite participer à cette réforme des Etats généraux de l'alternance, parce que nous pensons que ce dossier présente des interactions naturelles.

D'ailleurs, certains apprenants choisissent d'aller se former en Wallonie et de nombreux Wallons viennent se former à l'EFP, qui accueille près de 30 % d'élèves originaires de Wallonie. Les interactions sont nombreuses et nous pouvons partager la programmation des filières de formation. En effet, tous les acteurs ne pourront pas mettre en place toutes les filières et il faut éviter de créer des doublons.

Il est donc absolument nécessaire que nous puissions travailler ensemble. Je le dis depuis près d'un an ! Certes, la crise de la Covid-19 n'a pas permis de réponse immédiate et a déplacé les priorités. Je ne peux toutefois me résoudre à ne rien faire si on ne nous invite pas à participer. Je suis donc en train d'analyser comment avancer, au niveau bruxellois, sur nos priorités dans le cadre de ce dossier et les réformes que nous proposons, en fonction de nos besoins et de nos moyens.

Même si ce n'est pas la solution idéale, il est essentiel de tout mettre en œuvre pour renforcer et réformer la formation en alternance, afin de la déployer au mieux en adéquation avec les besoins du marché du travail.

Nous voulons faire de la formation en alternance une filière d'excellence dans la formation des chercheurs d'emploi et dans tous les métiers pour lesquels ces formations offrent des solutions adaptées. Je ne cesserai de reprendre mon bâton de pèlerin pour essayer d'intéresser davantage nos amis wallons. Si un membre de cette Assemblée a quelques relais auprès d'eux et de la Communauté française, qu'il ou elle leur répète que Bruxelles souhaite rester leur partenaire dans cette réforme.

Enfin, l'OFFA, l'organe de concertation et de mise en commun, existe toujours, mais dans la situation actuelle, je ne suis pas en mesure de vous dire ce qu'il en sera de cet organisme.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- En tant que Bruxellois, je suis fort inquiet en écoutant les informations que vous me donnez. Il est inutile d'évoquer l'Allemagne et la Suisse, qui sont des États fédéraux et ont fait de cette filière une filière d'excellence, si nous ne sommes pas capables de nous concerter et de faire en sorte que la Région bruxelloise soit prise en compte dans les initiatives de ces états généraux.

Je suis cohérent avec moi-même, puisque j'interroge régulièrement le ministre-président sur ce sujet. Lundi dernier, il m'a assuré que les concertations allaient continuer. Or, les informations que vous me donnez maintenant ne semblent pas aller en ce sens.

Il est très important que des acteurs régionaux comme l'EFP, qui fonctionnent, obtiennent des résultats. Ils ont besoin de plus de moyens pour conforter ceux-ci tiennent un rôle central dans ces états généraux. Des initiatives politiques doivent être prises pour inclure la Région bruxelloise dans cette concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie. Notre Région ne doit pas se laisser faire. C'est une filière d'avenir et nous devons nous concerter entre partis pour faire émerger Bruxelles dans ce dossier.

L'AUGMENTATION DES TROUBLES ALIMENTAIRES CHEZ LES ADOLESCENTS

Question orale de Mme Latifa Aït-Baala

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé

et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

Mme Latifa Aït-Baala (MR).- La presse nous rappelle fréquemment combien la crise sanitaire a déclenché une explosion des troubles alimentaires, en particulier parmi les jeunes. Ce 9 avril, le quotidien *La Dernière Heure* y consacrait d'ailleurs une double page.

Il s'avère que les troubles alimentaires sont la troisième maladie la plus fréquente à l'adolescence, après l'asthme et l'obésité, les deux plus connus étant l'anorexie et la boulimie. Ces troubles sont multifactoriels, au carrefour de facteurs à la fois psychologiques, médicaux et environnementaux. Il n'y a donc pas de cause unique.

Selon les experts, 30 % des adolescents montrent des signes de troubles alimentaires. Les filles sont un peu plus touchées par le phénomène. En effet, sur cette moyenne de 30 %, 27 % sont des garçons et 32 %, des filles. Lors du premier confinement, les chiffres ont drastiquement augmenté et ils avoisinent aujourd'hui 40 %. L'un des défis pointés par les experts est l'accès à une information de qualité, vulgarisée au besoin, sur l'alimentation saine et les bonnes pratiques alimentaires.

Votre Collège soutient-il de telles initiatives, explicitement orientées vers le public des adolescents ? Dans le cadre d'une autre question orale, vous évoquiez le site www.mangerbouger.be. Avez-vous accès aux indicateurs de performance de ce site ? Savez-vous s'il touche suffisamment de personnes et comment faites-vous en sorte que ce soit le cas ?

Un autre problème est la saturation des centres dédiés aux troubles alimentaires, alors qu'une prise en charge précoce serait grandement conseillée. La Commission communautaire française octroie-t-elle des subsides ou financements à ces centres dans le cadre de ses compétences en Prévention et Promotion de la santé en particulier ?

Étes-vous en contact avec les acteurs de terrain pour sonder leurs besoins ? Quelles demandes formulent-ils et comment y répondez-vous ?

À quels autres types de structures actives dans la lutte contre les troubles alimentaires parmi les adolescents la Commission communautaire française octroie-t-elle des financements?

Qu'en est-il pour les adultes ?

Des maisons médicales se penchent-elles sur ces problématiques ?

M. Alain Maron, ministre.- Les initiatives en santé orientées vers le public adolescent dans le milieu scolaire et en dehors relèvent des compétences de l'ONE, donc de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, la Commission communautaire française participe au financement de l'enquête internationale Health Behaviour in School-Aged Children, coordonnée en Belgique francophone par le Service d'information promotion éducation santé (Sipes) de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Cette enquête est menée, tous les quatre ans, dans près de 50 pays sous le patronage du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Europe. Elle vise à décrire les comportements de santé, l'état de santé et le bien-être des adolescents âgés de 11, 13 et 15 ans. En outre, elle suit l'évolution de ces indicateurs. L'alimentation comme déterminant de la santé en fait bien entendu partie, ce qui permet de nous renseigner sur l'évolution de cette problématique.

Une auto-évaluation intermédiaire de la plate-forme www.mangerbouger.be est en cours. Depuis son lancement en 2006, la fréquentation du site a augmenté. En 2018, il a accueilli plus de 103.000 utilisateurs, soit environ 9.000 utilisateurs par mois. Une telle augmentation s'explique par le bon référencement organique du site et le travail de communication efficace mené sur les réseaux sociaux. Le rapport d'évaluation détaille d'autres indicateurs tels que les profils des utilisateurs, leur provenance, les contenus, la durée des sessions et la fréquence des visites.

En ce qui concerne la prise en charge de cette problématique de manière préventive et précoce, la Commission communautaire française soutient une série d'acteurs pour la mise en œuvre de la priorité 1 du Plan stratégique de Promotion de la santé, « Promouvoir et soutenir les environnements et les comportements favorables à la santé en matière d'alimentation, d'activité physique, de consommation d'alcool et de tabac ».

La sensibilisation aux comportements alimentaires y est bien entendu grandement associée. On pense au projet « Manger, bouger pour vivre » de l'asbl Hispano Belga, à « J'habite... dans mon corps » de l'asbl La Rue, ou encore à l'approche globale et intégrée en santé développée par le Réseau santé diabète-Bruxelles (RSD-B).

À ce jour, 42 maisons médicales sont, par ailleurs, agréées par la Commission communautaire française pour la mission d'action en santé communautaire. Dans ce cadre, souvent par le biais de dynamiques participatives et collectives, plusieurs d'entre elles mènent des projets autour de l'alimentation.

En ce qui concerne la prise en charge précoce et clinique des troubles alimentaires, il revient plutôt aux SSM de les traiter par l'intermédiaire des équipes spécialisées dans les enfants et adolescents agréées par la Commission communautaire française. En service de santé mentale, un suivi individuel et familial sera assuré sur le malaise que le trouble alimentaire génère, sur les souffrances en cause et sur la gestion souvent problématique et fragile qu'elle impose à la famille et à la personne concernée.

Le secteur constate que les demandes de suivi arrivent par les parents qui s'inquiètent assez vite d'une perte de poids associée à des comportements de contrôle. Ils sont souvent plus prêts à se mobiliser que l'adolescent. Cela permet de travailler de manière préventive et de renforcer la capacité des proches à mieux aider et à mieux se préserver eux-mêmes sur le plan psychique, car les conséquences psychiques dépassent la personne elle-même et ont des répercussions sur son cadre familial.

Mme Latifa Aït-Baala (MR).- Les troubles alimentaires affectent la vie de trop nombreux citoyens et entraînent de grandes souffrances pour les personnes concernées, notamment les jeunes. Leur souffrance est partagée par les personnes qui les entourent, à commencer par leurs

parents. Ces derniers se sentent bien souvent démunis, en particulier face à des comportements dangereux, comme l'usage abusif de laxatifs par certains jeunes anorexiques ou une tendance à l'isolement, avec des conséquences néfastes sur la santé mentale.

Ces troubles alimentaires sont un enjeu de santé publique majeur qui appelle des réponses à plusieurs niveaux. Vous en avez apporté quelques-unes, à commencer par la diffusion d'une information de qualité et suffisamment vulgarisée par des canaux adaptés, à l'instar du site mangerbouger.be.

Certes, il faut bouger, mais manger sainement est une condition préalable essentielle. À cet égard, la Commission communautaire française a un rôle de prévention fondamental à jouer, par le biais notamment des 42 maisons médicales agréées.

La séance est suspendue à 12h45.

La séance est reprise à 12h58.

LE NOUVEAU RETARD DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CARACTÈRE OBLIGATOIRE DU PARCOURS D'INTÉGRATION ET LES IMPACTS SUR LES BUREAUX D'ACCUEIL FRANCOPHONES POUR PRIMO-ARRIVANTS

Question orale de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

à M. Alain Maron, ministre en charge des Bureaux d'accueil pour primo-arrivants

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Le caractère obligatoire du parcours d'intégration n'est toujours pas en vigueur en ce début d'année 2021. Cette politique relative à l'inclusion des primo-arrivants dans la société belge et bruxelloise est toujours bloquée en raison d'imperfections dans la réglementation, notamment celle relative à la définition du public visé par l'obligation ou encore celle relative aux opérateurs chargés de la mise en œuvre du parcours, c'est-à-dire les bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA).

La Région bruxelloise aura bientôt pris vingt ans de retard par rapport à la Flandre, qui a mis en œuvre ce parcours obligatoire dès 2003. Il est extrêmement dommageable pour l'inclusion et l'intégration sociale de plusieurs milliers de personnes à Bruxelles qu'il faille autant de temps pour mettre en œuvre les modalités pratiques de ce parcours obligatoire, alors que le MR avait émis cette proposition dès 2003. Malheureusement, par aveuglement idéologique, plusieurs formations politiques s'y sont opposées pendant de très longues années, avant de finalement changer peu à peu de cap à partir de 2009.

Dès lors, j'aurais souhaité vous interroger sur les modalités de mise en œuvre de cette politique pour ce qui concerne les BAPA francophones. Vous aviez annoncé l'année dernière que l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 24 avril 2014 portant exécution du décret de la Commission communautaire française du 18 juillet 2013 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale était en cours de finalisation et qu'il serait soumis au Collège à brève échéance.

Pourriez-vous faire le point sur la mise en œuvre de cet arrêté ?

Par ailleurs, comment évolue la réflexion au sein des trois groupes de travail mis en place à cet égard et associant l'administration de la Commission communautaire française ?

Les trois BAPA francophones ont-ils vu, ou sont-ils en train de voir, leur capacité d'accueil augmenter, ou en sommes-nous toujours aux 5.000 personnes déjà enregistrées ?

Quelle est l'actualisation du calendrier du Comité de pilotage instauré par l'accord de coopération du 20 décembre 2018 ?

Comment évolue la mise en œuvre d'un éventuel basculement des BAPA de la Commission communautaire française vers la Commission communautaire commune? Quel est l'état des discussions avec le Gouvernement flamand sur ce point?

En matière budgétaire, des moyens complémentaires de l'ordre de 560.000 euros ont été prévus pour les BAPA francophones en 2021. Comment ces trois structures font-elles usage de ce budget? Quelles démarches demeurent-elles les plus compliquées à mettre en œuvre, faute de moyens suffisants?

Par ailleurs, le Centre de recherche et d'information sociopolitiques (Crisp) a récemment consacré un dossier à la thématique. En avez-vous pris connaissance? Quels enseignements pouvez-vous en tirer par rapport à la situation spécifique des BAPA francophones?

M. Alain Maron, ministre.- S'il est vrai que les parcours d'accueil ne sont pas encore rendus obligatoires, ils sont cependant bel et bien opérationnels au niveau de la Commission communautaire française depuis l'agrément provisoire, le 15 septembre 2015, de deux premiers BAPA, renforcés par l'agrément provisoire d'un troisième BAPA le 1er juin 2019. J'attire votre attention sur le fait que 5.091 personnes sont actuellement accueillies dans les trois BAPA. Quelque 2.506 dossiers ont été ouverts en 2020 et 2021.

Comme exposé précédemment, nous veillons à ce que la mise en œuvre du parcours obligatoire se fasse dans des conditions optimales. Malgré le contexte sanitaire, nous avons déjà franchi un certain nombre d'étapes. La première a été de clarifier le champ d'application de l'ordonnance de la Commission communautaire commune. Cette étape a été réalisée par le biais d'une modification de l'arrêté d'exécution du 19 juillet 2018, dont l'approbation en deuxième et dernière lecture par le Collège réuni de la Commission communautaire commune est imminente. Cette modification a permis de dissiper le flou entourant les personnes visées par l'obligation et celles qui en sont exemptées.

Par ailleurs, le Comité de pilotage, instauré par l'accord de coopération entre la Communauté flamande. Commission communautaire française et la Commission communautaire commune et constitué de plusieurs groupes de travail, s'est réuni à plusieurs reprises ces six derniers mois avec des représentants de tous les acteurs concernés : les communes, la Communauté flamande, le d'accueil bureau bruxellois néerlandophone civique (Brussels Onthaalbureau l'intégration Inburgering, BON), la Commission communautaire française et les BAPA.

Ces groupes de travail ont permis de clarifier les éléments relatifs aux processus et caractéristiques de l'outil informatique, dont le développement est en cours. Cet outil informatique est en effet indispensable pour permettre aux

communes d'assurer les missions importantes qui leur sont confiées par l'ordonnance de mai 2017, dont le fait de déterminer et d'informer les personnes visées par l'obligation, mais aussi d'assurer le suivi du processus.

Au niveau de l'application, nous avions d'abord envisagé d'utiliser le système flamand. Par la suite, il s'est avéré préférable d'opter pour un tout nouveau système, pour des raisons que j'ai expliquées assez récemment en commission à la Commission communautaire commune.

L'arrêté modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 24 avril 2014 portant exécution du décret de la Commission communautaire française du 18 juillet 2013 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale est en cours de finalisation et a été soumis, hier, en première lecture au Collège de la Commission communautaire française.

Les modifications visent essentiellement le respect des engagements pris par la Commission communautaire française, dans le cadre de l'accord de coopération du 20 décembre 2018 conclu entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune relatif au parcours d'accueil obligatoire des primo-arrivants à Bruxelles-Capitale : l'intégration des nouvelles attestations et les précisions pour les attestations existantes, la garantie d'organiser au moins 4.000 parcours, la limitation de la durée de l'accompagnement. l'adaptation de la nomenclature de formation linguistique en fonction des niveaux attendus, la possibilité de dispense pour les formations citoyennes et, bien entendu, des mesures transitoires qui s'imposent. Les bureaux d'accueil et les opérateurs linguistiques ont été associés à l'élaboration de cet arrêté modifiant.

À ce jour, la capacité d'accueil des trois bureaux agréés en Commission communautaire française est de 5.000 personnes. La Commission communautaire française a pris l'engagement d'organiser 4.000 parcours.

Un éventuel basculement des BAPA de la Commission communautaire française vers la Commission communautaire commune est toujours à l'ordre du jour. Cependant, nous avons décidé de procéder par étapes. La priorité est l'entrée en vigueur de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 11 mai 2017 concernant le parcours d'accueil obligatoire, qui a concentré notre énergie.

Des moyens complémentaires de l'ordre de 560.000 euros ont été prévus en 2021 pour le dispositif d'accueil des primo-arrivants en Commission communautaire française. Ils permettront de renforcer les BAPA et l'offre linguistique destinée aux primo-arrivants. Le renforcement des BAPA inscrit dans le projet d'arrêté modifiant permet de répondre aux préoccupations des BAPA reprises dans leur rapport d'activités: prise en considération de l'ancienneté du personnel, frais d'interprétariat, formateurs pour les modules de citoyenneté, engagement de personnel chargé de la planification des formations.

Le Crisp a consacré un dossier à cette thématique. Nous examinerons prochainement les enseignements qui peuvent être tirés de cette analyse.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Ce n'est pas la première fois que je vous interpelle sur cette problématique. L'an dernier, je vous avais déjà interrogé sur l'arrêté 2014/562 du Collège de la Commission communautaire française du 24 avril 2014 portant exécution du décret de la Commission communautaire

française du 5 juillet 2013 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale. Vous m'aviez alors répondu qu'il était en cours de finalisation.

Un an plus tard, je constate cependant qu'il n'est toujours pas prêt. J'espère que je ne devrai pas y revenir l'an prochain. Même si des dossiers très spécifiques nous occupent depuis un an, il est urgent d'avancer sur ce sujet qui présente un important enjeu de cohésion sociale. De plus, au regard de ce qui s'est passé dans les autres Régions, la Région bruxelloise accuse un certain retard. Le besoin est pourtant bien présent. Je vous encourage fortement à clôturer ce qui doit l'être et à tenir l'ensemble des échéances et des engagements annoncés.

Sur le plan budgétaire, j'avais souligné que des moyens complémentaires, à hauteur de 560.000 euros, avaient été prévus pour les BAPA francophones en 2021. Je vous avais également demandé comment les trois structures avaient utilisé ce budget, mais j'attends toujours votre réponse.

M. Alain Maron, ministre.- Si je ne vous ai, en effet, pas fourni de réponse par BAPA, je vous ai bel et bien expliqué à quoi étaient dévolus les moyens supplémentaires : le renforcement des formations en langues et les capacités d'accueil des structures.

La séance est suspendue à 13h11.

La séance est reprise à 14h04.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

L'AUGMENTATION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES LIÉES À LA CRISE DE LA COVID-19

Question d'actualité de Mme Delphine Chabbert

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille

Mme Delphine Chabbert (PS).- La Dernière Heure de ce lundi, dans son édition de Mons, rapportait le décès d'une petite fille, Neva, battue à mort par son beau-père à Frameries. En plus de ce drame, l'article pointe, de manière plus générale, l'augmentation inquiétante des violences intrafamiliales, liée à la crise sanitaire actuelle. Ces violences touchent en grande partie des femmes, mais aussi des enfants.

Au parquet de Mons comme ailleurs, on constate une explosion des chiffres. Les CPAS, en première ligne pour l'accueil des victimes, alertent sur l'aggravation des violences intrafamiliales et insistent sur le problème majeur des violences cachées, qui constituent la partie immergée et vraiment inquiétante de l'iceberg. On ne mesure pas l'ampleur des besoins de protection de toutes ces femmes et de tous ces enfants.

Disposez-vous de chiffres sur l'augmentation des violences intrafamiliales depuis la crise ? Plus globalement, où en est la mise en œuvre du plan intrafrancophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales, et où en sont notamment les actions relatives au suivi, à la collecte des données statistiques, à la prévention et à la sensibilisation aux violences ?

Dans le cadre de vos compétences en matière de politique familiale et de droits des femmes, quelles actions

sont-elles mises en œuvre en urgence pour prévenir ces situations dramatiques? Les asbl qui accompagnent les victimes de violences ont-elles bénéficié de subsides supplémentaires pour faire face à l'augmentation des besoins? Elles aussi tirent la sonnette d'alarme sur leur incapacité à répondre à toutes les demandes.

Où en est la diffusion des campagnes d'information du grand public sur les lignes d'écoute d'urgence ? Quel est le calendrier prévu ? Quels canaux et relais seront-ils utilisés, notamment parmi les acteurs de terrain ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.-L'événement qui a suscité votre question est malheureux. On aimerait ne plus avoir à répondre à ce type de question, ni à devoir les poser. Vous avez évoqué le treizième féminicide ayant eu lieu en Belgique cette année, et on apprenait la même semaine le drame qui est arrivé en Gironde : une femme tuée par son compagnon en pleine rue.

Concernant les statistiques, avec la Région bruxelloise et la secrétaire d'État Nawal Ben Hamou, Bruxelles Prévention et sécurité (BPS) avait analysé les chiffres des violences intrafamiliales pendant les premier et deuxième confinements. Les appels ont triplé entre mars et juin et ont largement augmenté à partir d'octobre et de novembre. Ils sont désormais plus stables. Cependant, on a constaté qu'il n'y avait pas en parallèle une augmentation du nombre de plaintes. Il faudrait analyser ce fait, sans doute lié à la peur que les victimes ont des représailles.

Nous avons demandé une analyse statistique plus fine de la ligne « Écoute violences conjugales » (0800/30.030) entre janvier et mars, ainsi que celle d'autres lignes, non seulement celles qui dépendent de la Commission communautaire française ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi celles qui dépendent par exemple de la Flandre, pour analyser qui appelle et pourquoi. Ces lignes d'écoute s'adressent à la fois aux victimes et aux auteurs de violence. On constate que les sources les plus importantes d'appels se situent en Région bruxelloise. Dans 85 % des cas, ce sont des femmes victimes qui appellent et qui font état de violences coercitives, psychologiques, verbales, physiques, et de tensions conjugales.

Nos actions, pour simplement les citer dans le cadre d'une question d'actualité, ont d'abord consisté à augmenter les budgets liés à la ligne « Écoute violences conjugales », dans un premier temps de 20.000 euros, puis de 50.000 euros avec le Fonds Covid-19. L'objectif était d'accroître le temps d'accueil par des professionnels.

Nous avons également dégagé des budgets pour soutenir des associations qui viennent en aide aux victimes de violence dans la compétence de l'action sociale, et créé une nouvelle allocation de base spécifique pour l'ouverture de la maison des Petits Riens.

Un groupe de travail a été dédié au genre dans le Plan social-santé intégré. Nous avons par ailleurs dégagé 50.000 euros supplémentaires cette année pour l'EVRAS, et réalisé l'étude en économie de la santé.

Je voudrais insister sur le fait que nous lançons aujourd'hui, avec mes collègues Christie Morreale et Bénédicte Linard, une campagne de sensibilisation à la ligne 0800/30.030. Je vous saurais gré d'en relayer l'existence de votre côté afin qu'elle bénéficie de la plus large publicité possible auprès du public auquel elle s'adresse.

Aujourd'hui, en ce moment même d'ailleurs, a lieu le premier comité de suivi du Plan intrafrancophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales. À son ordre du jour figurent les mesures prioritaires pour 2021, à savoir :

- la mesure 21 proposant de développer un site internet d'information sur les violences faites aux femmes;
- la mesure 30 relative aux pôles de formation ;
- la mesure 44, qui préconise le renforcement de la ligne d'écoute que je viens d'évoquer;
- la mesure 49, qui prévoit la coordination et le soutien au développement des centres multidisciplinaires en Wallonie et à Bruxelles.

Seront en outre évoqués l'objectif opérationnel n° 4, relatif à l'EVRAS, et l'objectif opérationnel n° 5, qui concerne la mise en place de campagnes d'information et de sensibilisation du grand public à la méthode FALC.

Enfin, je signale à votre attention une dernière initiative, dont on ignore encore les résultats. Nous avons pris contact avec la Fédération belge du commerce et des services (Comeos) afin d'examiner la possibilité que soient inscrits, au bas des tickets de caisse des supermarchés, les principaux numéros permettant aux femmes victimes de violences de bénéficier d'une écoute. Affaire à suivre, donc, et je ne doute pas que vous reviendrez vers moi à ce sujet.

Mme Delphine Chabbert (PS).- Je me réjouis d'apprendre que se réunit aujourd'hui le premier comité de suivi du plan intrafrancophone. Nous reviendrons ultérieurement sur son suivi et l'accompagnement de sa mise en œuvre.

La piste consistant à mentionner les numéros des lignes d'aide sur les tickets de caisse des magasins mérite d'être explorée, car elle peut déboucher sur des résultats très concrets

Les budgets supplémentaires de soutien aux asbl ont leur importance. J'ai en tête les appels à l'aide de plusieurs asbl telles que SOS Viol, qui nous disent qu'elles n'avaient jamais été confrontées à une telle situation. Je pense que nous nous trouvons face à une situation extrêmement grave, qui va perdurer. Il faut donc vraiment veiller à en faire une priorité, car ce que vivent actuellement ces femmes est terrible.

LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX DANS LA NOUVELLE PYRAMIDE ALIMENTAIRE EN FLANDRE

Question d'actualité de Mme Victoria Austraet

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé

Mme Victoria Austraet (indépendante).- Cette semaine, la presse flamande a relayé les adaptations apportées au modèle de pyramide alimentaire proposé par le Vlaams Instituut Gezond Leven, soit l'institut régional de promotion de la santé. Désormais, c'est une première, cette pyramide tient compte de l'impact environnemental des produits. Plusieurs critères entrent en jeu, dont les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau, l'utilisation des terres et la perte de biodiversité. Au final, l'institut recommande, par exemple, de préférer l'eau du robinet à l'eau en bouteille, de consommer davantage de fruits et légumes — de préférence de saison — ainsi que de légumineuses, mais aussi et surtout, de manger moins de viande.

Le bon sens de cette nouvelle pyramide alimentaire semble clair au vu du caractère interdépendant de la santé et de l'environnement. Beaucoup d'aliments nocifs pour la santé le sont également pour la planète, et nous savons que la pollution et le réchauffement climatique toucheront négativement la santé et la vie des populations. Nous pourrions même pousser plus avant le caractère transversal des recommandations alimentaires en y incluant des aspects de protection des travailleurs et de respect des animaux.

Sur ce dernier point, on conseille souvent de consommer moins de viande rouge au profit du poisson ou de la volaille. Toutefois, comme l'écrit l'auteur et conférencier Tobias Leenaert dans un article d'opinion publié jeudi dans le journal *De Morgen*, il faut tuer environ 200 poulets pour obtenir le même volume de viande qu'en abattant un bovin, soit 200 fois plus de vies animales sacrifiées. En outre, la quasi-totalité des quelque 300 millions de poulets abattus chaque année en Belgique sont élevés dans des conditions ultra intensives. Pareilles conditions de souffrance pour ces oiseaux sont, par ailleurs, propices à l'émergence de nouvelles zoonoses. Ici aussi, nous voyons que la santé humaine n'est jamais loin.

En Région bruxelloise, la stratégie « Good Food », en cours d'actualisation, tisse déjà un lien entre la santé et l'environnement à plusieurs égards, notamment dans le cadre scolaire, ce que nous saluons.

Dans quelle mesure votre Collège, dans le cadre de ses compétences en promotion de la santé, participe-t-il à l'élaboration de la stratégie « Good Food 2.0 » ?

L'année passée, vous aviez indiqué qu'une révision du Plan stratégique de Promotion de la santé était prévue pour la fin de l'année 2022. Pourriez-vous faire le point sur cette révision ?

Des contacts ont-ils été pris avec vos homologues flamands, notamment au Vlaams Instituut Gezond Leven?

Dans le cadre de cette politique, le Collège de la Commission communautaire française a-t-il envisagé de mettre l'accent sur la corrélation entre l'alimentation, la santé et l'environnement, voire d'autres aspects comme le bien-être animal et la protection des travailleurs, dans l'esprit de la théorie du donut que vous promouvez à la Région ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Je vous remercie pour cette question qui fait le lien entre les préoccupations environnementales, le bien-être et la santé.

Pour l'Action sociale et la Santé, le ministre Alain Maron et moi-même avons un cabinet conjoint. Nos collaborateurs sont également associés à la stratégie Good Food au niveau régional et travaillent avec Bruxelles Environnement et avec les membres du cabinet régional d'Alain Maron.

Nous cherchons à conjuguer des objectifs de promotion de la santé et de production d'une alimentation biologique, locale et de saison, sans perdre de vue les bénéfices économiques et sociaux qui peuvent en découler.

Lors de la révision du Plan stratégique de Promotion de la santé, prévue pour fin 2022, nous veillerons à préserver cette corrélation étroite entre les différentes matières, tout en travaillant sur d'autres aspects comme le bien-être animal, la protection des travailleurs ou le redéploiement économique de la Région. La filière de l'alimentation – production et transformation – pourra aussi à l'avenir créer des emplois et de l'activité économique. Nous travaillons en suivant les principes de la fameuse théorie du donut, que nous étudions par ailleurs.

L'administration est en train d'évaluer le Plan de Promotion de la santé pour réorienter les conventions en cours et nous aider à élaborer notre future stratégie.

Sur le site mangerbouger.be, vous trouverez le document de référence sur la pyramide alimentaire que nous utilisons. Il a beaucoup évolué ces dernières années et nous y travaillons avec d'autres entités fédérées, en particulier avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Victoria Austraet (indépendante).- L'impact de l'alimentation sur la santé a été discuté plusieurs fois aujourd'hui dans ce Parlement, preuve que la thématique est importante, y compris au niveau de la Commission communautaire française. Ce changement dans la pyramide alimentaire promu en Flandre montre que l'on peut envisager cette thématique sous un prisme véritablement transversal.

Vous avez rappelé qu'en matière de santé, les Gouvernements bruxellois travaillaient déjà en collaboration et je pense que c'est effectivement une bonne chose. J'espère que les éléments que vous avez détaillés dans votre réponse nous permettront d'aller plus loin encore dans cette politique, car l'alimentation est bel et bien au carrefour de nombreuses problématiques.

LE SUPPORT AU SECTEUR CULTUREL

Question d'actualité de M. Christophe De Beukelaer

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture

M. Christophe De Beukelaer (cdH).- Ce mercredi 5 mai, le journal *L'Echo* a publié l'état des lieux de la santé financière du secteur culturel bruxellois réalisé par Graydon. Les résultats de cette étude sont désastreux. En effet, en raison de la crise, ce secteur a accusé une chute de 91 % à 51 % du taux d'entreprises saines. En un an, le nombre d'entreprises en difficulté financière a plus que quintuplé, passant de 3 à 18 % d'entreprises culturelles en risque de faillite et de 6 à 30 % d'entreprises en besoin de liquidité.

répertorie 3.072 entreprises bruxelloises à aider en priorité et estime à 109 millions d'euros les liquidités supplémentaires nécessaires pour aider ces entreprises. Néanmoins, les recommandations apportent des solutions alternatives aux aides financières directes, telles que des incitants pour des collaborations, par la création d'un fonds logeant les réserves des entreprises et asbl qui en disposent encore, éventuellement soutenu par des garanties régionales ou fédérales. Des solutions sont donc possibles et des aides doivent pouvoir garantir la survie du secteur culturel en Région bruxelloise. Faute de quoi, les efforts accomplis durant la crise auront sauvé des vies, mais auront tué notre patrimoine. De plus, sans un secteur culturel sain, divers et foisonnant, l'ambition de Bruxelles comme Capitale européenne de la culture en 2030 est illusoire.

Avez-vous pris connaissance de l'état des lieux dressé par Graydon? Ce travail, qui objective la situation et les possibilités d'amélioration, pourrait-il servir de base pour un Plan de relance du secteur de la culture francophone bruxelloise?

Quels sont les moyens, subsides, projets ou aides mis en place pour soutenir le secteur culturel francophone bruxellois? Quelles autres aides pourraient-elles être prévues? Un Fonds de garantie, tel que décrit dans l'étude, serait-il envisageable?

M. Rudi Vervoort, ministre.- L'article auquel il est fait référence met effectivement en avant la détresse des entreprises du secteur culturel et créatif. Précisons que la Commission communautaire française soutient les asbl mais non les structures qui revêtent d'autres formes juridiques, telles les sociétés à responsabilité limitée (SRL) ou les sociétés anonymes (SA). Nous retombons alors sur les aides régionales portées par Mme Trachte, sachant aussi que tout un pan du secteur est soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans le cadre de la crise, une série d'aides ont été octroyées à des asbl en 2020. Les subsides aux opérateurs culturels francophones bruxellois seront maintenus en 2021 et pourront être augmentés en fonction des besoins des asbl pour reprendre leurs activités tout en respectant les mesures sanitaires. Afin de soutenir les opérateurs culturels dans leurs frais fixes et leurs loyers, une nouvelle aide directe, d'un montant d'un peu moins de 90.000 euros, a été approuvée hier par le Gouvernement de la Commission communautaire française. Elle représentera, selon les cas, de 500 à 2.000 euros par structure et sera versée d'ici l'été.

- M. Christophe De Beukelaer (cdH).- Les besoins de refinancement concernent également les asbl. Allez-vous envisager d'également faire bénéficier le secteur culturel francophone constitué en asbl du Fonds de garantie, créé à l'initiative de la Région ?
- **M. Rudi Vervoort, ministre**.- Ma collègue Barbara Trachte, compétente en la matière, me confirme que la question sera envisagée.

L'ORGANISATION DES EXAMENS DANS LES ÉCOLES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Question d'actualité de Mme Françoise Schepmans

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

Mme Françoise Schepmans (MR).- Le lundi 3 mai, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) a annoncé qu'il n'y aurait pas de session d'examens de fin d'année pour les écoles relevant de ce réseau, exception faite des épreuves certificatives externes. WBE se focalise, jusqu'à la fin du mois de juin, sur l'apprentissage et l'accueil des élèves. Cette communication a suscité une certaine confusion, assez regrettable, parmi les jeunes, leurs parents se demandant si des examens seraient organisés à la fin de l'année dans les autres réseaux.

La complexité de l'organisation de notre enseignement n'a évidemment pas facilité la communication. De fait, après l'annonce de WBE, les autres réseaux et pouvoirs organisateurs ont été assaillis de questions.

Ce mardi 4 mai, le Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS) a tranché en donnant sa position dans la presse : les écoles secondaires relevant des communes, des provinces et de la Commission communautaire française ne supprimeront pas les examens. L'enseignement libre a, quant à lui, rappelé la liberté pédagogique et l'autonomie des écoles.

Très franchement, les élèves n'avaient pas besoin de ce stress supplémentaire. Aussi, vous conviendrez qu'il est important de clarifier au plus vite la situation.

Quelle est votre position pour les écoles de la Commission communautaire française, s'agissant de la session d'examens? Comment sera-t-elle organisée, vu les difficultés liées à une année scolaire perturbée par la pandémie ? Quelle est votre approche face aux risques de redoublement des élèves en difficulté ?

D'autres dispositions ont-elles été prises ? Cela a-t-il été concerté en commission paritaire locale (Copaloc) ?

M. Rudi Vervoort, ministre.- En qualité de pouvoir organisateur, la Commission communautaire française s'inscrit totalement dans la ligne de la ministre de l'Education Caroline Désir. En effet, celle-ci donne la priorité aux apprentissages et recommande la bienveillance en cette fin d'année scolaire.

Les épreuves certificatives externes – certificat d'études de base (CEB), CE1D, certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) – se dérouleront comme prévu, comme dans l'ensemble des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour les élèves des autres années, si les écoles de la Commission communautaire française ne supprimeront pas les examens en tant que tels, elles n'organiseront cependant pas de sessions d'examens classiques, mais des sessions raccourcies dans le temps, sans suspension des cours et axées sur les matières essentielles. L'objectif est d'accueillir les élèves dès ce 10 mai dans un esprit de resocialisation et de reprise des rythmes scolaires, avec la poursuite des apprentissages dans le courant du mois de juin.

Cette position commune élaborée en concertation entre les services de l'inspection pédagogique et les directions d'écoles a été validée ce matin même par les représentants des enseignants en commission paritaire locale. Parents et élèves seront donc informés des modalités de cette fin d'année au plus tard ce lundi, conformément à la circulaire 8053 de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'appréciation des conditions de réussite des élèves relève des conseils de classe, qui tiendront compte, au moment de la délibération, des difficultés vécues par les élèves au cours de cette année si particulière, et ce, afin de prendre la décision la plus adaptée pour chacun d'entre eux. Les décisions de redoublement seront exceptionnelles et feront l'objet de discussions avec les élèves et les parents afin d'envisager la suite du parcours des enfants.

Enfin, la Commission communautaire française soutiendra les élèves par des dispositifs d'accompagnement et de remédiation organisés pendant les vacances scolaires. Ainsi, les ateliers de raccrochage scolaire organisés pendant l'été 2020 et les vacances de printemps de 2021 seront à nouveau proposés sur le campus du CERIA et à l'Institut Charles Gheude, avec des activités de remédiation et des activités récréatives et ludiques.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Comment va s'organiser cette session tout à fait particulière ? Il faut absolument rassurer et encourager les étudiants, qui ont vécu une année très compliquée. Ce message est essentiel. Pour y parvenir, la Commission communautaire française peut et doit les aider, notamment en offrant des espaces d'étude et en organisant au mieux, avec les communes, cette période qui sera difficile pour tous les élèves

(Assentiment de M. Rudi Vervoort, ministre)

LE STILL STANDING FOR CULTURE – LA CULTURE QUI SE DÉCONFINE

Question d'actualité de M. Pierre-Yves Lux

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).- Depuis l'été 2020, le mouvement « Still Standing for Culture » se mobilise largement pour sensibiliser tous les citoyens et le monde politique à l'importance de la culture pour faire face à la crise que nous traversons depuis plus d'un an. Malheureusement, la reconnaissance de cette importance est inversement proportionnelle à la prise en considération des secteurs artistique et culturel par les Comités de concertation successifs.

Le dernier Comité de concertation n'a pas été à la hauteur des attentes des secteurs et n'a pas non plus tenu compte des annonces préalables de certains acteurs politiques. In fine, les propositions formulées par les secteurs artistique et culturel n'ont pas été entendues. En réaction, le dernier volet de l'action du mouvement « Still Standing for Culture » a été déployé, soit le déconfinement des lieux de culture, dans le respect de conditions sanitaires strictes, ce qui prouve une fois encore le sens des responsabilités dont font preuve les acteurs culturels.

Monsieur le ministre, dès lors que de nombreux acteurs bruxellois sont concernés par cette action, suivez-vous de près ces mobilisations à Bruxelles ? Comment y réagissez-vous ? Avez-vous rencontré ces acteurs mobilisés ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous rassurer en nous confirmant que la Commission communautaire française n'envisage aucune sanction envers les acteurs qu'elle soutient et qui prennent part à cette mobilisation ? Il nous semble en effet essentiel que les associations qui travaillent au renforcement des droits culturels ne soient pas pénalisées dans leur action.

Enfin, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est dit favorable à ce que la situation de la culture soit mise à l'ordre du jour du Comité de concertation prévu le 11 mai. Rejoignez-vous cette demande en vos qualités et entendez-vous porter la demande de déconfinement culturel, portée par d'autres, lors de ce Comité de concertation ?

M. Rudi Vervoort, ministre.- Je suis bien évidemment sensible au mouvement « Still Standing for Culture ». J'ai, d'ailleurs, rencontré un certain nombre de représentants des secteurs culturels le jeudi 22 avril après-midi pour échanger avec eux à ce sujet. Je ne suis pas habilité à faire constater quoi que ce soit concernant l'ouverture des lieux culturels dans le cadre des mobilisations liées à ce mouvement. Cette compétence appartient Par conséquent, nous n'avons bourgmestres. l'intention de sanctionner qui que ce soit. Les subsides seront versés normalement, il n'y a pas lieu de s'inquiéter à cet égard.

Je suis, néanmoins, conscient que les subsides que la Commission communautaire française sera amenée à verser ne seront pas à la hauteur des pertes subies par le secteur, mais nous remplirons quand même nos obligations.

Je vous le dis chaque fois, je ne commente jamais les Comités de concertation avant qu'ils aient lieu. J'ai le sentiment que la résolution, prise la dernière fois, de reporter les décisions à une date ultérieure, à savoir juin, juillet et août, était finalement une bonne idée. Les propositions sur la table seront peut-être de nature à réconforter le secteur, du moins si l'évolution de la situation sanitaire le permet. Je ne veux préjuger de rien, car ces réunions ont toujours de curieuses dynamiques, mais j'ai l'intuition que le prochain Comité de concertation devrait être un peu moins anxiogène.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).- Je suis rassuré par rapport à la position de la Commission communautaire française à l'égard des associations et des opérateurs culturels qui se mobilisent ces jours-ci. Gardons à l'esprit que cette mobilisation est au cœur de l'action des opérateurs culturels. Nous attendons d'eux qu'ils fassent vivre notre démocratie. Votre réponse est donc rassurante à cet égard.

J'espère que ceux qui sont convaincus qu'un réel déconfinement culturel est nécessaire et qui croient les associations artistiques et culturelles capables de faire preuve de responsabilité quant au protocole de réouverture seront majoritaires et que des décisions plus ambitieuses pour le déconfinement seront prises au Comité de concertation de la semaine prochaine. Je vous remercie d'y porter cette posture-là.

LE SPORT ET LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ENCORE TROP SOUVENT PENSÉS PAR DES HOMMES ET POUR DES HOMMES

Question d'actualité de Mme Aurélie Czekalski

LE SPORT FÉMININ ET LA CARTE BLANCHE DES ATHLÈTES

Question d'actualité jointe de Mme Margaux De Ré

à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge du Sport

Mme Aurélie Czekalski (MR).- Le 8 mars dernier, la judokate Charline Van Snick et un collectif de sportives professionnelles et amatrices ont lancé un « coup de girl » avec #balancetonsport, une initiative qui vise à dénoncer les discriminations dont sont victimes les sportives.

En outre, une lettre ouverte publiée cette semaine dénonce un monde du sport pensé pour des hommes par des hommes, ainsi que les violences sexistes, la sous-représentation des femmes au sein des rôles clés dans le monde du sport, le fait que les projecteurs sont exclusivement braqués sur les équipes masculines et les inégalités salariales.

Si la plupart des demandes de cette lettre ne concernent pas vos compétences, il est toutefois temps d'agir, chacun dans ses compétences et à tous les niveaux de pouvoir. Toutes les mesures, même mineures, doivent être prises pour améliorer la situation. N'oublions jamais que le sport en général, et féminin en particulier, est un vecteur de cohésion sociale, d'intégration, de développement personnel, d'émancipation et d'épanouissement personnel.

Quelle sera la réaction du Collège de la Commission communautaire française vis-à-vis de cette lettre ouverte, cosignée par des sportives de haut niveau, des soutiens académiques et associatifs ?

Où en est l'appel à projets « Sport au féminin 2021 » ? Avez-vous déjà eu des contacts avec BX1 pour évoquer la diffusion de compétitions sportives féminines qui se déroulent sur le territoire de notre Région ? La ministre francophone des Sports, Valérie Glatigny, entend féminiser le sport francophone, non seulement dans les instances décisionnelles, mais aussi sur le terrain. Quels sont vos contacts avec elle à ce propos ? Quel rôle votre Gouvernement peut-il jouer en la matière ?

Mme Margaux De Ré (Ecolo).- Le sport a-t-il été inventé par les hommes et pour les hommes ? Telle est la question posée par ces athlètes qui se sont regroupées afin de rédiger une carte blanche, une tribune qui pointe de nombreux éléments liés au sport féminin.

Il est tout d'abord question de sa médiatisation, autrement dit de la place de la femme sportive sur nos écrans et dans nos journaux. Est ensuite abordée la question de la rémunération puisque, aujourd'hui encore, les récompenses ne sont pas équivalentes pour un homme et une femme

Enfin, la carte blanche aborde les questions d'éthique, de transparence et de bonne gouvernance dans les fédérations proprement dites, qui font parfois que, même lorsque la parole se libère, il n'y a pas de suivi des cas de harcèlement sexiste ou sexuel dans le sport.

Parmi les difficultés pointées figure la question des finances et de tous les soutiens accordés au sport par de nombreux niveaux de pouvoir, dont la Commission communautaire française. De même, force est de constater que les moyens sont répartis de manière inégale entre le sport qui profitera aux femmes et celui qui profitera aux hommes.

Avez-vous pris connaissance de la carte blanche? Outre les appels à projets spécifiques, quels sont les leviers et mécanismes dont dispose la Commission communautaire française pour favoriser l'égalité dans le sport? Envisagez-vous, par ailleurs, une répartition genrée des subsides octroyés, par exemple en agissant sur la transparence? J'ai déjà interrogé vos collègues du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la question, et j'aurais également voulu vous entendre.

Mme Nawal Ben Hamou, ministre.- J'ai également été interpellée par les constats glaçants dressés dans cette carte blanche. Via la politique sportive de la Commission communautaire française, j'essaie de répondre au mieux aux enjeux soulevés par ces sportives, que je remercie pour leur témoignage. Je recevrai prochainement les auteures et auteurs de cette lettre afin d'envisager les suites à y donner collectivement avec mes collègues, car cette inégalité de genre dépasse le cadre du sport à proprement parler.

L'appel à projets « Sport au féminin » s'est clôturé le 22 novembre 2020, avec 67 dossiers remis par des asbl et clubs sportifs. Après analyse par un jury composé de membres de l'Adeps, de l'administration des sports de la Commission communautaire française, de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) et de mon cabinet, 41 projets ont été retenus. Si les subsides ont déjà été octroyés, la plupart des activités n'ont pas pu démarrer en raison des restrictions sanitaires en vigueur depuis le 24 octobre 2020.

L'action de la Commission communautaire française dans la promotion du sport féminin se veut transversale et s'inscrit dans la durée.

L'appel à projets « Sport au féminin » soutient les clubs et asbl dans l'organisation d'activités hebdomadaires abordables destinées aux femmes majeures ayant, pour des raisons socio-économiques, difficilement accès au sport. Il dispose d'un budget de 200.000 euros.

Dans le cadre de l'axe de financement sport et mixité de genre que j'ai créé, la Commission communautaire française soutient tout au long de l'année des projets sportifs s'adressant exclusivement à la gent féminine en insérant de la mixité dans des sports dits masculins. Ces projets doivent avoir une dimension compétitive et permettre le dépassement de soi, contrairement à l'appel à projets « Sport au féminin », qui s'oriente vers la remise en forme. En 2020, 21 projets ont été soutenus pour un montant total de 116.000 euros.

Nous sommes également en train de revoir le règlement encadrant les subventions aux clubs sportifs afin de les majorer dès lors qu'ils disposent d'une section féminine.

Parallèlement à ces politiques structurelles, nous sommes en train de réaliser des capsules vidéo qui seront diffusées sur les réseaux sociaux afin d'inciter les jeunes filles et les femmes à pratiquer un sport. Sept capsules suivront des sportives bruxelloises dans leur quotidien afin de montrer que le sport féminin est accessible et normal.

Une enveloppe de 27.500 euros sera consacrée à la réalisation de ces capsules. En 2020, 343.000 euros ont servi à financer des projets sportifs exclusivement féminins, soit 18,8 % de notre budget total. Toutefois, le reste des subventions n'a pas servi uniquement à soutenir le sport masculin, puisque de nombreux clubs et associations offrent des activités mixtes.

En ce qui concerne les contacts avec BX1, le ministre Rudi Vervoort, compétent en ce domaine, me signale que la chaîne veille à diffuser quotidiennement des actualités sportives, y compris sur le sport féminin. Elle réalise de nombreux reportages sur le football et le rugby féminins et met à l'honneur des sportives bruxelloises, comme la judoka Lola Mansour ou la boxeuse Sanae Jah.

De plus, BX1 multiplie les captations en direct de la division d'honneur en hockey féminin et suit systématiquement l'athlétisme féminin. Par ailleurs, un protocole de collaboration entre la Région bruxelloise, la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles est en cours de rédaction. Il permettra de jeter les bases d'une collaboration fluide et structurelle entre ces trois entités et d'échanger sur tous les sujets d'importance, notamment sur les inégalités liées au genre, qui n'épargnent pas le sport.

Enfin, Madame De Ré, les fédérations sportives étant financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et non par la Commission communautaire française, je vous suggère d'adresser vos questions à Mme Glatigny.

Mme Aurélie Czekalski (MR).- J'entends avec grand intérêt les actions qui seront mises en œuvre et les mesures de soutien que prévoit le Gouvernement. C'est en unissant nos forces que nous arriverons à plus d'égalité dans l'accès au sport, aux pratiques sportives et aux infrastructures, et que nous renforcerons la promotion du sport féminin. Combattre les préjugés, les clichés et le sexisme dans le sport était l'une des revendications de cette carte blanche.

Nous vous réinterrogerons concernant la révision du règlement des subventions. Il est tout à fait judicieux de réaliser des capsules vidéo présentant des modèles pour promouvoir le sport féminin. Ces soutiens lors de l'appel à projets « Sport au féminin » sont des plus importants et jouent un rôle essentiel dans la pratique et la promotion du sport. Je vous encourage à poursuivre dans cette voie.

Mme Margaux De Ré (Ecolo).- Comme cette carte blanche s'adressait surtout au monde politique et médiatique, il était important d'avoir ce moment d'échange. J'en suis fort contente

Un retard lourd existe en la matière. Nous arrivons et nous voyons que toutes ces questions ont de l'importance, mais que des décennies de pratique ont creusé ces inégalités dans le sport. Nous avons ici de bonnes bases pour avancer, de bons outils, et je me permets de saluer le parti pris qui vise, d'une part, à soutenir des projets sur le sport féminin et, d'autre part, à considérer une approche mixte. Lors de rencontres avec beaucoup de sportifs, j'ai en effet entendu qu'on apprenait très peu, en tant que femme et en tant qu'homme, à faire du sport ensemble. Il est donc important de soutenir ce type de pratiques.

Un projet de refonte du paysage des télévisions locales en Fédération Wallonie-Bruxelles sera aussi l'occasion de travailler sur le contrat de gestion et les engagements de notre chaîne de télévision, BX1, qui est un bon acteur, plutôt exemplaire en la matière, afin qu'elle puisse aussi prendre des engagements dans son contrat et ailleurs.

RAPPORT DE COMMISSION - RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS ÉMISES DANS LE CADRE DES AUDITIONS RELATIVES AUX « JEUNES EN ERRANCE »

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la discussion des recommandations émises dans le cadre des auditions relatives aux « Jeunes en errance » [doc. 44 (2020-2021) n° 1].

Je voudrais vous rappeler le moment émouvant et important auquel a donné lieu un Jeudi de l'hémicycle. En fin de journée, nous avons rencontré plusieurs jeunes qui ont témoigné de leur quotidien. Nous avons ensuite procédé à une série d'auditions d'associations, d'experts et de professionnels du terrain, dont un juge, qui nous ont permis de creuser cette problématique, ô combien transversale, qui concerne différentes compétences de la Commission communautaire française et d'autres entités.

Comme ce fut le cas pour les recommandations en faveur des personnes en situation de handicap et en matière d'accès aux droits, il s'agit d'un travail de longue haleine. Je suis très contente du travail accompli et du résultat obtenu. Cela montre combien le travail entrepris au départ des jeudis de l'hémicycle est d'une très grande richesse et est à même de nous faire avancer dans nos réflexions.

Discussion générale

Mme la présidente.- La discussion générale est ouverte.

M. Pierre-Yves Lux, rapporteur.- Mme El Yousfi et moi-même nous sommes concertés de manière à prendre tous deux la parole. Nous avons aussi fait le choix de ne pas vous renvoyer au rapport écrit très qualitatif réalisé par les services, car il nous a semblé que le sujet méritait que l'on s'y attarde, ainsi que vous l'avez vous-même relevé. En l'espèce, le défi a consisté à parler publiquement des difficultés des jeunes en errance et du travail réalisé par les associations.

Je commencerai par une brève présentation du contexte et de la manière dont les choses se sont déroulées pendant cette année de travail. Vous l'avez dit, Madame la présidente, il s'agit là d'un travail de longue haleine. Nous passerons ensuite à une présentation des recommandations proprement dites.

Les recommandations ont été rédigées après audition de quatorze personnes, auxquelles il convient d'ajouter les membres du Collège qui ont répondu à une série de questions pendant plusieurs séances de commission. Dans les annexes du rapport, vous trouverez la liste complète des personnes que nous avons rencontrées. Toutes ces rencontres se sont tenues en commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives de notre Parlement francophone bruxellois, dans le prolongement du Jeudi de l'hémicycle consacré à la problématique des jeunes en errance. Donnant suite à ce moment important, des parlementaires de la majorité comme de l'opposition ont travaillé ensemble pour aboutir à des recommandations collectivement portées aujourd'hui devant vous.

Les corapporteurs ont formulé une première proposition, qui a ensuite été enrichie par les propositions du MR et du cdH. Les discussions se sont terminées il y a quelques semaines, lors d'une réunion de commission. La proposition finale a été rédigée à cette occasion et trois recommandations y afférentes ont fait l'objet de discussions plus approfondies. Une ultime proposition a été formulée en séance au sujet de ces trois recommandations. Cette proposition ainsi que l'ensemble des recommandations et du rapport ont été approuvés à l'unanimité des membres présents. Les commissaires ont pointé plusieurs éléments.

D'abord, lors des élections de 2019, le Forum Bruxelles contre les inégalités avait interpellé les candidats sur la situation des jeunes en errance et sur l'urgence d'élaborer des réponses adaptées afin de faire face à ce phénomène. Cette problématique figure d'ailleurs comme point d'attention dans l'accord gouvernemental de la Commission communautaire française.

Ensuite, les commissaires ont insisté sur le fait que la problématique des jeunes en errance nécessitait une vision globale et intersectorielle. Les présentes recommandations ont donc vocation à s'adresser à l'ensemble des pouvoirs publics qui sont amenés, d'une manière ou d'une autre, à œuvrer en faveur de la jeunesse, en particulier de ses membres les plus fragiles, au rang desquels figurent les jeunes en errance.

Ces problématiques dépassent donc largement les compétences de la Commission communautaire française. Elles devront être portées aux autres niveaux institutionnels ayant des compétences en la matière, notamment par l'ensemble des parlementaires francophones bruxellois, qui pourront servir d'ambassadeurs. Ce constat a été collectivement dressé lors des travaux en commission.

Enfin, tous les commissaires ont insisté sur l'importance de la prévention, qui constitue la meilleure manière d'éviter les situations difficiles qui nous ont été présentées. Tous les témoignages montrent des failles de notre système à différents niveaux. Elles ont empêché de protéger les mineurs comme l'exige la Convention internationale des Droits de l'enfant. La prévention à tous ces niveaux doit donc être prioritaire.

J'en viens à présent aux recommandations. Je présenterai les dix-neuf premières et laisserai ensuite le soin à ma corapporteuse, Mme El Yousfi, de prendre le relais pour les 26 suivantes. Ces recommandations sont organisées

en chapitres cohérents. Le premier chapitre est composé de recommandations d'ordre général et transversal.

Recommandations d'ordre général et transversal

1. Objectiver le phénomène :

a) Définir la notion de « jeunes en errance », y compris en précisant la diversité des réalités qu'elle recouvre et les différentes causes qui l'expliquent, afin de permettre à l'ensemble des acteurs impliqués d'identifier clairement ce public et ses enjeux et, ainsi, de répondre au mieux à ses besoins.

À cet égard, les notions diverses de jeunes en fugue, incasables, à problématiques complexes et multiples, en rupture avec l'ensemble de leurs liens sociaux, en désaffiliation sociale complète, à la marge, etc., ont été reprises plusieurs fois et méritent d'être intégrées dans une définition plus large.

b) Assurer les conditions - notamment matérielles et financières, mais aussi méthodologiques - d'un dénombrement annuel, afin de garder une vigilance quant à l'importance du phénomène et son évolution, de permettre une objectivation de celui-ci et de mieux piloter les actions à mener.

À cet égard, une collaboration avec Bruss'Help semble être une voie intéressante.

- Inverser le paradigme actuel de l'aide sociale apportée aux jeunes en errance et de leur prise en charge, en partant des besoins spécifiques de ces jeunes et non des structures spécialisées ou de l'offre sectorielle existante.
- Sur les collaborations entre les pouvoirs publics et le secteur associatif, il s'agit de soutenir structurellement l'innovation sociale et la diversité des approches et des modèles, y compris et en particulier les innovations qui transcendent les politiques sectorielles et les niveaux de pouvoir.
- 4. De manière générale, favoriser la prise en considération de l'avis des parties prenantes concernées publics bénéficiaires, acteurs associatifs et institutionnels, ainsi que tout autre acteur concerné dans la définition des mesures et/ou des dispositifs qui les concernent.
- 5. Renforcer l'effectivité des droits humains pour les jeunes, en particulier les plus fragiles, en affirmant à tous les niveaux de pouvoir l'importance de l'individualisation et de l'automaticité des droits et de les mettre en œuvre au niveau institutionnel adéquat. Veiller systématiquement à alléger le plus possible la lourdeur administrative d'un dispositif d'aide à la fois pour les citoyens et pour les institutions. La lourdeur des démarches administratives constitue une réelle source de renoncement aux droits. Promouvoir les dispositifs concrets facilitant l'accès aux droits.
- 6. Lutter activement contre toutes les formes de pauvreté infantile et des jeunes, et toutes leurs causes et conséquences, notamment en consacrant un volet spécifique du Plan d'actions bruxellois de lutte contre la pauvreté aux jeunes, et plus particulièrement aux jeunes en errance.

Recommandations relatives aux interactions entre les différents acteurs impliqués dans les enjeux des jeunes en errance

- 7. Poursuivre et renforcer les collaborations et les synergies entre pouvoirs publics, et plus largement relancer et faire vivre la CIM sur la Jeunesse et mettre à l'ordre du jour de ces prochaines rencontres la problématique des jeunes en errance, afin de définir une stratégie globale et de mettre en œuvre des politiques coordonnées à tous les niveaux de pouvoir à ce sujet.
- 8. Renforcer les synergies entre les institutions publiques impliquées, entre autres, dans l'accueil, l'accompagnement, l'hébergement et l'aide sociale des jeunes en errance, notamment en vue de réduire les délais de prise en charge et de faciliter les transitions entre services. À cet égard, les protocoles de collaboration existants, dont le protocole entre l'aide à la jeunesse et les CPAS, doivent pouvoir être appliqués et évalués, modifiés, voire améliorés, et de nouveaux protocoles de collaboration doivent pouvoir être envisagés.

Dans le cas spécifique de la Région bruxelloise, il importe également de créer des synergies entre les zones de police et les communes, y compris leur CPAS, les services de prévention, de cohésion sociale et de la jeunesse. L'objectif est de pouvoir limiter, autant que possible, les différences de fonctionnement et porter une réflexion à l'échelle du territoire régional, dans le respect des cadres réglementaires de chacun.

 Favoriser la concertation et les collaborations entre les différents acteurs publics et associatifs, afin de permettre une meilleure transition entre les différents acteurs.

Recommandations relatives à l'accueil et l'accompagnement

- Améliorer la connaissance et la confiance mutuelle des différents services et de leur offre.
- 11. Favoriser et soutenir les dispositifs d'accueil et d'accompagnement, qui se distinguent par différentes caractéristiques: l'accessibilité et la réactivité, la personnalisation et la coconstruction du processus d'accompagnement, l'attention spécifique aux phases de transition, bien souvent synonymes de ruptures, et qui sont les causes de l'errance, le travail en partenariat et en réseau, le développement d'une vision holistique de la personne, la construction d'équipes pluridisciplinaires, l'inconditionnalité de l'accueil du public, le secret professionnel, voire l'anonymat de la personne, l'autonomisation des jeunes qui responsabilise et non l'activation qui culpabilise, ou encore un cadre administratif souple.
- Mener une réflexion relative à la mise en œuvre d'un dispositif de désignation d'un référent unique pour chaque jeune en errance.
- 13. Soutenir la concrétisation de la mise en place de Macadam, cette association se définissant comme un réseau intersectoriel ayant pour mission d'apporter des réponses structurelles à la problématique des jeunes en errance à Bruxelles et dont l'ouverture est imminente.
- Soutenir la réalisation d'une évaluation du dispositif Macadam avec l'ensemble des parties prenantes

- dans les deux ans. En fonction des résultats, il conviendra d'envisager le renforcement des dispositifs.
- 15. Renforcer et améliorer la qualité de l'information des jeunes quant à leurs droits et aux services à même de les aider, avec une attention particulière portée aux jeunes les plus éloignés des institutions.
- 16. Améliorer l'information, la sensibilisation et la formation de tous les professionnels amenés à travailler avec des jeunes en errance, dans le cadre tant de la formation initiale que de la formation continue.
- 17. Initier la création d'un socle commun entre les différents CPAS permettant des modalités de prise en charge les plus identiques possible, dans le respect évidemment de la nécessaire autonomie des CPAS et permettant la prise en considération de leurs réalités propres.
- 18. Veiller à avoir des services dans lesquels les travailleurs sociaux ne sont pas uniquement francophones. Nous agissons au niveau de la Commission communautaire française, mais cela nous semble évidemment important pour pouvoir prendre l'ensemble des besoins en considération.
- 19. Étendre la définition des jeunes en errance aux jeunes jusqu'à 25 ans, afin qu'il puisse y avoir une trajectoire de 15-25 ans dans laquelle d'autres acteurs que ceux de l'aide à la jeunesse peuvent intervenir.

Mme Nadia El Yousfi, corapporteuse.- Nous en arrivons aux recommandations en matière de logement et de sans-abrisme chez les jeunes.

Recommandations en matière de logement et de sans-abrisme chez les jeunes

- 20. Concrétiser le soutien des pouvoirs publics à la mise en place de la coalition « A Way Home », visant à mettre en présence des opérateurs de terrain et des opérateurs publics et politiques de tous les niveaux sur un territoire donné, dans le but de trouver des solutions concrètes pour mettre fin au sans-abrisme des jeunes.
- 21. Renforcer des dispositifs d'aide à la jeunesse en matière d'hébergement d'urgence en Région bruxelloise, en portant une attention spécifique à tous les publics, dont les jeunes femmes, les jeunes transgenres et/ou les jeunes à l'orientation sexuelle minoritaire. À cet égard, la situation spécifique des jeunes femmes doit spécifiquement faire l'objet d'une objectivation qui pourra mener à la mise en œuvre d'un centre d'accueil d'urgence pour jeunes femmes, à l'instar de lieux d'accueil destinés aux jeunes hommes, jeunes transgenres ou jeunes LGBTQIA+.
- Promouvoir et renforcer le soutien aux dispositifs de type « Housing First » et aux opérateurs qui les mettent en œuvre.
- Renforcer les capacités d'action et de coordination du monde associatif à l'égard du droit au logement, en :
 - a) renforçant les dispositifs associatifs menant une action spécifique envers le public des jeunes en errance tels que les dispositifs dits « capteurs de logement »;

- b) soutenant la création de dispositifs visant la remise au logement mis en œuvre par les associations qui accueillent et accompagnent les jeunes en errance, à l'image du kot autonome provisoire (KAP) porté par le Centre d'éducation en milieu ouvert (CEMO).
- 24. Diversifier et augmenter les dispositifs permettant aux jeunes de se loger en tenant compte de leurs besoins spécifiques, y compris en assurant que les besoins spécifiques et urgents des jeunes en errance puissent être pris en compte par les dispositifs publics permettant l'accès durable à un logement.
- Œuvrer à l'individualisation des droits sociaux pour permettre notamment la vie en colocation ou créer des dispositifs d'habitats solidaires permettant de garantir le statut social d'isolé au sein d'un habitat collectif.
- 26. Renforcer les dispositifs permettant le soutien des jeunes à leur installation via la constitution d'une garantie locative ou l'octroi de frais d'installation – par le biais du Fonds du logement de la Région de Bruxelles-Capitale, des CPAS ou tout autre dispositif existant ou à créer.
- Organiser un débat législatif autour de la loi permettant à un mineur de signer un bail en son nom propre.

Recommandations relatives aux lieux de vie non familiaux

- 28. Renforcer la prévention de la désaffiliation sociale des jeunes dans tous leurs lieux de vie, notamment par une information, une sensibilisation et une formation continue des professionnels de ces institutions à l'errance et aux signes qui permettent de l'identifier.
- 29. Instituer, et renforcer lorsqu'ils existent, les dispositifs d'accrochage et d'accompagnement des enfants et des jeunes en difficulté au sein des établissements scolaires, menés par des professionnels formés et en lien avec des acteurs socio-psycho-éducatifs.
- Faire vivre les conseils de participations dans les écoles et s'assurer de la présence d'une diversité d'acteurs
- Soutenir le développement de dispositifs de lutte contre l'illettrisme.
- Soutenir le développement de dispositifs de lutte contre la fracture numérique.
- 33. Renforcer les soutiens aux interactions entre les institutions artistiques et culturelles et les lieux de vie des jeunes. Cela passe évidemment par l'école, notamment par les programmes tels que « La culture a de la classe », mais également par l'ensemble des démarches qui permettent de renforcer l'accès des jeunes à la culture, ainsi que leur participation à l'art et à la culture dans une perspective de renforcement des droits culturels.

Recommandations relatives à la vie familiale, affective et sexuelle

 Renforcer les dispositifs de soutien à la parentalité, avec une attention particulière aux familles monoparentales.

- 35. Renforcer et améliorer la lutte contre toute forme de violences intrafamiliales, qui existent dans tous les milieux sociaux et culturels et qui sont une cause majeure de rupture et d'errance, et assurer une prise en charge sociale et psychologique du jeune dès les premiers signes suspects. L'information, la sensibilisation et la formation de l'ensemble des professionnels qui travaillent avec des jeunes est primordiale, tout comme la mise en œuvre des dispositifs permettant aux victimes de donner l'alerte en cas de violences.
- 36. Renforcer les dispositifs de lutte contre les addictions et renforcer le volet préventif dès le plus jeune âge.
- Renforcer le soutien aux CPF et favoriser leurs interactions avec d'autres services prenant en charge les jeunes, notamment les écoles, en systématisant les temps de rencontre entre centres de plannings et classes.
- Garantir la mise en place des dispositifs d'EVRAS dans toutes les écoles et garantir qu'ils soient plus ouverts et inclusifs.
- 39. Porter une attention spécifique aux jeunes LGBTQIA+ qui sont surreprésentés parmi les jeunes en errance :
 - a) en garantissant une information, sensibilisation et formation spécifiques sur les enjeux d'identité, de genre et d'orientation sexuelle à l'ensemble des professionnels et institutions;
 - b) en soutenant les dispositifs qui garantissent un accueil et un accompagnement adéquats des personnes LGBTQIA+, y compris les dispositifs incluant les initiatives plus communautaires, dans la mesure où l'accueil par des pairs est plus aisé pour les personnes en errance, davantage fragilisées et vulnérables;
 - c) en aidant les institutions actives dans l'accueil et l'accompagnement des jeunes à réfléchir à la manière dont elles envisagent l'accueil des personnes LGBTQIA+ et à faire évoluer leurs pratiques pour permettre cet accueil;
 - d) en renforçant le soutien aux lieux d'accueil et d'accompagnement des personnes transgenres et intersexes, tels que Genres pluriels, et en soutenant le développement de nouveaux lieux.

Recommandations relatives au cas spécifique des mineurs étrangers non accompagnés

- Renforcer les dispositifs existants et qui fonctionnent, en bonne intelligence avec les acteurs associatifs et institutionnels actifs avec ce public spécifique.
- 41. Garantir un cadre rassurant et sécurisant pour ces jeunes souvent très méfiants envers les institutions. La création d'un lieu d'accueil sanctuarisé permettant à ces jeunes de trouver une réponse à leurs besoins primaires avant d'envisager d'entrer dans un parcours institutionnel est indispensable.
- 42. Renforcer les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) au sein des écoles, tels les dispositifs d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants (Daspa).

Recommandations relatives à la crise de la Covid-19

- 43. Adopter une vigilance accrue, dans le cadre de la gestion de la crise et de l'après-crise, envers le public spécifique des jeunes en errance, compte tenu des conséquences indéniables qu'a et aura encore cette crise sur les citoyens, en particulier les plus fragiles d'entre eux.
- 44. Soutenir toute démarche visant à permettre l'expression des jeunes quant à ce qu'ils ont vécu durant cette crise sans précédent.
- 45. Constater que l'école est souvent l'un des derniers lieux de vie et de socialisation pour les jeunes en désaffiliation. La fermeture des écoles a été à l'origine d'un certain nombre de désaffiliations complètes alors que son rôle de sas de décompression aurait dû et aurait pu l'éviter. C'est également le cas pour d'autres lieux de vie tels que les clubs de sport ou les associations de guartier.
- 46. Le confinement a démontré l'état de la fracture numérique subie par un grand nombre de jeunes, mais aussi l'inadéquation des habitations dans les quartiers les plus fragiles. Cela doit nous pousser à lutter contre ces deux constats.

Je remercie tous nos collègues pour le suivi de ce dossier et pour le travail constructif qui nous a fait parvenir à ces recommandations, votées à l'unanimité.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Pour commencer, je voudrais adresser mes remerciements les plus sincères au Forum Bruxelles contre les inégalités, ainsi qu'aux nombreux jeunes qui sont venus, il y a plus d'un an, partager leur parcours, leurs difficultés et leur colère, aussi.

Le 23 janvier 2020, le Parlement francophone bruxellois a organisé une soirée dédiée à la situation des jeunes en errance, ces jeunes dits « incasables », expression qui a donné son nom à la campagne de sensibilisation.

Grâce à cette initiative, nous avons entendu de nombreux témoignages émouvants de jeunes qui mettaient en scène leur vie, leur parcours, leurs déchirures. Nous avons tous été très touchés par leurs prestations et je tiens vraiment à les remercier. Ce n'était pas un exercice facile, mais ils l'ont fait.

Ils l'ont fait pour nous mettre face aux manquements de notre système – nos manquements –, ils l'ont fait pour nous faire comprendre qu'ils et elles ne sont pas forcément incasables mais que le système actuel ne tient pas toujours compte de manière adéquate de leurs problèmes et ne prend pas en considération certaines réalités auxquelles ils sont confrontés. Ils l'ont fait pour nous rappeler que tout le monde n'est pas fait pour entrer dans un même moule, dans des cases prédéfinies.

Au contraire, de nombreuses situations de vie peuvent contraindre certaines personnes à suivre des parcours difficiles, complexes, troublés. Et, au lieu d'aider ces jeunes en les soutenant dans ces moments difficiles de leur vie, notre système parfois les ignore et les marginalise. Dès lors, ils ne sentent pas appartenir à la société mais s'estiment tristement incasables.

Chacune et chacun nous ont raconté à leur manière – par un slam, des capsules vidéo, des enregistrements audio – leur parcours de vie parsemé de ruptures, de fugues, d'exclusion, de renvois, de décrochages scolaire et social. Ils nous ont expliqué que, progressivement, en raison de ces ruptures, ils ont perdu leurs repères et points d'attache,

se sont retrouvés très jeunes livrés à eux-mêmes et, parfois, ont glissé vers la rue. Un quart des personnes qui vivent à la rue en Région bruxelloise ont moins de 25 ans.

Entendons-nous bien : ces jeunes ne sont pas tous sans domicile au sens strict, mais font de perpétuels allers et retours entre leur chambre chez les parents, l'accueil chez les copains, l'hébergement social, les passages en squat, etc. De ruptures familiales en ruptures institutionnelles, ils sont passés à travers les mailles de notre filet social. Ils ont rencontré diverses difficultés, passant d'un service d'aide à l'autre sans trouver de réponse adéquate à leurs besoins, attendant parfois des mois avant de se voir simplement pris en considération dans un centre. Ce parcours les conduit in fine à une situation d'exclusion sociale, notre système étant incapable de leur venir en aide à temps. Parfois, l'usage des drogues les mène vers la petite délinquance ou, surtout pour les filles, vers les filets de la prostitution et les réseaux de proxénétisme dont il est difficile de s'échapper.

La consommation problématique d'alcool et de drogue constitue d'ailleurs, dans de nombreux cas, la raison pour laquelle les parents n'arrivent plus à assumer leur rôle. Cela contribue à cette errance. L'homosexualité est malheureusement encore aussi une raison de rupture familiale.

Pour un nombre important d'entre eux, un obstacle s'ajoute aux difficultés d'une prise en charge adaptée lorsqu'ils atteignent la majorité et passent des services d'aide à la jeunesse aux CPAS. Ce changement engendre des ruptures et décrochages supplémentaires, car ces jeunes quittent un système assez flexible pour se trouver confrontés, sans préparation, à un nouveau parcours institutionnel marqué par la rigidité des procédures de l'administration. Toutes les personnes auditionnées ont en effet témoigné une rupture brutale à l'âge de dix-huit ans, où ils n'ont plus trouvé de service adapté à leurs besoins et à leurs spécificités.

À la suite de ces témoignages et des constats qu'ils ont permis, nous avons auditionné des acteurs de terrain qui travaillent quotidiennement avec ces jeunes afin de trouver des solutions aux problèmes de cases. Les rapporteurs y ont fait référence.

Au nom du groupe MR, Mme Czekalski et moi-même tenons à remercier notre présidente, Mme Plovie, d'avoir organisé ces auditions et rendu possible ce travail de plusieurs mois. Nous tenons également à remercier très sincèrement toutes les personnes qui ont partagé avec nous leur temps et leur expertise et qui ont répondu à toutes nos questions pour nous aider à trouver les meilleures façons de soutenir ces jeunes.

Au nom du groupe MR, je tiens également à saluer le travail de rédaction de mes collègues rapporteurs, Mme El Yousfi et M. Lux ainsi que le dialogue constructif qui a permis de réaliser un travail collectif regroupant majorité et opposition. Nous pouvons dès lors tous soutenir et défendre ces recommandations dans l'intérêt de ces jeunes. Il est important de souligner que des concessions ont été faites de part et d'autre.

En commission et lors de la rédaction de ces recommandations, le MR s'est toujours basé sur la prise en considération du vécu des jeunes. Il s'est fixé pour objectif de repenser les interactions entre l'institutionnel et l'associatif, de repenser les trajectoires, en tenant compte des difficultés liées au passage de ces jeunes à l'âge adulte et en considérant qu'ils devaient pouvoir être soutenus au-delà de 18 ans, jusqu'à l'âge de 25 ans. Une

nouvelle réponse plus intégrée, plus intégrante, doit permettre de reconstruire et de restaurer la confiance de ces jeunes vis-à-vis des institutions.

Nous avons également voulu accorder une priorité aux personnes hors radar, en améliorant notamment l'accès à des dispositifs à bas seuil et l'accès aux droits, en renforçant les possibilités d'accueil et d'hébergement pour les jeunes filles et en demandant de renforcer les synergies entre les institutions publiques ainsi qu'avec les associations, afin de privilégier l'intersectorialité entre les différents acteurs compétents.

S'agissant de l'hébergement, il était important d'apporter un soutien aux jeunes filles, car aucun centre ne leur est réservé à ce jour, alors qu'elles ont des besoins spécifiques. La proposition de créer une structure pour jeunes femmes a dès lors été intégrée dans les recommandations, ce dont je me réjouis. Les autres recommandations concernant l'accès au logement ont déjà été énumérées.

J'insiste pour qu'une attention particulière soit accordée à la mise en œuvre d'une série de recommandations relatives à la vie sexuelle, affective et sexuelle : lutte contre toute forme de violence intrafamiliale, soutien à l'EVRAS, accompagnement des personnes LGBTQIA+. Nous insistons sur le fait que ce public est particulièrement touché par les ruptures sociales et familiales, et nous devons l'aider à titre préventif.

La prévention doit être notre priorité absolue pour protéger nos jeunes. Elle doit s'organiser à l'école, dans les milieux d'accueil de la petite enfance, les clubs sportifs, les maisons des jeunes, par l'information et la sensibilisation des professionnels et professionnelles, des familles et des jeunes eux-mêmes. Ces derniers doivent savoir que des aides existent et pouvoir y accéder dès qu'un problème se pose. Une telle prévention est d'autant plus importante en période de crise sanitaire.

Toutes ces recommandations vont dans le sens d'une meilleure inclusion et ont pour objectif de réconcilier les jeunes avec les institutions, dont le rôle principal doit être de les aider, pas de compliquer leur situation. Cela ne peut se faire au seul niveau de la Commission communautaire française, mais nous pouvons faire avancer les choses. Nous espérons que ces recommandations y contribueront.

Au nom du groupe MR, je remercie ces jeunes pour leur courage. Ils nous auront sensibilisés, et cette sensibilisation a porté ses fruits. Nous veillerons à ce que les recommandations se traduisent par de réels changements positifs.

Mme la présidente.- Je vous remercie d'avoir souligné notre travail collectif. J'espère que nous poursuivrons de cette manière pour les chantiers qui seront lancés demain ou au cours des prochaines semaines. Ce mode de fonctionnement est efficace et pareilles recommandations, toujours intéressantes.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).- Je commencerai cette intervention au nom de mon groupe par quelques remerciements. Les premiers vont à Mme Magali Plovie, la présidente de notre Assemblée, pour l'organisation de l'initiative Jeudi de l'hémicycle consacrée aux jeunes en errance, et plus particulièrement la projection du documentaire Les incasables — Histoires de jeunes en errance et les discussions qui ont suivi, auxquelles Mme Teitelbaum a fait référence. J'invite chacune et chacun qui n'aurait pas encore vu ce film ou souhaiterait le voir à se rendre sur le site du Forum Bruxelles contre les inégalités, où il est possible de le visionner. Il s'agit d'un

documentaire intéressant, particulièrement prenant et interpellant.

Je remercie Mme la présidente de cette proposition, et surtout d'avoir suggéré que le Parlement francophone bruxellois s'en empare en commission des affaires générales.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble des collègues qui ont pris part aux travaux pour leur présence assidue, pour nos débats sereins et constructifs et pour l'aboutissement et une validation unanime en commission des recommandations présentées aujourd'hui. En ce qui me concerne, c'était la première fois que j'entamais des travaux parlementaires de ce type, et j'ai pris plaisir à y participer et à aboutir au résultat que nous vous présentons aujourd'hui.

Je remercie également les services du Parlement qui ont dû fournir un travail considérable, puisque ce rapport est constitué de plus de 200 pages, fruit de nombreuses heures d'audition. Ce travail est aussi extrêmement important, puisqu'il permettra de conserver des traces de nos discussions pour l'avenir.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des intervenantes et des intervenants. Nous avons rencontré quatorze femmes et hommes de terrain, qui ont pu nous faire part de leur expertise et nous éclairer largement mais aussi précisément sur les enjeux propres aux jeunes en errance.

Merci aussi à Divine, Drissia, Alexandre et Lenny, les quatre jeunes qui nous ont fait l'honneur de leur présence lors de la dernière séance de commission et avec lesquels nous avons eu l'occasion d'échanger. Il était intéressant, agréable et vivant de les sentir présents au sein de notre commission. Au nom de mon groupe, je souhaite les remercier et vous remercier chaleureusement pour toute cette énergie.

Le travail sur les jeunes en errance était, de mon point de vue, tout à fait indispensable. Ces jeunes sont des vulnérables parmi les vulnérables. Ils cumulent les difficultés et les injustices – qui sont malheureusement bel et bien une réalité dans notre société – qu'il s'agit de dénoncer et contre lesquelles nous devons lutter de toutes nos forces, partout où nous nous trouvons.

Les jeunes dits « en errance » ont presque tous passé une partie de leur errance dans la rue, ce qui est bien sûr totalement inacceptable. À ce sujet, rappelons que le dernier dénombrement effectué en Région bruxelloise présente des chiffres bien sombres en matière de sansabrisme, et particulièrement pour la catégorie des jeunes. Nous observons ainsi une augmentation de près de 28 % par rapport à 2018. Pas moins d'un cinquième des personnes sans abri ou sans chez-soi ont entre 18 et 25 ans.

Enfin, la présence des enfants en rue est de plus en plus importante, avec une augmentation de 50 %, soit un passage de 600 à 900 enfants observés dans le cadre de ce dénombrement. Ces chiffres effrayants nous ramènent à la dure réalité, et notamment à celle des jeunes en errance. Au-delà de la rue, les jeunes en errance vivent des fractures multiples. Ils sont parfois en désaffiliation sociale complète avec l'ensemble des institutions, avec leur famille et leurs amis.

L'errance est aussi une errance entre les services d'accueil, d'accompagnement ou d'aide sociale qui, malgré leur existence, ne permettent pas de répondre aux besoins multiples et croisés de ces jeunes. Cela a de multiples conséquences, souvent désastreuses, notamment sur le recours aux droits par ces jeunes et le fait qu'ils sont dès lors plongés dans un cercle particulièrement vicieux dont il est extrêmement difficile de sortir.

Enfin, les causes de l'errance sont multiples et presque systématiquement cumulées, ce qui rend les situations individuelles particulièrement complexes et entrave notre capacité collective d'y apporter des réponses adéquates. Des schémas classiques sont répertoriés et des causes presque systématiquement rencontrées, notamment la rupture familiale liée à des violences, à un abandon pour des raisons de pauvreté ou de dépendance. Ajoutons à cela le fait que les jeunes doivent faire face à de multiples injustices ou discriminations, qui se trouvent au cœur des raisons de l'errance.

Aujourd'hui, nous sommes enthousiastes face au travail qui a été réalisé collectivement, mais aussi convaincus de deux choses: la première conviction est que les 46 recommandations auxquelles nous avons abouti constituent un pas important dans la direction d'une meilleure prise en considération des causes de l'errance et des solutions à y apporter. À cet égard, je souhaite revenir sur quelques recommandations qui sont particulièrement chères à notre groupe. Le choix a forcément été difficile, puisqu'il impliquait de renoncer à mettre en avant l'ensemble des autres recommandations.

La première recommandation particulièrement importante à nos yeux est le renforcement des liens et des collaborations entre les pouvoirs publics et le secteur associatif. À cet égard, il s'agit également de soutenir l'innovation sociale et la diversification des approches. L'idée est notamment d'inverser le paradigme de l'action sociale, en adaptant le dispositif à la situation du jeune et à ses besoins, plutôt que d'essayer d'intégrer ces jeunes dans des dispositifs existants mais inadéquats.

Cela consiste également à proposer un accueil inconditionnel, confidentiel, voire anonyme lorsque cela est nécessaire, pour pouvoir entamer un travail social qui nécessite une confiance envers les acteurs de terrain, compte tenu de la désaffiliation sociale. Cela fait partie de l'innovation sociale chère à nos yeux. À cet égard, le soutien de la Commission communautaire française au projet Macadam – en cours de lancement – est une réalité qui va vraiment dans le bon sens.

Le deuxième élément primordial à nos yeux est la réaffirmation que l'individualisation et l'automatisation des droits sociaux, mais aussi l'élaboration de dispositifs qui facilitent l'accès aux droits fondamentaux, sont des outils puissants de lutte contre les inégalités.

Nous insistons également sur l'importance de la prévention, notamment pour ce qui concerne la formation initiale et continuée de l'ensemble des professionnels qui collaborent au quotidien à l'accueil et à l'accompagnement de ces jeunes. Enfin, les jeunes LGBTQIA+, qui sont malheureusement surreprésentés parmi les jeunes en errance, méritent une attention particulière pour ce qui est de la prévention, de la formation des professionnels et des dispositifs d'accueil qui permettent une facilité d'accès.

Ma deuxième conviction est que le gros du travail reste à faire. Il s'agit pour chacune et chacun d'entre nous de pouvoir se saisir de ces recommandations et de les porter partout où c'est possible. Nous l'avons déjà fait en partie dans ce Parlement, nous le faisons aujourd'hui et le ferons encore, mais nous devons le faire également au sein du Parlement bruxellois, de l'Assemblée réunie de la

Commission communautaire commune, du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles – où certaines compétences sont clairement au cœur de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes en errance -, du Parlement wallon, de la Chambre et du Sénat.

Enfin, n'oublions pas le niveau local, puisque les causes de l'errance sont multiples et les pistes de solution souvent éparpillées à différents niveaux de pouvoir. Il faut activer tous les leviers existants. Vous pouvez évidemment compter sur mon groupe pour le faire. Nous serons heureux de porter ce dossier avec l'ensemble des collègues qui le souhaitent, dans les prochains mois, au sein des différentes Assemblées où nous siégeons.

Enfin, je souhaite souligner l'importance de l'ouverture de nos portes et de nos travaux parlementaires aux acteurs de la société civile, aux experts de terrain, mais aussi à ceux qu'on appelle les experts du vécu. Cela peut bousculer, perturber, mais cela enrichit indéniablement nos travaux et cela garantit que nous ne soyons jamais déconnectés de la réalité en tant que parlementaires. Mon groupe plaide donc pour que ces initiatives soient largement poursuivies et renforcées. À cet égard, je répète ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire en commission : je suis d'ores et déjà demandeur d'une nouvelle rencontre, d'ici quelques mois, avec les mêmes personnes, pour faire le point ensemble sur ce que nous aurons fait de ces recommandations.

Mme Céline Fremault (cdH).- Je me fais la porte-parole de Mme Kazadi, qui a suivi avec énormément de cœur et d'investissement personnel les travaux ayant abouti à cette série détaillée de recommandations. Je remercie d'ailleurs les rapporteurs à ce sujet. Je vous remercie en son nom pour ce travail issu de discussions constructives, au-delà des couleurs politiques ou des petits jeux entre majorité et opposition.

Nous entendons le fruit de ce travail. Vous avez eu le temps de vous poser et d'écouter les acteurs de terrain, les personnes concernées par le thème des jeunes en errance, ainsi que de nombreux acteurs de première ligne, dont le Forum Bruxelles contre les inégalités, le CEMO, la Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale (LBSM) et la Fédération des CPAS bruxellois.

Il s'agit d'un problème crucial qui méritait l'attention de la commission, afin d'offrir des perspectives et un cadre humain à ces jeunes qui, lors des auditions, ont exprimé des parcours très différents. Tomber dans l'errance est le résultat d'une multitude de situations contextuelles dans lesquelles il est difficile, sans accompagnement, d'opérer de bons choix et de se sentir soutenu. Il incombe également aux autorités publiques d'accompagner ces concitoyens afin qu'ils aient toutes les cartes en main pour pouvoir se construire, se reconstruire et décider de leur avenir

Il s'agit d'un problème multiple et d'un phénomène très complexe qui appelle une vision globale et demande que des aspects administratifs, institutionnels, éducatifs et psychologiques soient pris en considération dans les données relatives à ce qu'on appelle les jeunes en errance. Cela a été le cas des discussions en commission.

La commission a également fait l'exercice difficile de ne mettre personne de côté et a accordé une attention particulière aux profils connus, aux jeunes venant de l'aide à la jeunesse, aux jeunes qui sont victimes de discriminations LGBTQIA+ et aux jeunes migrants. Des mesures innovantes allant au-delà des carcans

administratifs, un accompagnement individualisé et du mentorat sont des apports humains cruciaux pour les jeunes qui nécessitent une attention particulière.

Ce sujet est plus que d'actualité dans le cadre de la crise sanitaire, car le sans-abrisme a explosé, ainsi que le mal-logement. Toutes les catégories d'âge sont touchées. Les réponses apportées sont insuffisantes et ne sont pas encore assez ciblées, notamment par rapport aux jeunes.

Mme Teitelbaum a mis en évidence la nécessité de travailler sur l'hébergement des jeunes femmes qui sont particulièrement exposées. Cette semaine, des étudiants ont dormi au siège de la Fédération Wallonie-Bruxelles et hurlé leur détresse. La précarité explose. Ils n'ont plus accès aux jobs étudiants pour nouer les deux bouts. Les logements précaires se multiplient. Le risque de délitement de notre société est bien réel. Il est important de recréer le lien entre tous les acteurs de cette société, qui plus est à Bruxelles, où ils sont multiples.

Les auditions ont été percutantes et touchantes. Les recommandations formulées sont de qualité et comprennent de multiples pistes d'action qui peuvent être rapidement mises en œuvre par le Gouvernement. Il est indispensable de soutenir les acteurs de première ligne dans la lutte contre la pauvreté, comme les CPAS ou le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté. Le secteur associatif et non marchand panse les blessures d'une société terriblement meurtrie par la crise sanitaire.

Nous devons nous concentrer sur toutes les pistes de solutions existantes. En dehors de l'action gouvernementale, le Parlement peut, lui aussi, déposer des propositions. En outre, le suivi des recommandations est primordial. Il faudra réentendre les acteurs, les jeunes qui ont été extrêmement courageux dans leurs propos, et procéder à une évaluation, au plus tard avant la fin de la législature.

Comme Mme Kazadi l'a souligné à juste titre, les découpages institutionnels belges font que les recommandations vont plus loin que les compétences et le champ d'action de la seule Commission communautaire française, elles s'adressent également aux autres entités. Mme Kazadi a donc exprimé l'idée qu'il était de son devoir de parlementaire de porter ces recommandations dans les autres Assemblées où elle siège.

Mme la présidente.- Vous avez raison, le Bureau élargi devra réfléchir sur la manière d'évaluer l'ensemble des recommandations.

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI).- Madame la présidente, je tiens tout d'abord à vous féliciter d'avoir soumis ce sujet d'importance à notre Assemblée. Je tiens également à féliciter mes collègues, car la majorité et l'opposition ont longuement travaillé en commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives pour formuler ces 47 recommandations visant à mettre fin à la situation dramatique que vivent les jeunes en errance et sans abri.

Pas moins de treize experts de terrain ont été auditionnés. Nous avons également écouté avec beaucoup d'émotion les jeunes qui sont venus nous parler en mettant en avant leur intimité et les situations difficiles qu'ils vivent. Ces recommandations révèlent une véritable urgence sociale.

Notre rôle de parents et d'élus est de protéger tous les jeunes. Je suis heureuse de voir que dans les recommandations, les jeunes LGBTQIA+ sont également représentés, tout comme les jeunes en errance ainsi que les femmes et les MENA. Je n'oublie pas non plus ceux qui sont mis au ban de la société pour des raisons culturelles,

tels que les enfants déclarés comme sorciers par leurs parents, par certains adultes ou certaines églises.

Les jeunes ont été touchés par la crise sanitaire, la perte de leur job étudiant et le burn-out. Le groupe DéFl constate avec satisfaction qu'une des recommandations a mis l'accent sur ces jeunes pour éviter qu'ils ne deviennent, eux aussi, des jeunes en errance. Les conditions de vie de ces jeunes, qui ont l'âge de nos adolescents et jeunes adultes, sont inacceptables. C'est la raison pour laquelle le groupe DéFl préconise de faire appel aux acteurs de l'insertion socioprofessionnelle, étant donné la catégorie d'âge ciblée. Trouver un emploi à terme doit s'inscrire dans une approche globale.

Je remercie mes collègues d'avoir intégré ce volet socioprofessionnel, qui constitue l'une des préoccupations majeures du groupe DéFI.

Un jeune qui vit dans des conditions difficiles doit pouvoir être accompagné pour trouver un emploi, retrouver sa confiance en lui ainsi que certaines bonnes habitudes. Le coaching que nous avons prévu doit lui apprendre à s'intégrer dans un horaire de travail classique et lui proposer de suivre des formations et des ateliers portant, notamment, sur l'aide à la rédaction de CV. Ces ateliers ont fait leurs preuves, notamment pour ce qui concerne le public des femmes rentrantes. En mettant en œuvre ces recommandations, nous pourrons sortir les jeunes de situations difficiles.

Je suis d'accord avec Mme Kazadi : cette question doit être examinée dans toutes les entités, y compris dans les communes proches des familles. Or, un travail de parentalité semble indispensable. On observe en effet que, lorsque des problèmes se posent avec les jeunes, les parents sont, eux aussi, confrontés à de nombreux problèmes.

Le groupe DéFI soutient donc avec plaisir cette proposition et les 47 recommandations pour lesquelles nous avons travaillé avec beaucoup de joie. Espérons que nous trouverons des solutions positives pour ces jeunes, cette année encore. Il est triste de voir que, dans notre société démocratique occidentale, des jeunes passent à travers les mailles du filet, alors que nous disposons d'institutions en béton susceptibles d'aider tout le monde. Nous avons longuement parlé du non-recours aux droits, qui est également un sujet à examiner de près. Une proposition de résolution a d'ailleurs été déposée à cet égard.

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Je remercie les services pour ce rapport important et tous les collègues pour cet immense travail collectif. Chacun de nous suivra ces recommandations dans les différentes Assemblées où il siège, afin qu'elles soient suivies d'effets. La jeunesse en errance, en proie aux difficultés depuis très longtemps, attend de nous une action forte pour lui venir en aide. Dans toute vie politique, certains combats se mènent avec ardeur et courage. Celui-ci est l'un des plus importants.

Ces jeunes qui n'ont pour seul refuge que le désespoir des rues et qui vivent souvent près du précipice social doivent bricoler des solutions pour se loger, se nourrir et se laver. Nous devons permettre à ce public fragilisé de trouver un abri sécurisé dans lequel il bénéficiera d'un soutien, d'une écoute et d'un véritable accompagnement. Nos politiques doivent permettre de dissiper ce sentiment d'isolement et de guider ces jeunes sur la même voie que nos enfants, vers l'autonomie.

Il est aussi important de penser ces recommandations dans un contexte sanitaire désastreux pour ces jeunes. Il convient de leur faciliter l'accès aux institutions et aux droits, notamment en simplifiant les démarches administratives.

Nos travaux auront permis d'émettre des recommandations concrètes et ambitieuses en matière de logement et de lutte contre le sans-abrisme. Elles concernent notamment la création d'une coalition « « A Way Home » réunissant de multiples acteurs œuvrant contre le sans-abrisme, le renforcement des dispositifs d'aide à la jeunesse relatifs aux hébergements d'urgence et le projet « Housing First ».

Nous avons également établi qu'il fallait consolider les capacités d'action du secteur associatif. De plus, il importera de diversifier et d'augmenter les dispositifs permettant aux jeunes de se loger, en tenant compte de leurs besoins spécifiques, en travaillant à l'individualisation des droits sociaux et à des solutions telles que la colocation et l'habitat solidaire.

Ensuite, nous avons proposé un axe particulier concernant les lieux de vie non familiaux. Nos recommandations visent à renforcer la prévention de la désaffiliation sociale des jeunes, à renforcer les dispositifs d'accrochage et d'accompagnement dans les établissements scolaires, à soutenir la lutte contre l'illettrisme et la fracture numérique, ainsi qu'à renforcer les liens entre les institutions artistiques et culturelles et tous les lieux de vie des jeunes.

De plus, il nous faudra agir en matière de vie familiale, affective et sexuelle pour les jeunes en errance. Il existe des dispositifs d'aide à la parentalité qui doivent être soutenus, en particulier pour les familles monoparentales. Nous voulons également lutter contre toutes les formes de violences intrafamiliales et les addictions, en renforçant notamment le volet préventif dès le plus jeune âge. Nous recommandons d'apporter un soutien supplémentaire aux centres de planning familial, de garantir la mise en œuvre des dispositifs d'EVRAS et d'accorder une attention spécifique aux jeunes LGBTQIA+ qui font face à de nombreuses discriminations.

Enfin, n'oublions pas les MENA. Une recommandation plaide pour un renforcement des dispositifs existants, garantie pour ces jeunes de bénéficier d'un cadre rassurant et sécurisant, ainsi que des Daspa qui existent déjà dans les écoles.

La crise de la Covid-19 est indéniablement une crise sociale touchant de plein fouet les jeunes en errance. Nous invitons les pouvoirs publics à accroître leur vigilance envers ce public précarisé. Ils doivent soutenir les démarches ayant pour objectif de favoriser l'expression des jeunes sur ce qu'ils ont enduré durant cette période très difficile. Soyons conscients que la fermeture des écoles et des lieux de vie, comme les clubs sportifs et associations de quartier, a été une cause de désaffiliation majeure. Le confinement a mis en lumière la fracture numérique subie par un nombre élevé de jeunes et l'inadéquation des expressions dans les quartiers défavorisés.

J'espère que le travail fourni par notre Assemblée apportera des solutions concrètes et pérennes aux jeunes en errance et que cette problématique sera portée et soutenue dans les différentes Assemblées où nous siégeons.

M. Luc Vancauwenberge (PTB).- Je me fais le porte-parole de M. Obolensky, qui a suivi le dossier dans le prolongement du Jeudi de l'hémicycle organisé le 23 janvier 2020 par le Forum Bruxelles contre les inégalités sur le thème des jeunes en errance.

Touché par la situation catastrophique de ces jeunes, le bureau de la Commission communautaire française a organisé des auditions pour approfondir la compréhension du problème et dégager des solutions. La crise sanitaire, jointe à une crise socio-économique et démocratique, a encore aggravé la situation et frappé davantage ce public particulièrement vulnérable.

À partir du mois de mai, trois séances d'auditions ont été organisées avant de recevoir des jeunes accompagnés par le Forum. Les nombreux acteurs du monde associatif que nous avons entendus ont tiré la sonnette d'alarme et témoigné de leurs conditions de travail éprouvantes et frustrantes. Ils ont notamment souligné la pénurie de moyens, la concurrence, la saturation des services, les files d'attente et les lenteurs bureaucratiques.

Avant l'épidémie déjà, les secteurs concernés luttaient pour garder la tête hors de l'eau dans le contexte de politiques d'austérité en vigueur depuis des décennies. C'est d'autant plus choquant que la Région bruxelloise est l'une des plus riches du monde. Pourtant, un tiers de sa population vit dans la pauvreté. Il y a urgence à agir pour éviter que le phénomène des jeunes en errance n'empire.

Ces jeunes font face à une série de difficultés qui s'enchevêtrent – précarité, complication administrative, problèmes liés à l'adolescence –, ce qui nécessite une approche spécifique.

Ils n'ont pas besoin de grandes déclarations symboliques, ils ont besoin que l'on change leurs conditions matérielles d'existence. C'est là le rôle du monde politique.

Nous soutenons bien entendu les recommandations, en particulier celles qui font écho aux demandes des acteurs de terrain, mais cela reste théorique. Avant tout, nous devons agir sur les causes profondes qui ont conduit ces jeunes dans la rue. Ce n'est certes pas facile, mais il y a de l'espoir. En effet, des décisions politiques qui paraissaient impossibles avant la crise sanitaire ont été adoptées sous la pression, comme la réquisition d'hôtels ou le moratoire sur les expulsions domiciliaires.

Nous devons trouver des moyens financiers et humains à la hauteur des défis urgents auxquels sont confrontés ces jeunes et leurs soutiens associatifs. Dans cette perspective, un refinancement structurel de la Commission communautaire française nous paraît indispensable, compte tenu des matières importantes qu'elle doit gérer pour développer des politiques préventives structurelles et concrétiser les recommandations.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Je voudrais d'abord, au nom du Collège, remercier le Parlement pour la qualité de son travail et de ses recommandations.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire en octobre dernier et lors du lancement de la coalition « A Way Home », nous sommes convaincus que les réponses aux difficultés rencontrées par les jeunes en errance doivent être cherchées à la croisée des chemins de nombreux secteurs et opérateurs : aide à la jeunesse, services jeunesse des CPAS, CPF, services sociaux de première ligne, écoles, secteurs de l'aide aux personnes sans abri et de la santé mentale, etc.

Plusieurs recommandations confirment qu'il faut éviter de s'engouffrer dans une logique d'hyperspécialisation des services. Au contraire, il faut veiller à ce que, dans leur ensemble, ils puissent également toucher le public des jeunes en errance, ce qui implique de travailler sur plusieurs axes : sensibiliser et former les professionnels,

favoriser le travail en réseau et une coopération efficace entre institutions, encourager le travail hors les murs et accompagner les jeunes dans la récupération de leurs droits

Les décisions prises ces derniers mois vont dans cette direction et dans celle préconisée par plusieurs recommandations. Nous avons, par exemple, décidé de financer la création d'un lieu d'accueil intersectoriel pour ce public et nous avons soutenu la constitution de la coalition « A Way Home » à Bruxelles.

L'asbl Forum Bruxelles contre les inégalités, qui travaille sur cette thématique depuis plusieurs années, a été subventionnée pour veiller à l'opérationnalisation de ces deux objectifs. Une nouvelle asbl, Macadam, a été créée. Sur les crédits 2020, une subvention a été accordée au dispositif sur l'enveloppe destinée aux projets innovants de lutte contre le sans-abrisme et sur celle destinée à la santé mentale dans le cadre de l'appel à projets « Création de lieux du lien ». Nous avons l'ambition de renforcer ce budget en 2021 en fonction de l'état d'avancement de la réflexion.

Par ailleurs, Bruss'Help a été chargée d'intégrer un volet jeunes et une approche genrée dans sa démarche d'objectivation du phénomène du sans-abrisme et du mallogement.

Pour l'avenir, il nous paraît indispensable que l'asbl Macadam et la coalition « A Way Home » se saisissent des recommandations sur lesquelles vous allez voter aujourd'hui. La coalition « A Way Home Brussels », officiellement lancée le 22 janvier 2021, est l'occasion de dépasser les clivages institutionnels et sectoriels. C'était flagrant lors de cette journée.

Dans la méthodologie adoptée pour la mise en place d'un lieu d'accueil par l'asbl Macadam, les principes suivants devront être pleinement intégrés :

- partir des besoins spécifiques des jeunes et non des structures spécialisées ou de l'offre sectorielle;
- garantir l'inconditionnalité de l'accueil du public, le secret professionnel, voire l'anonymat dans certains cas, et le temps de permettre d'amorcer un travail social basé sur la confiance avec ce public bien souvent en rupture avec les institutions;
- construire et s'appuyer sur un réseau d'acteurs impliqués dans l'accueil, l'accompagnement, l'hébergement et l'aide sociale des jeunes en errance, notamment en vue de réduire les délais de prise en charge, faciliter les transitions entre services, maximiser les réponses innovantes et diversifier les approches et les modèles;
- prendre en considération l'avis des premiers concernés et mettre tout en œuvre pour permettre l'accès aux droits et aux aides en dépassant la lourdeur et les blocages administratifs.

Par ailleurs, l'harmonisation des pratiques des CPAS et de leurs services jeunesse me semble importante pour garantir une prise en considération adéquate de la délicate transition entre minorité et majorité et faciliter l'accès aux aides.

Enfin, en collaboration avec Mme Ben Hamou, il conviendra de faire bénéficier les jeunes en errance du plan d'urgence logement et de l'action 30 du Plan de relance et de redéploiement qui vise à permettre de reloger durablement les personnes sans abri.

Voilà donc les premières réflexions que vos recommandations inspirent au Collège de la Commission communautaire française et la direction dans laquelle il entend travailler dans ce domaine.

Mme la présidente.- Je souhaite une bonne installation à l'association Macadam qui est en train d'emménager dans ses nouveaux locaux, et bonne route pour le travail très important qui l'attend.

Je voulais également remercier les services, que nous avons beaucoup sollicités ces derniers temps. Pour la troisième fois, en effet, nous rédigeons des recommandations avec des rapports volumineux et complets. Ce travail demande du temps et de la concentration. Sans eux, nous ne serions pas en mesure de présenter nos rapports et lesdites recommandations.

Conformément à ce qui a été décidé en Bureau élargi, nous voterons sur l'ensemble des recommandations à l'heure convenue.

QUESTIONS ORALES (SUITE)

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la suite des questions orales.

LA RÉALISATION D'UN CADASTRE DES OPÉRATEURS RÉALISANT DES ACTIVITÉS EVRAS EN COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Question orale de Mme Delphine Chabbert

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille

Mme Delphine Chabbert (PS).- Pour le groupe socialiste, la généralisation de l'EVRAS auprès des jeunes est une priorité. Nous soutenons le point de vue que l'EVRAS doit être dispensée à tous les élèves – je dis bien tous les élèves – tout au long de leur parcours. L'objectif est de leur permettre de bénéficier d'une information claire et objective dans le domaine de la sexualité, mais aussi d'avoir accès à des outils pour développer leur sens critique en matières d'égalité, de violence, de stéréotypes de genre, d'identité sexuelle, etc.

Évidemment, le contexte de crise ne fait que renforcer la nécessité d'avoir accès à ces activités, car les violences sexuelles, le cyberharcèlement et les problèmes de santé mentale parmi les jeunes ont connu une véritable explosion. Nous savons que depuis le 12 janvier 2012, l'EVRAS est inscrite dans les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et secondaire.

Le 20 juin 2013, un protocole d'accord visant à généraliser l'EVRAS a été adopté par les Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Commission communautaire française et de la Région wallonne. La plate-forme EVRAS, qui rassemble l'ensemble des acteurs en Fédération Wallonie-Bruxelles, estime que la généralisation de l'EVRAS n'est pourtant pas suffisamment effective et plaide en faveur d'une révision du protocole d'accord. La plate-forme énonce trois priorités : l'adoption d'un référentiel commun, la labellisation des acteurs et l'élaboration d'outils spécifiques.

Depuis 2020, la Commission communautaire française soutient financièrement cette démarche intitulée « stratégies concertées ». Ces stratégies ont pour objectif de fixer un cadre de référence afin de généraliser l'EVRAS. La Commission communautaire française a d'ailleurs

dégagé un budget de 150.000 euros pour l'engagement de deux équivalents temps plein. Nous connaissons votre volonté de voir aboutir ce dossier sous la présente législature.

Par ailleurs, nous souhaiterions vous entendre sur la labellisation des acteurs externes de l'EVRAS. Aujourd'hui encore, plusieurs opérateurs organisent des animations EVRAS dans les écoles. Si certains sont connus et reconnus pour la qualité de leur travail, d'autres sont plus obscurs, sans déontologie, bafouant les principes mêmes de l'EVRAS en matière, notamment, de neutralité et d'objectivité.

Vous l'aurez compris, je parle des mouvements pro-vie, dont on me dit qu'aujourd'hui encore, ils organiseraient ces animations dans les écoles. Je citerai notamment le groupe Croissance, qui y diffuse des messages dogmatiques qui sont, selon moi, tout à fait contraires aux valeurs défendues par la Commission communautaire française.

Existe-t-il un cadastre actualisé des opérateurs qui proposent des animations en EVRAS dans les écoles ? Permet-il de distinguer les acteurs qui respectent les règles déontologiques inhérentes à l'EVRAS de ceux qui ont des statuts plus « flous » ?

Avez-vous connaissance de la présence, dans les écoles, de groupes que je qualifierais de dogmatiques et qui se revendiqueraient comme opérateurs en EVRAS ? Quel est votre point de vue à cet égard ?

Pourriez-vous nous informer de l'avancement de la réflexion sur la labellisation des acteurs et les critères exigés pour obtenir ce label ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Depuis 2020, en effet, la Commission communautaire française soutient financièrement les stratégies concertées, dont l'objectif est de construire un cadre de référence, autrement dit un guide des contenus en EVRAS en fonction des âges et du développement psychoaffectif des enfants. Cela contribue et contribuera à la généralisation de l'EVRAS ainsi qu'à l'élaboration du fameux label pour les acteurs externes à l'école. Les animations en EVRAS peuvent, en effet, également émaner d'acteurs plus proches de l'école tels que les centres PMS.

Pour appuyer le dispositif des stratégies concertées, la Commission communautaire française a, en premier lieu, dégagé un budget de 150.000 euros pour l'engagement de deux équivalents temps plein en 2020. Aujourd'hui, ce sont la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles qui poursuivent ce financement. Nous avons également dégagé des budgets plus importants, depuis 2019, afin d'augmenter le nombre d'animations en EVRAS par l'intermédiaire des CPF dans les écoles à Bruxelles. Nous sommes ainsi passés de 570.000 euros en 2019 à 750.000 euros en 2021.

Le logiciel Jade nous fournit un aperçu du nombre d'animations organisées, dans quels établissements et par quels acteurs, ainsi que des questions les plus fréquemment posées par les jeunes, ce qui nous permet d'avoir une idée assez précise de ce que chaque centre de planning familial réalise.

S'agissant de la budgétisation, nous avons lancé une étude en économie de la santé avec l'Université libre de Bruxelles. Je fournirai plus de détails sur ces aspects dans ma réponse à la question de M. Weytsman.

Pour ce qui est de la labellisation, nous y travaillons, grâce aux résultats du guide des contenus qui sera finalisé à la fin de l'année 2021. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le préciser, la labellisation en tant que telle relève davantage de la Fédération Wallonie-Bruxelles, donc de la ministre de l'Enseignement. À la Commission communautaire française, nous disposons déjà d'une forme de label de qualité pour les animateurs qui en dépendent, à savoir les CPF et certaines associations. J'y reviendrai dans un instant

Nous disposons d'un cadastre des opérateurs directement subsidiés par la Commission communautaire française. En matière d'EVRAS, il s'agit des centres de planning familial et d'asbl soutenues dans le cadre de subventions facultatives, comme O'YES ou Garance. Les CPF font l'objet d'inspections régulières et les associations soutenues dans le cadre de subventions facultatives font, elles aussi, l'objet d'un examen attentif par l'administration. Elles sont d'ailleurs peu nombreuses et bien connues.

Il n'y a donc aucun doute sur les compétences de la Commission communautaire française dans la mise en œuvre des animations en EVRAS. Non seulement il existe un cadastre, mais nous connaissons très bien ceux et celles qui dispensent ces animations. Nous pouvons aussi en contrôler le contenu, puisque nous les invitons à l'indiquer dans le programme Jade. Nous ne rencontrons donc pas d'organisations du type du groupe Croissance dans les animations organisées ou mises à la disposition des écoles par la Commission communautaire française.

Mme Delphine Chabbert (PS).- Ces informations complètent en effet ma connaissance de la situation actuelle en matière d'EVRAS. J'ai bien entendu également questionné la ministre Désir en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je me réjouis d'entendre qu'à votre connaissance, ce genre d'organisation n'intervient pas dans les écoles dépendant de la Commission communautaire française. Je resterai vigilante vis-à-vis des autres pouvoirs organisateurs.

J'attire enfin votre attention sur la question des opérateurs dispensant l'EVRAS. Nous avançons sur le label et le référentiel, et il est en effet important de poser des balises pour éviter ce genre de dérives tout en permettant une plus grande diversité des acteurs. Outre les centres de planning familial, il existe des asbl comme O'YES ou Garance, que vous avez mentionnées.

J'ai également rencontré dernièrement des organisations de jeunesse travaillant sur les questions touchant aux LGBTQIA+ et à l'identité sexuelle, qui font un peu d'EVRAS et se disent partantes pour intervenir sur ces questions de manière complémentaire dans les écoles. Une réflexion est encore nécessaire sur le panel d'opérateurs potentiels pour ces animations, afin de le diversifier dans le cadre des balises que nous posons.

LA RÉFLEXION SUR L'ÉCRITURE INCLUSIVE EN COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Question orale de Mme Delphine Chabbert à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Collège

Mme Delphine Chabbert (PS).- Cela paraît une évidence : le langage n'est pas neutre, loin de là ! Il structure notre pensée et notre compréhension du monde, ainsi que notre représentation de nous-mêmes et des autres. Par conséquent, il peut être un outil de discrimination et d'exclusion, notamment entre les femmes et les hommes. C'est pourquoi la question de la généralisation de l'écriture

inclusive, non genrée et non sexiste, fait débat. De plus en plus de personnes réclament que l'on réfléchisse à l'utilisation d'une manière de nous exprimer permettant de lutter contre les stéréotypes et les inégalités en travaillant sur nos représentations individuelles.

L'écriture inclusive est un outil parmi d'autres et ne pourra tout régler, mais elle vise à intégrer plus d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans les textes. Or nous sommes dans un lieu où nous travaillons les textes, et ces textes font loi.

Cependant, il n'existe pas aujourd'hui de règle unanime sur l'usage de l'écriture inclusive. Plusieurs guides offrent des repères et des conseils, dont « Inclure sans exclure », publié en 2020 par la direction de la langue française de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Malgré cela, l'écriture inclusive se construit à l'aveugle, sans ligne directrice, dans une grande disparité, avec autant de manières de procéder que de sensibilités.

Une réflexion sur l'usage de l'écriture inclusive est-elle engagée au niveau de la Commission communautaire française ?

Quelles sont les initiatives prises au niveau de la Commission communautaire française – lieu de la langue française, comme il plaît à mes collègues de DéFl de le rappeler –, notamment en ce qui concerne les documents produits par ses services et votre administration? La généralisation de l'usage de l'écriture inclusive dans les documents officiels y est-elle à l'ordre du jour?

Quel rôle pourrait jouer la cellule Egalité des chances et lutte contre les discriminations dans cette réflexion ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- En effet, le langage et son utilisation ne sont pas neutres, mais le reflet de leur époque, et en constante évolution. Depuis l'enfance, nous avons appris que le masculin l'emporte sur le féminin, et que certains mots masculins n'ont pas de versions féminines. Ainsi, on n'appelle pas une plombière en cas de fuite d'eau, et « Madame l'Ambassadrice » n'est « que » la femme de l'ambassadeur.

La révolution #MeToo a engendré de gros changements et des évolutions dans beaucoup de domaines. Le langage et l'écriture en font partie. Notre époque réclame une féminisation du vocabulaire et un remodelage de nos normes d'écriture, car même si nous restons attachés à la manière dont nous l'avons apprise, celle-ci est vivante et évolue.

L'administration de la Commission communautaire française doit faire partie de cette évolution. Elle se penche donc depuis quelque temps sur le sujet via la cellule Egalité des chances et lutte contre les discriminations, ainsi que la cellule communication.

Il faut cependant rester prudentes et prudents, car si la Commission communautaire française désire se montrer inclusive, il est également nécessaire d'être accessible à toutes et tous. Or, certains aspects de l'écriture inclusive peuvent être discriminants, notamment pour les personnes souffrant de handicap. Par exemple, les logiciels de lecture de documents électroniques pour déficients visuels n'arrivent pas encore à comprendre le point médian ou à en donner une traduction. Le problème se pose aussi pour les personnes peu alphabétisées ou d'origine étrangère, surtout dans une langue comme le français, où l'écrit diffère fort de la prononciation.

L'écriture inclusive ne se réduit toutefois pas à cela. Il existe encore d'autres manières de créer plus d'égalité dans l'écriture :

- en utilisant le terme « madame » et en renonçant à « mademoiselle » – puisque seul le terme « monsieur » est utilisé pour s'adresser aux hommes;
- en recourant à la double désignation un auteur et une autrice :
- en alternant les formes masculines et féminines lorsqu'on énumère les personnes d'un groupe mixte;
- en appliquant l'accord de proximité ;
- en utilisant les nouvelles formes linguistiques non binaires : yel ou iel, etc.

La cellule communication de la Commission communautaire française est en train d'élaborer un guide contenant des recommandations sur les formes à utiliser dans les documents administratifs internes, comme externes – offres d'emploi, brochures, sites internet et intranet –, ainsi qu'une charte éditoriale et un lexique pour pallier les problèmes d'accessibilité de l'écriture inclusive. Les rédacteurs pourront y puiser des idées de mots plus neutres. Le service attend les commentaires, notamment de la Lique Braille, afin de le finaliser.

Ces recommandations seront d'application pour rédiger le rapport pluriannuel, les courriers et les publications sur le site internet. Une fois le guide finalisé, nous pourrons le transmettre aux différents services pour qu'ils l'appliquent. Des séances d'information seront organisées pour diffuser l'information et répondre aux questions des agents.

En 2018, la cellule Egalité des chances et lutte contre les discriminations a rédigé un cahier pédagogique sur les discriminations. Un Comité d'accompagnement a été mis en place avec l'aide d'Unia et de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Il a fallu faire en sorte que tous et toutes se sentent concernés et que personne ne soit invisibilisé par le message porté tant par l'écriture que par les illustrations ou les couleurs. La cellule Egalité des chances est à la disposition de toutes celles et tous ceux qui souhaitent avoir davantage d'informations sur les bonnes pratiques. Elle a d'ailleurs été consultée récemment concernant l'ajout de la référence au genre neutre ou « autre » des travailleurs dans les documents des asbl. Ce travail pourra non seulement bénéficier à l'administration elle-même, mais aussi aux associations qui mettent en œuvre nos politiques.

Dès que ces documents seront prêts, nous vous les transmettrons et nous pourrons en discuter.

Mme la présidente.- Nous serons ravis de recevoir un exemplaire du guide.

Mme Delphine Chabbert (PS).- Comme la présidente de ce Parlement, nous serons nous aussi très heureuses et heureux de recevoir ces documents sur lesquels nous travaillerons, y compris, je l'espère, au Parlement régional.

J'entends qu'une réflexion est amorcée et que des actions sont entreprises. L'élaboration de ce guide et de cette charte est très positive. Le point médian concentre effectivement de nombreuses difficultés, mais il existe des alternatives qu'il convient de développer.

Il est également très important de travailler à la sensibilisation car il y a énormément de résistances et

elles se dénouent grâce à une approche de déconstruction et de sensibilisation. Cela prend un peu de temps, mais il faut réaliser ce travail avant de l'imposer dans une étape suivante. Chaque chose en son temps!

LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE CONTRACEPTION

Question orale de Mme Nicole Nketo Bomele

LA CONTRACEPTION MASCULINE

Question orale jointe de Mme Margaux De Ré

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI).- Mme Teitelbaum a parlé de la violence de la coercition reproductive. Je l'en remercie. Réserver la contraception aux femmes est aussi une violence à leur égard.

Actuellement, la charge tant mentale que financière de la contraception repose essentiellement sur les femmes. Selon une étude effectuée en 2017 par Solidaris en Belgique, 68 % des femmes et 33 % des hommes déclarent utiliser un moyen de contraception. Quand les hommes en utilisent un, il s'agit bien souvent du préservatif.

Au sein des couples hétérosexuels, c'est majoritairement la femme qui s'en charge, parfois sans même questionner son partenaire. En effet, la société dans laquelle nous évoluons admet globalement que la contraception est une histoire de femmes. Plus d'une femme sur deux disent qu'elles décident seules de la contraception de leur couple.

Cette inégalité de responsabilités crée également des inégalités financières, puisque 87 % des femmes paient elles-mêmes leur contraceptif. Cette inégalité trouve son origine dans les représentations genrées des rapports sociaux. En effet, si les femmes sont plus préoccupées par la contraception, c'est parce qu'elles seront davantage pointées du doigt en cas de grossesse non désirée. On leur reprochera leur manque de vigilance, de prudence, voire leur volonté de piéger un partenaire.

Par ailleurs, en Belgique, peu d'hommes utilisent les moyens de contraception masculine, qui tendent pourtant à se développer et à se démocratiser. C'est d'autant plus regrettable que l'usage de la pilule n'est pas sans risque. En effet, le risque de thrombose est plus élevé avec la pilule contraceptive qu'avec le vaccin AstraZeneca.

Il est plus que temps que les scientifiques et les lobbys pharmaceutiques prennent leurs responsabilités. La contraception n'est pas seulement une histoire de femmes. C'est aussi une histoire d'hommes. Dans la mesure où un enfant se fait à deux, la contraception doit aussi se gérer à deux!

Existe-t-il une étude récente sur la contraception, similaire à celle effectuée par Solidaris en 2017, afin que nous ayons un état des lieux actualisé pour la Région bruxelloise ?

Des campagnes de sensibilisation sur la responsabilité de la contraception masculine ont-elles été mises en place ? Si oui, lesquelles ?

Mme Margaux De Ré (Ecolo).- Nous avons déjà abordé à plusieurs reprises la question de la santé des femmes au sein de ce Parlement, mais rarement sous l'angle de la contraception. Or, de nouvelles questions viennent enrichir le débat, notamment sur la contraception masculine.

Aujourd'hui, dans les couples hétérosexuels, ce sont principalement les femmes qui assument la charge contraceptive, alors même que celles-ci ne sont fertiles que quelques jours par mois. Les hommes fertiles le sont, quant à eux, normalement 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Selon une étude de Solidaris, 68 % de femmes déclarent utiliser un moyen de contraception, contre 33 % d'hommes, parmi lesquels 60 % citent le préservatif.

D'un point de vue historique, cette situation est probablement liée au fait que, dans la lutte pour les droits des femmes et les mouvements « Mon corps, mon choix », les femmes se sont réapproprié leur corps et la contraception. Il s'agissait d'un enjeu très important des générations féministes qui nous précèdent, dont la question de l'équité contraceptive est la continuation.

L'asymétrie au niveau de la charge contraceptive est causée en partie par un manque d'information, d'éducation et de sensibilisation sur la contraception, notamment masculine. En effet, à part le préservatif, la vasectomie – plutôt vue comme un moyen définitif, même si elle est réversible dans certains cas – et la méthode du retrait – qui comporte un risque important de grossesse –, aucune méthode contraceptive masculine n'est réellement connue du grand public. Les nouvelles techniques – l'anneau ou le slip chauffant – le sont encore moins.

Même les professionnels de la santé sont démunis sur cette question. Il m'est notamment revenu de la part d'hommes ayant souhaité avoir recours à ces nouvelles techniques de contraception que leur médecin était incapable de les aider et qu'ils devaient en apporter euxmêmes les modes d'emploi.

Par ailleurs, en Belgique, il n'existe pas de spécialisation à l'andrologie dans les formations dispensées en hautes écoles ou à l'université. Pourtant ce cursus existe notamment en France.

Le développement de la contraception masculine pourrait alléger la charge contraceptive des femmes d'un point de vue physique, puisque comme l'a dit ma collègue, la pilule a notamment des conséquences physiques sur le corps des femmes, mental — Ai-je bien pris ma contraception aujourd'hui? — et financier au sein des couples et permettre une belle avancée sur le plan de l'égalité.

Il existe de nombreux freins, dont l'absence d'intérêt de l'industrie pharmaceutique pour cette contraception. Dans une interview récente, Mithra déclarait notamment qu'il n'y avait pas de demande de la population. Il y a également une difficulté culturelle, dans la mesure où la contraception masculine est parfois associée à une forme de castration, ce qui est assez violent, où l'on s'inquiète de ses effets secondaires indésirables, or la contraception hormonale féminine en induit également, mais on en parle peu. Elle véhicule donc une image d'atteinte à la virilité. Comme souvent en ce qui concerne les questions d'égalité, de nombreux changements culturels sont nécessaires!

Il est clair que ces obstacles ne peuvent être surmontés que par le biais d'une plus grande information sur la contraception masculine. Celle-ci pourrait notamment passer par les cours d'EVRAS à l'école. Ils pourraient présenter les contraceptions féminine et masculine sur un pied d'égalité, sensibiliser à la question de l'égalité contraceptive et inciter les jeunes à y réfléchir au plus tôt.

Votre cabinet réfléchit-il à ce sujet? Avez-vous des informations sur des projets en cours? Quels moyens financiers y sont-ils affectés?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Depuis de nombreuses années, la question de la contraception masculine et du partage de la responsabilité de la contraception fait partie de la réflexion des deux fédérations et des 27 CPF bruxellois.

La Fédération laïque de centres de planning familial (FLCPF) organise régulièrement des formations sur la thématique de la contraception, en ce compris la contraception masculine, à l'attention des travailleurs et travailleuses des centres de planning. Ce volet fait partie de la formation continue.

Par ailleurs, la Fédération des centres pluralistes de planning familial (FCPPF) loue une valisette « contraception », avec tous les moyens contraceptifs masculins disponibles sur le marché belge et francophone.

Les centres de planning familial sont aussi très attentifs à ce sujet. En témoigne l'intérêt porté, lors du colloque « Contraception » en septembre 2019, à la présentation du mémoire de Mme Stevelinck, par ailleurs chargée de mission à la FLCPF, sur la responsabilité non partagée en matière de contraception, ainsi qu'à la présentation de M. Moriau, de Mme Deguen et de Mme Grando sur ce thème. Le compte rendu de ce colloque est disponible sur le site www.planningfamilial.net.

Une autre preuve de cet intérêt est l'organisation, le 4 février 2020, d'un premier colloque sur la contraception dite masculine par l'asbl O'YES, en collaboration avec la FCPPF, intitulé « Focus sur les couilles ». Ce colloque a rencontré un grand succès parmi les travailleurs et travailleuses des CPF. Ses objectifs étaient multiples :

- répondre à un besoin d'information et ainsi réduire les obstacles en matière de connaissance et d'accès à la contraception masculine;
- supprimer les idées fausses au sujet de certains types de contraception et, par des ateliers pratiques, apprendre à les utiliser de manière optimale;
- favoriser l'accès aux moyens contraceptifs dits masculins à travers la sensibilisation;
- permettre aux professionnels de mieux communiquer dans leur pratique;
- encourager le développement de l'offre et de l'équité contraceptives.

Dans ces recherches et colloques, il est manifeste que la contraception masculine, hors vasectomie et préservatif, est très limitée. Peu de méthodes de contraception masculine sont validées par l'OMS. Il y a le préservatif externe, la vasectomie et la méthode hormonale. Il en a d'ailleurs été question il y a quelques semaines en réponse à une question.

La promotion de la vasectomie reste à faire. Elle concerne cependant davantage un public adulte. Il est donc important d'investir dans la recherche et les méthodes alternatives pour que la contraception masculine puisse également concerner et toucher des publics plus jeunes. La promotion du préservatif est réalisée depuis des décennies avec un succès relatif, même s'il est encore surtout perçu comme une manière d'éviter les infections sexuellement transmissibles.

Les études scientifiques et la validation des dispositifs innovants sont rares et lentes. C'est un frein certain à leur promotion dans un cadre professionnel. Faute de référentiel commun et de liste de thèmes à aborder, les centres organisent des animations en fonction des questions que posent les jeunes. Il n'y a pas de moment précis pour aborder systématiquement un thème partout. Nous rencontrons régulièrement cette problématique en matière d'EVRAS.

En ce qui concerne l'EVRAS, je me permettrai de renvoyer aux réponses précédentes et aux réponses que je vais donner à M. Weytsman dans un instant.

J'insiste sur le fait qu'aujourd'hui, le plaidoyer et la sensibilisation doivent surtout s'orienter vers la recherche et le développement dans les entreprises pharmaceutiques. Je vous rejoins, Madame De Ré, ces dernières ne reconnaissent toujours pas l'utilité du développement et de la commercialisation de la contraception masculine aujourd'hui. Des articles récents dans la presse nous le rappellent.

Ce débat doit aussi être porté à l'échelle internationale, vu la structuration du secteur pharmaceutique. À cet égard, nous pourrions utiliser le relais de la Fédération internationale pour la planification familiale.

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI).- Je salue le travail important réalisé au niveau de l'EVRAS.

Il faudrait effectivement mener un plaidoyer auprès des firmes pharmaceutiques en faveur de contraceptions alternatives, sachant que le préservatif est peu apprécié par les jeunes parce qu'il diminue la sensibilité.

La sensibilisation doit viser en particulier le public des jeunes, qui est particulièrement concerné par le problème des grossesses non désirées. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles des jeunes filles se retrouvent à la rue, surtout dans certains milieux où une fille enceinte hors mariage est répudiée par sa famille.

Je compte sur vous pour insister auprès des firmes pharmaceutiques, en collaboration avec les autres entités et le niveau fédéral.

Mme Margaux De Ré (Ecolo).- Je félicite la ministre pour l'attention permanente qu'elle porte à toutes ces questions en lien avec la santé des femmes.

Nous sommes ici face à l'exemple type d'une question qui souffre de multiples biais de genre. À cet égard, j'aimerais faire une dernière réflexion sur le regard de la science sur le corps des femmes, qui perçoit souvent celui-ci comme un appareil reproducteur, dont il faut réguler la fertilité et résoudre l'infertilité. Les questions de grossesse et autres sont très fort prises en considération, mais tous les autres paramètres comme la pilule, le ressenti des femmes par rapport à cette contraception hormonale, les répercussions sur leur santé, etc. sont malheureusement invisibilisés.

Un autre regard s'impose, y compris de la part du secteur de la santé, sur le corps des femmes et, en corollaire, du secteur pharmaceutique, marqué par une profonde disparité du point de vue de la représentation des femmes dans ses organes de décision. Cela explique peut-être son insensibilité à ces questions.

Les initiatives que vous avez citées sont très intéressantes. Des formations ont également été prévues à destination des généralistes, entre autres par le docteur Moriau, qui devraient rendre ceux-ci attentifs, dans leur pratique quotidienne, à proposer une contraception masculine à leurs patients. Je m'en réjouis, ainsi que du fait que cette question aboutisse sur la table de notre Parlement.

LES ANIMATIONS EVRAS DANS ET EN DEHORS DES ÉCOLES

Question orale de M. David Weytsman

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé et de la Famille

et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

M. David Weytsman (MR).- Actuellement, les animations d'EVRAS en milieu scolaire se chiffrent à quelques heures tous les deux ans. Elles ont pourtant un rôle important à jouer : elles visent notamment à promouvoir le libre choix, le respect, la responsabilité envers l'autre et soi-même, l'égalité dans les relations amoureuses et les pratiques sexuelles des jeunes.

De tels ateliers permettent aux animateurs de sensibiliser les jeunes à des sujets de société, tels que l'homophobie, l'homosexualité ou la contraception, par exemple. Sur quels critères le Collège de la Commission communautaire française se base-t-il, en coordination avec les CPF agréés et les autres entités fédérées, pour évaluer la demande en nombre d'heures d'activités EVRAS nécessaires au développement individuel des jeunes ?

Selon un acteur de terrain avec lequel je me suis entretenu récemment, ces quelques heures sur toute une adolescence seraient presque négligeables. Disposez-vous d'autres échos vous permettant d'affirmer que les heures d'activités EVRAS organisées dans les écoles par les CPF sont suffisantes? Le Collège de la Commission communautaire française a-t-il déjà évalué avec ses partenaires la possibilité d'augmenter le nombre d'heures d'activités EVRAS en classe? Quels sont les éventuels freins ? Sont-ils budgétaires ?

Dans la pratique, lors de ces animations, quels sont les principaux thèmes abordés, en fonction de l'âge? Des activités sont organisées en parallèle par des centres de planning familial, des maisons de jeunes, ou même lors d'activités extrascolaires. Dans les compétences qui sont les siennes, comment le Collège de la Commission communautaire française promeut-il ce type d'activités en dehors des murs scolaires?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Comme je l'ai toujours dit, je partage le constat de l'insuffisance des animations EVRAS dans les écoles. C'est pourquoi la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont engagées à les généraliser. Nous y travaillons d'ailleurs ensemble depuis le début de la législature.

Dans le cadre de mes compétences, je ne peux vous parler que des formations assurées par les centres de planning familial. Sur le territoire bruxellois, elles représentent 15 % des activités pour les élèves de 6 à 18 ans. Cela signifie évidemment que trop peu d'élèves sont touchés – même si certains le sont par d'autres biais – et trop peu d'animations sont dispensées durant tout le parcours scolaire. D'autres structures peuvent également donner des animations EVRAS dans les écoles, notamment les services d'aide en milieu ouvert (AMO), les services d'aide à la jeunesse, les centres PMS et les services de promotion de la santé à l'école.

Les budgets alloués aux animations ont augmenté ces dernières années, pour passer de 570.000 euros en 2019 à 750.000 euros en 2021. L'ULB, par le biais de l'École de santé publique et de la Solvay Brussels School of Economics and Management, ont cependant proposé une

analyse économique relative à la généralisation de l'EVRAS en milieu scolaire, pour en évaluer le coût pour la Commission communautaire française. L'analyse portera sur deux aspects : un cadre de référence et un volet économique.

Sur la base des développements récents en la matière, d'une part, et des besoins spécifiques de la population scolaire, d'autre part, un état des lieux de la couverture optimale de l'offre d'EVRAS a été établi.

Ce projet consiste à réaliser une modélisation du coût sur plusieurs années de la généralisation effective de l'EVRAS en milieu scolaire. Cette modélisation économique nous permettra d'évaluer la faisabilité budgétaire de la généralisation de l'EVRAS pour les élèves francophones à Bruxelles. Dans ce cadre, l'évaluation économique s'articule autour de réponses aux questions du coût de l'augmentation du volume horaire des animations et du coût de formation des acteurs et des animateurs. Les résultats de cette étude sont attendus pour le mois de juin.

Les thèmes abordés varient effectivement en fonction de l'âge des élèves. Pendant les premières années de l'enseignement primaire, ce sont le respect, la violence, l'intimité, les émotions et les différences qui sont abordés. Viennent ensuite la connaissance de son corps, de ses droits en tant qu'enfant, ainsi que la puberté, pour en arriver, aux dernières années de l'enseignement primaire, aux relations sexuelles, à la contraception, à la grossesse et aux réseaux sociaux.

Dans l'enseignement secondaire, les mêmes thèmes sont travaillés, mais avec un langage et des animations adaptées et dans des proportions différentes. Pour reprendre votre exemple, en deuxième secondaire, 59 % des animations abordent les relations sexuelles, 57 % la puberté, 56 % la contraception, 51 % les relations affectives, 48 % la grossesse et les interruptions volontaires de grossesse, 47 % le différences, 46 % le respect et la violence, et en sixième année secondaire, 68 % des animations abordent les relations affectives 54 % les relations sexuelles, 51 % les différences, 49 % la contraception, 46 % le respect et la violence, 43 % la grossesse et 27 % la puberté. Comme vous pouvez le constater, le système de référencement qui est mis en place nous permet d'avoir des indications assez précises des animations données dans les écoles.

En parallèle, des activités en dehors des écoles existent. Celles-ci peuvent avoir lieu dans un CPF, une maison de jeunes ou lors d'activités extrascolaires. Parallèlement à ces activités, le Collège soutient des projets en lien avec l'EVRAS. On peut citer notamment le site www.mescontraceptifs.be ou Moules Frites, la première chaîne belge en santé sexuelle par et pour les jeunes sur les réseaux sociaux de l'asbl O'YES. Cette dernière a toujours beaucoup d'imagination dans l'intitulé de ses actions! Des actions de prévention sont également menées en milieu festif.

M. David Weytsman (MR).- Je vous remercie, à la fois pour vos réponses, qui complètent la réflexion sur l'EVRAS, et pour vos efforts. Vous comprenez que mon groupe, comme d'autres, souhaite qu'ils soient poursuivis et accentués. La généralisation de l'EVRAS est un objectif commun. J'avoue que je n'avais pas conscience qu'il n'était question que de quelques heures tous les deux ans. Je suis de votre avis, c'est totalement insuffisant!

Je ne manquerai pas de lire l'étude en question et j'espère que nous pourrons poursuivre le débat et prévoir, à tous les niveaux de pouvoir, les engagements budgétaires nécessaires pour tendre au plus vite vers cette généralisation que nous appelons de nos vœux.

LE SOUTIEN AUX FAMILLES LORS DE L'ANNONCE DU HANDICAP

Question orale de Mme Céline Fremault

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

Mme la présidente.- En l'absence du ministre Rudi Vervoort, la ministre Nawal Ben Hamou répondra à la question orale.

Mme Céline Fremault (cdH).- Ma question est inspirée par un certain nombre de constats. Quelque 5.000 enfants naissent avec un handicap chaque année. Cela représente 3 % des naissances. L'annonce d'un handicap est toujours traumatisante pour les parents. Ils voient leur vie bouleversée, de même que celle des frères et sœurs s'il y en a déjà, et des proches.

À côté des émotions difficiles à gérer, les proches sont envahis par toute une série de questions sur le type de déficience dont est atteint l'enfant, l'accompagnement, l'encadrement, leur rôle de parents, l'avenir et les soutiens qu'ils auront à leurs côtés.

Il y a un avant et un après l'annonce du handicap, l'après étant à jamais différent. Les parents vont devoir réorganiser leur quotidien, changer leur regard sur leur monde. Ce moment de rupture entre l'avant et l'après est primordial. Il faut des mots, de l'empathie, de la délicatesse, mais aussi une aide très concrète, notamment administrative. Cette dernière sera essentielle pour apporter de la sérénité aux parents et leur permettre d'envisager l'avenir au mieux.

Selon l'asbl Plateforme annonce handicap, à ce jour, les formations spécifiques à l'annonce de déficiences sont rares dans le cursus de médecine et des métiers en lien avec le handicap. L'information en vue du soutien des familles par la mise en place d'un partenariat au sein des hôpitaux à leur sortie – service d'aide précoce, secteur associatif, etc. – est fondamentale.

En dehors de l'asbl Plateforme annonce handicap, quelles sont, en Région bruxelloise, les structures qui sont relatives à cette question et financées par la Commission communautaire française? Pouvez-vous nous éclairer sur leurs modalités de travail? Par qui sont-elles prévenues et dans quel contexte, au moment où l'annonce du handicap vient d'être faite ou va être faite? Existe-t-il une information suffisante des parents quant à l'existence de ces structures dans le secteur associatif?

Mme Nawal Ben Hamou, ministre.- L'annonce du handicap est, en effet, un moment crucial dans la vie d'une famille, qui doit faire l'objet d'une grande précaution et du meilleur soin et doit absolument être suivi d'un accompagnement adéquat.

C'est pourquoi nous soutenons, depuis cette année, l'asbl Plateforme annonce handicap, également soutenue par la Région wallonne. Cette asbl développe ses activités autour de l'annonce d'un diagnostic et de son accompagnement et propose des outils de soutien, destiné tant aux professionnels qu'aux familles. Elle regroupe 31 associations et services qui œuvrent au soutien direct des personnes en situation de handicap et des familles. Grâce à ce réseau important, un maximum de familles peuvent être touchées par ces actions. Les activités de l'asbl tournent autour de deux grands axes.

Premièrement, la mise en place de séances de sensibilisation et de formation initiale à l'annonce d'un diagnostic de déficience auprès des professionnels du secteur psycho-médico-social. Plus de 200 formations ont ainsi été proposées depuis la création de l'asbl, dont 53 en 2019.

Deuxièmement, la conception et la diffusion d'outils d'information et de soutien aux personnes en situation de handicap elles-mêmes, aux familles et aux professionnels, au travers de livrets qu'elle édite et diffuse :

- « Accompagner l'annonce du diagnostic », destiné aux professionnels, dont 37.500 exemplaires ont déjà été distribués ;
- « Des mots pour le dire », destiné aux parents, dont 11.000 exemplaires ont été distribués;
- « Des mots pour se dire », destiné aux personnes en situation de handicap, qui est paru en mars.

Ces livrets comportent de nombreux témoignages, qui permettent de faire comprendre les émotions qu'engendre l'annonce du diagnostic et de donner des inspirations par rapport aux nombreuses questions sur le futur.

Le site internet de l'asbl, destiné à l'ensemble des personnes confrontées à l'annonce d'un diagnostic de handicap, complète les livrets.

Enfin, vous me demandez si les parents sont suffisamment au courant de l'existence de ces structures, qui œuvrent à les soutenir dans ces moments pour le moins bouleversants. Une conférence de presse est prévue au début du mois de juin, afin de mettre en lumière le travail de l'asbl et, de la sorte, de soutenir de plus en plus de familles.

Chaque moment compte dans le parcours d'une personne en situation de handicap, et il est primordial de penser chacun de ces moments. C'est pourquoi le ministre Vervoort est heureux de soutenir cette association au niveau de la Commission communautaire française, afin qu'elle déploie ses activités auprès d'un maximum de personnes.

Mme Céline Fremault (cdH).- Votre réponse m'étonne, car je connais bien l'asbl Plateforme annonce handicap, subsidiée depuis longtemps. Cette initiative est née en 2010 et émane de la Fondation Lou, elle-même créée par Luc Boland. Elle propose depuis une dizaine d'années une série d'initiatives et de projets liés au handicap. Je vérifierai donc à quand remonte sa subsidiation.

Par ailleurs, les hôpitaux collaborent peu avec l'association et il est urgent de mieux faire connaître le travail formidable qu'elle accomplit. Je me réjouis par conséquent de la conférence de presse organisée au mois de juin, car elle permettra de faire savoir qu'il existe un espace pour les parents, avec un accompagnement spécifique.

L'ORGANISATION DES LABORATOIRES À L'INSTITUT ROGER LAMBION

Question orale de Mme Françoise Schepmans

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

Mme la présidente.- En l'absence du ministre Rudi Vervoort, la ministre Nawal Ben Hamou répondra à la question orale.

Mme Françoise Schepmans (MR).- L'Institut Roger Lambion (IRL) est une école de promotion sociale proposant une large gamme de formations. Toutefois, elle est victime d'une situation assez invraisemblable. En effet, l'IRL permet à ses étudiants de suivre des programmes tels que la chimie en cours du soir. Dans cette optique, il est nécessaire de réaliser des travaux pratiques en laboratoire. Or, l'IRL ne dispose pas de matériel de qualité. L'école est donc obligée de louer un bus pour permettre à ses élèves d'assister à ces cours pratiques à Namur, Seneffe ou Gosselies.

Outre la difficulté du déplacement, les élèves qui suivent le programme en soirée sont dans l'obligation de prendre congé. Il en va de même pour les professeurs qui doivent les accompagner. Il existe pourtant une autre solution qui permettrait d'épargner la location de ces bus. Elle se situe d'ailleurs non loin de l'IRL, sur le campus du CERIA: il s'agit de la Haute École Lucia de Brouckère, dont le pouvoir organisateur n'est autre que la Commission communautaire française.

Ce campus dispose de locaux de travaux pratiques flambant neufs et, surtout, qui seraient disponibles en soirée. Il serait cohérent de mutualiser les ressources de la Commission communautaire française en permettant aux élèves de l'IRL de disposer des locaux de la haute école.

Avez-vous connaissance de cette situation ? Quel est l'état des laboratoires ? Qu'en pense le directeur de l'IRL ? Quelle somme l'IRL dépense-t-elle pour la location des bus ?

La Commission communautaire française pourrait-elle permettre aux élèves de l'Institut Roger Lambion d'accéder aux laboratoires de la Haute École Lucia de Brouckère en dehors des heures d'occupation? Dans l'affirmative, quand les élèves pourraient-ils profiter de ces locaux? Si ce n'est pas possible, quelles sont les raisons qui bloqueraient une telle solution?

Mme Nawal Ben Hamou, ministre.- Cette question est interpellante. Nous ne pouvons que constater le manque criant de laboratoires dont dispose l'Institut Roger Lambion. Il convient, toutefois, d'éviter les jugements hâtifs quant au manque de prise en considération de cette situation par le pouvoir organisateur, la Commission communautaire française. Celle-ci met tout en œuvre pour y répondre.

La situation est la suivante : la population scolaire de la section bachelier en chimie à finalité biotechnologie ne cesse d'augmenter, notamment à l'Institut Roger Lambion, et ce depuis deux années académiques. Elle est ainsi devenue la plus grande section en sciences chimiques de tout l'enseignement de promotion sociale, tant à Bruxelles qu'en Région wallonne.

Elle compte en moyenne 210 étudiants répartis sur les trois blocs. La raison en est simple : lorsque des étudiants ne sont plus finançables en haute école ou à l'université, la promotion sociale reste la seule option ouverte. L'augmentation de la population scolaire permet donc d'expliquer la pression ressentie sur l'usage des laboratoires dans cette institution. Chaque médaille a son revers!

Face à cette pénurie de laboratoires, le pouvoir organisateur a déployé tous les moyens qui sont à sa disposition pour trouver des solutions, notamment le partage de locaux existants dans les autres institutions d'enseignement du réseau, en particulier sur le campus du CERIA.

C'est ainsi que l'Institut Roger Lambion utilise, d'ores et déjà, cinq soirs par semaine les laboratoires de chimie et microbiologie du bâtiment 4B de l'Institut Redouté Peiffer. Il en est de même des laboratoires de l'Institut Meurice,

malgré que ce dernier soit plus petit, ce qui restreint d'autant le nombre de cours et d'étudiants qui peuvent les fréquenter.

Toutefois, dès la rentrée de septembre 2021, d'autres facteurs organisationnels et matériels, qui nécessitent la mise en place d'un mode de fonctionnement concerté entre l'Institut Roger Lambion et la Haute École Lucia de Brouckère et qui sont en cours d'élaboration, permettront un usage plus intensif de ces infrastructures, en journée comme en soirée.

Mme Françoise Schepmans (MR).- La Commission communautaire française doit d'urgence proposer des solutions à cette situation problématique. De plus en plus de Bruxellois se réorientent vers les cours de promotion sociale, ce qui montre l'enjeu que représente ce type d'enseignement dans une Région frappée par un taux de chômage élevé. La chimie est, en outre, un secteur porteur d'emplois.

J'entends que les conditions sont difficiles, mais l'organisation d'un transport vers d'autres sites éloignés de Bruxelles ne me paraît pas une bonne solution. Il serait utile d'investir dans les laboratoires de cet institut pour répondre à une demande de plus en plus pressante. Je compte sur le plein soutien de la Commission communautaire française.

LES ÉCOLES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LE PLAN PLEIN AIR

Question orale de M. Kalvin Soiresse Njall

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

Mme la présidente.- En l'absence du ministre Rudi Vervoort, la ministre Nawal Ben Hamou répondra à la question orale.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- Il y a quelques semaines, le Premier ministre encourageait les Belges aux activités extérieures à travers son exhortation « Dehors, dehors, dehors! ». Le Plan plein air adopté par le Comité de concertation, qui permet dans une certaine mesure l'organisation d'activités à l'extérieur dans des domaines comme la culture, le sport ou la jeunesse, doit débuter ce 8 mai.

Sa mise en œuvre coïncide avec le retour en présentiel à 100 % des élèves de l'enseignement secondaire. Tous les experts le disent : le risque de propagation du virus diminue lorsque les activités ont lieu à l'extérieur. Avec les beaux jours, l'école devrait donc s'inscrire autant que possible dans cette logique d'organisation des apprentissages et des activités pédagogiques à l'extérieur. La solution de « l'école du dehors », adaptée à la situation sanitaire actuelle, doit être favorisée par le renforcement des liens avec les partenaires socioculturels.

Que fait le pouvoir organisateur de la Commission communautaire française pour inscrire ses écoles dans cette logique de réouverture des activités extérieures, en résonance avec le Plan plein air ? Quelles mesures sont prises pour inciter les écoles à pratiquer l'école du dehors ?

Mme Nawal Ben Hamou, ministre.- L'ensemble des acteurs des écoles de la Commission communautaire française sont très sensibles à la nécessité de permettre à leurs élèves de s'aérer le corps et l'esprit. Nous revenons de loin. En effet, en cette année particulière où les déplacements et les visites scolaires en extérieur ont été limités au minimum, peu d'activités pédagogiques hors école ont pu être organisées. Bien souvent, seuls les cours

d'éducation physique se sont déroulés, de préférence en extérieur.

Toutefois, les perspectives qui s'ouvrent en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des conditions climatiques plus favorables interpellent l'ensemble des acteurs de l'enseignement. Ceux-ci restent attentifs à toutes les ouvertures qui pourraient apparaître en matière d'activités extrascolaires et en extérieur.

En d'autres termes, dès le 10 mai, les activités en extérieur seront privilégiées, dans le respect des consignes transmises par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

« Mens sana in corpore sano! ».

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- Nous avons posé la question à la ministre Caroline Désir au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La ministre encourage les activités extérieures, mais elle nous a expliqué que l'organisation de notre enseignement devrait amener les écoles et les pouvoirs organisateurs de celles-ci à prendre leurs responsabilités en ce qui concerne l'organisation de cette école du dehors. En effet, certaines écoles sont encore réticentes à prendre ces initiatives.

J'encourage donc le Gouvernement à prendre des mesures directes et incitatives à l'attention des écoles pour qu'elles puissent mettre en œuvre ce qui nous amènera au respect de cette maxime que vous avez si bien formulée : un esprit sain dans un corps sain. Le fait d'avoir un « corps sain » est essentiel, particulièrement en cette période sanitaire difficile qui met à rude épreuve le bien-être mental et psychologique de nos jeunes.

LES CYBERATTAQUES DANS LES ÉCOLES – RÉSEAU COCOF

Question orale de Mme Françoise Schepmans

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

Mme la présidente.- En l'absence du ministre Rudi Vervoort, la ministre Nawal Ben Hamou répondra à la question orale.

Mme Françoise Schepmans (MR).- L'actualité toute récente nous montre que nul n'est à l'abri des cyberattaques. Nous l'avons encore vu ce mardi, avec l'attaque qui a touché le réseau Belnet et paralysé de nombreuses structures publiques.

En l'occurrence, les gestionnaires de la plate-forme « Smartschool » ont mis en garde les écoles face à une augmentation des cyberattaques qui viseraient à perturber l'enseignement à distance. Dans un communiqué publié sur le site internet, la société déclarait avoir reçu de plus en plus de rapports démontrant des attaques de type DDoS, autrement dit des attaques par déni de service distribué.

Le principe consiste à rendre un réseau, un modem ou un site web inaccessible aux autres utilisateurs en dirigeant une grande quantité de trafic de données vers la cible choisie. Le chemin d'accès étant saturé, il n'est plus possible pour l'utilisateur d'accéder au site web ou à Internet. La plate-forme « Smartschool » est régulièrement ciblée et a d'ailleurs enregistré 42 attaques avant les vacances de carnaval.

Les attaques sont évidemment plus faciles à commettre en cas de carence de sécurité.

Avez-vous pris connaissance de l'avertissement lancé par Smartschool? Les écoles de la Commission communautaire française utilisent-elles cette plate-forme? Dans l'affirmative, ont-elles également été victimes d'attaques? Comment ont-elles été touchées? Quelles solutions pouvez-vous ou avez-vous pu mettre en place afin de les protéger au mieux? Enfin, une sensibilisation des élèves au numérique, notamment au regard des risques qu'il pose, est-elle envisageable?

Mme Nawal Ben Hamou, ministre.- Le service Enseignement a bien eu connaissance de l'alerte concernant des cyberattaques dans les réseaux informatiques. Les infrastructures réseau des écoles de la Commission communautaire française n'ont pas été particulièrement la cible d'attaques ces dernières semaines.

Diverses mesures ont, d'ores et déjà, été mises en œuvre pour limiter les risques de ce type, comme la limitation des possibilités d'accès au réseau depuis certains pays lointains connus pour être les lieux à partir desquels ce type d'attaque est organisé.

D'autre part, les écoles de la Commission communautaire française n'utilisent pas la plate-forme « Smartschool ». Après marché public, le système Accès-Cible a été choisi et est en cours de déploiement. Il sera opérationnel dès la prochaine rentrée scolaire. En parallèle avec le déploiement de ce système, toutes les questions de cybersécurité permettant de limiter les risques de cyberattaque seront prises en compte. Une campagne de sensibilisation aux risques liés au numérique est proposée par le promoteur d'Accès-Cible, à destination des élèves, des parents et plus généralement de tous les acteurs concernés.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Un système va donc être déployé pour la rentrée académique du mois de septembre. Il serait intéressant d'en savoir plus. Vous nous faites savoir que toutes les précautions seront prises ; il faut en effet être particulièrement attentif et sensibiliser tous les acteurs au danger des cyberattaques.

LES CONSEILS DE PARTICIPATION AU SEIN DES LIEUX CULTURELS AGRÉÉS PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Question orale de M. Ahmed Mouhssin

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture

Mme la présidente.- En l'absence du ministre Rudi Vervoort, la ministre Nawal Ben Hamou répondra à la question orale.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Le Plan culturel pour Bruxelles, lancé le 4 octobre 2013 par la Commission communautaire française, avait pour finalité de définir notre Région comme un lieu de rencontre des cultures du monde et comme pôle de création régional, national et européen.

Pour toute une frange de la population bruxelloise, l'accès à la culture reste difficile. Outre les obstacles matériels et physiques, les freins symboliques – la peur, la honte – occupent également une part importante dans le manque d'accès de nombreux citoyens.

L'un des objectifs mentionnés dans le Plan culturel était de mettre en œuvre une offre culturelle diversifiée. Pour cela, le Collège recommandait, entre autres, de travailler avec les ambassadeurs ou des personnes relais et d'intégrer les usagers de la culture par le biais des conseils de participation au sein des institutions culturelles, de façon à construire ensemble leur programmation locale. Le but poursuivi était d'encourager la participation citoyenne à l'élaboration de politiques culturelles locales par l'entremise des comités d'usagers, et de garantir l'appropriation de l'espace culturel par tous.

Dans notre accord de majorité, nous avons également insisté sur le fait que « la démocratie culturelle participe à la construction d'une citoyenneté inclusive, large, généreuse et active ». À cet effet, le Gouvernement entend veiller à renforcer l'accès à la culture pour toutes et tous, notamment à travers le soutien aux projets de médiation des opérateurs culturels.

Ces comités de participation nous semblent être des outils pertinents de proximité entre les usagers et les professionnels. En effet, les institutions culturelles et leurs œuvres se doivent de tenir compte des changements sociétaux et de la diversité bruxelloise afin de garantir que leurs productions correspondent toujours aux sensibilités et réalités actuelles. Quoi de mieux, pour cela, que d'intégrer les citoyens de tous profils à l'élaboration de la culture ?

Pouvez-vous dresser l'état des lieux des conseils de participation et comités d'usagers présents dans les institutions culturelles subventionnés par la Commission communautaire française ?

Quel accompagnement et quel soutien sont-ils prévus pour les lieux culturels éprouvant des difficultés à organiser ce type de mécanisme de participation ?

Mme Nawal Ben Hamou, ministre.- Tout d'abord, je tiens à rappeler que la Commission communautaire française n'agrée pas de lieux culturels. Cette compétence est du ressort exclusif de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Commission communautaire française subventionne annuellement plus de 1.200 asbl à vocation culturelle sur le territoire régional. Elle ne dispose d'aucun cadastre des asbl ayant mis sur pied un dispositif du type comité d'usagers ou conseil de participation.

Toutefois, placer le citoyen au centre de nos prérogatives s'inscrit pleinement dans les orientations que nous défendons en matière de politique culturelle pour la Commission communautaire française. Il s'agit de garantir l'effectivité des droits culturels, la participation de tous les Bruxellois, sans distinction, à la vie culturelle, la promotion de la diversité, et la suppression de tous les obstacles qui entravent la participation culturelle, pour diverses raisons.

Si les conseils de participation peuvent être un outil permettant d'impliquer les publics dans la programmation culturelle de certaines asbl, je peux néanmoins affirmer que la Commission communautaire française concentre tous ses moyens sur l'accessibilité de la culture et la question des publics afin de diriger les subsides vers une meilleure adéquation entre l'offre et la demande culturelles.

Avec pour objectif d'encourager la participation citoyenne, la Commission communautaire française soutient l'asbl Article 27 par le biais d'une subvention de 300.000 euros, qui permet de proposer à un public fragilisé une large offre culturelle pour le prix de 1,25 euro. De manière générale, notre institution porte une attention particulière aux opérateurs garantissant la gratuité des activités subsidiées

ou une politique tarifaire réduite en faveur de certains publics.

La Commission communautaire française mène également une politique d'accessibilité de la culture pour les personnes atteintes d'un handicap physique ou mental. Elle favorise également l'expression artistique des personnes « extraordinaires ». De plus, elle veille à supprimer les obstacles culturels liés à la distance en soutenant une offre culturelle de proximité via les centres culturels, les maisons de la culture, un soutien à la culture itinérante ou les cafés-théâtres.

La Commission communautaire française soutient aussi l'expression de la diversité culturelle au sens large. Pour ne citer que quelques exemples : l'Espace Magh, le Musée juif de Belgique, le Festival Cinéma Méditerranéen de Bruxelles (Cinemamed) ou encore la Maison de l'Amérique latine. Il est difficile d'énumérer l'ensemble des moyens alloués à la promotion de la diversité bruxelloise, tant ils sont nombreux.

La Commission communautaire française s'attache également à poursuivre le soutien aux politiques menées en direction de tous les publics, que ce soit les seniors via le programme « La guinguette a ouvert ses volets », la jeunesse bruxelloise à travers le programme « La culture a de la classe », ou encore la communauté LGBTQIA+.

De plus, un axe majeur des politiques culturelles mises en place afin de renforcer une citoyenneté inclusive consiste en la médiation culturelle. Cet objectif vise à garantir une adéquation entre l'offre et la demande culturelles, par une démarche proactive en direction des publics. La médiation est au cœur de tous les projets soutenus par la Commission communautaire française.

Pour ne citer que quelques exemples, le label Impact valorise les projets de médiation de spectacles théâtraux offrant une réflexion sociétale à destination des publics éloignés de la culture. Quant au programme « Pass à l'acte », il sensibilise les élèves du secondaire à la pratique théâtrale grâce à un partenariat entre quatre théâtres bruxellois.

La Commission communautaire française soutient également les projets amenant l'art dans les milieux liés à la santé, en suivant deux axes : la culture en milieu hospitalier pédiatrique et l'offre culturelle à destination des personnes fragilisées mentalement. Elle soutient également de nombreuses initiatives visant à déployer une offre culturelle de qualité au cœur même de l'espace public, à l'image de « Bruxelles fait son cinéma ».

En conclusion, le lien entre culture et public est une véritable histoire d'amour à la Commission communautaire française. Nous ne manquons pas de renforcer cette politique de promotion des droits culturels à travers l'ensemble des projets que nous soutenons.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Au-delà de ma confusion entre agréer et subventionner, ma question portait sur les conseils de participation.

En 2013, une série de recommandations ont été formulées à l'égard de la Commission communautaire française. Il est toujours intéressant d'en suivre la mise en œuvre. L'une d'elles visait à soutenir des conseils de participation. Certes, en 2013, M. Madrane était à la manœuvre. Cependant, il serait bon d'assurer une certaine continuité.

Les conseils de participation sont des outils importants. Il est essentiel que la Commission communautaire française les soutienne, avec les moyens dont elle dispose, et qu'elle identifie les lieux culturels qui en disposent afin d'évaluer l'efficacité de cet outil. Je vous réinterrogerai sur ce point car je ne suis pas vraiment satisfait de votre réponse.

L'ACCÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AUX LIEUX CULTURELS AGRÉÉS PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Question orale de M. Ahmed Mouhssin

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture

Mme la présidente.- En l'absence du ministre Rudi Vervoort, la ministre Nawal Ben Hamou répondra à la question orale.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Le 30 avril, la Journée mondiale des mobilités et de l'accessibilité a été l'occasion de sensibiliser et de rappeler la nécessité de rendre les lieux publics accessibles à toutes les personnes en situation de handicap.

Au sein de notre Région, de nombreux lieux culturels sont encore inadaptés aux PMR ou souffrant d'un autre handicap. Tous les bâtiments n'offrent pas un accès aisé à toutes leurs salles. Le personnel est parfois mal informé et les visites guidées ne sont pas toujours adaptées.

Le Plan culturel pour Bruxelles, lancé en 2013 par la Commission communautaire française, proposait une vision à long terme des politiques culturelles bruxelloises. Un des objectifs fixés par le Collège était de réduire les obstacles matériels limitant l'accès à la culture. Parmi les objectifs figurait le fait de concevoir une architecture des lieux culturels qui soit la plus accessible à tous.

Concrètement, le Plan culturel proposait de systématiser l'accès aux PMR dans les projets de rénovation et les nouvelles infrastructures culturelles soutenues par la Commission communautaire française. Il préconisait également de soutenir l'accès à la culture au moyen d'un système d'audiodescription pour les personnes aveugles et malvoyantes ou au moyen de boucles à induction et de traduction gestuelle pour les personnes sourdes et malentendantes.

Au sein de notre accord de majorité, le Gouvernement s'est également engagé à poursuivre et amplifier la dynamique initiée par le décret relatif à l'inclusion des personnes handicapées, notamment en veillant à ce que les services et équipements destinés à la population soient adaptés aux besoins des personnes handicapées et ce, dans un souci d'égalité.

Dès lors, le suivi des propositions concrètes, émises il y a presque huit ans par le Plan culturel, nous semble primordial afin de promouvoir l'inclusion de chaque citoyen et de réduire les obstacles de l'accès au monde culturel.

Quel est l'état des lieux de la participation des PMR au sein des projets de rénovation ou de création de nouvelles infrastructures culturelles soutenues par la Commission communautaire française ? À travers quels mécanismes la concertation a-t-elle eu lieu ?

Avez-vous une vue d'ensemble des lieux culturels soutenus par la Commission communautaire française où des systèmes d'audiodescription, pour personnes aveugles, et de boucles d'induction et de traduction gestuelle, pour personnes sourdes et malentendantes, ont été mis en place ?

Quel soutien la Commission communautaire française accorde-t-elle aux lieux culturels souhaitant acquérir de telles installations ?

Quelle information reçoit le personnel de ces lieux culturels pour accueillir au mieux les personnes en situation de handicap?

Mme Nawal Ben Hamou, ministre.- Depuis 2018, la Commission communautaire française a mis sur pied un groupe de travail transversal nommé « handistreaming » (approche intégrée du handicap) et composé de représentants du Conseil consultatif de l'aide aux personnes handicapées, des représentants des services de la Commission communautaire française et de représentants du cabinet du ministre bruxellois en charge de l'Aide aux personnes handicapées.

Ce groupe de travail se donne notamment pour objectif de réaliser un état des lieux des mesures prises en faveur des personnes handicapées au sein des divers secteurs subventionnés par la Commission communautaire française. En collaboration avec le Centre d'informatique pour la Région bruxelloise, le groupe de travail élabore actuellement un questionnaire qui permettra de collecter diverses données auprès des opérateurs subventionnés par la Commission communautaire française. Les questions portent notamment sur l'accessibilité des projets aux personnes handicapées, l'accueil du public à besoins spécifiques et les mesures concrètes mises en place par les associations. À terme, il figurera dans le formulaire de demande de subvention de la Commission communautaire française et permettra de réaliser des statistiques fiables en matière d'approche intégrée du handicap. Il sera notamment possible de recenser les lieux culturels subventionnés par la Commission communautaire française qui disposent de systèmes d'audiodescription ou de boucles d'induction.

Cette initiative est destinée à être pérennisée afin de pouvoir juger de l'évolution de la situation et d'encourager les associations dans ce processus. En outre, l'accessibilité des lieux culturels aux personnes handicapées est un combat porté par plusieurs associations dont l'asbl AMT Concept, qui édite et actualise régulièrement le guide Bruxelles pour tous. Cet ouvrage répertorie l'ensemble des lieux bruxellois accessibles, par catégorie de handicap.

S'agissant des infrastructures culturelles, la Commission communautaire française soutient des asbl et des institutions actives dans les domaines de la diffusion, de la médiation, de la conservation du patrimoine, de la formation et de la sensibilisation à la diversité des expressions artistiques. Elle n'agrée pas d'institutions culturelles puisqu'il s'agit d'une compétence exclusive de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, elle participe à la rénovation et à l'entretien des bâtiments du Théâtre des Martyrs, de la Maison de la francité et du Musée du jouet.

Il est à noter que les travaux d'accessibilité débuteront en 2022 au Théâtre des Martyrs. Le rez-de-chaussée de la Maison de la francité qui accueille le public lors d'activités est accessible aux personnes à mobilité réduite. Les étages sont consacrés aux bureaux des associations résidentes.

Par le biais de subventions, la Commission communautaire française soutient également des opérateurs culturels favorisant l'accès de leurs activités aux personnes à mobilité réduite, comme Handicirque, le Brussels Summer Festival, Couleur Café ou le Brussels Games Festival.

Enfin, la Commission communautaire française ne dispense pas de formations en matière d'accueil des personnes handicapées au personnel des lieux culturels. Elle se tient à la disposition de toute association désirant s'impliquer dans ce processus en encourageant les professionnels du secteur et en les mettant en contact avec des institutions spécialisées telles que la Ligue Braille, subsidiée notamment par la Commission communautaire française et qui dispense des formations reconnues, ou encore Audioscenic, asbl active dans le secteur de l'audiodescription qui rend spectacles et films accessibles aux personnes aveugles ou malvoyantes.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Au bout de huit ans, la situation a évolué, mais pas énormément. Je regrette que nous n'ayons pas encore d'état des lieux. Nous aurions dû nous y atteler immédiatement. Nous serons attentifs à ce que les choses avancent vite. Avez-vous une idée de la date à laquelle l'état des lieux sera disponible ? Je vous adresserai une question écrite à ce sujet.

L'ÉTAT DES LIEUX SUR LE RENFORCEMENT DES SERVICES DE MÉDIATION DE DETTES AGRÉÉS PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Question orale de Mme Céline Fremault

à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale

Mme la présidente.- En l'absence du ministre Alain Maron, la ministre-présidente Barbara Trachte répondra à la question.

Mme Céline Fremault (cdH).- Le 31 mars dernier, l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale publiait son dossier très attendu sur le surendettement en Région bruxelloise. On y lit ce qui suit : « Un quart des personnes surendettées ont un emploi, ce qui implique que le fait d'avoir un emploi ne protège pas d'office du surendettement. Les familles monoparentales sont elles aussi surreprésentées de façon importante : près d'un quart des personnes qui se sont adressées aux services de médiation de dettes sont dans cette situation. ».

L'étude révèle aussi que deux tiers des dettes du public qui recourt aux services de médiation sont des « dettes de vie » : logement et charges, soins de santé, taxes et impôts, frais de communication, assurances et cotisations, transport, indus à rembourser, crèches et écoles, pension alimentaire. Les dettes de crédit, prêt ou vente ne représentent que 13 % de celles du public considéré. L'impossibilité de payer les frais de logement, les charges et les soins de santé est donc le premier déclencheur du surendettement.

Dans la presse, vous annonciez une révision à la hausse du soutien de la Commission communautaire commune aux services de médiation de dettes à hauteur de 30 %, pour augmenter le personnel.

Quelles conclusions tirez-vous des résultats de cette étude ?

Il est question d'une augmentation de 30 % de la part de la Commission communautaire commune. Qu'en est-il des six services de médiation de dettes agréés par la Commission communautaire française ? Est-il prévu de les renforcer, et à quelle hauteur ?

La DPG 2021 de la Commission communautaire française annonce ce qui suit : « Les services de médiation de dettes se verront particulièrement renforcés. Dans le cadre du Plan de relance et de redéploiement, un montant de

350.000 euros renforcera ces services en 2021. ». Cette augmentation est-elle effective ? Couvre-t-elle les services de médiation de dettes agréés tant par la Commission communautaire française que par la Commission communautaire commune ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Le surendettement est un phénomène important en Région bruxelloise. Il touche un nombre élevé de personnes en situation de pauvreté et provoque une dégradation rapide des conditions de vie et une grande détresse. Saisie sur salaire, saisie immobilière, coupures d'énergie et d'eau, expulsion du logement sont autant de conséquences qui aggravent des situations de vie déjà précaires.

Face à ce phénomène, l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale a réalisé une étude sur le surendettement, en analysant les données de quatre services de médiation de dettes, à savoir des CPAS de la Ville de Bruxelles, d'Etterbeek, de Forest et de Woluwe-Saint-Lambert. Cette étude fait le point sur le profil des personnes surendettées, sur la nature globale de leurs dettes et sur les facteurs déclencheurs du surendettement.

Les personnes faiblement scolarisées, les personnes vivant dans un logement social, les personnes sans emploi ou vivant avec un revenu de remplacement ou une allocation d'aide sociale sont nettement surreprésentées, ainsi que les familles monoparentales.

Quelque 60 % des personnes arrivent dans les services de médiation de dettes en étant déjà engagées dans une procédure judiciaire. Les personnes surendettées ont en moyenne onze créances. Le montant moyen des dettes par personne s'élève à plus de 10.000 euros. Les dettes de vie – logement et charges, soins de santé, frais de communication, crèche et école – concernent 66 % des dettes et les crédits 13 %.

Au vu de ces constats et pour lutter efficacement contre le surendettement, tous les niveaux de pouvoir et de compétences doivent impérativement être impliqués, notamment la formation, l'emploi, le logement public, la santé ou l'aide aux personnes.

En 2021, les moyens pour renforcer les services de médiation de dettes ont été augmentés de 30 % : 643.528,23 euros supplémentaires ont été dégagés afin de soutenir ces services. Il s'agit de 350.000 euros pour la Commission communautaire française et de 294.000 euros pour la Commission communautaire commune, via l'enveloppe de 30 millions d'euros octroyée aux CPAS.

Au total, en incluant les crédits récurrents, ce sont près de 2,713 millions d'euros qui ont été investis pour permettre aux services de médiation de dettes de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française de faire face à la demande croissante.

L'augmentation de 350.000 euros prévue dans le cadre du Plan de relance et de redéploiement 2021 sera bien effective pour les services de médiation de dettes de la Commission communautaire française.

Pour la Commission communautaire commune, cette augmentation se fera, comme je viens de le dire, via l'enveloppe de 30 millions octroyée aux CPAS, et non via le Plan de relance.

Voilà, Madame Fremault, les éléments que M. Maron souhaitait vous transmettre.

Mme Céline Fremault (cdH).- Si j'ai bien compris les réponses de Mme Trachte, les 350.000 euros

d'augmentation concernent bien le budget 2021 de la Commission communautaire française, et donc le Plan de relance et de redéploiement.

Par contre, l'augmentation qui concerne la Commission communautaire commune est ponctionnée sur les 30 millions des CPAS, c'est bien cela ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- C'est ainsi que je l'entends également.

Mme Céline Fremault (cdH).- Je comprends, c'est compliqué de lire la réponse de quelqu'un d'autre. Je vous remercie et je poserai la même question en Commission communautaire commune. Le 31 mars, la réponse ministérielle faisait état d'une augmentation de 30 % des moyens des services de médiation de la Commission communautaire commune, et vous me répondez que les 350.000 euros concernent la Commission communautaire française.

Dès lors, ce qui m'inquiète, c'est de savoir si, en Commission communautaire commune, l'augmentation du budget est prélevée sur la part des 30 millions des CPAS ou non

Je ne sais toujours pas non plus si les six services de médiation d'aide agréés par la Commission communautaire française vont être renforcés. En fait, ils sont renforcés via le budget des 350.000 euros du Plan de relance, qui date de l'été dernier. Si je comprends bien, il ne s'agit donc pas de nouvelles injections, mais d'injections prévues par le Plan de relance initial.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Je ne suis pas en mesure de vous le confirmer, car je ne connais pas ces dossiers. Si vous réinterrogez M. Maron en Commission communautaire commune, il vous apportera les éclaircissements nécessaires.

Mme Céline Fremault (cdH).- Je vais introduire une question écrite sur la base de la question orale en Commission communautaire française et en Commission communautaire commune, afin de pouvoir disposer des tableaux précis.

Mme la présidente.- Exactement, Mme Fremault, je pense que c'est sans doute ce qu'il y a de mieux à faire, étant donné la situation.

LES NOUVEAUX PROJETS SÉLECTIONNÉS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE

Question orale de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Le jeudi 25 mars, le Collège a validé une série de subventions pour 98 projets visant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère. Ces projets ont été sélectionnés à la suite d'un appel à candidatures portant sur un montant global de 710.000 euros, montant manifestement dégagé sur le budget du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) prévu pour cette année 2021.

Dans ce cadre, le secteur associatif, qui bénéficiera de ces nouvelles subventions, devra entretenir un contact privilégié avec différents publics davantage fragilisés par la crise sanitaire et le confinement. Ces 98 projets se répartissent en trois catégories principales :

- 52 projets visant à renforcer le vivre ensemble, pour un budget de 336.000 euros;
- 25 projets visant à renforcer les compétences de la formation, pour un budget de 248.000 euros;
- 21 projets visant à renforcer le soutien scolaire, pour un budget de 125.000 euros.

Afin de renforcer la transparence dans l'octroi de ces subsides, il semble que, pour la première fois, un Comité de sélection ait été constitué pour sélectionner les projets qui bénéficieront de cette enveloppe budgétaire. Ce Comité était manifestement constitué de fonctionnaires de la Commission communautaire française spécialisés dans la cohésion sociale, l'insertion socioprofessionnelle et la jeunesse, ainsi que d'un expert en protection de la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quels étaient les objectifs détaillés de ce nouvel appel à projets ? Combien d'associations y ont-elles répondu ?

Pourriez-vous nous donner davantage de détails sur les types de projets retenus et, le cas échéant, nous communiquer la liste des 98 associations bénéficiaires, avec une ventilation par commune ?

Quelle évaluation et quel suivi seront-ils réalisés pour garantir que ces projets visent bien les objectifs poursuivis ?

Comment la nouvelle procédure de sélection des projets, à travers le nouveau comité de sélection, s'est-elle concrètement déroulée ?

L'opération s'est-elle déroulée de manière satisfaisante ? La méthode visant à renforcer la transparence dans l'octroi des subsides sera-t-elle prolongée dans les prochaines années ?

L'objectif poursuivi est-il bien d'éviter le saupoudrage des maigres moyens financiers de la Commission communautaire française et de se diriger vers une sélection de projets plus performants ?

Pour l'ensemble de ces projets, y compris ceux visant à renforcer le vivre ensemble, pourriez-vous nous préciser les liens établis avec les organismes en charge de la formation professionnelle, tels que Bruxelles Formation, le service formation PME (SFPME), l'EFP et Actiris ?

L'ensemble des associations qui porteront ces 98 projets sont-elles bien sensibilisées à cette problématique ?

Une concertation avec votre homologue en charge de la Formation professionnelle a-t-elle eu lieu sur ce point, de manière à ce que les projets de cohésion sociale répondent systématiquement à certains enjeux socioprofessionnels ?

Ces opérateurs agissant directement sur le terrain, il serait dommage que les liens privilégiés établis entre les travailleurs du secteur associatif et le secteur destinataire ne débouchent pas sur des informations et de la sensibilisation au potentiel de certaines filières professionnelles, notamment celles des sciences, des technologies, de l'ingénierie, des arts et des mathématiques (Steam). Ces domaines ne comptant que 21 % de femmes, il y a probablement un travail à réaliser sur le plan de l'intégration sociale afin de les sensibiliser à ces enjeux.

À notre sens, le dialogue interculturel et la prévention des discriminations ne peuvent être réalisés en vase clos. Ces politiques doivent être étroitement liées aux politiques de sensibilisation aux filières professionnelles porteuses, afin de permettre une réelle émancipation. En permettant l'intégration des bénéficiaires sur le marché de l'emploi, ces projets doivent avoir une incidence socioprofessionnelle à moyen et long termes.

Comment avez-vous œuvré, avec les travailleurs du secteur associatif, pour que le lien soit optimal entre projets de cohésion sociale et sensibilisation aux formations professionnelles dans les secteurs en pénurie ?

Mme Nawal Ben Hamou, ministre.- L'objectif du FIPI est de soutenir des projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel.

Les demandes introduites doivent participer à la réalisation d'une ou plusieurs dimensions de l'intégration décrites ci-dessous :

- la promotion de l'égalité et de la diversité dans l'ensemble des secteurs de la vie sociale, culturelle et économique;
- la participation à la vie sociale, culturelle, économique et politique, et l'acquisition de ressources utiles à l'exercice du libre choix et de l'autonomie de la personne;
- l'amélioration de l'échange et de la connaissance mutuelle entre les différentes communautés, ainsi que le dialogue interculturel;
- le soutien aux dynamiques locales favorisant la cohésion sociale;
- la mixité sociale, culturelle, intergénérationnelle et de genre du public;
- l'émancipation des femmes et des jeunes filles ;
- la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie et toutes les autres formes de discrimination;
- la lutte contre les replis identitaires ;
- la lutte contre les préjugés et les stéréotypes.

Les actions subsidiables par le FIPI doivent être destinées, à titre principal, à des personnes d'origine ou de nationalité étrangère, avec une attention particulière pour les primoarrivants, les femmes et les jeunes. Elles visent à renforcer la mixité sociale et culturelle.

Pour ce faire, le FIPI soutient la mise en œuvre de programmes relevant d'une des actions suivantes :

- la promotion de la réussite scolaire ;
- l'amélioration des possibilités de formation des personnes d'origine étrangère et de leur position sur le marché du travail;
- l'enseignement du français ;
- les activités socioculturelles ;
- l'assistance psychologique et sociale adaptée aux publics issus de l'immigration;
- la formation des professionnels travaillant avec un public multiculturel;
- la coordination d'un partenariat local œuvrant à la cohésion sociale;

- la production ou la diffusion d'outils luttant contre les replis identitaires :
- la production et diffusion d'outils luttant contre les préjugés et les stéréotypes.

Le service de la cohésion sociale a réceptionné 142 formulaires de demande de subvention, dont 135 déclarés recevables et 7 irrecevables. Sur ces 135 formulaires recevables, 17 sont relatifs à des frais d'investissement ou d'infrastructure et 118 à des frais de fonctionnement ou de personnel.

Sur ces 118 demandes, 98 ont reçu un avis favorable du Comité de sélection, dont 3 ont été orientés vers les initiatives de cohésion sociale.

À propos des détails sur les types de projets qui ont été retenus, je vous transmettrai la liste écrite des 95 projets financés pour un montant global de 709.229, 92 euros, avec une ventilation par commune et le domaine d'action subsidiable choisi, qui donne des informations sur le type de projet retenu. C'est donc un tableau exhaustif.

Vous constaterez que, sur les 95 projets, 7 associations ont choisi comme domaine d'action subsidiable l'amélioration des possibilités de formation des personnes d'origine étrangère et de leur position sur le marché du travail.

L'article de *La Dernière Heure* auquel vous faites référence, quant à lui, traitait des formations au sens large, en lien avec le secteur de la cohésion sociale, telles que l'alphabétisation, le français langue étrangère (FLE) et les formations en technologies de l'information et de la communication (TIC).

Bien que nous ayons des associations en commun avec le service de l'insertion socioprofessionnelle, les objectifs sont très différents en cohésion sociale, et ce même si les matières sont assez complémentaires, comme je l'ai développé dans le dernier volet de ma réponse.

À propos de l'évaluation et du suivi des projets, le service de la cohésion sociale effectuera des visites de terrain pour accompagner les asbl et évaluer si les projets sont bien en lien avec les objectifs poursuivis dans le cadre de l'appel à projets du FIPI.

Pour mémoire, toute asbl financée est tenue de nous transmettre un dossier de pièces justificatives ainsi que le rapport d'évaluation des activités, pour le 31 janvier 2022 au plus tard.

Pour répondre à vos questions sur la nouvelle procédure de sélection des projets, via l'institution du nouveau comité de sélection, je peux vous indiquer que la liste des projets recevables a été transmise, vers le 15 janvier 2021, aux membres du Comité de sélection qui était composé d'un représentant de mon cabinet, de cinq gestionnaires de dossiers du service de la cohésion sociale, de deux membres internes à l'administration de la Commission communautaire française, du secteur de l'insertion socioprofessionnelle et du service de la jeunesse, ainsi que d'un expert du service de la prévention de l'administration générale de l'aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme la présidente.- Je vous prie de conclure, Madame la ministre.

Les services du Parlement francophone bruxellois transmettront toutes les informations complémentaires à M. Van Goidsenhoven.

Mme Nawal Ben Hamou, ministre.- Fort bien, je m'arrête donc ici

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je reste malheureusement un petit peu sur ma faim. Je consulterai les documents qui me seront envoyés. Ma question n'a pas soulevé de remarque au Bureau élargi. Elle était peut-être un peu large, mais comment faire autrement que d'aborder un sujet dans son entièreté ?

Mme la présidente.- Lorsque la question est longue et que l'interpellant souhaite une longue réponse – ce qui est tout à fait légitime et bienvenu dans ce Parlement –, il vaut mieux déposer une interpellation, ce qui laisse à tout le temps nécessaire pour poser des questions et obtenir les réponses. Nous évoquerons cette possibilité au Bureau élargi.

LE SOUTIEN À L'ASCTR

Question orale de Mme Clémentine Barzin

à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge du Sport

Mme Clémentine Barzin (MR).- L'Association sportive du centre de traumatologie et de réadaptation (ASCTR) de l'hôpital Érasme et l'asbl Cap sur le sport des Cliniques universitaires Saint-Luc ont pour objectif de favoriser la pratique du sport et des exercices en général comme moyen de réadaptation des personnes atteintes d'un handicap physique, tant dans une perspective de compétition que de bien-être corporel.

Fondée en 1954 en lien avec Victor Boin, alors président du Comité olympique et interfédéral belge (COIB), cette association historique a été à l'origine de la création de la Fédération sportive belge des handicapés, devenue en 2001 le Belgian Paralympic Committee (BPC). Le BPC est membre du COIB.

Grâce à une subvention de Cap 48 en 2017, l'ASCTR et Cap sur le sport ont pu développer le coaching sportif et toucher davantage de personnes en situation de handicap. Il est question de 40 patients suivis par semaine à l'hôpital Érasme et de 75 aux Cliniques universitaires Saint-Luc.

À la suite de la fin naturelle de la subvention de Cap 48, les deux centres ont chacun besoin d'un équivalent temps plein (ETP) pour poursuivre ce coaching, qui permet aux patients d'améliorer leurs capacités, de récupérer leurs facultés motrices et fonctionnelles et, pour certains, de viser l'excellence dans le handisport. Ces deux ETP représentent un budget structurel de deux fois 60.000 euros par an.

Avez-vous eu des contacts avec l'ASCTR et Cap sur le sport ? Le cas échéant, qu'en est-il ressorti ?

Comment allez-vous soutenir la pérennisation de ces projets de coaching sportif, dont les résultats montrent une évidente efficacité pour les personnes en situation de handicap?

Le sport et le coaching sportif quand on est en situation de handicap permettent d'améliorer la condition physique, de renforcer le bien-être, de diminuer les risques de comorbidité et de faciliter la réinsertion sociale.

Mme la présidente.- Je vous informe que, sur décision du Bureau élargi, deux questions ont été supprimées.

Mme Nawal Ben Hamou, ministre.- L'Association sportive du centre de traumatologie et de réadaptation (CTR) est une asbl que la Commission communautaire française connaît depuis plus de dix ans.

Comme vous le savez, j'ai fait de la proximité avec le secteur associatif une priorité afin de répondre au mieux à ses besoins. C'est dans cette dynamique que des réunions ont eu lieu avec des représentants du CTR, de l'administration de la Commission communautaire française et de mon cabinet. Ces échanges ont permis à l'asbl de présenter son travail, ses objectifs à court et moyen termes, ainsi que ses difficultés actuelles. Ensuite, nous avons invité l'association à introduire une demande de subsides dans le cadre du soutien aux projets sportifs handisport, sports adaptés et inclusion. Après analyse du dossier, une subvention de 7.000 euros leur a été accordée.

Consciente que cette aide serait insuffisante, en raison notamment de l'échéance du financement annuel de 65.000 euros qu'elle reçoit de CAP48 pour son coordinateur sportif, nous avons pris contact avec le cabinet de ma collègue Elke Van den Brandt, en charge de la Santé à la Commission communautaire commune, le cabinet du ministre Rudi Vervoort, en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées à la Commission communautaire française, et celui de Valérie Glatigny, ministre des Sports à la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour les sensibiliser à la situation de cette association.

Il est difficile pour le secteur du sport de la Commission communautaire française d'assurer à lui seul la pérennisation de ce projet, étant donné notre budget limité. De plus, nous sommes tenus par le principe d'annualité budgétaire. Nous subventionnons des projets pour un an maximum et nous ne pouvons pas garantir leur financement sur une plus longue période. Les porteurs de projets doivent donc soumettre une nouvelle demande de subsides chaque année.

En ce qui concerne la pérennisation de l'emploi du moniteur, l'ASCTR a finalement choisi de passer par le CTR de l'hôpital Érasme. En effet, c'est le CTR-Érasme qui est l'employeur du coach handisport actuel et non l'asbl ASCTR.

Il leur est dès lors apparu plus logique que ce soit le CTR-Érasme qui fasse la demande de subside et que celle-ci soit déposée auprès de la Commission communautaire commune, qui est compétente pour les institutions de soin. La demande a été déposée cette année. Il faudrait se tourner vers le membre du Collège réuni compétent pour connaître la suite donnée à ce dossier.

Mme Clémentine Barzin (MR).- Deux projets sont menés en la matière, qui sont soutenus par deux asbl : l'ASCTR et Cap sur le sport pour les cliniques universitaires Saint-Luc. Ce dernier projet bénéficiera-t-il également d'un budget de 7.000 euros ?

Que ressort-il aujourd'hui des demandes qui auraient été faites à la fois en interne chez Mme Van den Brandt, mais également chez M. Vervoort et Mme Glatigny, le but étant que deux budgets de 60.000 euros soient dégagés pour pérenniser de manière structurelle ces deux coachs sportifs? Il convient de souligner tout le bénéfice que ceux-ci apportent aux personnes en situation de handicap sur le plan de la réadaptation. Ils permettent parfois aussi d'atteindre de très grandes performances.

Mme Nawal Ben Hamou, ministre.- Je n'ai pas compris votre question.

Mme Clémentine Barzin (MR).- Il y a donc deux asbl pour deux projets sportifs : d'une part, l'ASCTR et, d'autre part,

Cap sur le sport, des Cliniques universitaires Saint-Luc. Y aura-t-il donc deux fois 7.000 euros ?

Mme Nawal Ben Hamou, ministre.- Non, une fois 7.000 euros car nous n'avons pas reçu de demande de la part des Cliniques universitaires Saint-Luc.

Mme Clémentine Barzin (MR).- Que ressort-il de vos contacts avec Mme Glatigny et M. Vervoort? Je m'adresserai directement à Mme Van den Brandt pour que deux fois 60.000 euros soient dégagés de manière à soutenir structurellement la présence de ces coachs sportifs.

Mme Nawal Ben Hamou, ministre.- Je ne connais pas la situation de la demande. Il faudrait que vous interrogiez le membre du Collège réuni compétent à la Commission communautaire commune.

L'ANNONCE D'UN MÉCANISME DE SOUTIEN POUR LES CLUBS SPORTIFS BRUXELLOIS

Question orale de Mme Françoise Schepmans

à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge du Sport

Mme Françoise Schepmans (MR).- Les clubs sportifs ont été sévèrement affectés par les conséquences de la pandémie. Pour leur venir en aide, la ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles a annoncé un soutien de 10 millions d'euros aux 63 fédérations et plus de 7.000 clubs sportifs. Une importante partie de ces aides d'urgence a déjà été octroyée, le reste de l'octroi étant en cours.

Dans le cadre d'un appel à une union sacrée pour le sport, la ministre a encouragé toutes les entités à se mobiliser. Par l'intermédiaire des communes, la Région wallonne a mis en place des dispositifs de soutien pour un montant de 22 millions d'euros. Côté bruxellois, vous avez annoncé sur les réseaux sociaux vouloir créer également un mécanisme destiné aux clubs sportifs bruxellois. Les discussions à ce sujet auraient débuté.

Pourriez-vous nous en dire plus sur ce mécanisme? Quel budget comptez-vous dégager pour cette aide? Comment sera-t-elle accordée aux clubs?

Avez-vous invité les acteurs de terrain à ces réunions ?

Enfin, avez-vous eu des échanges à ce sujet avec les autres niveaux de pouvoir ?

Mme Nawal Ben Hamou, ministre.- L'aide que vous mentionnez dans votre question nous a été inspirée par nos homologues wallons, M. Jean-Luc Crucke et M. Christophe Collignon, en leur qualité de ministre des Infrastructures sportives et de ministre des Pouvoirs locaux.

En effet, au mois de mars 2021, ces derniers ont annoncé l'octroi d'une aide régionale d'un montant total de 24,2 millions d'euros à destination des clubs sportifs wallons, en fonction de leur nombre d'affiliés. Cela a de quoi surprendre car, comme vous le savez, le soutien aux clubs sportifs est normalement une compétence communautaire relevant du niveau francophone, c'est-à-dire soit de la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit de la Commission communautaire française.

Au fait de la situation délicate dans laquelle se trouve le secteur sportif bruxellois, mon cabinet a directement pris contact avec celui de M. Collignon pour obtenir plus d'informations sur le mécanisme mis en œuvre et le budget dégagé par la Région wallonne.

Forts de ces informations, nous avons rédigé une note à l'attention de nos collègues du Gouvernement bruxellois, afin de les informer de l'existence d'une telle aide en Région wallonne et de leur proposer d'adopter une aide similaire en Région bruxelloise.

Si l'on peut d'ores et déjà se réjouir du consensus existant au sein du Gouvernement sur la nécessité de venir en aide aux clubs sportifs, la question du mécanisme à adopter pour que cette aide leur parvienne le plus rapidement et le plus facilement possible est toujours à l'examen.

Mme Françoise Schepmans (MR).- J'entends votre réponse, Madame la ministre. Des discussions sont donc actuellement menées afin de déterminer ce mécanisme. J'espère qu'elles aboutiront très rapidement car les clubs sportifs bruxellois attendent un soutien concret et rapide. En effet, ils se retrouvent sans rentrées financières, vu l'interdiction de fréquenter les buvettes et d'organiser des tournois. De plus en plus, il font face à une situation très difficile et nous sommes tous bien conscients de la nécessité d'aboutir.

La Région bruxelloise a, par ailleurs, annoncé qu'elle ne pouvait plus accorder de subsides pour les infrastructures sportives communales. Cette annonce a évidemment accru l'inquiétude des clubs. Vous renvoyez la balle à la Région bruxelloise mais, à l'heure actuelle, cette dernière n'a pas réagi. Au contraire, elle se montre extrêmement prudente et réservée à l'idée du soutien qu'elle pourrait apporter.

Je pense, dès lors, que la concertation est absolument nécessaire. J'entends qu'elle progresse et c'est évidemment avec beaucoup d'intérêt que nous attendons ses résultats. Les acteurs de terrain, qui connaissent bien le sport, doivent y être associés, ainsi que je l'ai proposé dans mon intervention.

VOTES RÉSERVÉS

Mme la présidente.- N'hésitez pas à reprendre le mail reçu ce matin. J'espère que vous avez bien procédé au vote test. Je vous laisse encore quelques minutes pour vous préparer.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Mme Aït-Baala a été déconnectée. Peut-on veiller à ce que ce soit en ordre? Elle a passé toute la journée avec nous, il serait dommage qu'elle ne puisse pas voter.

Mme la présidente.- Elle a vraiment passé toute la journée avec nous, c'est bien clair. Par contre, je ne sais pas comment vérifier. On me dit qu'on ne peut rien faire. Est-ce qu'elle clique bien sur le lien? On va trouver une solution, mais nous allons quand même devoir passer aux votes

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET RÉSIDUAIRES, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES TENDANT À NE PAS ADOPTER LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À RECONNAÎTRE L'E-SPORT COMME UN SPORT À PART ENTIÈRE ET À SOUTENIR SON POTENTIEL

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif des conclusions de la commission Affaires générales tendant à ne pas adopter la proposition de résolution visant à reconnaître l'e-sport comme un sport à part entière et à soutenir son potentiel, déposée par M. David Weytsman, Mme Dominique Dufourny et Mme Aurélie Czekalski.

Ce vote vise à confirmer ou non lesdites conclusions. Celles et ceux qui adhèrent à ces conclusions de rejet votent pour, et inversement.

Il est procédé au vote.

- 66 membres ont pris part au vote.
 - 49 membres ont répondu oui.
 - 16 membres ont répondu non.
 - 1 membre s'est abstenu.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Mohamed Ouriaghli, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Françoise Schepmans, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge et Emin

Ont voté non: Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, les conclusions de la commission des affaires générales sont adoptées et la proposition de résolution est rejetée.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À LA MISE EN PLACE D'UN PLAN INTERFÉDÉRAL DE LUTTE CONTRE LA CONSOMMATION EXCESSIVE DE SUCRES AJOUTÉS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif de la proposition de résolution visant à la mise en place d'un Plan interfédéral de lutte contre la consommation excessive de sucres ajoutés, déposée par M. Jonathan de Patoul, M. Ibrahim Donmez, M. Ahmed Mouhssin, Mme Gladys Kazadi et Mme Latifa Aït-Baala.

Il est procédé au vote.

66 membres sont présents.

66 répondent oui.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Mohamed Ouriaghli, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux. Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier. John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba,

Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Pierre Kompany, Véronique Lefrancq, Victoria Austraet et Emin Ozkara.

En conséquence, l'ensemble de la proposition de résolution visant à la mise en place d'un Plan interfédéral de lutte contre la consommation excessive de sucres ajoutés est adopté.

Elle sera notifiée au Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2011

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de décret portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2011.

Il est procédé au vote.

- 66 membres ont pris part au vote.
 - 44 membres ont répondu oui.
 - 22 membres se sont abstenus.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Mohamed Ouriaghli, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Pierre Kompany, Véronique Lefrancq, Victoria Austraet et Emin Ozkara.

Se sont abstenus: Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky et Luc Vancauwenberge.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2011 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2011

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif du projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2011.

Il est procédé au vote.

- 64 membres ont pris part au vote.

43 membres ont voté oui.

1 membre a voté non.

20 membres se sont abstenus.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Mohamed Ouriaghli, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Pierre Kompany, Véronique Lefrancq, Victoria Austraet et Emin Ozkara.

A voté non : Youssef Handichi.

Se sont abstenus: Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte Mampaka Mankamba, d'Ursel, Bertin Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky et Luc Vancauwenberge.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2011 est adopté.

Il sera soumis à l'autorité de tutelle.

PROJET DE DÉCRET PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2012

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de décret portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2012.

Il est procédé au vote.

- 65 membres ont pris part au vote.

44 membres ont voté oui.

21 membres se sont abstenus.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Mohamed Ouriaghli, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert, Christophe De Beukelaer,

Céline Fremault, Pierre Kompany, Véronique Lefrancq, Victoria Austraet et Emin Ozkara.

Se sont abstenus: Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky et Luc Vancauwenberge.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2012 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2012

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2012.

Il est procédé au vote.

- 65 membres ont pris part au vote.
 - 44 membres ont voté oui.
 - 21 membres se sont abstenus.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Mohamed Ouriaghli, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Pierre Kompany, Véronique Lefrancq, Victoria Austraet et Emin Ozkara.

Se sont abstenus: Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky et Luc Vancauwenberge.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2012 est adopté.

Il sera soumis à l'autorité de tutelle.

PROJET DE DÉCRET PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2013

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de décret portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2013.

Il est procédé au vote.

- 64 membres ont pris part au vote.
 - 43 membres ont répondu oui.
 - 21 membres se sont abstenus.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Mohamed Ouriaghli, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Pierre Kompany, Véronique Lefrancq, Victoria Austraet et Emin Ozkara.

Se sont abstenus: Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky et Luc Vancauwenberge.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2013 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2013

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2013.

Il est procédé au vote.

- 65 membres ont pris part au vote.
 - 44 membres ont répondu oui.
 - 21 membres se sont abstenus.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Mohamed Ouriaghli, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Pierre Kompany, Véronique Lefrancq, Victoria Austraet et Emin Ozkara.

Se sont abstenus: Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky et Luc Vancauwenberge.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2013 est adopté.

Il sera soumis à l'autorité de tutelle.

PROPOSITION DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DÉLIBÉRATIVE (ART. 42TER DU RÈGLEMENT)

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote de la proposition de constitution d'une commission délibérative (art. 42ter du Règlement).

Il est procédé au vote.

M. Christophe De Beukelaer (cdH).- Mme la présidente, je signale que je voulais m'abstenir lors du vote sur la commission délibérative. Je ne sais pas si cela a été bien enregistré.

Mme la présidente.- C'est noté, M. De Beukelaer.

- 65 membres ont pris part au vote.
 - 49 membres ont voté oui.
 - 16 membres se sont abstenus.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Mohamed Ouriaghli, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Victoria Austraet et Emin Ozkara.

Se sont abstenus: Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

En conséquence, la proposition de constitution d'une commission délibérative est adoptée.

La commission délibérative sera, dès lors, constituée dans le respect de l'article 42ter du Règlement.

RECOMMANDATIONS ÉMISES DANS LE CADRE DES AUDITIONS RELATIVES AUX « JEUNES EN ERRANCE »

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble des recommandations émises dans le cadre des auditions relatives aux « Jeunes en errance ».

Il est procédé au vote.

- 65 membres ont pris part au vote.

65 membres ont voté oui.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Mohamed Ouriaghli, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowiczd'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Pierre Kompany, Véronique Lefrancq, Victoria Austraet et Emin Ozkara.

En conséquence, l'ensemble des recommandations émises dans le cadre des auditions relatives aux jeunes en errance sont adoptées à l'unanimité.

Elles seront envoyées au Gouvernement.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu sur convocation.

La séance est levée à 18h03.

Membres du Parlement présents à la séance : Leila Agic, Latifa Aït-Baala, Victoria Austraet, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Nicole Nketo Bomele, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Francis Dagrin, Christophe De Beukelaer, Caroline De Bock, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Françoise De Smedt, Vincent De Wolf, Ibrahim Donmez, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Céline Fremault, Zoé Genot, Marc-Jean Ghyssels, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Véronique Jamoulle, Jean-Pierre Kerckhofs, Sadik Köksal, Pierre Kompany, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Leila Lahssaini, Marie Lecocq, Véronique Lefrancq, David Leisterh, Marc Loewenstein, Pierre-Yves Lux, Rachid Madrane, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Ahmed Mouhssin, Marie Nagy, Petya Obolensky, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Françoise Schepmans, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Viviane Teitelbaum, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Luc Vancauwenberge, Gaëtan Van Goidsenhoven, Michael Vossaert et David Wevtsman.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Barbara Trachte, Rudi Vervoort, Bernard Clerfayt, Alain Maron et Nawal Ben Hamou.

SUITE DE LA RÉPONSE DE LA MINISTRE NAWAL BEN HAMOU À LA QUESTION ORALE DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN RELATIVE AUX NOUVEAUX PROJETS SÉLECTIONNÉS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE

Le Comité de sélection était chargé :

- d'analyser les projets recevables et remettre un avis au regard des critères énoncés au point 6 de l'appel à projets et au regard du budget prévisionnel de l'asbl et de compléter une grille de cotation reprise en annexe 2 de l'appel à projets que je peux également vous communiquer par écrit;
- et de transmettre la proposition de sélection à mon cabinet.

Pour chaque critère une mention est attribuée (insuffisant, satisfaisant, excellent). Pour être sélectionnés, les projets devaient répondre aux critères de façon satisfaisante. Le classement est réalisé en prenant en compte le nombre de critères « excellent » pour chacun d'entre eux. En cas d'égalité entre des projets ayant le même nombre de critères « excellent » et/ou « satisfaisant » c'est la qualité de la méthodologie et la pertinence des indicateurs proposés qui est prise en compte.

Les cotations inférieures à 50 % ont reçu la mention « Insatisfaisant », soit 9 projets, entre 50 et 70 %, la mention « Satisfaisant », soit 43 projets, et plus de 70 % : « Excellent », soit 55 projets.

Les 11 projets qui n'étaient pas en adéquation avec les objectifs du FIPI ou avec le domaine d'action subsidiable choisi n'ont pas reçu de cotation.

Le Comité de sélection s'est réuni 5 fois. Les avis du Comité de sélection ainsi que la proposition du Comité de sélection m'ont été transmis le 16 février 2021.

Sur les 118 demandes introduites pour des frais de fonctionnement et/ou de personnel, 98 ont reçu un avis favorable du Comité de sélection (mention globale satisfaisante ou excellente):

La mise en place de ce Comité de sélection nous a permis d'objectiver le processus de sélection et d'anticiper la mise en œuvre du décret du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale entré en vigueur le 1er janvier 2021.

L'année 2022 sera une année transitoire puisqu'en effet le Collège de la Commission communautaire française a pris la décision, conformément à l'article 63 du décret, de prolonger les contrats de cohésion sociale conclus en vertu du décret du 13 mai 2004 pour un an renouvelable une fois soit jusqu'au 31 décembre 2022. Les agréments seront dès lors effectifs à partir du 1er janvier 2023.

Et enfin sur la question des potentiels liens qui seraient établis avec les organismes en charge de la formation professionnelle, telles que Bruxelles Formation, le SFPME, l'EFP ou Actiris ou encore sur la sensibilité des acteurs de la cohésion à l'enjeu de l'insertion

Je dirai dans un premier temps que la responsable du service Insertion socio-professionnelle (ISP) était dans le jury de sélection et a donc pu partager sa connaissance du domaine lors de la sélection des projets.

Depuis maintenant un an, des réunions ont été organisées de manière informelle au sein de la Commission communautaire française. Celles-ci réunissent des collègues des services cohésion sociale, ISP, formation professionnelle, enseignement avec la volonté de plus de transversalité entre ces secteurs pour une meilleure articulation d'une offre plurielle et d'éviter que des jeunes deviennent demain le public des cours d'alphabétisation, thématique également questionnée au Comité de pilotage pour l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles dans lequel le service ISP et cohésion sociale sont des membres effectifs.

De plus, une première réunion en présence de mon collègue Bernard Clerfayt et de moi-même a eu lieu en 2020 avec Bruxelles formation (BF), les services cohésion sociale, ISP, formation professionnelle de la Commission communautaire française afin de poser les jalons de rencontres transversales futures. Le ministre Maron qui a la compétence des primo-arrivants dans ses attributions sera également invité à participer à ces tables rondes afin de mieux harmoniser l'offre en matière d'apprentissage du français pour les personnes peu ou pas scolarisées, adopter une nomenclature plus claire et des tests de positionnement communs, améliorer l'offre pour éviter les "gaps" entre des filières de formation formelle ou informelle, etc. Cette volonté de mieux harmoniser l'offre en matière d'apprentissage du français notamment tout en tenant compte de la multiplicité des besoins de nos citoyens jeunes et adultes.

Le lien entre projets de cohésion sociale et sensibilisation aux formations professionnelles vers les secteurs en pénurie avec l'ensemble des travailleurs du secteur associatif ou avec les organismes en charge de la formation professionnelle, telles que Bruxelles Formation (BF), le SFPME, l'EFP ou Actiris ne sont pas dans les priorités de la cohésion sociale, qui restent avant tout à favoriser le vivre et faire ensemble et lutter contre les préjugés, les discriminations notamment celles liées à l'accès à l'emploi. Néanmoins, les acteurs de la politique régionale de l'emploi ou le service ISP de la Commission communautaire française ont une bonne connaissance du secteur associatif notamment de cohésion sociale qu'ils sollicitent pour obtenir des attestations de suivi de cours d'alpha ou FLE dans le cadre de l'activation des demandeurs d'emploi.

Le service Cohésion sociale, pour le développement de l'axe lié à l'alphabétisation et l'apprentissage du français, a depuis peu établi des liens avec BF Langues et la future Cité des Langues en vue d'harmoniser les pratiques en termes d'accueil et d'orientation du public. Les tests de positionnement du public pourront se faire, dès que l'outil sera testé, via le test élaboré par BF Langues.

Ce travail de réseau existe donc, s'est intensifié ces dernières années et tant les partenaires publics qu'associatifs sont demandeurs d'une meilleure articulation entre nos différentes politiques.

ANNEXE 2

Annexe à la réponse de la ministre Nawal Ben Hamou à la question orale de M. Gaëtan Van Goidsenhoven relative aux nouveaux projets sélectionnés dans le cadre de la politique de cohésion sociale

Nom de l'asbl	Intitulé du projet	Montant octroyé	Commune	Domaine d'action subsidiable
2BOUTS asbl	Contre le repli j'agis!	5.185,00€	1000	La production et diffusion d'outils luttant contre les préjugés et les stéréotypes.
Abracadabus asbl	L'intergénérationnel au service des enfants issus de l'immigration	1.800,00€	1000	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
Arthis - La Maison Culturelle Belgo- Roumaine asbl	Roms en mouvement	14.930,87 €	1000	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
Association pour le droit des étrangers (ADDE asbl)	Cycle d'intervisions entre travailleurs sociaux en droit des étrangers	4.000,00€	1000	La formation des professionnels travaillant avec un public multiculturel.
ATELIERS DU SOLEIL ASBL	Ateliers du Soleil ASBL	7.500,00€	1000	La promotion de la réussite scolaire (mise à niveau, orientation, prévention du décrochage et de l'absentéisme).
Bruxelles Accueil asbl	Interprétariat et traduction en milieu social à Bruxelles	12.750,00€	1000	L'amélioration des opportunités de formation des personnes d'origine étrangère et de leur position sur le marché du travail.
BRUXELLES LAÏQUE asbl	Les ateliers d'aide à la réussite	10.450,00 €	1000	La promotion de la réussite scolaire (mise à niveau, orientation, prévention du décrochage et de l'absentéisme).
Centre social du Béguinage (CSB)	Ouverture sur le quartier	6.000,00 €	1000	L'enseignement du français (mise à niveau des connaissances en alphabétisation et français langue étrangère).
CENTRE TEFO asbl	Ateliers ludo-pédagogiques "Ces lieux que je croyais connaître"	4.275,00 €	1000	La promotion de la réussite scolaire (mise à niveau, orientation, prévention du décrochage et de l'absentéisme).
CIDJ (Centre d'Information et de Documentation pou Jeunes)	Banc Public	10.000,00€	1000	La promotion de la réussite scolaire (mise à niveau, orientation, prévention du décrochage et de l'absentéisme).
CIEP BRUXELLES asbl	Réalisation d'un film : les personnes en séjour irrégulier et le travail	5.331,20€	1000	La production et diffusion d'outils luttant contre les préjugés et les stéréotypes.
Club de jeunesse a.e ASBL	Du secondaire au supérieur; défendre l'égalité des chances	1.000,00€	1000	La promotion de la réussite scolaire (mise à niveau, orientation, prévention du décrochage et de l'absentéisme).
DOUBLE SENS asbl	Dispositif d'accrochage scolaire secondaire	5.700,00€	1000	La promotion de la réussite scolaire (mise à niveau, orientation, prévention du décrochage et de l'absentéisme).
Entr'Aide asbl	Educ'Action	4.250,00 €	1000	La promotion de la réussite scolaire (mise à niveau, orientation, prévention du décrochage et de l'absentéisme).
Espace culture et développement asbl	Aidant-numérique, pour les personnes vulnérables	5.000,00€	1000	L'amélioration des opportunités de formation des personnes d'origine étrangère et de leur position sur le marché du travail.
Foyer des Jeunes des Marolles ASBL	L'émancipation malgré le covid	3.269,90€	1000	L'assistance psychologique ou sociale adaptée aux publics issus de l'immigration.

Nom de l'asbl	Intitulé du projet	Montant octroyé	Commune	Domaine d'action subsidiable
Le Troisième Oeil asbl	Alphabraille	15.000,50€	1000	L'amélioration des opportunités de formation des personnes d'origine étrangère et de leur position sur le marché du travail.
Musée Juif de Belgique asbl	Let's meet a Jew	5.130,00€	1000	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
Objectif, Mouvement pour l'égalité des droits asbl	Coaching linguistique et informatique pour atteindre le niveau A2	5.525,00€	1000	L'enseignement du français (mise à niveau des connaissances en alphabétisation et français langue étrangère).
Organisation pour la Réussite et le Développement (OIRD ASBL)	Université des Familles & Académie des parents	19.000,00€	1000	La promotion de la réussite scolaire (mise à niveau, orientation, prévention du décrochage et de l'absentéisme).
Présence et Action Culturelle, Régionale de Bruxelles asbl	Service d'interprètes pour le réseau bruxellois des écrivain.e.s public.que.s	15.000,00€	1000	L'assistance psychologique ou sociale adaptée aux publics issus de l'immigration.
Promo Jeunes ASBL	Cité de la Jeunesse	20.000,00€	1000	La production et/ou la diffusion d'outils luttant contre les replis identitaires.
SEFOP asbl	Au-delà de ma culture	3.423,80 €	1000	La production et diffusion d'outils luttant contre les préjugés et les stéréotypes.
Âges et Transmissions asbl	Coup de pouce lecture et langage	1.500,00€	1000	La promotion de la réussite scolaire (mise à niveau, orientation, prévention du décrochage et de l'absentéisme).
Âges et Transmissions asbl	Rencontres interculturelles entre adultes	1.500,00€	1000	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
Siloé Centre Comete AMO asbl	Français Langue Etrangère	5.100,00€	1000	L'enseignement du français (mise à niveau des connaissances en alphabétisation et français langue étrangère).
Atelier Graphoui asbl	RMC : Radio Marie-Christine	5.850,00€	1020	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
Centre culturel Bruxelles Nord-Maison de la création	CLAP ! (Cinéma Lien d'action participative)	5.700,00€	1020	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
Infor jeunes Laeken asbl - CENTRE D'ACCEUIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	Place à l'égalité pour tou.te.s	6.000,00€	1020	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
Groupe d'Entraide scolaire de Laeken asbl	Nous voudrions dire	3.000,00€	1020	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
Interstice asbl	La Maison Rouge	2.913,80€	1020	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
L'Amorce asbl	La coalition des familles d'Amorce	2.400,00€	1020	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).

Nom de l'asbl	Intitulé du projet	Montant octroyé	Commune	Domaine d'action subsidiable
Le Colombier asbl	Croque-moi le patrimoine Bruxellois	1.000,00 €	1020	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
	Montant total Bruxelles-Ville	219.485,07 €		
Bouillon de Cultures ASBL	La langue française comme outil d'intégration sociale des jeunes	8.148,00 €	1030	La promotion de la réussite scolaire (mise à niveau, orientation, prévention du décrochage et de l'absentéisme).
Brocoli théâtre asbl	Atelier théâtre action	7.011,65€	1030	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
Centre d'Impulsion SocioProfessionnel et Culturel, CIProC asbl	Le renforcement des compétences des demandeurs d'emploi, des primo- arrivants et des personnes précarisées pour l'activation de l'emploi et/ou de la formation	20.000,00€	1030	L'amélioration des opportunités de formation des personnes d'origine étrangère et de leur position sur le marché du travail.
Darna asbl	Soutien à la gestion de croissance du projet "Soutien et accompagnement scolaire"	8.032,25€	1030	La promotion de la réussite scolaire (mise à niveau, orientation, prévention du décrochage et de l'absentéisme).
FEZA asbl	Se découvrir et se raconter à travers l'art.	4.131,00€	1030	L'assistance psychologique ou sociale adaptée aux publics issus de l'immigration.
GAFFI asbl	Femmes, santé et remèdes naturels d'ici et d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui	2.000,00€	1030	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
La Gerbe AMO asbl	Sport et Art pour tous	2.000,00 €	1030	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
Le Caméléon Bavard asbl	Atelier d'expression en soutien scolaire	2.625,00€	1030	La promotion de la réussite scolaire (mise à niveau, orientation, prévention du décrochage et de l'absentéisme).
LE CLUB DES PETITS DEBROUILLARDS DE LA REGION BRUXELLOISE asbl	Académie des savoirs, au cœur de l'intégration	10.000,00€	1030	La promotion de la réussite scolaire (mise à niveau, orientation, prévention du décrochage et de l'absentéisme).
Maison de Quartier d'Helmet asbl	Et si les contes ouvraient des portes	5.839,65 €	1030	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
Service d'Actions Sociales LE FIGUIER asbl	L'alphabétisation comme outil d'émancipation	6.840,00€	1030	L'enseignement du français (mise à niveau des connaissances en alphabétisation et français langue étrangère).
Vie Féminine Bruxelles asbl	Femmes bâtisseuses de "l'après"	7.650,00€	1030	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
	Montant total Schaerbeek	84.277,55 €		
CASA LEGAL Asbl	Les Ateliers de Demain de Casa legal	10.000,00€	1040	La formation des professionnels travaillant avec un public multiculturel.
	Montant total Etterbeek	10.000,00€		
Angela.D asbl	Accompagnement des femmes migrantes pour la participation active à la vie du quartier via un projet d'habitat groupé	5.866,70 €	1050	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).

Nom de l'asbl	Intitulé du projet	Montant octroyé	Commune	Domaine d'action subsidiable
Arts et Publics asbl	Jeu vidéo & Société	15.000,00€	1050	La production et/ou la diffusion d'outils luttant contre les replis identitaires.
Belgik Mojaik asbl	Paroles du corps 2021	8.075,00 €	1050	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
Collectif Psycho-Social Umoya asbl	Accompagnement psychosocial pour jeunes réfugiés (18-25 ans) - "Se raconter via le conte"	10.000,00€	1050	L'assistance psychologique ou sociale adaptée aux publics issus de l'immigration.
DUO for a JOB asbl	Le mentorat, un outil puissant contre la fracture numérique parmi les chercheurs d'emploi issus de l'immigration	15.000,00€	1050	L'amélioration des opportunités de formation des personnes d'origine étrangère et de leur position sur le marché du travail.
Fédération Laïque de Centres de Planning Familial asbl	Formation à l'approche interculturelle dans l'accueil et l'accompagnement en santé sexuelle et reproductive	8.500,00€	1050	La formation des professionnels travaillant avec un public multiculturel.
La Scientothèque asbl	Digit All	9.000,00€	1050	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
Lámina asbl	Zorra	2.000,00€	1050	La production et diffusion d'outils luttant contre les préjugés et les stéréotypes.
Mentor-Jeunes asbl	Ateliers de FLE pour jeunes mineurs étrangers non-accompagnés	10.000,00€	1050	L'enseignement du français (mise à niveau des connaissances en alphabétisation et français langue étrangère).
Plateforme commémorative de l'immigration turque en Belgique asbl	Quartiers Divers - Espace diversités	8.550,00 €	1050	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
Schola ULB asbl	Le Programme Tutorat : la réussite cet été	8.000,00€	1050	La promotion de la réussite scolaire (mise à niveau, orientation, prévention du décrochage et de l'absentéisme).
SSM Ulysse asbl	Ateliers pour lutter contre le repli identitaire et favoriser l'inclusion sociale de personnes exilées particulièrement vulnérables face à la crise Covid-19	9.350,00€	1050	L'assistance psychologique ou sociale adaptée aux publics issus de l'immigration.
SYNERGIE14 asbl	Soutien et accompagnement des Mineurs Etrangers Non Accompagnés (MENA)	9.775,00€	1050	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
ULB Engagée asbl	Migration, au-delà des préjugés	17.000,00€	1050	La production et diffusion d'outils luttant contre les préjugés et les stéréotypes.
	Montant total Ixelles	136.116,70 €		
Agence Alter asbl	Emeutes de Forest, 30 ans après? Retour sur 30 ans de politiques de prévention, cohésion sociale et intégration.	3.697,50€	1060	La production et diffusion d'outils luttant contre les préjugés et les stéréotypes.
Centre Familial Belgo- Immigré (CFBI) asbl	J'apprends le français via des notes, des clés et des octets	5.320,00€	1060	L'enseignement du français (mise à niveau des connaissances en alphabétisation et français langue étrangère).
Le Comité de Défense Saint-Gilles asbl	Saint-Gilloises Collection	3.082,00€	1060	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
Artfusion ASBL	Expressions Mixtes	5.100,00€	1060	La production et diffusion d'outils luttant contre les préjugés et les stéréotypes.

Nom de l'asbl	Intitulé du projet	Montant octroyé	Commune	Domaine d'action subsidiable
Urbanisa'son ASBL	Pas à pas : 4 balades sonores et illustrée à découvrir	6.000,00€	1060	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
PAPRIKA ASBL	Vivre au temps du COVID, les jeunes témoignent	3.150,00€	1060	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
	Montant total Saint-Gilles	26.349,50 €		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
ALHAMBRA Asbl AMO	D'Idlib à Cureghem, à la rencontre des jeunes DOMS de Bruxelles	10.000,00€	1070	La production et diffusion d'outils luttant contre les préjugés et les stéréotypes.
Centre Socioculturel Alevi de Bruxelles asbl	Alphabétisation et vie sociale	6.664,00€	1070	L'enseignement du français (mise à niveau des connaissances en alphabétisation et français langue étrangère).
Les Amis du Congo Solidarité asbl	DIPA	7.688,35€	1070	L'enseignement du français (mise à niveau des connaissances en alphabétisation et français langue étrangère).
	Montant total Anderlecht	24.352,35 €		
AlterBrussels asbl	Alternet	9.500,00€	1080	L'amélioration des opportunités de formation des personnes d'origine étrangère et de leur position sur le marché du travail.
Association Bruxelloise d'Entraide, de Formations et d'Accompagnement Scolaire (ABEF) asbl	Soutien pédagogique spécifique pour les moments de transition : 2° – 3° et 6° secondaire	4.250,00€	1080	La promotion de la réussite scolaire (mise à niveau, orientation, prévention du décrochage et de l'absentéisme).
Atouts Jeunes AMO asbl	Soutien scolaire parents-enfants	5.831,00€	1080	La promotion de la réussite scolaire (mise à niveau, orientation, prévention du décrochage et de l'absentéisme).
Comme un Lundi asbl	Parlons Jeunes	8.550,00€	1080	La production et diffusion d'outils luttant contre les préjugés et les stéréotypes.
Dhamèer Of Jeuns asbl	Montessori Games Part II	6.800,00€	1080	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
Les AlBelges ASBL	Femmes des Balkans	7.021,00€	1080	La coordination d'un partenariat local œuvrant à la cohésion sociale.
Les érudits asbl	Succes Road	10.000,00€	1080	La promotion de la réussite scolaire (mise à niveau, orientation, prévention du décrochage et de l'absentéisme).
Ras EL Hanout asbl	De la culture engagée pour une société plus inclusive	12.825,00€	1080	La production et diffusion d'outils luttant contre les préjugés et les stéréotypes.
Talented Youth Network (TYN) asbl	TYN Academy	8.550,00€	1080	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
Tchaï - Temps d'accroche pour les adolescents en exil asbl	Espace-temps d'accroche pour adolescents en exil ou dits Roms en décrochage scolaire	8.000,00€	1080	L'enseignement du français (mise à niveau des connaissances en alphabétisation et français langue étrangère).
	Montant total Molenbeek	81.327,00 €		
Forum Koekelbergeois asbl	Augmentation et diversification de l'offre d'activités extrascolaires pour les 11-18 ans sur le territoire de Koekelberg.	10.000,00€	1081	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
	Montant total Koekelberg	10.000,00€		

Maison de jeunes Regard Cohésion Sociale d'Evere - Actions	Permanence sociale	2.925,00€	4440	L'assistance psychologique ou
		2.020,00 €	1140	sociale adaptée aux publics issus de l'immigration.
Communautaires ASBL	Table de conversation et d'autonomisation	14.875,00€	1140	L'enseignement du français (mise à niveau des connaissances en alphabétisation et français langue étrangère).
	Les activités socioculturelles pour construire	2.000,00€	1140	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
Jeunesse&espoir asbl	Espoir-Hope	6.375,00€	1140	La production et diffusion d'outils luttant contre les préjugés et les stéréotypes.
	Montant total Evere	26.175,00 €		
	Renforcement du soutien à la parentalité en période COVID	5.950,00€	1190	La promotion de la réussite scolaire (mise à niveau, orientation, prévention du décrochage et de l'absentéisme).
Centre Culturel Al Malak asbl	L'autonomie des parents et le plaisir de la lecture chez les enfants	6.800,00 €	1190	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
Dispositif Relais ASBL	Mini-série	12.500,00€	1190	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
La Maison de Quartier St Antoine ASBL (MQSA)	La créativité comme vecteur de changement	10.250,00€	1190	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
Médina Sport Forest asbl	Médinaction	5.100,00€	1190	La promotion de la réussite scolaire (mise à niveau, orientation, prévention du décrochage et de l'absentéisme).
	Montant total Forest	40.600,00€		
GSARA asbl	Radio Maritime prend l'air	10.000,00€	1210	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
	Comprendre la passé pour construire le futur	2.848,00€	1210	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
Les Nouveaux Disparus asbl	La Maison des Cultures Nomades	8.000,00 €	1210	Les activités socioculturelles (accueil extrascolaire, accueil de la petite enfance, activités d'éducation permanente, activités socio-culturelles et artistiques).
MANDJI asbl	Croque-moi le patrimoine Bruxellois	6.098,75€	1210	L'enseignement du français (mise à niveau des connaissances en alphabétisation et français langue étrangère).
Réfugiée - RYI	Accroche et information socio-juridique pour femmes migrantes sans abris - Sister's House	10.000,00€	1210	L'assistance psychologique ou sociale adaptée aux publics issus de l'immigration.
SIMA asbl	Une langue nouvelle aves des mots nouveaux	13.600,00€	1210	L'amélioration des opportunités de formation des personnes d'origine étrangère et de leur position sur le
	Montant total Saint-Josse	50.546,75 €		marché du travail.

ANNEXE 3

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET RÉSIDUAIRES, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

MARDI 27 AVRIL 2021

1. Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2011

doc. 43 (2020-2021) n° 1

Projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2011

doc. 43 (2020-2021) n° 2

Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2012

doc. 43 (2020-2021) n° 3

Projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2012

doc. 43 (2020-2021) n° 4

Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2013

doc. 43 (2020-2021) n° 5

Projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2013

doc. 43 (2020-2021) n° 6

- 2. Résolution sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe, telle qu'adoptée par le Parlement européen en sa séance plénière du 26 mars 2019
- 3. Divers

<u>Membres présents</u>: Mme Leila Agic (remplace M. Jamal Ikazban, *partim*), Mme Aurélie Czekalski, M. Emmanuel De Bock, Mme Nadia El Yousfi, Mme Elisa Groppi, M. Jamal Ikazban (*partim*), M. Hasan Koyuncu, M. Pierre-Yves Lux, M. Petya Obolensky, Mme Magali Plovie (présidente), Mme Farida Tahar, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Michael Vossaert.

Assistaient également à la réunion : M. Kalvin Soiresse Njall (député) et Mme Barbara Trachte (ministre-présidente).

COMITÉ D'AVIS POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

MERCREDI 28 AVRIL 2021

- 1. Auditions relatives au cyberharcèlement aux prismes du genre
- 2. Divers

<u>Membres présents</u>: Mme Leila Agic, Mme Latifa Aït-Baala, Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Delphine Chabbert, Mme Margaux De Ré (*partim*), Mme Zoé Genot (*partim*), M. Jamal Ikazban, M. Ahmed Mouhssin, Mme Marie Nagy (présidente), Mme Farida Tahar et Mme Viviane Teitelbaum.

Membres absents: Mme Elisa Groppi et M. Petya Obolensky.

Assistaient également à la réunion : Mme Clémentine Barzin et Mme Véronique Lefrancq (députées).

ANNEXE 4

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

- 2021/249 modifiant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2021 par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 23 – Santé
- 2021/351 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2021 tel qu'ajusté par transfert de crédit entre allocations de base de la mission 30
- 2021/625 modifiant le budget pour l'année 2021 (décret) par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 22 programme 002

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 22 avril 2021 par lequel la Cour annule les articles 2, b), 3 à 11 et 14 de la loi du 29 mai 2016 « relative à la collecte et à la conservation des données dans le secteur des communications électroniques » et rejette les recours pour le surplus (57/2021);
- l'arrêt du 22 avril 2021 par lequel la Cour dit pour droit que, en ce qu'il ne permet pas que l'aide matérielle octroyée à un mineur séjournant avec ses parents illégalement sur le territoire, dont l'état de besoin a été constaté par un centre public d'action sociale et à l'égard duquel les parents ne sont pas en mesure d'assumer leur devoir d'entretien puisse être octroyée dans une structure d'accueil individuelle lorsque l'octroi de cette aide matérielle dans une structure d'accueil communautaire est absolument impossible pour des raisons médicales relatives au mineur ou à un membre de sa famille hébergé avec lui, l'article 60 de la loi du 12 janvier 2007 « sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers », tel qu'il a été modifié par l'article 71 de la loi du 21 novembre 2017 « modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers et la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers », viole les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec les articles 2, paragraphe 2, 3, paragraphe 2, et 24 de la Convention relative aux droits de l'enfant (58/2021);
- l'arrêt du 22 avril 2021 par lequel la Cour dit pour droit que :
 - l'article 457bis du Code judiciaire viole les articles 10 et 11 de la Constitution, dans l'interprétation selon laquelle il ne prévoit pas qu'une procédure disciplinaire concernant un avocat inscrit au barreau d'Eupen se déroule intégralement en langue allemande;
 - sous la réserve y formulée, l'article 457, § 5, alinéa 2, du Code judiciaire, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il ne prévoit pas qu'une procédure disciplinaire concernant un avocat inscrit au barreau d'Eupen se déroule devant une chambre du conseil de discipline dont tous les membres maîtrisent la langue allemande (59/2021);
- l'arrêt du 22 avril 2021 par lequel la Cour dit pour droit que, sous réserve des interprétations y mentionnées, l'article D.145, alinéa 2, du Code de l'environnement, inséré par le décret de la Région wallonne du 5 juin 2008 « relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement »,

- ne viole pas les articles 10, 11, 15 et 22 de la Constitution, lus en combinaison avec les articles 6 et 8 de la Convention européenne des droits de l'homme et avec l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (60/2021);
- l'arrêt du 22 avril 2021 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 10 du décret de la Région wallonne du 2 mai 2019 « modifiant le Code wallon du Logement et de l'Habitat durable et le décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation », introduit par la scrl « Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie » et l'asbl « Ligue des familles » (61/2021);
- l'arrêt du 22 avril 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l'article XX.173, § 2, du Code de droit économique viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce que le failli-personne physique qui n'introduit pas une requête en effacement du solde des dettes dans le délai de forclusion de trois mois après la publication du jugement de faillite perd irrévocablement le droit à cet effacement (62/2021);
- l'arrêt du 22 avril 2021 par lequel la Cour dit pour droit que :
 - 1. l'article 9, § 1er, alinéa 2, du décret de la Région flamande du 30 mai 2008 « relatif à l'établissement, au recouvrement et à la procédure contentieuse des taxes provinciales et communales » et l'article 11 de ce décret, tel qu'il était rédigé avant son remplacement par l'article 29 du décret-programme du 20 décembre 2019 du budget 2020, violent les articles 10, 11 et 172, alinéa 1er, de la Constitution, lus en combinaison avec les principes généraux de la sécurité juridique et des droits de la défense, dans l'interprétation selon laquelle, dans le cadre d'une réclamation dirigée contre une taxe communale ou provinciale transmise par lettre recommandée, c'est la date de réception de cette réclamation par l'autorité compétente qui vaut comme date d'introduction :
 - 2. les mêmes dispositions ne violent pas les articles 10, 11 et 172, alinéa 1^{er}, de la Constitution, lus en combinaison avec les principes généraux de la sécurité juridique et des droits de la défense, dans l'interprétation selon laquelle, dans le cadre d'une réclamation dirigée contre une taxe communale ou provinciale transmise par lettre recommandée, c'est la date du cachet de la poste figurant sur la preuve d'envoi qui vaut comme date d'introduction (63/2021);
- l'arrêt du 22 avril 2021 par lequel la Cour dit pour droit que, sous réserve de l'interprétation y mentionnée, l'article 18/2, § 3, de la loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité ne viole pas les articles 10, 11 et 22 de la

Constitution, lus en combinaison avec l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (64/2021);

- la question préjudicielle relative à l'article 621 du Code d'instruction criminelle, posée par la Cour de cassation;
- la question préjudicielle relative à l'article 458bis du Code pénal, posée par le Tribunal du travail de Liège, division Liège;
- le recours en annulation de l'article 42 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 mars 1999 «relative à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions en matière d'environnement », dans sa version antérieure à sa modification et renumérotation par l'article 61 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 8 mai 2014, introduit par la société de droit allemand « European Air Transport Leipzig GmbH »;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 4, 1°, de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 25 avril 2019 «réglant l'octroi des prestations familiales », posées par le Tribunal du travail francophone de Bruxelles;
- les recours en annulation du décret de la Région wallonne du 30 septembre 2020, du décret de la Communauté germanophone du 12 octobre 2020, de l'article 2 de la loi du 9 octobre 2020, de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du

- 1er octobre 2020 et du décret de la Communauté flamande du 2 octobre 2020 « portant assentiment à l'accord de coopération du 25 août 2020 entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune, concernant le traitement conjoint de données par Sciensano et les centres de contact désignés par les entités fédérées compétentes ou par les agences compétentes, par les services d'inspection d'hygiène et par les équipes mobiles dans le cadre d'un suivi des contacts auprès des personnes (présumées) infectées par le coronavirus Covid-19 se fondant sur une base de données auprès de Sciensano », introduits par l'asbl « Vivant Ostbelgien » et autres et par l'asbl « Ligue des droits humains » ;
- le recours en annulation de l'article 34, § 3, du décret de la Région wallonne du 12 avril 2001 « relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité », tel que cet article a été complété par l'article 4 du décret de la Région wallonne du 1er octobre 2020 « relatif à la fin de la compensation entre les quantités d'électricité prélevées et injectées sur le réseau et à l'octroi de primes pour promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et la production d'électricité au moyen de sources d'énergie renouvelable », et des articles 5 et 6 du décret du 1er octobre 2020 précité, introduit par Antoine Thoreau;
- demande d'interprétation de l'arrêt n° 108/2018 du 19 juillet 2018, introduite par la SA « Rocoluc ».

